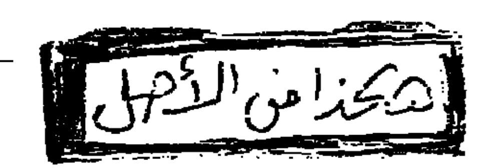
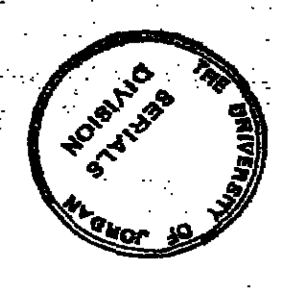




Le Monde des livres : Kierkegaard

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15181 – 7 F

VENDREDI 19 NOVEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Après le vote favorable de la Chambre des représentants aux Etats-Unis

Le marché unique nord-américain sera instauré le 1er janvier 1994

La Chambre des représentants des Etats-Unis a approuvé, mercredi 17 novembre, par 234 voix contre 200, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) qui doit abolir en quinze ans, à compter du 1er janvier prochain, tous les obstacles aux échanges économiques entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique. Il s'agit d'une victoire pour le président Clinton, qui avait mis toute son autorité dans la balance, et dont la position est renforcée dans les différentes négociations commerciales internationales en cours.

WASHINGTON

de notre correspondant

Ce fut une victoire plus confortable que prévu, et qui vient renforcer la position du président Bill Clinton à l'intérieur et, surtout, à l'extérieur, dans les négociations commerciales en cours avec l'Europe et celles, à venir, avec l'Asie. En faisant voter par la Chambre des représentants, mercredi soir 17 novembre, le projet de zone de libre-échange entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique, la Maison Blanche a obtenu beaucoup plus que la ratification d'un accord commercial régional. Elle a fait approuver un des axes centraux de sa politique étrangère : la libéralisation du commerce mondial.

Au fil d'un débat passionné, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a acquis une signification symbolique allant bien au-delà du projet lancé par le président George Bush : la création en quinze ans, par désarmement douanier progressif, d'un marché unique de 360 millions de consommateurs dans l'hémisphère nord-américain. A tort ou à raison, la discussion sur l'ALENA s'est transformée en débat sur la place et le rôle de l'Amérique dans l'après-guerre froide : pour l'administration Clinton, un rejet aurait signifié un repli des Etats-Unis sur eux-mêmes. Dans une brève déclaration après le vote, le président, visiblement très satisfait, a salué un *«moment décisif»* pour l'Amérique ; elle vient de choisir, a-t-il dit, *«de se battre et non de se retirer»*, afin de jouer son rôle de *«chef de file dans la nouvelle économie mondiale»*.

Le débat a fait voler en éclats les clivages politiques : M. Clinton ne l'a emporté qu'avec le soutien massif de l'opposition républicaine. Plus de la moitié des démocrates, le parti du président, ont voté contre l'ALENA ; près des deux tiers des républicains ont voté en sa faveur. Les camps se sont définis selon d'autres critères. D'un côté, il y a les «pro», qui voyaient dans le vote sur l'ALENA un «test» de l'aptitude des Etats-Unis à la concurrence en ces temps de globalisation des marchés.

ALAIN FRACHON

Lire la suite page 3

Et maintenant le GATT...

SOUVENT jugé faible ou hésitant à l'étranger, Bill Clinton, en remportant au Congrès la bataille de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), assure aux Etats-Unis une position de force dans les négociations commerciales en cours. L'adoption de ce texte va «nous aider à réaffirmer le leadership américain dans l'économie globale», a déclaré le président. Dans le monde de l'après-guerre froide, où les relations économiques jouent un rôle déterminant, l'administration Clinton gagne un poids nouveau.

Les Etats-Unis renforcent d'abord leurs liens avec leur propre continent. La ratification de l'accord est, au-delà du Mexique, un message en direction des autres pays d'Amérique centrale et d'Amérique latine. S'ils poursuivent leurs efforts d'ouverture économique et de démocratisation, ils pourront un jour adhérer à l'ALENA.

DÉTERMINÉ à «ouvrir partout dans le monde de nouveaux marchés» aux produits américains, M. Clinton va désormais se montrer beaucoup plus offensif. Dès jeudi à Seattle, sur la côte nord-ouest des Etats-Unis, où il doit retrouver les dirigeants des pays de la région Asie-Pacifique, il aura une première occasion, selon ses propres mots, de «façonner un nouvel ordre économique mondial». Les pressions américaines en faveur de l'ouverture des marchés asiatiques, notamment japonais, vont se faire plus insistantes.

Mais c'est surtout dans les négociations commerciales multilatérales du GATT que l'Amérique devrait reprendre l'initiative. Avant l'adoption de l'ALENA, les Etats-Unis avaient, selon le négociateur européen, Sir Leon Brittan, quasiment déserté les discussions. Ils pourraient très vite surprendre les Européens en formulant de nouvelles propositions sur les différents contentieux euro-américains : agriculture, textile, services et règlement des litiges. Le commissaire européen sera rapidement informé des intentions américaines : Sir Leon est en effet attendu lundi 22 novembre à Washington, DC, pour trois jours de négociations.

SOUHAITANT aboutir avant le 15 décembre, l'administration Clinton va se prévaloir du bon exemple qu'elle donne sur le continent américain pour faire la leçon aux Européens. Les Français sont naturellement les premiers visés. On estime à Washington qu'avec l'adoption de l'ALENA et dans l'hypothèse d'un «bon» sommet de Seattle, la France risque de se retrouver encore plus isolée sur ses positions à propos du GATT. Le message de la Maison Blanche est le suivant : M. Clinton a eu le courage, au nom du libre-échange, d'affronter les groupes d'intérêts les plus proches de son parti ; à M. Balladur d'en faire autant.

Avec l'adoption d'une Constitution intérimaire

L'Afrique du Sud veut tourner la page de l'apartheid

Les principaux dirigeants des partis sud-africains ont tourné solennellement la page de l'apartheid en avalisant, dans la nuit du mercredi 17 au jeudi 18 novembre, le projet de Constitution intérimaire qui sera La loi fondamentale du pays pendant la période de transition à venir. Aboutissement de deux années de négociations, l'adoption de cette Constitution est une étape historique dans le processus de démocratisation, puisqu'elle ouvre la voie aux élections générales qui doivent avoir lieu en avril 1994.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

«Humblement soumis à Dieu tout-puissant, Nous, le peuple d'Afrique du Sud, proclamons...» Il était 0 h 15, jeudi 18 novembre, lorsque, en présence du président Frederik De Klerk et de Nelson Mandela, les quelque deux cents délégués représentant le gouvernement de Pretoria, les homelands, les partis politiques et les associations coutumières ont adopté la nouvelle Constitution d'Afrique du Sud.

Commencées en décembre 1991, avortées en mai 1992, reprises en mars de l'année suivante, les négociations constitutionnelles se concluaient, sous les applaudissements, par l'adoption d'une Constitution qui, pour la première fois dans l'histoire de l'Afrique du Sud, sera la loi commune de tous ses citoyens.

La séance avait débuté mercredi à 23 heures, avec près de neuf heures de retard dues aux ultimes tractations entre le gouvernement et le Congrès national africain (ANC). Avec une courtoise fermeté, le président de séance, Prevan Gordhan, a rondement mené son affaire, soumettant au vote, chapitre après chapitre, un texte de 142 pages, toutes ratifiées par *«consensus suffisant»*, après quelques rares réserves exprimées principalement par un petit parti d'extrême droite, l'Union du peuple afrikaner (AVU). Principal négociateur de l'ANC, Cyril Ramaphosa, qui fêtait ce même jour son quarante et unième anniversaire, avait des raisons de se montrer satisfait.

Rien ne pouvait plus, à cet instant, réserver la moindre surprise. La séance plénière n'était que l'aboutissement solennel d'un long processus où les négociateurs, de conseil de négociation en comités techniques, de rencontres bilatérales en «sommets des chefs», avaient affiné leurs arguments et leurs exigences, avaient *concédé et obtenu*. Tout s'est déroulé selon le plan et le simple protocole de l'ordre alphabétique.

GEORGES MARION

Lire la suite page 7

M. Tapie face à la justice



Lire page 8

CAHIER SPÉCIAL «GRAND LOUVRE»

Un musée en majesté

Oui, le cadeau de la République est royal, et la première visite du Grand Louvre un émerveillement paradoxal. On devrait être asphyxié par le gigantisme revendiqué, égaré par de nouveaux itinéraires. C'est tout le contraire. On entre là, dans les marbres clairs et glissant sur les parquets pâles, étrangement, comme chez soi. Un chez soi bien particulier, qui appartient à la mémoire, aux émotions anciennes, à la rencontre inattendue de l'enfant qu'on fut, et d'un tableau *qu'on fit sien, un après-midi lointain*, au Louvre.

Le Musée du Louvre a deux cents ans jour pour jour, 22 000 mètres carrés de surface d'exposition en plus, des dessous insolemment dévolus au commerce. Le président de la République qui a voulu que s'engage le pari fou de concevoir pour la fin du siècle *«le plus grand musée du monde»*, devait inaugurer jeudi 18 novembre l'aile Richelieu, enfin déployée et arrachée au ministère des finances. Le bureau du grand argentier que fut Edouard Balladur est désormais une buvette chic : cela n'est qu'un détail joyeux, une petite ironie gracieuse.

Monumental et intime, le Grand Louvre est ainsi conçu, voulu, qu'il saisit le visiteur et l'entraîne, mais jamais ne l'étouffe, ne l'intimide. On va, on descend, on monte, on s'éblouit, on s'étonne. Ce plat bleu de l'Islam, bleu comme l'enfer et le paradis, ces taureaux ailés de l'Assyrie, géants de rêve veillant désormais sous leur toit de plein ciel, cette *Vierge des douleurs* de Germain Pilon, sculpture de terre cuite qui soudain vous parle, vous bouleverse... Et partout des fenêtres inconnues offrant Paris au regard, comme un présent supplémentaire, ou, inversement, cette immense Diane chasseresse appuyée sur son cerf, regardant à son tour avec une indulgence hautaine la circulation automobile de la rue de Rivoli !

On arrive au deuxième étage, les salles des peintures du «Nord», ni trop petites ni trop grandes, on s'échappe vers les pénombres douces des «cabinets» adjacents où scintillent d'insolites et parfois modestes splendeurs. De temps en temps, un chef-d'œuvre familier vous fait un signe de reconnaissance, *la Dentellière*, de Vermeer, si menue et si belle, *le Philosophe sous l'escalier*, de Rembrandt et sa sagesse hallucinée. On ne sait pas pourquoi, on se réapproprie avec un bien-être total un patrimoine plus accessible et plus grandiose qu'on le croyait. Le Grand Louvre, dans sa majesté somptueuse et cohérente, est un musée qui rend heureux.

DANIÈLE HEYMANN

Lire notre dossier pages I à VIII

Populations en danger

La Journée internationale pour les populations en danger, jeudi 18 novembre, permet d'attirer l'attention sur le sort des 19 millions de réfugiés et des 24 millions de personnes déplacées dans le monde. A cette occasion, Mme Ogata, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, constate, dans un entretien accordé au Monde, que «prêcher la bonne conduite aux Etats n'est pas une chose très efficace». Elle devait s'entretenir jeudi à Genève avec les chefs des partis bosniaques pour leur demander d'assurer la libre circulation des convois humanitaires.

pages 4 et 5

Le puzzle afghan

Plus de quatre ans après le piteux repli de l'armée rouge et près de deux ans après la victoire des islamistes sur le régime du néocommuniste de M. Najibullah, l'Afghanistan demeure une zone de haute pression politico-religieuse en Asie centrale. Le pouvoir y est toujours militairement disputé dans la capitale, Kaboul, et autour d'elle. Mais notre envoyé spécial Jean-Pierre Clerc, dont nous commençons la publication d'une série de trois articles, a pu constater que la paix règne dans l'essentiel des provinces. Première étape : Hérat.

page 6



A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

FEMMES

Un contentieux à liquider

Pour mettre fin à une résistance séculaire, la France doit adopter une loi imposant la parité entre hommes et femmes dans les assemblées.

par Eliane Viennot

« Gadget » pour Anne Sinclair (*« 7 sur 7 »*, 24 octobre 1993), *« liste chabadabada »* pour *Libération* (25 octobre 1993), la proposition faite par Michel Rocard au congrès du Parti socialiste de conduire une liste composée d'autant de femmes que d'hommes a provoqué jusqu'ici dans les médias davantage de sourires que d'intérêt. C'est à la fois dommage et attendu. Dommage, parce que la demande de parité dont le premier secrétaire du PS se fait aujourd'hui l'écho, et qui émane d'une mobilisation diffuse de femmes de tous milieux et de toutes tendances depuis deux ans, pose des questions théoriques et politiques d'une nouveauté radicale, qu'il conviendrait d'étudier sérieusement. Attendu, parce que la dérision concernant le partage du pouvoir entre les sexes fait partie d'une tradition séculaire de la société française.

Quand les Parlements d'Espagne et du Portugal discutent et approuvent les principes de la Charte d'Athènes (1) (dont les médias français n'ont guère parlé), quand l'Italie intègre dans sa nouvelle loi électorale la parité hommes-femmes pour la portion d'élu(e)s qui restera désignée à la proportionnelle (combien de médias l'ont rapporté ?), la France s'amuse... et décroche la lanterne rouge de l'Europe pour la *féminisation* de ses instances politiques suprêmes (5 %).

Pourquoi ce blocage, cette gêne, qui semblent de plus en plus définir une spécificité de l'Hexagone (2) ? Entre autres, parce que le pays des « droits de l'homme » (l'un des rares à n'avoir pas abdiqué cette terminologie *pour celle de « droits humains »*) n'a toujours pas fini de liquider son vieux contentieux avec le pouvoir des femmes : un pouvoir multiforme qui caractérisait la société française d'Ancien Régime.

A cette « anomalie », la nouvelle classe politique arrivée au pouvoir en 1789 a cru mettre un terme dans son acte de naissance *même, par l'exclusion radicale du* sexe féminin de la sphère publique, et par l'instauration du pacte de « fraternité ».

Mais comment concilier cette exclusion avec les principes mêmes de la Révolution, et avec la glorification devenue rituelle de ces principes ? C'est à la justification de cet injustifiable que se sont attachés, tout au long du dix-neuvième siècle et d'une bonne partie du vingtième, les idéologues du *nouvel ordre « démocratique »*, mobilisant à cet effet la science, la littérature, l'histoire, la philosophie ou les arts, agitant les plus anciens fantasmes devant le possible retour des femmes sur la scène politique, et maniant la mauvaise foi et l'ironie là où les politiques opposaient, simplement, une fin de non-recevoir aux demandes réitérées des suffragistes.

Mauvaise foi et ironie

La société française contemporaine est l'héritière de cette résistance acharnée. Elle est l'une des dernières du monde occidental à avoir accordé aux femmes, en *1944, le droit de vote et l'éligibilité* – encore que ce fût au terme d'une ordonnance du général de Gaulle et non pas d'un débat national. Et sa classe politique, pour autant, n'a pas cédé sur l'essentiel – les règles de sélection des candidats *à l'investiture des partis* étant demeurées intouchées, et la loi des « frères » continuant d'y régner sans vergogne.

C'est à la liquidation de ce contentieux que nous invite aujourd'hui la parité. Mais pas n'importe laquelle. Et certainement pas celle qui serait laissée à l'appréciation des appareils partisans – aussi bienveillants soient-ils. Les femmes françaises ont été *solennellement* exclues du pouvoir en raison de leur sexe, elles doivent y être *solennellement réintégrées* : par une loi organique imposant que les assemblées élues soient composées d'autant de femmes que d'hommes. Là où d'autres pays se préparent à instaurer des quotas, demi-mesures injustes et insatisfaisantes, espérons que la France; qui s'est toujours singularisée, saura le faire encore en choisissant la parité, c'est-à-dire en montrant, avec éclat, où sont la justice et l'égalité.

(1) Issue de la conférence organisée en mai 1992 par la Communauté européenne, et qui proclame la nécessité de la parité dans la vie publique.

(2) Cette spécificité sera l'objet d'un colloque organisé par le CEDREF Paris-VII (*« La démocratie à la française, ou les femmes indésirables »*. 9-11 décembre 1993).

► ***Eliane Viennot*, agrégée de lettres modernes, historienne, auteur de *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime* (avec Danielle Haase-Dubosc, Rivages, 1991) et de *Marguerite de Valois : histoire d'une femme, histoire d'un mythe* (Payot, 1993).**

AMÉNAGEMENT

Pour le Sud

Le renforcement économique et culturel du Midi méditerranéen est nécessaire à la défense de l'identité nationale et à la construction de l'Europe.

par Michel Vauzelle

Le grand débat annoncé par le gouvernement sur l'aménagement du territoire doit être l'occasion de rappeler avec force un principe : si *la France tient à son identité* comme à sa liberté, elle doit établir un équilibre sincère entre son Nord et son Sud.

Il y a trente ans, alors que la fin de la guerre d'Algérie ouvrait la *perspective pour la France d'une* nouvelle politique méditerranéenne, Paris engageait un effort national pour moderniser et équiper le Midi. On décida l'aménagement du littoral languedocien, la création de Fos, le développement des rives de l'étang de Berre, le lancement de Sophia Antipolis. On se prit à rêver de « Grand Sud » et de *« Grand Delta ». Le bond en avant* fut indiscutable. Bientôt, Toulouse ou Montpellier, par exemple, don*nèrent du Midi une image nouvelle* de modernité et de dynamisme. Un peu plus tard, l'évolution politique et économique de l'Espagne et du Portugal apportait une forte contribution à ce désenclavement. Passée cette période euphorique, la France a semblé délaisser en *cours de réalisation son projet*, jugeant peut-être qu'elle en avait assez fait. A nouveau, on put entendre dire qu'après tout le Sud, avec son soleil, n'avait pas à se plaindre. De plus, la décentralisation offrait désormais un relais idéal pour que *soit poursuivi*, par les *nouveaux pouvoirs locaux*, ce qu'avait entrepris l'Etat. Le Sud *devait donc maintenant se* débrouiller.

Malheureusement, si la *décentralisation a eu des effets positifs*, dans le Midi comme partout ailleurs, elle a eu des effets pervers. Le Midi, par sa *géographie* et son histoire, est une mosaïque de cités indépendantes, orgueilleuses et légitimement fières de leur passé de *capitales. Donner à des pou*voirs locaux portés par une telle histoire et de telles cultures popu*laires les moyens de la décentrali*sation, c'était prendre le risque d'un néo-féodalisme bientôt exacerbé par une concurrence sauvage entre communes, départements et régions. Le désengagement de l'Etat, d'une *part, le jeu de la concurrence entre* cités voisines, d'autre part, ont fait que plus personne, à partir de ce *moment, n'a défendu le Sud* dans son ensemble, à Paris ou à *Bruxelles. Or, si nous voulons* que notre Midi tienne sa place, c'est-à-dire celle de la France, entre l'Italie et l'Espagne, notre pays doit reprendre le fil d'une grande politique d'aménagement du territoire pour bien « équilibrer » son Nord et son Sud.

Le renforcement de notre Sud est nécessaire à la défense de notre identité nationale, essentielle dans le conception française de la construction européenne. Par exemple, *sous le « non » des* « Sudistes » au référendum sur le *traité de Maastricht se cachait pro*bablement un autre mot plus grossier mais bien français. Ce fut le « non » de ceux qui sont loin de Paris et qui craignaient d'être encore plus loin de Bruxelles, le « non » de ceux qui vivent le drame de l'agriculture méditerranéenne ou des chantiers navals, et qui ont le sentiment de ne pas être entendus.

Une démarche interrégionale

Lors de cette campagne, on a sottement renvoyé dos à dos les « européistes », prétendument intelligents et généreux, et les adversaires de l'Europe, prétendument stupides et arriérés, alors que l'on n'a pas su expliquer aux gens du Sud quel serait le rôle de leur région et l'avenir de leur iden*tité culturelle dans l'Europe de* demain. En les traitant tous, sans discernement, de nationalistes, on a pris le risque d'en faire des nationalistes et de les pousser vers les partis xénophobes et racistes. Cette attitude a eu le succès que l'on sait. Elle fut tout simplement irresponsable dans la période de montée des intégrismes que nous vivons aujourd'hui.

En fait, la défense de l'identité culturelle n'a rien à voir avec le nationalisme. *Pourtant, il aura fallu* attendre la menace immédiate de grandes chaînes de télévision américaines sur notre paysage audiovisuel national pour voir des personnes distinguées, naguère pourfendeurs d'antiaméricanisme primaire, devenir soudain les militants ardents de l'identité culturelle.

Avec le combat pour l'emploi, le combat pour la liberté culturelle est aujourd'hui vital pour notre société et pour nos valeurs. Pour résister, dans cette guerre, la France a besoin de son Sud, tout autant que de son Nord. *Ce Sud doit* s'organiser. Il doit favoriser la diversité de ses traditions culturelles dont la vitalité peut renforcer ses capacités d'intégration sociale. Mais il doit aussi fédérer ses efforts dans une politique et une attitude communes vis-à-vis de Paris comme de Bruxelles. Cette démarche doit être interrégionale au-delà même des frontières *nationales*. C'est avec nos voisins italiens et espagnols, notamment, que nous pourrons réussir.

Ce renforcement économique et culturel du Midi méditerranéen dans le cadre d'une coopération plus étroite de toute l'Europe du Sud est rendu plus nécessaire encore par l'évolution possible des espaces anglophone et *germanophone* en Europe. La liberté ne tient qu'à l'équilibre qui doit être sans cesse recherché entre les grandes forces économiques et culturelles en présence.

Même si le Maghreb, la Turquie pour l'essentiel, Israël et la Palestine ne sont pas en Europe, nous vivons dans la même région, et *même, pourrait-on dire, dans le* même « bassin d'emploi ». C'est pourquoi, si nous voulons éviter le pire, qui se dessine aujourd'hui avec l'Algérie, il nous faut reprendre, de manière spectaculaire, en Méditerranée occidentale un pro*cessus* inspiré du « cinq plus cinq » entre les pays du sud de l'Union européenne et ceux du Maghreb. De même, *en Méditerranée orien*tale, il nous faut soutenir, là encore de manière spectaculaire, de toutes nos forces politiques et financières les chances de la paix et donc du développement au Proche-Orient. Enfin, s'il n'est pas *inconvenant* de ne parler que d'un mot des peuples de l'ex-Yougoslavie, ce n'est que dans le cadre *d'une* telle politique euroméditerranéenne que l'on pourra peut-être demain réparer nos fautes présentes à leur égard. L'avenir de l'Europe et l'avenir du Sud sont un.

► ***Michel Vauzelle* est ancien garde des sceaux (PS).**

GATT

L'avenir de l'Europe est en jeu

L'enjeu des négociations du GATT n'est pas principalement économique. Il relève avant tout de la politique étrangère, en posant la question des relations entre Bruxelles et Washington, entre Paris et Bruxelles, entre Paris et Bonn.

par Dominique Strauss-Kahn

L'ENJEU du GATT est politique. Les experts *sont naïfs* qui croient que leurs calculs économiques sont au centre du débat.

Si l'enjeu était avant tout économique, il devrait être assez aisé de trancher. Et ce sont les résultats obtenus dans les différents secteurs (industrie, services, agriculture) qu'il faudrait apprécier. Dans ce cas, l'insistance mise sur l'aspect agricole serait déraisonnable. Certes, l'agriculture est un secteur *économique important. Certes, le* rôle des agriculteurs dans l'aménagement de l'espace rural est primordial. Mais qui ne voit que cet affreux préaccord de Blair House, aussi déséquilibré soit-il, ne nous *coûterait que quelque 12 douze* milliards (1), soit moins de 1 % des exportations françaises ou seize Airbus A 340 ? 12 milliards, ce n'est pas rien, mais ce n'est pas tout. L'agriculture ne représente que 10 % des échanges *concernés par l'Uruguay Round* même si on y a consacré 90 % du temps de discussion (2) !

Ainsi donc, si *l'enjeu était avant* tout économique, ce sont bien l'industrie et les services qui seraient déterminants. Selon certains, on aurait alors de bonnes raisons de ne pas signer. En effet, si des progrès ont été enregistrés dans quel*ques domaines, la propriété intel*lectuelle par exemple (3), c'est loin d'être le cas général. Les exemples sont nombreux qui montrent l'intransigeance américaine : les avances remboursables d'Airbus sont plafonnées, pas les aides indirectes à Boeing ou Mac Donnell ; dans les services financiers, l'acier ou l'audiovisuel, les réglementations américaines ferment le mar*ché ; la liste est longue. Pour d'au*tres, qui se laissent bercer par le rêve d'une relance de l'économie mondiale liée à la signature d'un accord, peu importe aujourd'hui l'équilibre des concessions, ce qui compte c'est le signal optimiste *qu'une clôture de l'Uruguay Round* donnerait au monde. Comme si, depuis 1986 (4), la croissance du commerce mondial n'avait pas été de plus de 5 % par an, en dépit de tout accord. Peut-on espérer une accélération significative de ce *rythme ? Cela est pour le moins* bien hasardeux.

Pourtant, si le débat n'était qu'économique, faudrait-il signer ? Peut-être. Je n'ai, en tout cas, pas l'intention d'entrer dans la querelle des « pro-GATT » et des « anti-GATT ». *Leurs divergences* (notamment dans la majorité) ne servent guère les négociateurs français. Les manifestations de soutien inconditionnel, ou peu s'en faut, au GATT sont autant de crocs-en-jambe faits à la France puisqu'ils *sont autant d'encourage*ments pour les autres à essayer de nous forcer la main. Les intervenants seraient bien inspirés de méditer l'exemple venu de Washington, où la discipline règne et où tous, gouvernants, oppo*sants, hommes d'affaires et jour*nalistes, font preuve d'un monolithisme impressionnant.

Car c'est de politique étrangère qu'il s'agit, et de cela seul. L'enjeu de la négociation n'a jamais été quelques millions de tonnes de céréales, pas plus qu'il n'est la survie du système de libre échange. La négociation du GATT, c'est essentiellement la question des rapports entre Bruxelles et Washongton, Paris et Bruxelles, Paris *et Bonn enfin.*

Bruxelles et Washington. Le discours sur le libre-échange n'a *jamais été innocent. C'est toujours* celui qu'a utilisé l'économie dominante pour tenter de soumettre les autres. Nos amis britanniques *devraient s'en souvenir, eux qui* ont su si habilement, au siècle dernier, combiner l'appel au libre-échange et le Navigation Act. L'Uruguay Round est donc une épreuve entre l'Union européenne et les Etats-Unis et c'est peut-être *la première véritable épreuve. Mon*trer que les Etats-Unis sont parmi les pays les plus protectionnistes au monde, c'est bien, mais c'est insuffisant. Appeler de ses vœux une organisation mondiale du commerce qui réglemente véritable*ment des pratiques anarchiques en* dépit de l'opposition résolue des Etats-Unis, c'est utile, mais c'est assez vain. S'élever contre la fameuse section 301 du Trade Act et, depuis 1988, son renforcement en « super 301 » (5), c'est légitime, *mais c'est peu efficace. Ce qu'il* faut, c'est que l'union se dote d'une véritable politique commerciale extérieure disposant de moyens et d'instruments juridiques.

Le rendez-vous avec l'Allemagne

Pour ce qui est des moyens, créons une agence européenne chargée de lutter contre les pratiques commerciales illicites (contre*façon, dumping, discrimination de* toute nature). Quant aux instruments juridiques, le problème est simple. Dotons-nous d'un texte *analogue à la section 301* et engageons-nous, d'une part, à ne le mettre en œuvre qu'à l'encontre de pays qui disposent d'une législation comparable et, d'autre part, à l'abolir dès que ces derniers en feront autant.

Paris et Bruxelles. La critique de la technocratie bruxelloise est devenue un sport fastidieux. Il est vrai que les gouvernements sont souvent mis devant le fait accompli. Nous n'avons pas été consultés avant Blair House ; je ne pense *pas que les nouvelles équipes* l'aient été davantage lorsque la Commission a déposé à Genève, le 19 octobre dernier, sa dernière proposition sur les droits de douane industriels. Mais cette critique est injuste. Les hommes politi*ques n'ont à s'en prendre qu'à* eux-mêmes. La voie technicienne qui a permis de construire l'Europe, sujet après sujet, atteint aujourd'hui ses limites. Si nous ne voulons pas que le pouvoir soit aux mains des fonctionnaires communautaires, il faut soit le rendre aux Etats membres, c'est-à-dire tuer l'Europe, soit accepter d'exer*cer en commun une part de la* souveraineté et la confier à un exécutif politique. Quitte à choquer, je suis favorable à cette dernière voie ; Maastricht n'est pas l'audace ultime.

Paris et Bonn. Certes, tout le monde est européen. Mais personne ne parle de la même Europe. Selon les interlocuteurs, *elle est plus ou moins étendue et* plus ou moins intégrée. Je m'adresse ici à ceux qui veulent que l'union de l'Europe de l'Ouest constitue une puissance véritable. L'Europe de l'Ouest, parce que, même s'il faut leur tendre la main, *il est illusoire de croire que les* jeunes démocraties de l'Est européen pourront nous rejoindre à brève échéance. Une puissance véritable, parce qu'aujourd'hui l'Union existe plus dans les statistiques où elle fait figure de géant que dans la réalité économique et plus encore politique où son nanisme est évident. A ceux-là, je *dis que nous ne pouvons pas* continuer de proposer à nos partenaires allemands de construire l'Europe ensemble *sans jamais rien* leur apporter. La France a beaucoup à faire avec les pays de l'Europe du Sud auxquels elle est liée par la culture et par l'histoire, mais chacun sait bien que c'est avant tout avec l'Allemagne que nous *avons rendez-vous. La conver*gence de nos économies est l'enjeu des temps qui courent. C'est le ciment de l'union.

Si nous voulons que dans les domaines cruciaux, par exemple les télécommunications, les Allemands ne continuent pas à faire des choix américains, il faut que de notre côté nous cessions d'entraver la construction européenne en réclamant des exemptions liées aux charmes puissants de la rura*lité française.*

C'est ainsi que l'enjeu véritable de l'Uruguay Round n'est ni la *contrainte exercée sur les exporta*tions de certains pays ni la libéralisation des échanges réclamée par d'autres, l'enjeu c'est avant tout la définition d'un nouveau rapport de force entre les Etats-Unis et l'Union européenne ; l'enjeu finale*ment c'est l'existence même de* l'Europe. Fidèle à l'orientation évoquée ci-dessus, je ne veux rien dire aujourd'hui qui puisse gêner les négociateurs français, mais c'est à cette aune, l'avenir de l'Europe, que chacun devra apprécier le résultat le moment venu.

(1) Une baisse des exportations de *5 milliards et auxquels il faut* ajouter 7 milliards de « restitutions » que nous ne toucherions plus de la Communauté.

(2) Est-il surprenant que le GATT ait fini par être tourné en dérision sous le nom de General Agreement on Talks and Talks !

(3) Il faut dire que justement dans ce domaine les Etats-Unis et l'Europe ont des intérêts liés face au reste du monde.

(4) Début des discussions de l'Uruguay Round.

(5) La section 301 du Trade Act de 1974 autorise l'administration américaine à décider unilatéralement de sanctions commerciales quand elle a un différend avec des partenaires. La « super 301 » *rend la procédure automatique.*

► ***Dominique Strauss-Kahn* est ancien ministre de l'industrie et du commerce extérieur (PS).**

L'accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

Un marché unique le 1er janvier 1994

Suite de la première page

De l'autre côté, il y a les «anti», accusés de tentation «protectionniste», mais qui disaient parler au nom de tous ceux que menace le libre-échange effréné.

Douze heures durant, on a volontiers manié l'hyperbole sur la colline du Capitole. Peu importe ce que disent tous les Prix Nobel d'économie américains, qui, pour une fois unanimes, assurent que l'entrée en vigueur de l'ALENA, en janvier 1994, aura un effet minime sur les Etats-Unis. A la Chambre, on a discuté sur le mode épique ou apocalyptique. Les «pro» célébraient un moment aussi important, selon eux, que la création de l'OTAN ; les «anti» prédisaient un désastre économique et social pour la classe moyenne américaine.

Ce qui est sûr, c'est que l'administration voit dans ce vote un moyen de pression supplémentaire sur les Européens dans les discussions en cours pour conclure, au sein du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), une autre négociation sur la libéralisation du commerce, l'Uruguay Round. Défait sur l'ouverture des marchés avec un Mexique voisin des Etats-Unis, M. Clinton aurait été en mauvaise posture pour jouer les promoteurs du libre-échange de l'autre côté de l'Atlantique. Désavoué, il aurait été en plus mauvaise position encore pour inaugurer, vendredi à Seattle, sur la Côte nord-ouest, le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) au cours duquel les Etats-Unis entendent demander l'ouverture des marchés asiatiques aux produits américains.

Les Etats-Unis estiment que l'ALENA va les préparer à la compétition avec l'Europe et l'Asie. Hobart Rowen, un des éditorialistes économiques du *Washington Post*, écrivait récemment : *«Dans l'économie globale, la concurrence se fera sans doute entre blocs commerciaux régionaux; l'Europe en a déjà formé un, l'Asie est en passe de le faire. Un bloc dans notre propre hémisphère nous aidera à nous maintenir dans la course.»*

Il fallait 218 votes pour faire adopter l'ALENA à la Chambre, qui était appelée à se prononcer du fait des incidences budgétaires de l'accord. M. Clinton en a obtenu 234. Sur 258 démocrates, seuls 102 ont voté pour, rejoints par le gros du groupe républicain, dont 132 membres (sur 175) ont pris la défense de l'accord. Le traité est beaucoup plus populaire au Sénat, où il devrait être ratifié dans les jours qui viennent.

L'«achat» des parlementaires réticents

La Chambre a entendu une fois de plus les arguments des uns et des autres. Les «pro» promettent un surcroît d'exportations au Mexique – pays avec lequel les Etats-Unis enregistrent déjà un excédent commercial de 5,4 milliards de dollars – qui créera des emplois au nord du Rio Grande. Ils voient dans le traité la récompense des réformes économiques libérales entreprises au Mexique depuis six ans et la garantie de bonnes relations entre voisins à l'histoire mouvementée.

Les «anti» annoncent un formidable mouvement de transfert industriel au profit du Mexique, où vont se précipiter des entrepreneurs américains attirés par les bas salaires, la faible protection sociale et des réglementations laxistes sur la protection de l'environnement. Ils prophétisent la perte d'un demi-million d'emplois américains.

Confronté à une véritable rébellion dans son parti, M. Clinton a durement marchandé pour l'emporter. Il aurait dépensé près de 1 milliard de dollars pour convaincre un nombre suffisant de démocrates et de républicains des mérites de l'ALENA. Il a beaucoup promis et s'est engagé à protéger producteurs de légumes, d'agrumes, de sucre ou de céréales, concluant autant de marchés qui vont exactement à l'encontre de ce que les Etats-Unis défendent quand ils négocient avec les agriculteurs européens (et, notamment, français). M. Clinton n'a «vendu» l'ALENA qu'en l'altérant...

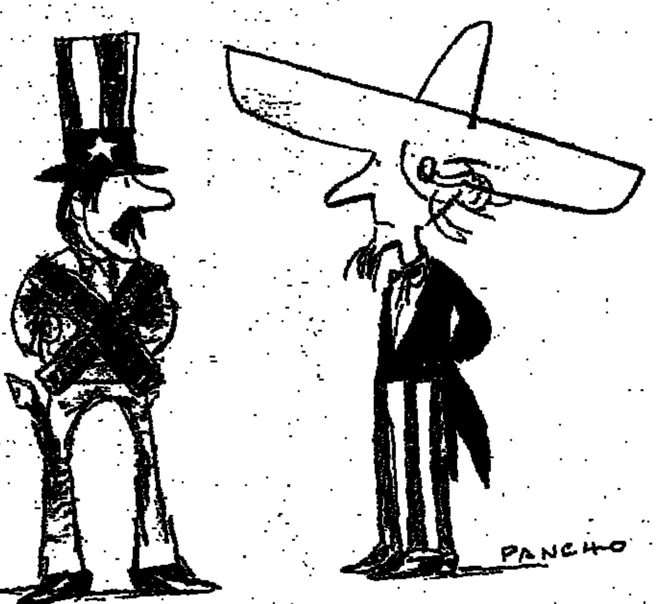
Les «anti» ont qualifié le président de *«marchand de tapis»*, disposant de *«l'argent du contribuable»* pour *«acheter»* des voix. La bataille laissera des traces profondes. Dans le camp démocrate, surtout, l'humeur est à l'amertume. Contraint à se battre contre sa famille politique, M. Clinton s'est heurté de front à la centrale syndicale AFL-CIO (farouchement anti-ALENA), au groupe parlementaire noir au Congrès, à une bonne partie des écologistes, aux défenseurs des droits de l'homme (qui dénoncent la répression syndicale au Mexique).

Ce sont là autant de bastions de la coalition qui l'a porté au pouvoir. Le président s'est retrouvé en conflit avec nombre d'élus de la Côte est (New-York, New-Jersey) et de la «ceinture de la rouille» (friches industrielles) du Middle-West (Ohio, Michigan, Illinois, Wisconsin). Ce sont là autant de vieilles places fortes démocrates, celles des industries traditionnelles.

Si le Parti démocrate sort de cette bataille exsangue, les républicains sont moins partagés. Seulement une quarantaine d'élus de l'opposition ont rejoint le camp des «anti». Ils l'ont fait par peur de l'indépendant Ross Perot, chantre du protectionnisme, qui vient mordre sur leur électorat, et parce qu'ils dénoncent un libre-échange sauvage qui disloque les communautés de l'Amérique profonde.

Les Américains sont divisés, répartis à parts égales entre «pro» et «anti», et le débat sur l'accord a révélé un climat de profonde insécurité économique. M. Clinton a pris d'autant plus de risques en montant en première ligne sur cette affaire. Mais s'il doit maintenant réconcilier les démocrates, il vient aussi de prouver sa capacité à gouverner avec une majorité bi-partisane. Son crédit politique devrait s'en trouver renforcé. Après tout, il a, jusqu'à présent, remporté toutes les batailles qu'il a livrées devant le Congrès, parfois difficilement, comme lors du vote sur le budget, ou plus aisément, comme sur l'ALENA.

ALAIN FRACHON



M. Christopher : un avertissement pour les Européens

L'approbation par la Chambre des représentants de l'Accord de libre-échange nord-américain est un avertissement pour les Européens, a estimé mercredi 17 novembre le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher. *«Ce vote envoie un message à Genève où se tiennent les négociations de l'Uruguay Round et du GATT qui doivent se conclure en un mois»*, a déclaré M. Christopher dans un discours à Seattle, sur la côte nord-ouest des Etats-Unis.

Jeudi, Peter Sutherland, le directeur général du GATT, a fait peuve de davantage d'optimisme en déclarant à Genève que l'accord sur le commerce était *«quasiment dans la poche»*, compte tenu des progrès importants réalisés par les négociateurs.

Les Etats-Unis accusent les pays européens, et notamment la France, de bloquer la recherche d'un accord sur le commerce mondial en défendant notamment les subventions gouvernementales à certains secteurs. Ces négociations entamées il y a sept ans doivent s'achever le 15 décembre. *«Il n'y aura pas de 16 décembre pour l'Uruguay Round. C'est le message que je veux envoyer à l'Europe. Vous devez finir le travail»*, a affirmé M. Christopher. Egalement présent à Seattle pour le Forum économique des pays du Pacifique, le ministre canadien du commerce international, Roy McLaren, s'est félicité lui aussi de l'approbation de l'ALENA.

Le vote favorable de la Chambre des représentants, aux Etats-Unis, est un incontestable soulagement pour le Mexique et un succès politique pour le président mexicain Carlos Salinas de Gortari, qui avait fait de cet accord la clef de voûte de son programme de réforme et de modernisation de l'économie. Déjà ratifié par le Canada, le traité doit encore l'être par le Sénat mexicain, où le vote favorable ne fait aucun doute, et par le Sénat américain.

La ratification de l'accord devrait profiter au candidat du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir depuis soixante-quatre ans) à l'élection présidentielle, prévue le 21 août prochain. Le président Salinas et le PRI avaient en effet présenté l'ALENA comme une sorte de quitte ou double économique.

Le commissaire européen aux relations économiques extérieures, sir Leon Brittan, a enfin salué mercredi l'adoption de l'ALENA par la Chambre des représentants. Dans un communiqué publié dans la soirée à Washington, M. Brittan a souligné qu'il avait toujours considéré l'ALENA *«comme un accord ouvrant le marché nord-américain sans ériger de barrières contre le monde extérieur»*. – *(AFP., Reuter.)*

Le Canada réclame quelques dispositions complémentaires

MONTRÉAL

de notre correspondante

Les Canadiens ont suivi avec intérêt, mais sans passion, le débat sur l'adoption par la Chambre des représentants des Etats-Unis de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) dont ils sont pourtant partie prenante. Les Communes d'Ottawa ont elles-mêmes ratifié l'ALENA en mai 1993.

Il est vrai que le débat avait un air de déjà vu pour les Canadiens. En 1988, la bataille électorale qui avait ramené au pouvoir les conservateurs, partisans de l'ALENA, avait été livrée sur la question de la création d'une zone de libre-échange avec les Etats-Unis. Cependant, la ratification de l'ALENA par la Chambre des représentants va permettre au Canada d'aborder, sans plus tarder, avec les Etats-Unis, les questions que le nouveau premier ministre Jean Chrétien, entend soulever avant de passer à la promulgation de l'ALENA au Canada.

Un échec de l'ALENA au Congrès ne remettait pas en cause l'Accord de libre-échange canado-américain dont les principales dispositions sont maintenant appliquées. *«Dans l'ALENA, les enjeux sont minimes pour le Canada. L'Asie et le Pacifique sont bien plus importants que le Mexique pour nous»*, disait, mercredi 17 novembre, Gordon Ritchie, principal négociateur canadien de l'Accord de libre échange avec les Etats-Unis. Le volume des échanges canado-mexicains s'élève à un peu plus de 3 milliards de dollars par an alors que celui entre le Canada et les Etats-Unis dépasse 200 milliards de dollars.

Les dernières élections canadiennes, qui ont porté les libéraux au pouvoir en octobre, n'ont pas ressuscité le débat sur le libre-échange dans toute son âpreté. Cependant, le chef libéral Jean Chrétien pouvait facilement passer pour un adversaire de l'ALENA. En 1988, il était dans le camp des opposants au libre-échange. En 1993, il a fait campagne sur le thème de la création d'emplois, et il a tiré parti du mécontentement lié à la montée du chômage et à la baisse de l'activité manufacturière qui ont été imputées, en Ontario en particulier, à la mise en place du libre-échange canado-américain.

Dans leur programme électoral, les libéraux s'étaient cependant engagés à apporter des modifications à l'ALENA, mais sans renégocier l'accord de fond en comble. Aussitôt investi dans ses fonctions, M. Chrétien a levé l'ambiguïté : il proposera à ses partenaires d'annexer à l'ALENA des dispositions complémentaires portant sur un code définissant les subventions et les mesures anti-dumping. Le sommet de Seattle, en marge du Forum de coopération économique Asie-Pacifique, ce week-end, fournira à M. Chrétien l'occasion de rencontrer pour la première fois le président Bill Clinton et de lui faire part des doléances canadiennes.

SYLVIANE TRAMIER

ETATS-UNIS : le Congrès adopte définitivement le budget de la défense. – Le Sénat américain a adopté mercredi 17 novembre le budget de la défense pour l'année budgétaire 1994, qui s'élève à 261 milliards de dollars, chiffre définitif (le *Monde* du 12 novembre). La Chambre des représentants avait adopté ce budget lundi. Les deux chambres du Congrès votaient un texte de compromis, des négociations ayant eu lieu après leurs premiers votes. Le budget de la Défense pour 1994 est inférieur de 2,6 milliards de dollars à ce que demandait l'administration. Il est également en baisse de 12 milliards par rapport à celui de l'année précédente. L'année budgétaire 1994 a commencé le 1er octobre dernier. – *(AFP.)*

Les évêques catholiques américains contre l'isolationnisme. – Les évêques catholiques américains ont lancé mercredi 17 novembre un appel contre l'isolationnisme en déclarant que les Etats-Unis devaient s'engager en Somalie, dans les Balkans et en Amérique centrale. Les évêques, réunis à Washington pour leur Conférence épiscopale, ont aussi demandé aux autorités américaines de poursuivre leur moratoire sur les essais nucléaires et de cesser d'être le premier vendeur d'armes dans le monde. – *(AFP.)*

CANADA : décès de Gérard Lévesque, ancien ministre québécois des finances. – Gérard D. Lévesque, qui avait démissionné en octobre de son poste de ministre des finances du gouvernement québécois de Robert Bourassa, est décédé, mercredi 17 novembre, à l'âge de soixante-sept ans, des suites d'un cancer du colon. Elu pour la première fois député à l'Assemblée nationale du Québec en 1956, sous les couleurs du Parti libéral, M. Lévesque avait été nommé ministre quatre ans plus tard. Robert Bourassa en avait fait son grand argentier lors du retour des libéraux au pouvoir à Québec, en 1985. – *(AP.)*

CUBA : aide humanitaire accordée par la CEE. – La Communauté européenne a annoncé, mercredi 17 novembre, l'octroi d'une aide humanitaire de 1,4 million d'écus (environ 10,5 million de francs) à Cuba. Environ 500 000 écus serviront à l'achat de fournitures de première nécessité pour les hôpitaux, une somme identique doit permettre de distribuer des colis à 60 000 familles nécessiteuses et la troisième enveloppe vise à contribuer à lutter contre l'asthme dont souffre un nombre croissant de Cubains. – *(AFP, AP.)*

PÉROU : un attentat à la voiture piégée fait une dizaine de blessés. – Au moins dix personnes ont été blessées, dans la nuit du mercredi 17 au jeudi 18 novembre à Lima, lors de l'explosion d'une voiture piégée dans le quartier cossu de Miraflores. La voiture, dans laquelle avaient été placés quelque 40 kilos d'explosifs selon la police, avait été placée en face d'un établissement commercial appartenant à une famille d'origine japonaise. Le propriétaire, Raul Hiraoka, avait été libéré en octobre par la police, alors qu'il était retenu en otage depuis juillet par un commando du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA). – *(AFP.)*

La journée internationale

Un entretien avec Mme Ogata,

■ **POPULATIONS EN DANGER.** La journée internationale pour les populations en danger, commémorée jeudi 18 novembre à l'initiative de Médecins sans frontières, devait permettre d'attirer, notamment, l'attention sur le sort des 19 millions de réfugiés et des 24 millions de personnes déplacées dans le monde.

■ **UN ENTRETIEN AVEC Mme OGATA.** A cette occasion, *Sadako Ogata, haut commissaire* des Nations unies pour les réfugiés a accordé un entretien au *Monde*. Elle constate que *«prêcher la bonne conduite aux Etats n'est pas une chose très efficace»*. Mme Ogata devait recevoir jeudi à Genève les chefs des diverses factions bosniaques pour obtenir d'eux l'assurance *qu'ils permettront la libre circulation* des convois humanitaires dans leur pays.

■ **UN RAPPORT DE MSF.** Médecins sans frontières a publié jeudi son deuxième rapport annuel intitulé *Face aux crises*. Il dresse un bilan mitigé des actions internationales face aux grandes crises récentes.

GENÈVE

de nos envoyés spéciaux

«Pourquoi avez-vous invité les chefs des parties bosniaques à Genève?

– La situation sur place est très grave. Il y a déjà 30 centimètres de neige. Les hommes armés ne m'intéressent pas, ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Mais nous devons absolument apporter de l'aide aux victimes civiles. J'ai donc invité les chefs des trois parties bosniaques parce que je veux qu'ils nous donnent des assurances fermes sur le fait que l'aide humanitaire sera bien acheminée. On ne peut pas continuer comme cela.

– Et s'ils refusent?

– Le monde saura qui est responsable des difficultés actuelles, qui il faut blâmer.

– Et s'ils posent des conditions?

– Il ne doit pas y avoir de conditions à l'aide humanitaire.

– Mais ils vous ont déjà tellement menti...

– Mais que peut-on faire d'autre?

– En février dernier, vous avez fait quelque chose d'inhabituel dans le système des Nations unies, vous avez «désobéi» en suspendant l'aide humanitaire à la Bosnie pour protester contre les obstacles mis par les belligérants à la distribution de cette aide. Auriez-vous une liberté de révolte?

– Non, non, je n'ai pas désobéi. J'ai seulement fait ce que j'estimais être dans mon droit. Personne ne m'a rien ordonné. J'étais très en colère contre les parties bosniaques qui bloquaient les convois. Il est vrai que ma décision était un peu politique. Depuis, nous avons refait la même chose, mais de manière plus discrète. Et je pourrais le refaire à nouveau. Que voulez-vous faire d'autre quand les convois sont sans cesse bloqués *et attaqués?* A New-York, ils comprennent cela beaucoup mieux maintenant.



– Vous avez déploré à plusieurs reprises que les délégués du HCR en ex-Yougoslavie circulent en véhicules blindés et portent des gilets pare-balles, une situation inédite pour eux. Comment le HCR s'est-il adapté à ce «nouvel environnement»?

– Onze employés du HCR sont morts dans ce pays. Nous avons mis en place un système de protection, et des unités spéciales en charge de la sécurité. Nous avons doté le personnel d'un équipement de communications. Et nous entraînons à Genève tous ceux qui se rendent sur le terrain. Ces mesures nous permettent d'être rapides et efficaces dans des conflits internes où les employés du HCR sont beaucoup plus exposés qu'avant.

– Que pensez-vous des récentes interventions militaires – comme en Somalie – au nom d'objectifs humanitaires et en vertu d'un devoir d'ingérence?

– Au vu de la situation somalienne, on devra désormais y réfléchir à deux fois avant de proclamer un droit d'intervention humanitaire. Certes, il était important que la communauté internationale agisse en Somalie. Une grande occasion s'offrait à elle, qui justifiait beaucoup d'espoirs. La loi et l'ordre ont d'ailleurs été rétablis dans de nombreuses régions de Somalie. Dans le Sud, par exemple, les Somaliens réfugiés au Kenya, où opère le HCR, ont commencé à rentrer.

» *Mais quand* une intervention attise les sentiments nationalistes et tribaux, les choses deviennent très *compliquées*. Ce qui s'est passé en Somalie a montré les possibilités et les limites d'une intervention humanitaire. C'est une leçon que nous devons tous méditer. Il y a toujours un risque de confusion entre le militaire et l'humanitaire.

«Un fonds d'urgence de 25 millions de dollars»

– Comment faites-vous face à la multiplicité et à la simultanéité des crises?

– Nous avons renforcé notre capacité d'intervention grâce à un fonds d'urgence de 25 millions de dollars que nous avons, hélas, totalement dépensés cette *année*. Depuis deux ans, nous avons aussi un système d'urgence, avec des personnels prêts à *partir*, *notamment des Scandinaves*, et des stocks de nourriture. Donc, dans le cas d'une intervention *limitée*, *nous* pouvons agir efficacement. Au Burundi par exemple, nous avons pu envoyer *tout de suite* une équipe de vingt-huit personnes, avec des véhicules.

» Mais l'action du HCR ne peut suffire. Elle doit être relayée par un effort international beaucoup plus grand. Nous sommes très seuls en Azerbaïdjan – avec Médecins sans frontières, un partenaire très important pour nous – ou au Tadjikistan. En Azerbaïdjan, nous pensions rester six mois. Mais maintenant les combats sont entrés dans une seconde phase. Il est vrai que lorsque de telles crises se multiplient, on ne peut pas vraiment y faire face.

– Quel est le profil du «nouveau réfugié»?

– Les «nouveaux réfugiés» appartiennent aux «pays du Nord». Or, jusqu'au déclenchement de la guerre en Yougoslavie, le HCR et les autres organisations avaient surtout l'habitude de s'occuper des réfugiés du Sud, *du tiers-monde*. Les réfugiés du Nord – les ex-Yougoslaves par exemple – ont des besoins différents. Il *faut leur fournir* un toit, ou du matériel de construction comme au Tadjikistan, mais

Le deuxième rapport annuel de Médecins sans frontières

«Face aux crises»

Face aux crises. L'intitulé du deuxième rapport annuel de Médecins sans frontières (MSF), disponible en *librairie* à compter du jeudi 18 novembre, est clair (1).

L'an dernier, *Populations en danger* avait mis l'accent sur les groupes humains les plus menacés de la planète. Des millions de victimes. Aujourd'hui, c'est un bilan des actions et réactions de la communauté internationale face aux grandes crises qu'elle affronte qui nous est proposé. Un bilan mitigé, qui va de la non-intervention (Soudan, Afghanistan) aux interventions régionales (Tadjikistan, Caucase, Libéria) en passant par *le rétablissement* de la paix (Salvador, Cambodge) et les interventions «humanitaires» (Bosnie, Somalie).

Alors que le nouvel ordre – ou, le nouveau désordre – international favorise l'émergence de nouvelles doctrines et de nouveaux acteurs quel doit être, quel peut être, quel est le rôle des Nations unies, dont 75 000 «casques bleus» sont ajourd'hui engagés dans des opérations humanitaires à travers le monde? Et, face à la machine onusienne, face aux Etats, quel rôle pour les organisations humanitaires, attachées aux principes d'indépendance et d'impartialité, mais souvent dépendantes de la communauté internationale et de leurs gouvernements en matière d'aide et de crédits?

Quel rôle, par exemple, pour MSF, la première ONG médicale mondiale, avec 1 000 volontaires travaillant dans 70 pays? Comment concilier l'association paradoxale et, pour certains, dangereuse entre démarche humanitaire et intervention militaire? Une combinaison *«qui affaiblit les principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance essentiels»*, notent les auteurs. Mais de plus en plus à l'ordre du jour. Et dont les tragiques dérapages, payés par les populations locales, ont conduit *MSF-France à plier* bagage en Somalie.

Ces questions, et bien d'autres, *Face aux crises* les soulève et les met en perspective à travers une analyse des crises les plus marquantes de l'actualité. Celles qui mobilisent l'opinion et celles qui ne suscitent que l'indifférence. *«A l'heure où les interventions internationales ne cessent de se multiplier, dans un climat marqué par une confusion croissante entre l'humanitaire et le militaire, il nous paraît essentiel de faire connaître nos réactions et nos critiques»*, écrivent les responsables de MSF. Louable effort de clarté. Leur contribution est, en effet, essentielle pour tous ceux qui s'intéressent à ces questions, mais que la complexité des situations et les controverses *qui*, trop souvent, accompagnent les opérations humanitaires, finissent par déboussoler.

R.-P. P.

► *Face aux crises*. Collection Pluriel. Hachette. 220 pages, 89 F.

L'envoi de la première «armée humanitaire» en Somalie

Un cri pour un crime

Le crime humanitaire. Somalie. Déjà, le titre a tout dit. Mais la conclusion n'est pas en reste : *«Pour la première fois, en Somalie, on a tué sous la bannière de l'humanitaire. (...) Non sous le couvert de la légitime défense, mais dans des raids menés au nom du droit de vengeance. La Bosnie nous a montré à quoi se trouve réduit le droit lorsqu'on prétend l'appliquer sans force : à une redoutable illusion. La Somalie illustre, s'il en était besoin, ce qu'est la force lorsqu'elle oublie le droit : une criminelle injustice.»* Horrible jeu de miroirs. Terrible dilemme.

On est loin des satisfecit que décernait, il y a peu, Bernard Kouchner, à la composante humanitaire de l'opération *Restore Hope*, en dissociant, opportunément, le *secouriste du soldat*. En une *vingtaine* de pages, c'est un cri que pousse le président de MSF, Rony Brauman. Un cri de douleur, d'indignation et de lucidité.

L'envoi de la première *«armée humanitaire»*, présenté comme un *«fantastique pas en avant»* dans la *direction* du *«droit d'ingérence humanitaire»*, ne l'avait pas *convaincu. Pourtant*, le cri de Rony Brauman n'est pas un réquisitoire contre le principe même d'une intervention armée. Il tient à le préciser. *«Ce qui est en cause, c'est l'option militariste amorcée à l'automne 92. C'est l'abandon délibéré de toute autre stratégie (...). C'est le triomphe d'une vision caricaturale de la Somalie, ramenée à un face-à-face tragique entre une masse d'enfants affamés et des hordes de piullards drogués.»* Ah, la responsabilité des médias dans cette vision réductrice, fausse et... largement encouragée à la veille de l'intervention américaine! A l'heure où tous affirment en chœur que 80 % de l'aide est pillée, le Comité international de la Croix-Rouge, qui ravitaille directement deux millions de personnes, estime les pillages dont il est victime à environ... 10 %. *Ce n'est pas tout. Sur* le mépris affiché à l'égard des populations; sur l'absence de consultations avec les Somaliens qui pourraient contribuer à restaurer de la paix et l'Etat; sur le comportement des soldats de l'ONU, Rony Brauman, *qui parle d'expérience, ne fait* pas de cadeaux. A la veille d'un retrait peu glorieux, on comprendra qu'il appelle à la vigilance contre *«les nouveaux apôtres de la solidarité casquée»*.

R-P. P.

(1) *Le Crime humanitaire. Somalie*, Arléa. 30 p., 20 F.

PROCHE-ORIENT

SYRIE

Damas veut obtenir des Israéliens la garantie d'un retrait total du plateau du Golan

DAMAS

de notre envoyée spéciale

Interrompues depuis la signature, le 13 septembre dernier, de l'*accord sur l'autonomie* palestinienne entre Israël et l'OLP, les négociations bilatérales de paix entre l'Etat hébreu d'une part, la Syrie, le Liban, la Jordanie d'autre part, pourraient reprendre *«prochainement»* à Washington. Attendu au Proche-Orient, au début du mois de décembre, le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, transmettrait à Damas les *«éléments positifs»* recueillis auprès du premier ministre israélien, lors de sa visite aux Etats-Unis. Tel est le sens du message du président Bill Clinton à son homologue syrien, Hafez el Assad.

Ce n'est qu'à l'issue du voyage de M. Christopher – qui pourrait faire la navette entre Jérusalem et Damas – que la date de reprise des négociations bilatérales serait annoncée . Cette reprise des pourparlers officiels est exigée par Damas qui refuse, contrairement à l'OLP et la Jordanie, tout contact secret avec l'Etat hébreu. Pour les dirigeants syriens, seule le formule de Madrid, garantie par les Etats-Unis – l'échange des territoires contre la paix – est à même de satisfaire les revendications arabes.

Le président Assad n'a cessé de le répéter à tous ses interlocuteurs *qui le pressent de négocier* directement et secrètement avec l'Etat hébreu. Il le redira sans aucun doute, *jeudi 18 novembre*, à Alain Juppé, qui a toutefois démenti *«être investi d'une mission particulière»* par Israël pour organiser un sommet israélo-syrien, en tout cas impensable avant un règlement global du conflit israélo-arabe que le chef de la diplomatie française a appelé de ses vœux.

Lors de ses premiers entretiens, mercredi, avec son homologue syrien, Farouk el Charah, M. Juppé a fait valoir l'intérêt de profiter de l'accord de Washington – salué par Paris et dénoncé par Damas – pour faire avancer *les autres dossiers*. A cet égard, il a redit, à la grande satisfaction de la Syrie, le souhait de la France de voir *«Israël se retirer totalement du plateau du Golan»* tout en soulignant que *«La paix totale»* offerte par Damas contre *«le retrait total»* signifiait, à ses yeux, une normalisation des relations de toutes sortes entre les deux voisins.

En attendant M. Christopher

Cette visite, selon M. Juppé, visait aussi à *«rassurer la Syrie»*, quelque peu marginalisée par l'accord *israélo-palestinien et les* progrès faits dans les pourparlers en cours entre la Jordanie et Israël. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts américains et européens pour maintenir en vie le processus de paix, dans cette période d'expectative . Car, la *patience* de Damas peut avoir ses limites.

Certes, des propositions sont faites à la fois à Israël et à la Syrie, notamment par l'Egypte qui, selon un observateur, *«joue en ce moment la carte de la modération»* entre les deux pays. En transmettant des messages aux uns et aux autres, Le Caire s'emploie à maintenir les choses en l'état même s'il est clair que, pour Damas, les Etats-Unis sont les seuls intermédiaires valables avec Israël.

Washington s'efforcerait maintenant de trouver une formule acceptable de déclarations *«simultanées, réciproques et conditionnées»* que pourraient faire, en temps voulu, Damas et Jérusalem pour annoncer un retrait par étapes, mais total, du Golan, retrait qui se concluerait par une normalisation complète des rapports entre les deux pays. Lors de sa dernière visite à Damas, Oussama el Baz, conseiller du chef de l'Etat égyptien, Hosni Moubarak, aurait assuré le président Assad que *«quelque chose»* se passerait avant avril 1994 entre la Syrie et Israël, le temps nécessaire à M. Rabin de faire *«digérer»* à son opinion publique l'accord de Washington.

Au reste, si le courant ne passe *toujours pas entre Damas et* Jérusalem, et si la Syrie n'est pas disposée à faire de concession, *même de forme, avant d'avoir* obtenu la garantie d'un retrait total israélien du Golan, beaucoup *de détails sur* la manière d'opérer ultérieurement ont déjà été réglés entre les deux pays lors des conversations bilatérales de Washington. Comme l'affirme une source proche des négociateurs, *«une fois l'accord politique acquis, quinze jours pourraient suffire à finaliser une déclaration de principes ou un accord»*, qui ne prendrait pas, dans le cas syrien, la forme solennelle qu'il a revêtu entre l'Etat juif et l'OLP.

On n'en est pas encore là. Et dans l'attente de la visite de M. Christopher, les dirigeants syriens, qui n'ont guère apprécié les «cadeaux», notamment militaires, faits par M. Clinton au premier ministre israélien, se veulent d'autant plus prudents qu'ils craignent qu'un accord séparé soit conclu entre la Jordanie et Israël. Le roi Hussein aurait toutefois assuré le président Assad qu'il ne signera pas *de traité de paix en bonne* et due forme avec l'Etat hébreu avant que ne soient achevées toutes les négociations bilatérales entre Israël et ses voisins arabes.

FRANÇOISE CHIPAUX

ISRAËL

Les Etats-Unis s'inquiètent des violences dans les territoires occupés

L'armée a déployé, jeudi *18 novembre, d'importants* renforts dans les territoires occupés pour faire face à une éventuelle vague de violences, a annoncé la radio israélienne. Depuis la signature, le 13 septembre dernier, à Washington, de l'accord sur l'autonomie palestinienne, huit Israéliens ont été tués par des Palestiniens et dix-huit Palestiniens l'ont été par des Israéliens.

Plusieurs dizaines de colons israéliens ont barré la circulation, jeudi, pendant deux heures, à Nahal Oz, point de passage entre la bande de Gaza et l'Etat hébreu, pour protester contre le meurtre à coups de poignard, la veille, à *cet endroit*, d'un soldat. Selon une source palestinienne, l'agresseur qui a été arrêté sur place, est un activiste de l'organisation du Djihad islamique. En *visite au Canada*, le premier ministre, Itzhak Rabin, a affirmé à la radio : *«Malgré notre douleur et notre tristesse, nous continuerons les négociations de paix tout en nous battant contre le terrorisme. Tous les Israéliens, civils et militaires, doivent être particulièrement vigilants. Ce terrorisme vise à assassiner des Israéliens et les chances de paix»*.

Pour leur part, les Etats-Unis ont exprimé, mercredi, leur *«grave préoccupation»* face à ces violences, en en rejetant la responsabilité sur les *«opposants à la paix»*. *«La violence doit cesser*, a souligné, dans un communiqué, le département d'Etat. *Les opposants à la paix ne doivent pas être autorisés à gagner»*. – *(AFP.)*

pour les populations en danger

Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés

aussi du fuel pour le chauffage. Ça coûte très cher. Ces dépenses étaient bien sûr faibles ou inexistantes dans les pays du Sud. Autre différence : les exodes de nouveaux réfugiés résultent beaucoup plus que par le passé de conflits internes.

– En quoi la fin de la guerre froide a-t-elle modifié l'approche du HCR?

– Nous attachons beaucoup plus d'attention au pays d'origine, celui d'où viennent les réfugiés, et dont on ne s'occupait pas pendant la guerre froide. Nous sommes plus actifs soit en essayant d'empêcher des afflux massifs de réfugiés, soit en aidant ceux-ci à retourner chez eux. Nous nous faisons aussi beaucoup plus librement qu'avant les avocats des droits de l'homme, dont les violations grossières provoquent les flux de réfugiés, même si nous n'avons pas les moyens d'arrêter les violations elles-mêmes.

«On ne peut pas changer les sociétés par la force»

– Ce n'est pas très efficace...?

– Prêcher la bonne conduite aux Etats n'est pas une chose très efficace. Mais au moins, nous pouvons parler des causes profondes des exodes, qu'il s'agisse des violations des droits de l'homme, de la grande pauvreté, des tensions ethniques.

– Mais aucune sanction n'est prévue contre les Etats.

– On ne peut pas changer par la force les sociétés et les comportements des gouvernements. Les sanctions militaires menées par des forces étrangères ne font que ressouder artificiellement, dans un réflexe patriotique, les pouvoirs et les peuples qu'ils oppriment. Seule la dissuasion peut jouer. Les sanctions économiques sont très lentes à porter leurs fruits et de toute façon, elles font surtout souffrir les plus pauvres.

– Les ressources du HCR dépendent pour 97 % des contributions volontaires des Etats. Ce système réduit-il votre liberté de choix et d'action?

– Cela n'influence pas tellement nos programmes. Les gouvernements ne font pas dépendre l'argent qu'ils donnent de telle ou telle affectation précise. L'influence est plus indirecte. Elle tient au fait que des appels de fonds spécifiques sont lancés au moment où il faut faire face à telle ou telle crise. La CEE financera une opération en Yougoslavie parce que c'est important pour elle, ou le Japon au Cambodge pour la même raison. Ce genre de considérations se reflète dans l'usage des fonds. Mais nous ne pouvons pas refuser l'argent qu'on nous offre. L'important c'est que les Etats veuillent aider les réfugiés – pour des raisons humanitaires et politiques – et ils le font. A preuve, le budget du HCR a doublé en deux ans. Et si on nous aide, c'est parce qu'on nous tient pour efficaces.

– Certains pays sont négligés, l'Angola par exemple, où la guerre civile fait des ravages terribles.

– C'est parce que les gouvernements sont désespérés. Ils savent que leur argent ne servirait à rien. Encore une fois, c'est une question d'efficacité. La même chose se passe avec la Yougoslavie. L'année dernière, l'argent est vite arrivé. Cette année, il arrive de plus en plus lentement. Les Nations unies ont de graves problèmes budgétaires mais elles peuvent vivre en empruntant. Pas nous. Nous devons avoir l'argent disponible pour financer nos opérations. Quant aux collectes privées, elles nous rapportent à peine 5 % de nos ressources.

– Le HCR pourrait-il prendre en charge une partie au moins des personnes déplacées, ce qui supposerait un élargissement de son mandat?

– Le HCR, qui s'occupe déjà de 19 millions de réfugiés, n'aurait pas les moyens de prendre en charge 24 millions de personnes supplémentaires. Mais il est vrai que nous sommes l'objet de très fortes pressions en ce sens. Au Pérou par exemple, où les déplacés se sont regroupés autour de Lima, le gouvernement nous a pressés d'intervenir. Mais nous préférons laisser agir les autres organisations. De manière générale, nous suivons deux principes. D'abord nous intervenons lorsque les personnes déplacées courent un grand risque de devenir des réfugiés. Ensuite, nous aidons au rapatriement des réfugiés jusqu'à leur réinstallation. Mais lorsqu'un déplacement de populations ne met pas celles-ci vraiment en danger, nous nous abstenons, parce que nous ne pouvons pas tout faire.

«Tous les Cambodgiens sont rentrés chez eux»

– Beaucoup de réfugiés ne retourneront jamais dans leur pays?

– Au cours des vingt dernières années, une solution a été trouvée pour trente millions de réfugiés. Ou bien ils sont rentrés chez eux, ou bien ils se sont installés dans le pays d'accueil. Je pense qu'une solution sera trouvée pour la majorité des réfugiés d'aujourd'hui.

» Rien que l'an dernier, nous avons pu rapatrier 2,4 millions de réfugiés. Tous les Cambodgiens sont rentrés chez eux. Ils n'ont pas trouvé le paradis en rentrant, mais au moins, ils vivent comme leurs compatriotes restés au pays. Une partie des réfugiés afghans au Pakistan – 1 million et demi – ont, eux aussi, été rapatriés. Même chose pour les Kurdes irakiens revenus d'Iran. Leur vie s'est grandement normalisée. Un vaste programme de rapatriement des Mozambicains vient de commencer. Les réfugiés du Libéria, les Ethiopiens du Soudan, rentreront aussi sans doute. Mais il y aura également des zigzags, comme le montre bien le cas somalien. Dans quel sens la Somalie évoluera-t-elle? Ce n'est pas très clair.

» Des solutions existent donc. Mais le problème est de savoir dans quelle mesure la communauté internationale peut aider les réfugiés, une fois rentrés chez eux, dans des pays très pauvres et dévastés par des guerres. Une aide très importante sera nécessaire pour reconstruire ces pays. Alors nombre de réfugiés pourraient enfin profiter de la fin de cette guerre froide dont ils ont été les victimes. Je ne suis pas désespérée. La communauté internationale peut unir ses efforts. Voilà une grande différence d'avec la période de la guerre froide.

– Le rapatriement des Cambodgiens a été un succès, mais qu'en est-il de leur réinsertion?

– L'opération au Cambodge a été l'une des plus généreusement financées. Et surtout, l'argent a été donné à temps. La communauté internationale a la volonté politique, me semble-t-il, de reconstruire le Cambodge. Ce pays a en outre l'avantage d'appartenir à une région de croissance économique.

– Le droit d'asile est un principe politique de moins en moins respecté. Comment réagissez-vous à cette évolution?

– Nous faisons clairement comprendre à tout le monde que ceux qui ont droit à l'asile doivent l'obtenir, au terme d'une procédure correcte. C'est un principe qu'il faut absolument défendre. Mais, bien sûr, pour protéger le droit d'asile, il vaut mieux d'abord empêcher les migrations économiques en agissant sur leurs causes. Car de toute façon personne n'empêchera les migrants économiques potentiels de quitter leur pays et de demander l'asile politique ailleurs.»

Propos recueillis par
JEAN-PIERRE LANGELLIER
et ISABELLE VICHNIAC

CLÉS/ *Le HCR*

■ **Les origines.** Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a vu le jour le 14 janvier 1951. Il succédait à l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR), qui avait pour mission de protéger et réinstaller 1 620 000 réfugiés et personnes déplacées, victimes de la deuxième guerre mondiale, groupées dans des camps en Allemagne, Autriche et Italie. Le HCR, au 1er janvier 1952, était chargé de l'assistance et de la protection d'environ 500 000 réfugiés. En 1960, il avait en charge 1,4 million de réfugiés ; en 1970, 2,5 millions ; en 1980, 10,2 millions ; en 1990, 17,2 millions et en novembre 1993 près de 20 millions.

Les réfugiés dépendant du HCR ont été définis par la convention de 1951 comme étant des *«personnes qui, craignant avec raison d'être persécutées du fait de leur race, leur religion, leur nationalité ou leurs opinions politiques, ont fui leur pays et ne peuvent ou ne veulent pas y retourner»*. Aujourd'hui, presque la totalité des réfugiés ont fui leur pays pour échapper aux conflits armés, aux persécutions ethniques et, plus généralement, à la violence. En 1993, un être humain sur 130 est un réfugié.

■ **Le budget.** Le budget du HCR pour 1993 se monte à 1 270 millions de dollars, alimenté à raison de 97 % par des contributions volontaires, dont les principales sont celles de la CEE (102 441 030 dollars), des Etats-Unis (187 788 301 dollars), le Royaume-Uni (71 478 012 dollars), Suède : 70 568 611), Japon : 66 241 440). Le HCR est présent dans 109 pays. Il y maintient en permanence 2 149 délégués et employés et compte 770 fonctionnaires internationaux au siège à Genève, dont un certain nombre effectuant des missions sur le terrain plusieurs fois par an.

■ **Deux fois prix Nobel.** Au 31 décembre 1992, le nombre de réfugiés volontairement rapatriés par le HCR s'élevait au total à environ 2 400 000. Le HCR a reçu le prix Nobel de la paix en 1954 et en 1981.

Une Japonaise intègre et compétente

GENÈVE
de notre correspondante

La réélection, le 4 novembre, par acclamations et à l'unanimité des pays membres de l'assemblée générale de l'ONU, de Sadako Ogata pour cinq ans au poste de haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a réjoui tout le monde et n'a surpris personne. Car aucun pays ne s'était aventuré à présenter un autre candidat pour cette haute charge, tant la réputation de compétence, de finesse politique et d'intégrité morale de Mme Ogata est tenue pour incontestable.

Autre fait exceptionnel : aucune campagne – même feutrée – n'a précédé cette élection et Tokyo n'a rien entrepris pour pousser la candidature de cette Japonaise. Celle-ci avait d'ailleurs fait savoir à ses conseillers qu'elle préférerait renoncer à se représenter plutôt que de bénéficier d'une quelconque propagande électorale, notamment de la part du gouvernement japonais.

Un train de vie modeste

Issue d'une famille aristocratique, petite-fille d'un ministre des affaires étrangères, mariée à un banquier – homme gai et affable, visiblement fier d'elle –, elle est mère d'un réalisateur de films d'avant-garde et d'une fille travaillant dans la banque. Sadako Ogata ne s'est lancée qu'à l'âge de cinquante ans dans l'action humanitaire. Depuis lors, elle s'y est vouée sans relâche. Travailleuse acharnée, stupéfiant son monde par son courage dans ses négociations sur le terrain, sous les bombardements quelquefois, elle trouve le temps de suivre tous les jours des cours de français.

Petite de taille, discrètement élégante, elle est d'une simplicité immuable et fait preuve d'une modestie qui pourrait passer à tort pour de la timidité. On raconte qu'à sa prise de fonctions elle n'a pas osé réclamer le matériel de bureau qui lui était indispensable et qu'elle est allée elle-même dans une papeterie acheter crayons et blocs-notes.

Cette modestie ne l'empêche pas de tenir tête aux puissants, notamment, comme en février dernier, au secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, et de dire sans ambages leurs quatre vérités aux politiciens et chefs de guerre, comme elle l'a fait en ex-Yougoslavie. Sans être arrogante, elle adopte un style «maîtresse d'école» qui peut agacer. N'élevant jamais la voix lorsqu'elle se fâche, elle se borne à pianoter sur ses dossiers.

Elle supporte mal ceux qui lui font perdre son temps. C'est ainsi que, lors d'une importante réunion, elle a coupé la parole à un délégué d'un pays donateur, lui rétorquant de sa voix monocorde : *«Vous m'avez déjà dit cela il y a cinq semaines!»*

Elle vit modestement dans un grand appartement assez vide. Elle a mis deux ans pour accrocher des rideaux à ses fenêtres et se contente des services d'une femme de ménage deux fois par semaine, ce qui contraste fortement avec le train de vie de ses pairs. Autre trait qui la distingue d'eux : au siège du HCR, elle mange à la cafétéria, s'asseyant à la première table où elle trouve une place libre.

Elle peut aussi être imprévisible. Au moment du rapatriement des Cambodgiens – opération particulièrement ardue et délicate –, un réfugié lui fit savoir combien il aimerait garder son chien qu'il considérait comme un membre de sa famille. Elle acquiesça et fit rapatrier dans la foulée plus de dix mille canins, en disant : *«Cela ne prend pas de place et il ne faut pas séparer les familles...»*

I. V.

[Née le 16 septembre 1927 à Tokyo, diplômée de l'université du Sacré-Cœur de cette ville en 1951 et de l'université de Georgetown en 1953, Sadako Ogata reçoit le titre de docteur en sciences politiques de l'université de Californie à Berkeley en 1963. De 1965 à 1974, elle revient à l'université du Sacré-Cœur mais, cette fois, en qualité de professeur de relations internationales, discipline qu'elle enseigne également à l'université chrétienne internationale de Tokyo, où elle sera nommée professeur associé en histoire diplomatique, chaire qu'elle occupera jusqu'en 1976. De 1976 à 1979, elle fait partie de la mission permanente du Japon à New-York et, à ce titre, participe avec la délégation japonaise à plusieurs sessions des Nations unies, tout en présidant (en 1978 et en 1979) le conseil exécutif de l'UNICEF, marquant ainsi son entrée active dans le domaine des droits de l'homme, qu'elle ne quittera plus. Le poste qu'elle occupe actuellement découle d'un vote de l'assemblée générale en date du 21 décembre 1990 qui l'avait désignée pour un premier mandat de trois ans.]

ASIE

Le puzzle afghan

I. – Hérat, l'émirat pacifié d'Ismaïl Khan

Si Kaboul subit encore de fréquents combats entre chiites et sunnites et demeure disputée entre l'ex-ministre de la défense Massoud et le chef intégriste Hekmatyar, Hérat, à l'ouest, vit en paix sous un « commandant suprême » très autonome et, au nord, Mazar compte parmi les cités les plus actives d'Asie centrale. Dans une série de trois articles dont nous commençons aujourd'hui la publication, nous décrivons la situation dans les trois principales villes d'Afghanistan, aux situations fort contrastées.

HÉRAT (Ouest de l'Afghanistan)

de notre envoyé spécial

Un feu rouge vient d'être installé à un carrefour central. Certes, il ne fonctionne pas encore : la station électrique, qui ne tourne que trois heures par jour, a d'autres priorités. Mais ce signe confirme que Hérat est engagée sur une autre voie que la capitale, Kaboul, où des combats entre factions continuent d'avoir lieu. « Un jardin de paix » : telle est l'expression dont Rudy Rodrigues, un Canadien qui dirige ici l'UNICEF, use pour qualifier « l'émirat de l'ouest et du sud de l'Afghanistan ». Car telle est la dénomination de cette zone – six provinces, représentant 40 % de la surface du pays – où « règne » Ismaïl Khan.

Voici le « commandant suprême » (émir), à son bureau de Khol-i-Urdu, une enceinte militaire à la périphérie de Hérat, qu'il préfère au gouvernorat, dont la tour sans horloge est l'un des signaux du centre-ville. A vrai dire, ce bureau tient du divan, au sens oriental : aucun élément moderne ne l'orne, hormis un téléphone, alors que deux rangées de sofas courent le long des murs derrière des tables basses, sur lesquelles des serviteurs posent thé, raisins secs et bonbons.

« Parlez-moi d'abord de vous », nous dit, dans un anglais très convenable, cet ancien officier de l'armée royale, puis républicaine et enfin communiste, qui refusa, le 16 mars 1979, de réprimer une émeute avant de prendre la tête du soulèvement contre le régime. Cette courtoisie a toujours été la marque, dit-on, de cet homme plutôt petit et trapu, au chef couvert d'un turban à carreaux porté *« à la corsaire »*, à la longue barbe grise, qui a tenu tête dix ans à l'armée rouge.

« L'Afghanistan doit être désarmé »

Un portrait du président Rabbani orne le mur du fond, encadré, un peu plus bas, de l'effigie de l'émir et de celle de l'« homme fort » de Kaboul : c'est là le triumvirat du Jamiat, la première formation islamiste apparue dans le pays, aujourd'hui en lutte contre le Hezb-i-Islami de Gulbuddin Hekmatyar pour l'hégémonie dans la capitale. Un drapeau afghan, dans un coin, semble confirmer un propos que martèle Ismaïl Khan à chaque visiteur : *« Nul ne doit mettre en doute que je suis totalement dévoué à l'Afghanistan. »*

Durant l'entretien, le divan se garnit, avec l'arrivée, en ordre dispersé, des notabilités locales : le commandant en chef, le général Alauddin Khan, second d'Ismaïl Khan durant la résistance ; Maulawi Mollah Mohammed, chef du conseil du « clergé » de l'émirat, également, *de facto*, juge suprême et ministre de la justice ; le responsable de la police et des frontières, le général Azizullah Afzali, qui a eu plus d'un démêlé avec Ismaïl Khan ; le vice-gouverneur Hadji Mir, un mollah d'allure ascétique qui fut l'adjoint politique et l'administrateur de l'émir dans les maquis, et qui est à présent considéré comme le chef de l'aile intégriste du régime ; et bien d'autres qui, en arrivant, se dirigent vers l'émir, devant lequel ils s'inclinent ou qu'ils embrassent, selon leur degré de familiarité, avant de saluer les autres personnalités.

« Au nom d'Allah... », lance l'émir, pour commencer l'entrevue. Très vite, il en arrive au point crucial, son obsession : *« L'Afghanistan tout entier doit être désarmé. Aussitôt, la paix s'établira, et tous les problèmes pourront être résolus. »* De fait, c'est là la principale réussite de l'homme fort d'Hérat : dans sa province, à la différence de l'essentiel du reste du pays, il est difficile de trouver un civil armé. Et la présence militaire, elle-même, est peu visible. Toujours à venir à Kaboul, le retrait des RPG7, Kalachnikov et autres armes, a été ici réalisé dès la fin de 1992. Il en a coûté de vifs affrontements avec les chiites, le Hezb, et des milices de l'ancien régime.

Des combats ont encore eu lieu, ces derniers mois, à la périphérie de l'émirat : dans le Nord, contre Rasul Palahwan, seigneur de la guerre de la mouvance du général Dostom, « patron de Mazar-i-Sharif » ; vers l'est, dans les vallées de l'Hindou-Kouch, contre des petits commandants fidèles de Gulbuddin Hekmatyar ; vers le sud-est, ils ont opposé les forces d'Ismaïl Khan à des groupes de bandits qui, jusqu'à ces dernières semaines, rendaient presque impraticable la piste reliant Hérat à Kandahar. L'émir ne se reconnaît engagé que dans des *« opérations de désarmement »*, écartant toute suggestion qu'il soit en train d'élargir son empire.

Une ville dévastée

« Son modèle politique se réfère à la tradition islamique », observe le responsable d'une ONG européenne engagée dans la reconstruction. *« Lorsqu'on dit qu'il est chef « de l'ouest et du sud » de l'Afghanistan, ce n'est pas exact. Kaboul a confirmé l'évidence en le nommant gouverneur de Hérat. Pour le reste, on doit parler plutôt de « zone d'influence ». Cela signifie qu'Ismaïl Khan est capable de prêter assistance aux responsables d'une demi-douzaine d'autres provinces – en leur fournissant quelques moyens militaires ou en canalisant vers eux une partie de l'aide internationale – selon le proverbe afghan qui dit : « La puissance d'un homme se mesure à l'ampleur de ses relations. »*

« Mais l'émirat de Hérat n'a pas de fontières précises, poursuit notre interlocuteur. *L'effet du pouvoir y décroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre. L'influence de l'émir se mesure à ce que le mollah, durant la prière du vendredi, mentionne son nom. Au-delà commence le Yaghistan, le « pays sans loi » des écrivains classiques, là où tout peut arriver : voyageurs détroussés, villages rançonnés, etc. »* L'influence d'Ismaïl Khan est ainsi ressentie jusqu'en direction de Kandahar au Sud-Ouest, et, au nord-est, à mi-chemin de Mazar-i-Sharif, fief du général Dostom.

Barbe et « tchadri » obligatoires

Quoi qu'il en soit, Hérat se reprend à vivre, sous la houlette de ce populaire chef tadjik. Nulle part cette évidence n'est plus perceptible que vers Gawhar Chad, le quartier le plus fameux de Hérat, pour abriter les six antiques minarets – aujourd'hui réduits à quatre et demi – emblématiques de ce que l'on a pu jadis dénommer « la Florence de l'Islam ». Cette partie occidentale de la cité a été presque détruite par des bombardements soviétiques et lors des combats menés par les moudjahidins contre les communistes. Ville la plus démolie de l'Afghanistan (avec Kandahar), Hérat est aussi réputée être *« la cité la plus minée du monde »* : Soviétiques et gouvernement d'alors avaient disposé trois ceintures d'engins explosifs pour la défendre contre les guérilleros.

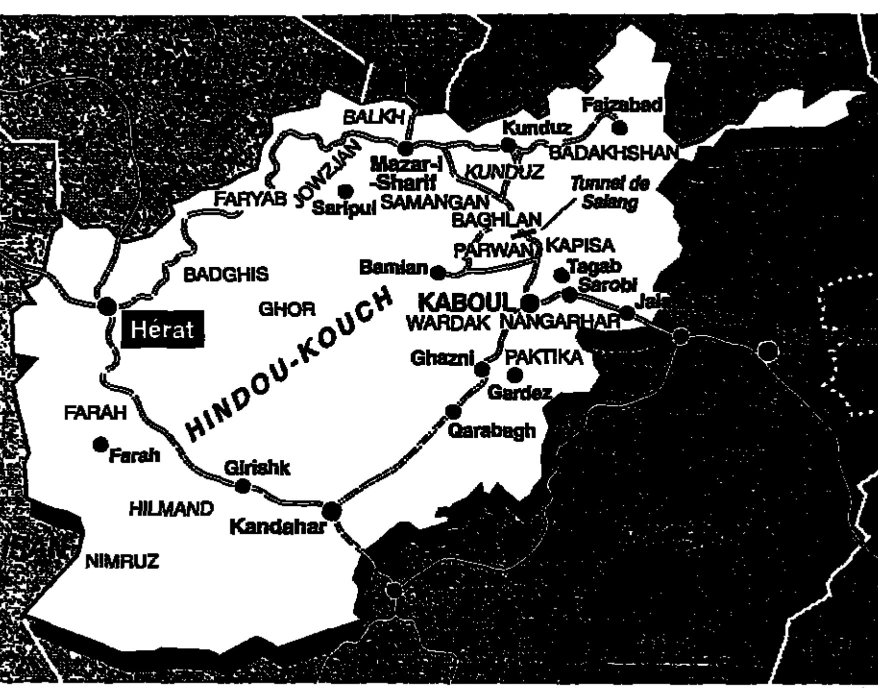
Aujourd'hui, plusieurs équipes d'OMAR, l'organisation afghane de déminage, sont au travail. On voit les hommes par groupes de deux, l'un maniant le détecteur et l'autre le poignard, avec lequel, à plat ventre, la tête protégée d'un casque à visière, il gratte, avec des précautions d'archéologue, le sol là où un grésillement a signalé une présence métallique. *« Nous avons déjà découvert 2 500 mines sur Hérat*, nous dit l'ingénieur Zelmay Ahmad, chef d'OMAR. *Il y en a, croit-on, 10 millions dans tout le pays »*. Les démineurs, en général des jeunes gens, sont payés l'équivalent de 650 francs par mois, une fortune, qui leur permet de se construire une maison en un an. Mais la tâche est rude : *« Nous avons eu trois morts en quinze mois. »*

Les effets de ce travail sont spectaculaires. Une « PMN2 » (mine anti-personnelle à la coque de plastique verte) vient d'être découverte dans les décombres d'une maison. Un homme d'OMAR lance un avertissement par haut-parleur à la cantonnade avant que les artificiers ne la fassent exploser, dans un grand fracas et un impressionnant nuage de fumée. Sitôt après, on voit s'ébranler des convois de petits ânes bâtés de ballots de cette paille hachée qui va entrer dans la composition du pisé dont sont fait les maisons d'ici : car, dès qu'un secteur est déclaré *« nettoyé »*, les Hératis se mettent à y reconstruire leur demeure... *« Hérat est une ruche*, nous dit Bernard Glatzer, qui dirige DACAAR, une ONG danoise. *Il y a dans l'air un optimisme communicatif. Les gens travaillent comme des maniaques. Quant à nous, nous nous efforçons de les aider, par exemple en travaillant à réhabiliter le système des canaux, ensablé par quinze ans de non-utilisation du fait de la guerre. D'autres ont déjà travaillé à la reforestation de l'oasis, rasée à blanc durant cette même période. »* Le bazar est désormais bien pourvu en marchandises, parfois venues en contrebande, d'Iran, du Turkménistan ou du Pakistan. Mais les prix sont élevés, pour une population où un médecin, par exemple, gagne l'équivalent de 50 francs par mois. Grâce à l'aide, cruciale, des organisations internationales (Nations unies et ONG), les services de santé entre autres, ont redémarré, autour de l'hôpital régional, une structure qui doit servir à 2,5 millions de personnes. Les écoles, quant à elles, ont rouvert en mars, après quinze ans d'interruption. *« On attendait 10 000 enfants ; il s'en est présenté 45 000*, explique M. Rodrigues. *Il a fallu couper les crayons en quatre. »* L'adieu aux armes d'Hérat paraît donc déterminé. Ismaïl Khan construit sa paix, sans se soucier de ce qui se passe à Kaboul. Tout est-il alors pour le mieux ? Des inquiétudes subsistent, au contraire. L'une d'elles est qu'un attentat, ou autre circonstance, ne vienne mettre un terme à la carrière du pacificateur. L'émir est peu protégé, convaincu qu'il est de sa bonne étoile, après trois lustres de survie dans les maquis.

Une autre inquiétude est la situation des femmes, que le communisme et la guerre avaient émancipées, et que l'on ne voit plus ici, à nouveau, que sous leur *tchadri* (voile) « intégral ». *« Tout comme il a entrepris de rendre le port de la barbe obligatoire, le gouvernement a tenté – en vain bien sûr – d'obtenir* de l'ONU et des ONG *qu'elles renoncent à employer des femmes*, nous explique un « humanitaire ». *A cela, on perçoit combien peu, en réalité, un régime « islamiste » est susceptible d'offrir à sa population ! C'est dire, aussi, à quel point, dans cette zone cruciale – entre Iran et Asie centrale – une aide plus substantielle ferait des miracles. »*

JEAN-PIERRE CLERC

Prochain article :
Mazar, le fief industrieux de Rashid Dostom.



La route Kaboul-Pakistan à nouveau coupée. – La route reliant Kaboul au Pakistan, par laquelle transitent une partie des convois de ravitaillement de la capitale afghane, a de nouveau été coupée mercredi 17 novembre, à la suite de combats entre factions pour la possession de Sarobi. Le Hezb, parti du premier ministre Hekmatyar, qui contrôle cette ville, située à 65 kilomètres à l'est de Kaboul, a bloqué la voie à la suite du bombardement, la veille, de cibles militaires et civiles par les troupes du général Massoud, ex-ministre de la défense. – *(AFP.)*

CHINE

Le régime ne réussit pas à piloter l'économie de marché

Le détail, connu mardi 16 novembre, des décisions prises par le régime chinois pour faire progresser le pays vers une économie de marché d'ici l'an 2000 confirme l'impression donnée par le communiqué du récent troisième plénum du 14e comité central : un cahier des charges bourré de bonnes intentions mais rempli de contradictions et vide d'engagement précis.

PÉKIN

de notre correspondant

On serait bien en peine de découvrir un chiffre ou une date dans les cinquante articles étalés sur trente-deux pages de la *« Décision concernant certaines questions relatives à l'établissement d'une structure économique de marché socialiste »* adoptée lors de ce qui pourrait être le dernier plénum tenu du vivant de Deng Xiaoping.

Le texte, en dix parties couvrant tous les aspects du développement à venir, est entièrement inspiré par le *« Petit Timonier »*, jusqu'aux contradictions qu'on lui connaît, comme celle touchant au rôle de la banque centrale (qui doit *« mettre en œuvre la politique monétaire de manière indépendante sous la direction du Conseil d'Etat »*).

Conflits d'intérêts avec les provinces

De même, au chapitre crucial de la refonte des entreprises publiques, le document se garde de préciser dans quelle proportion l'Etat doit se retirer, se contentant d'indiquer qu'en tout état de cause il doit rester seul actionnaire des firmes d'armements et d'autres *« produits spéciaux »*. Il spécifie que la privatisation *« limitée »* des grands groupes doit se faire *« de manière graduelle, après expérimentations, et non pas de façon massive, désordonnée, pour la galerie »*. Autre exemple, la convertibilité de la monnaie : si c'est la première fois que le comité central l'envisage, il évite d'en préciser l'horizon, soulignant seulement qu'on doit y parvenir de manière *« graduelle »* là aussi.

Plus grave peut-être, le comité central – qui, pour être soumis au *« centralisme démocratique »*, n'en reflète pas moins les disparités de la Chine, en particulier géographiques, et donc les conflits d'intérêts qu'elles suscitent – n'a pas réussi à déterminer le partage, même sous forme de fourchette, des revenus fiscaux entre l'Etat et les provinces. L'absence de données chiffrées sur ce point suggère que des marchandages se poursuivent et traduit une impuissance croissante de la tête du régime à dicter sa loi.

Cette impuissance explique sans doute l'insistance du document, dans ses cinq derniers paragraphes, sur le renforcement du rôle dirigeant de ce parti, qui se dit encore communiste, à l'exclusion de toute autre formation politique. Si la *« dictature du prolétariat »* n'y figure pas explicitement, le marxisme-léninisme et la « pensée-Mao Zedong » sont bien là pour justifier l'appropriation de l'Etat par les hommes qui ont gagné la guerre civile de 1949 et par leurs successeurs.

« Soyons unis comme un seul homme », conclut le texte après un appel à la vigilance face aux risques de dégénérescence. Interdite sur le plan politique, *« l'accélération des réformes »* semble, en réalité, se faire à toute petite allure dans le domaine de l'encadrement économique, faute d'accord entre les grands acteurs de sa mise en œuvre.

FRANCIS DERON

REPÈRES

ALGÉRIE
Dix nouvelles condamnations à mort

A l'issue de quatre jours de procès, la Cour spéciale d'Alger a prononcé, mercredi 17 novembre, dix condamnations à mort (dont huit par contumace) et trois peines de prison à perpétuité à l'encontre des personnes, inculpées dans l'assassinat de six gendarmes, commis en février 1992, dans le quartier de la Casbah (*le Monde* du 18 novembre).

Mises en place en octobre 1992, dans le cadre des mesures antiterroristes, les cours spéciales sont entrées en fonction en février 1993. Depuis cette date, elles ont prononcé plus de trois cent cinquante condamnations à mort.

D'autre part, selon la radio nationale, les services de sécurité auraient *« abattu trente chefs de groupes »* armés et en auraient *« identifié vingt-neuf »* autres, depuis septembre 1992.

Enfin, le conseil de gouvernement, réuni, mercredi, à Alger, a étudié de nouvelles mesures, destinées à *« renforcer la sécurité des biens et des personnes »*.

Le détail de ces *« mesures »* et la date de leur application n'ont pas encore été annoncés. – *(Corresp.)*

MALAWI
La « présidence à vie » a été abrogée

Le président Kamuzu Banda, au pouvoir depuis l'indépendance, en 1964, n'est plus « président à vie », à la suite de l'adoption, mercredi 17 novembre, d'un amendement abolissant cette disposition constitutionnelle.

Depuis lundi, la loi fondamentale fait l'objet d'un toilettage, afin de permettre l'instauration du multipartisme avant les élections générales prévues en mai prochain. Parmi les autres lois abrogées, figure celle sur la décence des vêtements. La loi interdisait jusqu'ici aux femmes de porter des mini-jupes, des pantalons ou des shorts, et aux hommes de porter des pantalons à pattes d'éléphant et des cheveux longs. En juin, le Malawi, sous le régime autoritaire de Kamuzu Banda (*« né autour de 1906 »*, selon, sa biographie officielle) a choisi par référendum de s'engager vers le pluralisme politique. – *(AFP.)*

NOMINATION
M. Dutheil de la Rochère nouvel ambassadeur de France en Côte-d'Ivoire

Le gouvernement ivoirien a donné son agrément, mercredi 17 novembre, à la nomination de M. Christian Dutheil de la Rochère comme ambassadeur de France en Côte-d'Ivoire. Il remplacera M. Michel Dupuch qui était en poste à Abidjan depuis quatorze ans.

[Né en 1934, diplômé de l'Ecole nationale de la France d'Outre-mer, M. Dutheil de la Rochère a été en poste notamment à Rabat (1966-1971) et à Varsovie (1971-1975). Il a été chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République (1975-1976), sous-directeur pour les affaires africaines et malgaches à l'administration centrale (1976-1982), puis ambassadeur à Brazzaville (1982-1985) et à N'Djamena (1985-1988). Il était sans affectation depuis la fin du gouvernement de Jacques Chirac.]

EN BREF

INDE : plus de trente morts au Cachemire. – La violence persiste dans l'Etat indien septentrional du Cachemire, au lendemain de la reddition des séparatistes qui avaient tenu un siège d'un mois dans le sanctuaire d'Hazratbal, à Srinagar. Trente et une personnes ont péri le mardi 16 novembre en différents incidents. Selon l'agence PTI, vingt-six militants ont été tués dans une bataille qui dure depuis plusieurs jours autour de Kargil, à proximité de la ligne de cessez-le-feu entre Inde et Pakistan. Cinq autres ont trouvé la mort dans divers autres accrochages. – *(AFP.)*

VIETNAM : les autorités dénoncent un complot. – Les autorités vietnamiennes ont dénoncé, mercredi 17 novembre, une manœuvre de *« déstabilisation politique »* à Ho-Chi-Minh-Ville (ex-Saïgon) après que des opposants, apparemment réunis en un « Mouvement pour la réunification nationale et la construction de la démocratie, jusqu'alors inconnu, eurent tenté d'y organiser un forum sur les droits de l'homme. Plusieurs personnes auraient été arrêtées. Les autorités ont annoncé sans commentaire l'expulsion d'un ressortissant américain, Stephen Young, pour des motifs de *« sécurité nationale »*. – *(AFP.)*

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Tourner la page de l'apartheid

Suite de la première page

Nelson Mandela, premier des vingt et un chefs de délégation à conclure, a prononcé une allocution entièrement tournée vers l'avenir, appelant *«ceux qu'étreignent encore la peur et l'inquiétude»* à faire confiance et à rejoindre ceux qui luttent pour construire *«une société libérée de la violence, fondée sur l'amitié, notre humanité commune et la tolérance»*.

Trois heures plus tard, le président De Klerk a fermé le ban, comme s'il concluait une période historique, par un discours autojustificateur, tout entier adressé à ceux des siens qui, *«en proie aux doutes du présent et du futur (...) ont oublié la profondeur de notre isolement international, le désespoir de nos sportifs, la frustration de nos hommes d'affaires, l'intensité de notre crise financière et l'étouffante claustrophobie culturelle et spirituelle de notre société»*.

Jusqu'au bout, la ratification de la Constitution a donné lieu à d'âpres négociations. Sur le devant de la scène, les vingt et un partis encore présents discutaient gravement de ce qui les opposait, fignolant leur copie à coups d'amendements et de contre-amendements; dans les coulisses, l'ANC et le gouvernement, les deux «poids lourds», marchandaient.

Mardi, en fin d'après-midi, le président De Klerk a reçu Nelson Mandela durant quatre heures. Rien n'a filtré de leur rencontre, sinon un laconique communiqué de l'ANC affirmant que l'affaire était en bonne voie et que *«les derniers points encore en discussion seraient réglés le lendemain matin»*. Selon des sources diplomatiques, le président De Klerk aurait moins parlé du contenu de la Constitution que tenté d'arracher de nouvelles concessions susceptibles de surmonter les dernières réticences de ceux qui, au sein du Parti national, pensaient que le *texte faisait la part trop belle à* l'ANC. Le sort du chef de la police, le général Johann Van der Merwe, aurait notamment été abordé, le chef de l'Etat souhaitant qu'il reste en fonctions après les élections.

Mercredi matin, après avoir siégé une bonne partie de la nuit, le *conseil de négociation reprenait ses* travaux. Vers midi, on apprenait que la séance plénière était repoussée à une heure indéterminée. En fin d'après-midi, le gouvernement et l'ANC diffusaient le résultat de leurs dernières tractations. *«Le* [futur] *gouvernement*, précisait le texte, *travaillera en s'inspirant du principe de consensus, qui est l'esprit même d'un gouvernement d'unité nationale, et en se donnant les moyens d'une nécessaire efficacité.»* Ce paragraphe emberlificoté mettait fin à plusieurs semaines de querelles.

Les amis de M. De Klerk exigeaient en effet que, en cas de désaccord au sein du prochain gouvernement d'unité nationale, les décisions ne puissent être prises qu'à la majorité qualifiée. Aucun accord n'étant intervenu jusque-là sur le pourcentage nécessaire, le projet de Constitution avait prudemment laissé ce point en blanc. A la dernière minute, M. De Klerk venait donc d'abandonner toutes ses prétentions à bloquer le fonctionnement du futur gouvernement, *en laissant* à la *future majorité* la responsabilité de ses décisions.

En échange, le gouvernement d'unité nationale restera en fonctions *jusqu'en 1999. Les régions* auront le droit d'avoir leur propre Constitution, laquelle, cependant, devra être conforme aux principes constitutionnels qui gouvernent le pays. Ces dernières dispositions devraient renforcer les contre-pouvoirs de la prochaine minorité, rendant plus difficiles, sinon impossibles, les changements que pourraient être tentés d'imposer les élus de l'Assemblée constituante.

Ces concessions aux tenants d'un Etat fortement décentralisé, sinon fédéraliste, n'ont pas suffi pour ramener à la table des négociations les partis d'extrême droite et l'Inkatha, groupés au sein de l'Alliance de la liberté (FA). Plusieurs rencontres avec le gouvernement, comme avec l'ANC, n'ont pas réussi à vaincre une intransigeance qui paraît inexplicable et, surtout, sans issue.

Au sein de l'Inkatha de Mangosuthu Buthelezi, les tensions semblent fortes entre les partisans d'un rejet total et ceux qui paraissent enclins à participer aux prochaines élections. Les mêmes fractures se *dessineraient parmi* les *dirigeants* du Front du peuple afrikaner (AVF) du général Constant Viljoen. Il *est cependant* trop tôt pour deviner la voie qu'empruntera, uni ou divisé, le «front du refus».

D'ores et déjà, Nelson Mandela a tenu à prévenir que, *«dans une démocratie, il n'y a pas place pour une communauté, ou une partie de communauté, qui cherche à imposer sa volonté aux dépens des droits fondamentaux des autres citoyens»*.

On n'en est pas encore à une aventure armée, malgré les rodomontades de ceux qui promettent de ne pas laisser le processus aller à son terme. Jeudi, à l'aube, alors que Cyril Ramaphosa, entouré des responsables de l'ANC et de Roelf Meyer, *ministre du développement* constitutionnel, fêtait son anniversaire un verre de champagne à la main, on ne voulait évoquer que l'heureux résultat des négociations et l'exceptionnel exemple que donnent à leurs voisins les Sud-Africains, *attachés à surmonter* pacifiquement quatre décennies de haines et d'affrontements sanglants.

GEORGES MARION

Les prochaines échéances

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Le texte ratifié jeudi à l'aube est une Constitution intérimaire qui restera en vigueur jusqu'à l'adoption d'une Constitution définitive. Cette dernière sera rédigée par l'Assemblée issue des prochaines élections, prévues le 27 avril 1994. La Constitution définitive *ne devrait pas être prête* avant deux ou trois ans.

Les futurs élus auront en fait une capacité d'initiative limitée. *Plusieurs verrous ont* en effet été posés pour empêcher que la Constitution définitive diffère sensiblement du texte précédent, surtout en ce qui concerne l'équilibre des pouvoirs entre le gouvernement central, dans lequel l'ANC devrait être majoritaire, et les neuf gouvernements régionaux, où les minorités devraient être mieux représentées.

Il sera également difficile de changer les frontières régionales. Le gouvernement d'unité nationale qui entrera en fonction après les élections demeurera en place jusqu'en 1999, date avant *laquelle il ne pourra pas y* avoir de nouvelles élections.

Dès que la Constitution intérimaire sera ratifiée par le Parlement issu de l'apartheid, au cours d'une ultime session qui doit s'ouvrir le 22 novembre, le conseil exécutif de transition (TEC) *entrera en fonction.* Il aura pour tâche de seconder et de contrôler le gouvernement actuel jusqu'aux élections, *et d'organiser la consultation électorale.*

La nouvelle Assemblée siégera dès le lendemain des élections. Sa première séance sera consacrée à l'élection du nouveau président de la République – selon toute vraisemblance Nelson Mandela.

G. M.

CLÉS

Trois années de négociations

Voici les grandes dates du processus de démocratisation :

1990

■ **2 février** : légalisation des partis noirs interdits.

■ **11 février** : libération de Nelson Mandela, après plus de 27 ans de captivité.

■ **6 août** : l'ANC décide la *«suspension de la lutte armée»* lancée en 1961, Pretoria acceptant de libérer les prisonniers politiques et d'accorder une amnistie aux exilés.

1991

■ **5 juin** : abolition des lois sur la terre et l'habitat séparé, suivie par l'abolition de la loi sur la classification de la population, dernière grande loi de ségrégation.

■ **30 juin** : fin officielle de l'apartheid.

■ **20-21 décembre** : coup d'envoi des négociations sur une nouvelle Constitution.

1992

■ **17 mars** : *référendum au cours* duquel 68,7 % des électeurs blancs apportent leur soutien au président De Klerk pour la poursuite des négociations.

■ **17 juin** : le *massacre* de Boipatong (environ 40 morts), provoque la suspension des négociations.

■ **26 novembre** : M. De Klerk propose un calendrier devant conduire *«avant avril 1994 au plus tard»* aux premières élections multiraciales.

1993

■ **1er avril** : reprise des négociations.

■ **2 juillet** : le «Forum des négociations» entérine la date du *27 avril 1994 pour les élections.* L'Inkatha (mouvement conservateur zoulou, rival de l'ANC) claque *la porte.*

■ **7 septembre** : feu vert pour la création d'un Conseil exécutif de transition (TEC), permettant aux Noirs d'être associés aux décisions du gouvernement.

■ **15 octobre** : le prix Nobel de la paix est *attribué conjointement* à Nelson Mandela et au président De Klerk.

EUROPE

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Petr Uhl a été déchu de sa citoyenneté

PRAGUE

de notre correspondant

Célèbre dissident sous le régime communiste et adversaire virulent de la séparation de la Tchécoslovaquie, Petr Uhl, qui lutte depuis plusieurs mois contre la législation interdisant la double citoyenneté tchèque et slovaque, a été déchu de sa citoyenneté tchèque. Un comble pour ce Pragois de cinquante-deux ans, ex-député de l'Assemblée fédérale tchécoslovaque et ancien directeur de l'agence de presse CTK d'après 1989, qui avait toujours refusé de quitter son pays soviétisé pour ne pas être déchu de sa nationalité comme l'aurait tant souhaité les dirigeants communistes de l'époque.

M. Uhl, qui avait demandé la citoyenneté slovaque en juin dernier, s'est vu notifier, mercredi 17 novembre, par la mairie de Prague, que conformément à la loi il a *«perdu la citoyenneté tchèque»*. La loi prévoit en effet que *«perd la citoyenneté tchèque celui qui acquiert la citoyenneté d'un autre Etat sur demande particulière»* mais la Constitution dit que personne *«ne peut être déchue de sa citoyenneté contre son gré»*.

Depuis la partition de la Fédération, la Slovaquie reconnaît la double citoyenneté, contrairement à la République tchèque qui est soupçonnée par des défenseurs des droits de l'homme de vouloir *ainsi limiter* l'octroi de la citoyenneté aux nombreux tziganes originaires de Slovaquie et vivant en Bohême-Moravie. Des *accusations toujours* fermement rejetées par le premier ministre tchèque, Vaclav Klaus qui a reçu, mercredi, le soutien du président de la République Vaclav Havel. Ce dernier, un ami de longue date de Petr Uhl, a en effet défendu la *loi sur la* citoyenneté, affirmant qu'*«elle vaut de la même manière pour tous et si elle affecte plus durement les roms, tel n'était pas son objectif»*.

MARTIN PLICHTA

Les présidents tchèque et slovaque approuvent l'idée de «partenariat» avec l'OTAN. – Les présidents tchèque et slovaque, Vaclav Havel et Michal Kovac, qui se sont rencontrés mercredi 17 novembre à Lany près de Prague, ont jugé favorablement la proposition américaine de *«partenariat pour la paix»*. *«Cela peut être un bon début pour la transformation de l'OTAN en alliance de défense européenne et ce projet pourrait évoluer en une forme d'association des pays d'Europe centrale à l'OTAN»*, ont estimé MM. Havel et Kovac. – *(Corresp.)*

SLOVAQUIE : motion de défiance contre le ministre de la santé. – Le Parlement de Bratislava a voté, mercredi 17 novembre, une motion de défiance contre le ministre de la santé, Viliam Sobona, un proche du premier ministre Vladimir Meciar qui a déjà dû s'incliner, la semaine dernière, devant la décision du président de la République qui a refusé de nommer le candidat de M. Meciar au poste de ministre des finances. – *(Corresp.)*

RUSSIE

Boris Eltsine passe en revue la division aéroportée de Toula

La division aéroportée de Toula (Russie) – dont des éléments ont été appelés à Moscou le 4 octobre – a eu l'honneur de la première visite en province du président russe, accompagné de son ministre de la défense, Pavel Gratchev, *depuis* l'assaut de la Maison Blanche. La nouvelle doctrine militaire russe prévoit que de telles *«divisions mobiles doivent devenir la base de l'armée russe professionnelle»*, a-t-il déclaré, mercredi 17 novembre. La veille, il avait présidé à Toula une conférence des chefs d'administration de plus de 70 régions de Russie sur la conversion, soulignant que celle-ci *«ne doit pas s'opérer au détriment de la capacité de combat de la Russie»*. – *(AFP, Reuter.)*

TADJIKISTAN

M. Boutros-Ghali propose un mécanisme de surveillance

Le secrétaire général de l'ONU a proposé, dans un rapport *publié* mercredi 17 *novembre*, de recommander au Conseil de sécurité la création d'un *«mécanisme international de surveillance pour aider à appliquer»* les accords que le gouvernement tadjik et les groupes d'opposition pourraient conclure. Il a demandé *«des efforts concertés»* pour persuader les parties *«d'entamer sans plus tarder des négociations sérieuses»*. L'installation d'un bureau intégré de l'ONU à Douchanbé est en outre en négociation, a-t-il indiqué. – *(AFP.)*

Athènes et Moscou pour une levée des sanctions contre la Serbie et le Monténégro. – La Grèce et la Russie sont d'accord sur *«la nécessité de lever l'embargo»* de l'ONU contre la Serbie et le Monténégro, a affirmé, mercredi 17 novembre, le ministre grec des affaires étrangères, Carolos Papoulias, à l'issue d'un entretien avec le vice-ministre russe des affaires étrangères, Vitali Tchourkine. Ce dernier s'est, de son côté, prononcé pour *«une levée graduelle, pas à pas, des sanctions contre la Yougoslavie en rapport avec les progrès d'un règlement de la crise bosniaque»*. – *(AFP.)*

ITALIE : démission d'un des fondateurs de la Ligue lombarde. – *Giusepe* Leoni, un des fondateurs de la Ligue lombarde et sénateur de ce mouvement fédéraliste, a annoncé, mercredi 17 novembre, qu'il *démissionnait* après l'ouverture d'une information judiciaire contre lui pour un financement illégal présumé dans le cadre d'une campagne électorale. M. Leoni est le *premier* sénateur de la Ligue a être touché par une information judiciaire alors que son mouvement s'efforce de se présenter comme une *organisation politique* épargnée par les scandales de corruption. – *(AFP.)*

La proposition de levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie

■ **LE VOTE DE LA COMMISSION.** Par 10 voix contre 4, les membres de la commission *ad hoc* de l'Assemblée nationale ont donné, mercredi 17 novembre, un avis favorable à la proposition de levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie. Trois commissaires de la majorité ont voté contre : Jean-Luc Reitzer (RPR, Haut-Rhin), Gérard Vignoble (UDF, Nord) et Edouard Landrain (UDF, Loire-Atlantique), ainsi que le commissaire socialiste, Jack Lang (Loir-et-Cher). Le représentant communiste, Jean-Claude Lefort (Val-de-Marne), a voté pour, et le président de la commission Jacques Limouzy (RPR, Tarn) n'a pas participé au scrutin. Le vote, en séance publique sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée lors de la prochaine conférence des présidents, le 23 novembre.

■ **L'ÉTAT DES POURSUITES.** C'est en tant que président de BTF et de l'Olympique de Marseille que Bernard Tapie, député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône, est mis en cause à l'occasion de trois affaires où se téléscopent l'argent, la politique et le sport : la situation financière de Testut, le match de football Valenciennes-OM et les témoignages de l'entraîneur Boro Primorac et de l'ancien ministre socialiste Jacques Mellick. Les juges d'instruction de Béthune et de Valenciennes chargés de ces dossiers ont été amenés à demander la levée de son immunité parlementaire.

« Un justiciable quelconque aurait déjà été mis en examen »

« Je veux, une dernière fois, tenter d'emporter votre conviction », a déclaré Bernard Tapie au cours de la nouvelle audition qui lui avait été accordée, mercredi matin 17 novembre, par les membres de la commission *ad hoc* de l'Assemblée nationale, chargée d'examiner la demande de levée de son immunité parlementaire dans l'affaire Testut. Pour cette ultime tentative, le député des Bouches-du-Rhône est apparu *« tendu, le visage défait »*, selon Dominique Bussereau (UDF, Charente-Maritime), rapporteur de la commission, qui a également jugé *« grave, sincère et chaleureuse »* son intervention. Elle n'a pas, pour autant, suffi à le convaincre de modifier les conclusions de son rapport en faveur de la levée de l'immunité parlementaire, qu'il a ensuite soumis aux commissaires.

Dans son texte, M. Bussereau rappelle que le rôle de la commission n'était pas *« d'examiner les faits à l'origine de la demande eux-mêmes »*, mais de *« s'interroger sur le point de savoir s'il existe une présomption suffisante de leur existence et de leur qualification »*. Reprenant l'argumentation des deux juges chargés de l'instruction de l'affaire Testut, Benoît Persyn et Philippe Vandingenen, qui avaient été entendus mardi, le rapporteur estime que *« la non-levée de l'immunité parlementaire* [de M. Tapie] *constituerait une entrave au fonctionnement normal de la justice »*. *« En effet*, ajoute-t-il, selon les magistrats instructeurs, *il reste à procéder à de nombreuses investigations et confrontations, qui ne peuvent être menées à bien sans qu'ait été décidée la mise en examen de M. Tapie. »*

M. Bussereau relève que le député des Bouches-du-Rhône est *« une personnalité publique »* et qu'il *« n'est pas douteux que, dans une situation comparable, un justiciable quelconque aurait déjà été mis en examen – comme l'ont d'ailleurs déjà été plusieurs personnes dans le cadre de cette affaire »*. *« On ne saurait méconnaître*, précise le rapporteur, *le risque qu'une non-décision de levée de son immunité n'apparaisse, de la part de notre Assemblée, comme un acte de défense d'un privilège. »*

M. Lang : un dossier « léger »

Soulignant, toutefois, que la levée de l'immunité parlementaire a *« jusqu'ici toujours été considérée comme une décision importante, dont le retentissement est indéniable »*, M. Bussereau se demande s' *« il ne conviendrait pas d'instaurer une nouvelle pratique, selon laquelle notre Assemblée se bornerait à vérifier que les faits à l'origine de la demande ne sont pas manifestement infondés »*.

Dès l'annonce de la décision de la commission, M. Tapie a déclaré qu'elle *« n'étonne évidemment personne »*, et il a mis en cause avec virulence le rapporteur, dont les propos atteignent, selon lui *« les sommets de l'hypocrisie et du mensonge »*. Le député des Bouches-du-Rhône a également indiqué qu'il prendra la parole au cours de la séance publique consacrée à l'examen de la proposition de résolution sur la levée de son immunité.

Son indignation était partagée par le seul membre socialiste de la commission *ad hoc* (1), Jack Lang, selon lequel *« la dernière audition de M. Tapie a été un simulacre »* puisque *les dés avaient été jetés dès le début »*. *« Je pense que certains n'ont pas résisté à ce climat qui nous pousse à lyncher un homme »*, a ajouté l'ancien ministre de la culture, en soulignant : *« Le dossier qui nous a été présenté est mince et léger. » « Inévitablement, cette décision apparaîtra comme un préjugement*, a observé M. Lang. *Si l'on lève l'immunité de Bernard Tapie à partir d'un dossier aussi léger, c'est un précédent qui risque de rendre cette levée quasi automatique. Ce serait grave pour l'ensemble des parlementaires et, en particulier, pour ceux de la minorité. »* Jacques Limouzy (RPR), qui présidait la commission, a déclaré qu'au cours de ses deux auditions, M. Tapie *« avait voulu beaucoup plus séduire* [les commissaires] *que les menacer, même s'il y a eu quelques écarts de langage »*. *« Le personnage est intéressant, il n'est pas antipathique du tout*, a ajouté M. Limouzy, *mais il veut faire comprendre, faire adopter ce qu'il dit, quels que soient les éléments objectifs qu'il a à sa disposition. »*

P. R.-D.

(1) La commission *ad hoc* était composée de quinze membres : 7 RPR, 6 UDF, 1 PS, 1 PC.

Les socialistes ne participeront pas au vote en séance publique

Le bureau exécutif du Parti socialiste a recommandé, mercredi 17 novembre, à ses députés de *« laisser la majorité seule face à ses responsabilités »* et de ne pas prendre part au scrutin public sur la levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie. *« Voter pour*, a expliqué Jean Glavany, porte-parole du PS, *serait participer à une curée assez indigne, et voter contre pourrait être interprété comme une volonté d'empêcher le bon déroulement de la justice. Aujourd'hui, l'immunité parlementaire est perçue comme un privilège des élus. Même si c'est faux, en votant contre, on prendrait le risque d'être mal compris par l'opinion. »* Toutefois, deux membres du bureau, Louis Mermaz et Louis Mexandeau, se sont déclarés partisans d'un vote contre.

Le président du MRG, Jean-François Hory, a déclaré, quant à lui, que la commission *ad hoc « propose de faire un usage politique d'une procédure juridique et d'en détourner l'esprit »*. *« Je fais confiance à l'Assemblée nationale*, a-t-il ajouté, *pour ne pas suivre sa commission dans cette voie, pour ne pas abuser d'une majorité de circonstance pour essayer d'éliminer un adversaire politique et pour ne pas opérer un préjugement politique d'une affaire qui connaîtra peut-être un jugement judiciaire. »*

« La levée d'immunité parlementaire, a tenu à préciser, sur France 3, Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, *ne préjuge en rien d'une quelconque culpabilité sur le plan judiciaire. C'est tout simplement pour que les magistrats aient la possibilité de poursuivre la procédure normalement* (...). *Les parlementaires ne doivent en rien se préoccuper du fond*, [mais] *s'occuper de la forme. »*

Hervé Fabre-Aubrespy, secrétaire national du RPR et candidat contre Bernard Tapie dans la dixième circonscription des Bouches-du-Rhône aux dernières élections législatives, s'est réjoui de la décision de la commission. Il a en outre exprimé le souhait que les électeurs de cette circonscription *« puissent, grâce à la sagesse du Conseil constitutionnel, se prononcer prochainement sur la personnalité de leur député et sur son inaction totale dans la circonscription depuis mars »*.

Les trois affaires

TESTUT
« Abus de biens sociaux » ?

L'affaire Testut commence comme une banale histoire de directeur indélicat. La société spécialisée dans les instruments de pesage a été reprise à la hussarde en 1983 par celui que tout le monde considère alors comme un « sauveur d'entreprise en difficulté ». L'équilibre financier retrouvé à la fin des années 80 reste précaire. Quand les résultats se dégradent de nouveau, le groupe BTF charge Bernard Flocco, directeur général de la société depuis 1986, de trouver un repreneur. Il n'a guère de succès.

Ellie Fellous, devenu PDG de BTF et de Testut quand Bernard Tapie est entré au gouvernement, est bientôt convaincu que son directeur général est l'auteur de malversations financières au détriment de l'entreprise. Il obtient dans un premier temps sa démission le 17 mars. Deux semaines après, il porte plainte contre Bernard Flocco, lui imputant des détournements d'un montant de 3 millions de francs. Le juge d'instruction chargé du dossier est ainsi amené à s'intéresser à des factures d'un montant de 2,3 millions de francs réglés à la société Ottimo, un cabinet d'intermédiation financière. Mis en examen pour faux en écritures, abus de biens sociaux et abus de pouvoir, Bernard Flocco est écroué le 10 mai. Les trois mois qu'il va passer à la maison d'arrêt de Béthune permettent à l'ancien directeur général de Testut de mettre au point une triple contre-attaque :

■ **Un emprunt obligataire** de 100 millions de francs souscrit en 1990 qui aurait dû servir au rachat des sociétés Trayvou (60 millions de francs) et Lutrana (40 millions de francs) aurait en partie été détourné de cet objet pour un prêt (remboursé) à l'Olympique de Marseille qui avait besoin de 21 millions de francs pour financer le transfert du Britannique Chris Waddle.

■ **Des chèques** de la société Testut ont été signés à l'ordre de BTF afin de payer la campagne électorale de Léon Schwartzenberg, candidat de la liste Energie-Sud présentée par Bernard Tapie aux élections régionales dans le Sud-Est.

■ **Un avenant** relatif à la reprise de la société Trayvou porte en 1992 (deux ans après la reprise de Trayvou par Testut) de 6 à 8 millions de francs la location-gérance versée par Testut à BTF pour l'exploitation du fonds de commerce de cette filiale sans que le conseil d'administration de Testut soit régulièrement saisi.

Ellie Fellous réfute point par point toutes les accusations et dénonce une manœuvre de déstabilisation. Il n'en est pas moins mis en examen le 11 octobre pour faux et usage de faux et mis en détention provisoire jusqu'au 27 octobre. Une dizaine de personnes connaissent le même sort à des titres divers. Soucieux de remonter jusqu'au sommet de la pyramide BTF, les juges d'instruction chargés du dossier demandent le 8 octobre dernier la levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie qui *« paraît devoir être poursuivi du chef d'abus de biens sociaux »*.

Le volet pénal de l'affaire se double d'un volet commercial : le 13 octobre, la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Béthune estime que le plan de restructuration de Testut assorti d'une augmentation des fonds propres à hauteur de 240 millions de francs permet la levée de l'état de cessation de paiement constaté le 17 septembre à l'encontre de l'entreprise de pesage et de sa filiale Trayvou.

VALENCIENNES-OM
« Corruption » ?

Six jours avant la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions que l'Olympique de Marseille va gagner le 26 mai face au Milan AC, le club phocéen, présidé depuis 1986 par Bernard Tapie, dispute un match avancé de la 36e journée du championnat de France à Valenciennes. Marseille s'impose 1-0. Les dirigeants du club nordiste émettent des réserves sur la régularité de la rencontre. Le joueur valenciennois Jacques Glassmann affirme avoir été contacté avant le match par le joueur marseillais Jean-Jacques Eydelie et par le directeur général de l'OM, Jean-Pierre Bernès. En échange d'argent, ceux-ci lui auraient proposé de *« ne pas forcer son talent »*.

Après une enquête interne, la Ligue nationale de football porte plainte contre X... auprès du procureur de Valenciennes, Eric de Montgolfier qui, le 11 juin, confie au juge Bernard Beffy une information judiciaire pour corruption active et passive. Le 23 juin, le juge fait placer en détention provisoire le joueur valenciennois Christophe Robert, qui reconnaît avoir touché une avance de 250 000 F sur une somme de 600 000 F promise à trois joueurs pour ne pas jouer sur leur valeur contre l'OM. L'argent est retrouvé enfoui dans le jardin d'un membre de la famille du couple Robert. Mis en examen et placé en détention le 27 juin, le Marseillais Jean-Jacques Eydelie avoue sa participation à la tentative de corruption.

Après avoir été mis en garde à vue le 2 juillet, le directeur général de l'OM, Jean-Pierre Bernès, est à son tour mis en examen et placé en détention le 6 juillet. Il y restera jusqu'au 22 juillet et niera toute réalité de la tentative de corruption des joueurs valenciennois. Le 25 juillet, il démissionne de son poste de directeur général de l'OM.

Reprochant un manque de rigueur à la Fédération française (FFF) et à la Ligue nationale (LNF), qui ont simplement suspendu l'OM de son titre de champion de France 1993, l'Union européenne de football (UEFA) exclut le 6 septembre l'Olympique de Marseille de la Coupe d'Europe des clubs champions pour une saison. Une tentative pour faire annuler cette décision par un tribunal suisse avorte quand la Fédération internationale (FIFA) menace le 8 septembre de couper les ponts avec la Fédération française.

Mis dans l'impossibilité de défendre son titre européen puis, le 27 septembre, de disputer la Coupe intercontinentale et la Super-Coupe, l'OM, qui a été déchu le 22 septembre de son titre de champion de France 1993, se trouve dans une situation financière précaire. Ses comptes, qui avaient déjà suscité l'ouverture d'informations judiciaires les 21 février et 16 avril 1992, notamment pour abus de confiance, font l'objet d'un audit demandé par la direction nationale du contrôle de gestion (DNCG) du football français, à laquelle il sera rendu le 9 novembre. Les espoirs de redresser le déficit d'exploitation évalué à 46,7 millions de francs en 1992 et de résorber un endettement cumulé de l'ordre de 400 millions de francs s'amenuisent. Pour éviter le dépôt de bilan, le président du club n'a d'autre alternative que la vente de joueurs vedettes aux clubs étrangers. Le 26 octobre, Bernard Tapie annonce dans un entretien avec *l'Equipe* qu'il a l'intention de quitter la présidence du club pour se consacrer à la politique au sein du MRG.

PRIMORAC-MELLICK
« Subornation de témoin » ?

L'instruction sur les manœuvres de corruption imputées aux dirigeants de l'OM par Jacques Glassmann à l'occasion du match Valenciennes-OM du 20 mai se double à partir du 23 juin d'une enquête pour subornation de témoin. Entendu à sa demande par le juge Beffy, l'ex-entraîneur de Valenciennes, Boro Primorac, affirme avoir été conduit le 17 juin dans les locaux parisiens de BTF à Paris à la suite d'un déjeuner au Fouquet's avec le restaurateur corse André-Noël Filippeddu en présence d'une tierce personne. Bernard Tapie lui aurait alors proposé de *« porter le chapeau »* dans l'affaire de corruption du match Valenciennes-OM en échange d'un poste d'entraîneur.

La réalité de cette entrevue est niée par M. Filippeddu. Une information supplétive contre X... n'en est pas moins ouverte le 6 juillet pour subornation de témoin par le procureur Eric de Montgolfier. A la suite d'une confrontation avec Boro Primorac, Bernard Tapie annonce qu'il révélera bientôt son emploi du temps du 17 juin. Entendu le 30 juillet par le juge Beffy dans le cadre de cette instruction, Jacques Mellick, député du Pas-de-Calais et adjoint au maire de Béthune (ville où est implantée l'entreprise Testut), déclare avoir rencontrer Bernard Tapie le 17 juin au siège de BTF sans y avoir croisé Boro Primorac. Les déclarations de l'ancien ministre socialiste varient toutefois sur les horaires de cette rencontre.

Tout au long du mois d'août, le juge Beffy s'efforce de vérifier l'emploi du temps de M. Mellick qui ne peut produire son agenda. Il s'agit de savoir s'il était effectivement à Paris le 17 juin et s'il a rencontré Bernard Tapie dans une tranche horaire incompatible avec celle de la présence de Boro Primorac dans le bureau du patron de l'OM. L'entourage de M. Mellick est longuement questionné par les policiers, qui ont trouvé une photo remettant en cause sa présence dans les locaux de BTF le 17 juin au moment où Boro Primorac prétend y avoir rencontré Bernard Tapie. Le chauffeur de l'ancien ministre paraît avoir été particulièrement rapide ce jour-là pour rallier Béthune où son patron a participé à une cérémonie officielle avec des employés municipaux.

Les avocats de Jacques Mellick et de Bernard Tapie ouvrent une controverse sur les méthodes employées par les enquêteurs, qui ont notamment mis en garde l'assistante parlementaire du député du Pas-de-Calais. De nombreux témoignages et recoupements renforcent néanmoins la probabilité d'une rencontre Primorac-Tapie le 17 juin. L'imbroglio est à son comble quand Jacques Mellick affirme que l'heure *(« vers 14 h 45 »)* de son départ de BTF consignée dans le procès-verbal de son audition du 28 septembre par le juge Beffy n'est pas exacte et qu'il a signé sans être d'accord. Cet horaire ne serait plus incompatible avec celui d'une rencontre Tapie-Primorac. M. Mellick fait alors parvenir au juge une lettre où il indique qu'il n'a pas quitté BTF avant 15 heures.

L'affaire se complique encore quand l'ancien joueur marseillais Jean-Jacques Eydelie, qui a été mis en examen après avoir avoué sa participation à l'affaire de corruption du match Valenciennes-OM, révèle que son ancien président lui a proposé le 17 septembre au cours d'une entrevue de modifier son témoignage. Le juge Beffy entend Bernard Tapie et son épouse sur cette nouvelle péripétie le 19 octobre. Souhaitant alors mettre en examen le président de l'OM, qui s'estime victime d'un complot, sur les trois volets du dossier – corruption présumée lors du match Valenciennes-OM, tentative de subornation de Boro Primorac, tentative de subornation de Jean-Jacques Eydelie – il demande le 2 novembre au procureur Eric de Montgolfier de transmettre une demande de levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie.

ALAIN GIRAUDO

CLÉS/ Précédents

■ **Immunité.** L'immunité est une garantie traditionnelle de l'indépendance des parlementaires dont le principe a été posé par l'arrêté du 23 juin 1789 de l'Assemblée nationale et qui a été repris sous la plupart des régimes. La Constitution de 1946 prévoyait même, avant la réforme de 1954, que l'immunité s'appliquait en dehors des sessions. L'article 26 de la Constitution de 1958 stipule qu'*« aucun membre du Parlement ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de l'assemblée dont il fait partie, sauf le cas de flagrant délit »*.

Hors session, *« aucun membre du Parlement ne peut être arrêté qu'avec l'autorisation du bureau de l'Assemblée dont il fait partie, sauf le cas de flagrant délit, de poursuites autorisées ou de condamnation définitive »*.

La levée de l'immunité, qui permet l'engagement de poursuites et éventuellement l'emprisonnement, suppose donc le vote, par l'Assemblée concernée, d'une proposition de résolution rédigée par une commission *ad hoc*, après audition des intéressés.

■ **Depuis 1958.** Vingt-quatre demandes ont été transmises, sous la Ve République, au président de l'Assemblée nationale. Sept ont été votées par le Parlement : quatre par l'Assemblée nationale et trois par le Sénat.

La première levée d'immunité, le 25 novembre 1959, au Sénat concerne François Mitterrand, alors élu de la Nièvre, pour outrage à magistrat, après l'affaire de l'attentat de l'Observatoire, le 16 octobre précédent. Le 7 décembre 1960, est levée l'immunité de Pierre Lagaillarde, député d'Alger, activiste de l'Algérie française, poursuivi pour atteinte à la sûreté de l'Etat après la semaine des barricades d'Alger. Le 21 juin 1961, pour des motifs similaires, est levée l'immunité de Marc Lauriol, également député d'Alger favorable à l'Algérie française.

M. Lauriol, aujourd'hui sénateur (RPR) des Yvelines, avait lu un communiqué de soutien au putsch d'Alger sur les ondes de la radio publique à Alger. Le 16 janvier 1962, un sénateur de Sétif-Batna, Claude Dumont, voit, lui aussi, son immunité levée, avant d'être arrêté pour son activité au sein de l'OAS. Enfin, le 5 juillet 1962, les députés acceptent de lever l'immunité de Georges Bidault, député de la Loire, pour complot contre l'autorité de l'Etat, toujours dans le contexte algérien.

■ **Les affaires Boucheron et Boyer.** Les levées d'immunité les plus récentes sont celles de Jean-Michel Boucheron, ancien socialiste, ancien maire d'Angoulême, alors député (non inscrit) de la Charente, pour recel d'abus de biens sociaux et usage de faux en écriture, le 3 décembre 1992, et d'Eric Boyer (app. RPR), sénateur et président du conseil général de la Réunion, le 8 juillet 1993, pour corruption.

Le projet de loi sur les meurtres d'enfants

La peine perpétuelle pourra être réexaminée au bout de trente ans

Les sénateurs ont commencé, mercredi 17 novembre, l'examen du projet de loi instituant une peine de «perpétuité réelle» pour les auteurs de meurtres accompagnés de viols ou d'actes de barbarie sur les mineurs, présenté par Pierre Méhaignerie, ministre de la justice. Ils ont adopté un amendement de la commission des lois qui ouvre, à l'expiration d'une période de trente ans, la possibilité d'un réexamen de la condamnation, soumis à l'avis successif d'un collège d'experts médicaux, du garde des sceaux et d'une commission de magistrats de la Cour de cassation.

La discussion sur la peine perpétuelle, commencée mercredi au Sénat, n'ira pas rejoindre les pages prestigieuses des grands débats parlementaires. Les sénateurs ont été, en effet, économes de l'éloquence à laquelle incitent, traditionnellement, les grands sujets de société. A croire que la «perpétuité réelle», destinée exclusivement aux auteurs de crimes particulièrement odieux commis sur des mineurs, n'était, pour la majorité sénatoriale, qu'un aménagement technique du code pénal, qui ne posait pas de problème de fond.

Seuls les sénateurs communistes et socialistes, hostiles au projet de loi, ont clairement posé la question de l'opportunité et de l'efficacité réelle d'une telle mesure.

A l'exception d'Emmanuel Hamel (RPR, Rhône), les sénateurs de la majorité n'ont pas jugé utile, pour leur part, d'intervenir dans la discussion générale d'un texte qui recueille leur assentiment. Si elle a été et reste majoritairement favorable à l'abolition de la peine de mort, la droite sénatoriale s'est toujours montrée très ferme sur la nécessité d'instituer une peine de substitution à l'exécution capitale, comme en avaient témoigné, sous la précédente législature, les débats sur la réforme du code pénal.

Ce n'est donc pas à la question du bien-fondé de l'existence d'une peine de «perpétuité réelle» que les sénateurs RPR et UDF se sont intéressés, mais à ses éventuels aménagements. Sur ce point, les débats ont été longs et approfondis. Deux conceptions s'opposaient : celle de plusieurs sénateurs RPR, hostiles à toute possibilité de réexamen de la condamnation au terme d'une période de trente ans, et celle, commune au rapporteur du projet, Charles Jolibois (Rép. et ind.), au garde des sceaux et à la majorité des autres groupes de droite, favorable à l'ouverture d'une «fenêtre» pour les condamnés, assortie de multiples précautions.

Refuser tout risque de récidive

Pour les premiers, il s'agissait, comme l'ont expliqué Paul Blanc (RPR, Pyrénées-Orientales) et Jacques Delong (RPR, Haute-Marne), de *«ne pas prendre, ne serait-ce qu'une seule fois, le risque d'une récidive»*. *«Pour les auteurs de tels crimes*, a observé M. Hamel, *il n'y a pas d'autre issue que la prison à vie.»* Pour les autres, il convient, au contraire, d'instituer, selon la formule de M. Jolibois, une forme de *«grâce judiciaire»* permettant, après trente ans, le retour du condamné au droit commun de la libération conditionnelle. Telle était aussi devenue, après réflexion, la conviction de Pierre Méhaignerie, qui souhaitait que le nouveau dispositif juridique laisse *«ouvertes les portes de l'espoir»*.

Il souhaitait toutefois apporter un correctif : après l'avis des experts médicaux, il revenait au juge de l'application des peines de saisir, non pas le garde des sceaux, puis une commission de magistrats, mais la cour d'assises dans le ressort de laquelle le condamné est détenu. Cette modification se justifiait, selon le ministre, par la nécessité de donner à la décision de remise en cause de la peine perpétuelle une *«légitimité exempte de toute critique»*.

Le garde des sceaux a rencontré, sur ce point, la ferme opposition du rapporteur du texte, pour lequel un retour devant la cour d'assises reviendrait à *«rouvrir un procès trente ans après»*. M. Méhaignerie a donc finalement été contraint de retirer son amendement et de se ranger, sans enthousiasme, à l'avis de la commission des lois.

Son rapporteur et son président, Jacques Larché (Rép. et ind.), aidés par Etienne Dailly (Rass. dém.), n'ont pas ménagé, ensuite, leurs efforts, au prix de plusieurs suspensions de séance, pour convaincre les sénateurs RPR que la *«fenêtre»* ainsi ouverte comportait suffisamment de verrous de sécurité. *«Votre fenêtre, c'est un trou d'épingle»*, lançait, pour sa part, M. Lederman, avant d'annoncer, comme ses collègues socialistes, qu'il voterait contre cet amendement. M. Jolibois a finalement obtenu gain de cause, et, par 216 voix contre 96 (dont 5 Rass. dém., 7 RPR et 1 centriste), l'amendement de la commission a été adopté.

Fidèles à leur réputation de législateurs calmes et scrupuleux au cours de l'après-midi, les sénateurs se sont déchaînés, en revanche, à la reprise de la séance, en début de soirée. Le motif de cette ire soudaine était l'absence, au banc du gouvernement, du garde des sceaux, qui leur avait préféré les studios de la télévision pour participer à une émission sur les crimes d'enfants.

A minuit trente, le ministre a rejoint l'hémicycle du Palais du Luxembourg, un peu penaud et, surtout, épuisé. Désireux, sans doute, de se faire pardonner son infidélité, M. Méhaignerie a voulu concéder aux sénateurs socialistes une légère modification d'un amendement du gouvernement qui prévoit que les détenus condamnés pour crimes sexuels sur mineurs seront *«orientés»* dans des établissements spécifiques où serait assuré leur suivi psychologique et médical. M. Dreyfus-Schmidt, souhaitant que la formulation de ce texte soit plus explicite, a proposé la formule suivante : *«La peine de ces condamnés (...) est exécutée dans des établissements (...) permettant d'assurer un suivi médical et psychologique adapté»*, ce qui, par un lapsus malencontreux de M. Méhaignerie est devenu : *«Les détenus condamnés (...) sont exécutés dans des établissements...»* Les services de la séance et de la sténographie ont vite effacé ce retour involontaire de la peine de mort dans le débat.

PASCALE ROBERT-DIARD

(Lire également la chronique de Daniel Schneidermann page 25.)

Un droit de grâce judiciaire

La première version du texte de Pierre Méhaignerie prévoyait une seule possibilité de recours contre la perpétuité «réelle» : la grâce présidentielle. Cette voie exceptionnelle, qui permettait de dire que le projet n'anéantissait pas totalement l'espoir, avait peu de chances de pouvoir jamais s'appliquer : la médecine étant dans l'impossibilité de garantir de façon certaine des *«guérisons»* totales et définitives, ces grâces se seraient accompagnées d'un risque de récidive difficile à assumer pour un président de la République.

Conscient du caractère politique et discrétionnaire de la grâce présidentielle, les sénateurs ont décidé d'instaurer un *«droit de grâce judiciaire»*. Au bout de trente ans, le juge de l'application des peines pourra donc saisir un collège de trois experts médicaux désignés par le bureau de la Cour de cassation sur la liste des experts agréés auprès de cette Cour, afin que ce collège se prononce sur *«l'état de dangerosité du condamné»*. Au vu de cet avis, le garde des sceaux pourra saisir une commission composée de cinq magistrats de la Cour de cassation qui pourra lever la perpétuité réelle. Dans ce cas, le condamné pourra demander à bénéficier d'une libération conditionnelle, ce qui lui avait été interdit pendant trente ans.

Ce système se rapproche un peu de la peine incompressible de trente ans, instituée en 1986. Si un meurtre ou un assassinat a été commis sur un mineur de moins de quinze ans ou sur une personne particulièrement fragile, ou s'il a été accompagné d'actes de torture ou de barbarie, la cour d'assises peut déjà interdire à un condamné toute libération conditionnelle, toute permission de sortie et toute mesure de semi-liberté pendant trente ans. Cependant, le système imaginé par les sénateurs est infiniment plus rigide. La première différence réside dans la fixité de la période de sûreté : alors que le projet de loi de M. Méhaignerie interdit, de manière définitive, toute demande de libération conditionnelle avant trente ans, la peine incompressible introduite en 1986 peut exceptionnellement être revue. Au bout de vingt ans, si le détenu condamné à une période de sûreté de trente ans présente *«des gages sérieux de réadaptation sociale»*, le juge de l'application des peines peut saisir la chambre d'accusation, afin qu'elle revienne sur la décision initialement prononcée par les jurés. S'il obtient gain de cause, le condamné peut demander à bénéficier d'une libération conditionnelle.

La seconde différence réside dans la difficulté d'accès à cette *«grâce judiciaire»*. Actuellement, le détenu qui s'est vu infliger une peine incompressible de trente ans bénéficie, au terme de cette période, d'un droit d'accès automatique à la libération conditionnelle. Dans le système du Sénat, quatre étapes sont prévues : une demande initiale du juge de l'application des peines (JAP), un avis rendu par un collège d'experts, une saisine du garde des sceaux et une décision rendue par un collège de magistrats. Le bénéfice de cette procédure, qui suppose, à la fois, un «feu vert» judiciaire – la demande du JAP et la décision des magistrats de la Cour de cassation –, un «feu vert» médical – l'avis des experts –, et un «feu vert» politique – l'accord du garde des sceaux – sera sans doute très difficile à obtenir.

ANNE CHEMIN

COMMENTAIRE

Nouveau cafouillage

QUAND un débat cafouille, la porte de sortie peut être si difficile à trouver que sa recherche entraîne, parfois, un nouveau cafouillage. Le gouvernement vient d'en donner la démonstration avec l'affaire de la «perpétuité réelle». Mardi 16 novembre, une fuite dans le temps est sérieusement envisagée. Le lendemain, devant les réactions provoquées par la révélation de cette intention, le premier ministre décide qu'il n'en sera rien.

Dans les couloirs du Sénat, mardi soir, après l'adoption du projet de réforme constitutionnelle, le ministre de la justice confiait pourtant, en petit comité, qu'il ne souhaitait pas que son texte soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale d'ici la fin du mois de décembre. Il avait mesuré qu'un temps de réflexion était devenu indispensable ; il insistait sur son souhait de bien relier son projet de réelle perpétuité à l'amélioration du système de soins dans les prisons. Il ajoutait, surtout, que le seul moment libre dans l'emploi du temps des députés était un vendredi après-midi, jour où il redoutait de n'avoir dans l'hémicycle que les spécialistes du sujet, renforçant le poids des partisans de la peine de mort. Une partie de l'entourage du premier ministre n'envisageait pas non plus un débat rapide au Palais-Bourbon.

Mercredi, en fin d'après-midi, dans certaines sphères gouvernementales, on expliquait qu'aucune décision ne serait prise avant le début de la semaine prochaine. Au même moment, dans les couloirs du Sénat, M. Méhaignerie faisait encore part de ses incertitudes sur l'inscription de son texte à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée. Publiquement, pourtant, il affirmait, quelques instant plus tard, que le gouvernement *«souhaite que le débat se poursuive à l'Assemblée nationale»*. Effectivement, en début de soirée, Matignon a fait savoir, officiellement, que le projet de loi en cause sera bien présenté aux députés au cours de la session d'automne, assurant même que cette position avait toujours été celle du chef du gouvernement.

Tout est-il donc réglé ? Rien n'est moins sûr. Interrogé encore une fois sur ce sujet, à la fin de la séance de nuit, au Sénat, le ministre de la justice nous a indiqué qu'*«il reste une marge d'incertitude»*, liée, *«au plan technique, à l'encombrement législatif des fins de session»*, et, *«au plan politique, à l'attitude du président de l'Assemblée nationale et des présidents des groupes politiques de l'Assemblée nationale»*. Il expliquait encore qu'aucune décision ne serait prise avant mardi prochain. Le débat, semble-t-il, n'est pas clos.

Th. B. et P. R.-D.

L'examen du projet de loi de finances pour 1994

Le gouvernement renonce à la réforme de l'allocation de logement social pour les étudiants

Les députés ont achevé, dans la nuit du mercredi 17 au jeudi 18 novembre, l'examen en première lecture des articles du projet de budget pour 1994, qui devait être voté jeudi au scrutin public. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, a dû demander à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote pour faire adopter le budget des anciens combattants et la réforme de l'allocation pour adulte handicapé, en raison de l'opposition de nombreux députés de la majorité. En revanche, le gouvernement a abandonné son projet de réforme de l'allocation de logement social pour les étudiants.

La journée du 17 novembre et une bonne partie de la nuit de mercredi à jeudi ont été consacrées par les députés à la fin de la discussion budgétaire, avec l'examen des articles non rattachés de la deuxième partie de la loi de finances pour 1994, qui comprennent des dispositions aussi variées que la fiscalité de l'épargne, le régime fiscal des groupes de sociétés, la simplification de dégrèvement des taxes foncières ou la réforme des conditions d'attribution de l'allocation pour adulte handicapé (AAH).

Ce dernier sujet a suscité le débat le plus long et le plus vif de la soirée, en raison de l'opposition de la gauche, mais aussi de nombreux députés de la majorité, à la réforme prévue par le gouvernement dans l'article 52. Celle-ci avait été évoquée lors de la discussion du budget du ministère des affaires sociales et de la santé, le 29 octobre (*le Monde* du 1er novembre) : elle prévoit *« de réserver l'AAH aux personnes dont le taux d'incapacité permanente est au moins égal à 50 % »* pour les nouveaux demandeurs, à compter du 1er janvier 1994, alors que, jusque-là, l'inaptitude à occuper un emploi paraissait un critère suffisant aux Cotorep (commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel) pour accorder l'AAH. Cela permettrait, en 1994, une économie de 300 millions de francs, sur une somme totale de 16 milliards de francs.

Philippe Auberger (RPR, Yonne), rapporteur général de la commission des finances, a fait remarquer à Nicolas Sarkozy que *« ce problème sensible et difficile »* ne pouvait être traité *« au détour d'une disposition fiscale »* et que la réforme de la loi Veil de 1975 méritait d'être inscrite dans un texte législatif.

L'allocation d'handicapé adulte

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si cette disposition n'était pas incluse dans le budget de Mme Veil, comme il aurait été logique, mais renvoyée dans un article non rattaché, le ministre d'Etat n'ayant pas souhaité porter la responsabilité d'une telle réforme. Le ministre du budget a expliqué qu'il entendait réserver l'AAH aux handicapés au sens strict, alors qu'actuellement en bénéficient *« des personnes privées d'emploi du fait du chômage, de l'alcoolisme ou de la toxicomanie »*, cas qui relèvent, selon lui, du RMI. Jean-Pierre Delalande (RPR, Val-d'Oise) lui a répondu en affirmant que cette réforme *« vise à essayer de distinguer entre handicapés et inadaptés sociaux, alors que certaines inadaptations comme l'alcoolisme sont, en réalité, des maladies »*.

De son côté, Philippe Langenieux-Villard (RPR, Isère), a affirmé qu'il *« y avait cinquante-deux raisons pour demander la suppression de l'article 52, qui consiste à pénaliser des personnes quand des institutions ne fonctionnent pas de façon satisfaisante »*. Il a expliqué que cette mesure, qui concernerait 13 000 personnes pour 560 000 bénéficiaires actuels, est particulièrement *« inopportune »*, un mois seulement après la mise en place de la nouvelle grille d'évaluation par le ministère de la santé, et que de nombreux cas de handicaps (épileptiques modérés, surdité bilatérale inférieure à 60 %, personnes séropositives...) n'ouvriraient plus droit à l'AAH.

Devant cette levée de boucliers, le ministre du budget a demandé, après l'avoir fait réserver, que l'article 52 soit voté *« à titre conservatoire »*, mais s'est engagé à revoir la mesure lors de la deuxième lecture du projet du budget. Ce délai permettra aux commissions des finances et des affaires sociales de l'Assemblée nationale d'entendre, comme l'a demandé le président de la commission des finances Jacques Barrot (UDF), le premier président de la Cour des comptes, Pierre Joxe, sur un rapport de la Cour qui, selon M. Sarkozy, met l'accent sur la dérive de l'AAH.

La fiscalité des sicav

Au terme de l'examen des articles non rattachés, le gouvernement a déposé un amendement visant à supprimer l'article 63 (article réservé lors de la discussion du budget du logement) qui, en modifiant les conditions d'attribution de l'allocation de logement social (ALS) pour les étudiants, avait déclenché la grogne étudiante. Ces conditions demeureront donc inchangées et le déficit budgétaire prévu pour 1994 s'en trouvera alourdi de 1 milliard de francs. Compte tenu d'autres dépenses supplémentaires acceptées par le gouvernement en cours de discussion, ce déficit devrait atteindre 301 milliards de francs, au lieu des 299,7 milliards de francs estimés après l'examen des recettes.

Les députés ont adopté les articles sur la fiscalité de l'épargne (articles 45, 46, 47) qui mettra en place *« un système plus neutre, plus simple et plus juste »* selon les déclarations d'Edmond Alphandéry, ministre de l'économie. Ce système comprend, notamment, la baisse du prélèvement libératoire sur les produits bancaires, de 39,4 % à 19,4 %, et l'abaissement du seuil (de 166 000 F à 1 million de francs au 1er janvier 1994, puis à 50 000 F au 1er janvier 1995) d'assujettissement des cessions de sicav de capitalisation à l'imposition des plus-values.

L'Assemblée a adopté trois amendements du gouvernement, permettant aux régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion) de percevoir 760 millions de francs de recettes supplémentaires en 1994 (notamment celles perçues au titre de l'octroi de mer) pour rétablir leur situation financière. Les députés ont approuvé, en outre, l'article qui maintient le régime fiscal de « groupe » au profit d'une société mère absorbée par une autre société. Ils ont entériné un amendement de la commission des finances précisant que cette mesure entrera en vigueur dès le 17 novembre, et non à compter du 1er janvier, comme initialement prévu, et ils ont adopté l'article simplifiant les opérations intracommunautaires.

CLAIRE BLANDIN

Après l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur

Les responsables de la majorité souhaitent un effort en faveur des universités

L'adoption, le 15 novembre, du projet de budget pour l'enseignement supérieur (1) n'a pas mis un terme au débat, au sein de la majorité, sur la situation universitaire. La séance des questions au gouvernement, mercredi 16 novembre à l'Assemblée nationale, en a apporté une nouvelle preuve.

Claude Goasguen (UDF, Paris) a exhorté le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche à engager les réformes capables de redresser l'université, qui *« s'effondre depuis vingt-cinq ans »*. Réaffirmant son intention de présenter, au printemps prochain, un projet de loi, M. Fillon en a fixé l'objectif : *« Réformer sans révolution. »* De même, en réponse à une question d'Eric Raoult (RPR, Seine-Saint-Denis), le ministre est revenu sur la *« crise de la jeunesse »*, à laquelle il faut *« rendre un avenir »* et *« un espoir politique »*. Cela passe, a-t-il souligné, *« par la réforme de l'enseignement supérieur et par la mise en place d'un vrai plan social pour rétablir l'égalité des chances »*. Il a annoncé son intention de *« réunir prochainement l'ensemble des organisations étudiantes »*.

La veille, déjà, quelques-uns des principaux responsables de la majorité avaient invité le gouvernement à faire un effort supplémentaire en faveur des universités. Le président du groupe UDF de l'Assemblée, Charles Millon, a souligné qu'il serait *« grave de traiter à la légère le mouvement d'angoisse »* qu'expriment les étudiants et émis le souhait que des réformes soient engagées *« pour faciliter l'orientation des élèves et des étudiants et le développement de formations professionnalisantes »*. Son homologue du RPR, Bernard Pons, a indiqué que son groupe *« ne manquerait pas d'être l'interprète des étudiants auprès du gouvernement pour essayer de trouver des solutions »* aux situations d'urgence de cette rentrée universitaire. Il a ajouté que si quelque *« lacune »* existait dans le budget de l'enseignement supérieur, des négociations avec le gouvernement pourraient être rouvertes à l'occasion du prochain « collectif » budgétaire.

Enfin Jacques Barrot (UDF-CDS), président de la commission des finances de l'Assemblée, a précisé qu'*« il faudra apporter des solutions d'urgence aux problèmes matériels évidents »* des universités et que *« l'effort d'équipement doit se poursuivre, car la France n'a pas besoin de moins d'étudiants, mais de davantage d'étudiants »*.

(1) Ces crédits, qui avaient été examinés le 15 novembre (*le Monde* du 16 novembre), ont été adoptés par les députés, mardi 16 novembre, au scrutin public, selon la procédure du vote personnel. Ils ont été votés par 443 voix (RPR-UDF) contre 86 (PS-PC) sur 538 votants et 529 suffrages exprimés.

NICE : le Mouvement des citoyens écarte son représentant au conseil municipal. – Le Mouvement des citoyens a indiqué, mardi 16 novembre, que son représentant au conseil municipal de Nice avait voté pour Jean-Paul Barety lors de l'élection du maire de la ville, le 8 novembre (*le Monde* daté 14-15 novembre), et qu'il s'était ainsi *« mis délibérement en dehors »* de son parti. Cette « exclusion » doit être confirmée, le 20 novembre, par le congrès départemental du mouvement de Jean-Pierre Chevènement.

ÉCOLOGISTES : M. Mamère (GE) tend la main à M. Waechter (Verts). – Après l'assemblée générale de Lille, qui a vu l'émergence d'une nouvelle majorité chez les Verts, constituée autour de Dominique Voynet et Andrée Buchmann (*le Monde* du 16 novembre), le vice-président de Génération Ecologie, Noël Mamère, maire de Bègles (Gironde), a dénoncé *« le positionnement brouillon et un peu hystérique »* de ses anciens partenaires de l'Entente des écologistes. M. Mamère a formulé le vœu, d'autre part, *« que ceux des Verts qui restent sérieux et compétents, comme Antoine Waechter, se rapprochent de l'écologisme réformiste que représente Génération Ecologie »*.

هكذا من الأصل

Le dernier comité central de M. Marchais

Le PC sera représenté aux Assises de la transformation sociale

Le comité central du Parti communiste *s'est réuni*, mercredi 17 novembre, pour entendre un rapport de Georges Marchais sur la nécessité d'un *« rassemblement le plus large »* contre la politique du gouvernement. M. Marchais, qui participait pour la dernière fois au comité central en tant que secrétaire général, a précisé que le PCF sera représenté, *« à un haut niveau »*, aux Assises de la transformation sociale, préparées par le Parti socialiste.

Sauf événement exceptionnel, il n'y aura plus de réunion du comité central avant le vingt-huitième congrès du PCF, prévu du 25 au 29 janvier prochain. Après son opération de la hanche gauche, au mois de septembre, et avant de passer la main en tant que *« premier dirigeant »* du Parti communiste, Georges Marchais a donc tenu à présenter lui-même, une dernière fois, devant le comité central, un rapport intitulé « Agir, rassembler contre la politique du gouvernement ». *« Il fallait mettre le paquet »*, a confié M. Marchais lors d'une rencontre avec la presse.

Depuis quelques semaines, et notamment depuis la grève des salariés d'Air France, les communistes observent avec satisfaction une sorte de *« frémissement »*. *« Ce ne sont plus seulement les luttes qui font événement, c'est aussi leur issue, marquée par de premiers reculs gouvernementaux ou patronaux »*, a rappelé M. Marchais, en assurant qu'il est possible de *« desserrer l'étau que constitue la politique du gouvernement »*. Une condition pour ce faire : *« le rassemblement »*. *« Rassemblement, c'est un mot qui doit être sans arrêt dans la tête d'un communiste »*.

Dans son rapport, M. Marchais a expliqué que son parti n'entend ni se substituer aux organisations syndicales ni représenter l'ensemble des mécontents, *« socialement et politiquement divers »*, ni réaliser ce rassemblement autour de lui. Il doit non seulement respecter la diversité des opinions mais aussi en procéder. Le secrétaire général s'est ainsi félicité du fait *« que le Parti socialiste se situe, lui aussi, dans l'opposition, qu'il en aille de même du Mouvement des radicaux de gauche et du Mouvement des citoyens et que, même au sein des Verts et de Génération Ecologie, des voix s'élèvent pour que ces formations se situent également de ce côté »*.

La succession du secrétaire général

« Notre peuple ressent le besoin de réfléchir, aujourd'hui, [aux] *questions de la transformation sociale et de l'issue politique. Même si, selon toute vraisemblance, une réponse progressiste ne lui sera pas apportée demain matin »*, a affirmé le secrétaire général devant le comité central, avant de préciser, devant les journalistes, que le PCF sera représenté *« à un haut niveau »* aux Assises de la transformation sociale, préparées par le PS.

Contrairement aux vœux des refondateurs, qui se sont abstenus lors du vote du rapport, le comité central n'a pas discuté de la préparation du vingt-huitième congrès ni de la succession de M. Marchais. *« La parole est aux adhérents et elle l'est jusqu'au congrès. Le comité central aurait outrepasssé son mandat s'il était intervenu dans la discussion des communistes »*, a affirmé M. Marchais. En réponse aux questions des journalistes, il s'est cependant prononcé, lui-même, pour une direction collégiale du parti, tout en précisant qu'il doit y avoir un secrétaire général. *« Le travail collectif, c'est la garantie d'une bonne décision »*, a-t-il dit. Interrogé sur le dernier *« cafouillage »* de la direction communiste, qui, en l'espace de quelques jours, avait refusé puis accepté la publication d'un texte collectif des « refondateurs » (*le Monde* du 30 octobre), M. Marchais a affirmé : *« Je n'étais pas là. Les camarades ont fait pour le mieux. »*

« Des erreurs, on en a fait, et des graves, mais on n'a pas fait que des erreurs », a aussi souligné M. Marchais en évoquant l'histoire du Parti communiste. *« Je suis attaché à la ligne politique que nous défendons depuis vingt ans comme à la prunelle des mes yeux. Je me battrai comme un chien pour continuer à la défendre »*, a-t-il ajouté.

M. Marchais, en clair, a confirmé que, s'il peut être *« utile »*, il continuera à jouer un rôle au sein de la direction : *« Il n'est pas question de me retirer sur mes terres*, a-t-il dit. *D'ailleurs, je n'en ai pas. »*

JEAN-LOUIS SAUX

A l'Assemblée nationale

M. Pasqua juge « choquante » la reconnaissance de la qualité de réfugié à des militants du FIS

Charles Pasqua a déclaré, mercredi 17 novembre, lors de la séance des questions d'actualité, à l'Assemblée nationale, que le gouvernement *« étudie les conséquences »* de la décision de la commission de recours de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) qui avait, cet été, reconnu la qualité de réfugié à des militants algériens du FIS (*le Monde* du 11 novembre). Répondant à une question de Pierre Lellouche (RPR, Val-d'Oise), M. Pasqua a indiqué qu'*« il n'y aurait rien de plus choquant que de voir des membres d'une organisation utilisant des méthodes terroristes bénéficier de l'asile politique sur notre sol, tandis que ses victimes* [les intellectuels menacés de mort] *en seraient exclues »*.

« Ce serait un comble ! », a-t-il ajouté. Le ministre de l'intérieur a tenu à rappeler, toutefois, que la commission de recours *« indique pour la première fois que la qualité de réfugié politique peut être refusée à un militant d'une organisation, même quand il n'est pas directement impliqué dans une action terroriste, dès lors qu'il aurait soutenu cette action par ses actes ou ses écrits »*. *« L'affaire, néanmoins, est sérieuse*, a-t-il conclu. *Le gouvernement s'en saisit. »*

D'autre part, un vif échange a opposé Didier Migaud (PS, Isère) à Edmond Alphandéry au sujet de la privatisation de Rhône-Poulenc. Le député socialiste s'était interrogé sur le *« juste prix »* à propos des actions Rhône-Poulenc mises en vente. *« Nous avons vendu l'action à 135 F, vous à 125 F*, a répondu le ministre de l'économie. *Certes, leur cours a monté entre-temps, mais, si nous avons bradé, qu'ont donc fait nos prédécesseurs ? »*

Jean-Pierre Michel (app. PS, Haute-Saône) et Pascal Clément, ministre chargé des relations avec l'Assemblée, se sont également heurtés au sujet des nominations de procureurs généraux. *« Je vous demande d'affirmer solennellement que, conformément au statut de la magistrature, les procureurs généraux ne font pas l'objet de nominations politiques »*, a lancé M. Michel. M. Clément lui a répondu en rappelant que *« tous les esprits ouverts avaient été scandalisés »*, en 1988, par *« le train de nominations de procureurs et de procureurs généraux par le ministre de la justice de l'époque »*. Le scénario est identique à chaque fois que des députés du PS mettent en cause le gouvernement : les ministres interpellés invoquent invariablement « l'héritage ».

F. B.

REPÈRES

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. Mitterrand approuve le gouvernement

François Mitterrand a reçu, mercredi 17 novembre, à l'Elysée, comme chaque année, l'ensemble du corps préfectoral, en présence du premier ministre, du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. *« Le gouvernement développe une politique de mise en pratique de la décentralisation autour de l'aménagement du territoire »*, a observé le président de la République, ajoutant : *« En même temps que la France prend place dans l'Union européenne, elle doit veiller à ce que chaque partie de son territoire soit mise en valeur. »*

« Il faut que les identités locales reprennent vie, que les Français s'y retrouvent, que chacun ait conscience d'être un élément dynamique d'une nation vivante. Je sais que chacun y attache beaucoup de prix du côté du gouvernement, mais moi aussi », a dit M. Mitterrand.

SONDAGE

La cote de M. Balladur reste stable

Une enquête effectuée du 2 au 6 novembre auprès de 1 954 personnes par BVA et publiée dans le numéro de *Paris-Match* daté 18 novembre, montre que 56 % des personnes interrogées, au lieu de 55 % le mois précédent, ont *« une bonne opinion »* d'Edouard Balladur, alors que 47 %, comme en octobre, déclarent avoir *« une bonne opinion »* de François Mitterrand. Cependant, 61 % des personnes interrogées indiquent être plutôt *« mécontents »* de la façon dont la France est gouvernée, alors que 31 % sont d'un avis contraire.

La fin des poules qualificatives pour la Coupe du monde 1994

La vitrine brisée du football français

■ ÉLIMINATION. L'équipe de France a été éliminée de la phase finale de la Coupe du monde qui sera disputée aux Etats-Unis en juin-juillet 1994, après sa défaite face à la Bulgarie, 2-1, mercredi 17 novembre au Parc des Princes. Les joueurs français avaient ouvert le score grâce à Eric Cantona (32e) avant d'être rejoints par un but d'Emil Kostadinov (37e). C'est ce même Kostadinov qui a mis fin aux espoirs des Bleus, auxquels un match nul suffisait pour la qualification, en marquant dans les dernières secondes de la partie. Après trois participations successives en 1978, 1982 et 1986, c'est la deuxième fois d'affilée que l'équipe de France, absente du Mondiale italien de 1990, ne parvient pas à se qualifier pour une phase finale de Coupe du monde.

■ ABSENCES. Le Danemark, champion d'Europe en 1992, et la Grande-Bretagne, sont les autres éliminés les plus notables. La République d'Irlande, qui a fait match nul en Irlande du Nord, sera la seule représentante du football britannique aux Etats-Unis. C'est la première fois depuis la guerre que le Royaume-Uni est écarté d'une Coupe du monde. Un spectateur a été mortellement blessé par une fusée éclairante à l'occasion du match Pays-de-Galles-Roumanie.

■ QUALIFICATIONS. Les équipes européennes qualifiées sont l'Allemagne, championne en titre, l'Italie, la Suisse (groupe 1), la Norvège, les Pays-Bas (groupe 2), l'Espagne, la République d'Irlande (groupe 3), la Roumanie, la Belgique (groupe 4), la Grèce, la Russie (groupe 5), la Suède et la Bulgarie (groupe 6).

Le charme des mois de novembre, le vieux pacte d'automne entre l'équipe de France et la qualification pour la Coupe du monde, s'est brisé contre une soirée glaciale. Le couperet des matches ultimes, que la bande à Platini avait si souvent aiguisé à son profit, est tombé, mercredi, sur les joueurs de Gérard Houllier. Avec la cruauté d'avoir longtemps laissé espérer aux condamnés qu'il s'en tireraient à bon compte, qu'un match nul poussif suffirait à assurer une qualification sans gloire.

Las, les spectateurs du Parc des Princes s'apprêtaient à faire leur deuil de la manière et leur bonheur du résultat, lorsqu'ils se sont tus, d'un de ces silences qui sied aux exécutions, pour regarder un Bulgare courir. Dans les dernières secondes de la partie, Emil Kostadinov, a trouvé assez de temps pour s'approcher des buts français. Dans la surface de réparation, il a défriché assez d'espace pour décocher un de ces tirs dictés par l'urgence, un geste que l'on ne réussit qu'une fois au cours de sa carrière. Les joueurs bulgares ont alors bariolé leurs visages avec toute la palette d'émotions des miraculés, de la stupéfaction à l'euphorie. Il y a un mois, ils étaient troisièmes du groupe 6, relégués à trois points de l'équipe de France, et s'apprêtaient à assister de loin à la distribution des billets pour l'Amérique. Dans le dernier coin de leur ultime match, ils auront pourtant réussi à forcer le sort, sans jamais donner dans le génie.

Cette chance, à laquelle ils ne jouaient à croire que par forfanterie, ils la doivent à ces joueurs français qui déclinaient sur la pelouse du Parc les signes habituels de la détresse. Agenouillés, prostrés, quelques-uns pleuraient cette Coupe du monde qu'ils ne connaîtront jamais. Tous restaient saisis par la rapidité de leur décadence, d'un mois et de quelques secondes.

Car le charme avait déjà commencé à se défaire, bien avant que Kostadinov n'égalise – ramenant ainsi pour la première fois une équipe à hauteur de la formation tricolore dans un de ces matches décisifs de novembre (1) –, puis n'achève les espoirs bleus. Mercredi, les joueurs de Gérard Houllier sont entrés sur le terrain en traînant un boulet trop lourd pour courir sans arrière-pensées. Le souvenir de la défaite concédée contre Israël (3-2), le 13 octobre, hantait encore la pelouse.



Bourdes défensives

Les footballeurs français sont tombés dans les chausse-trapes des Bulgares, comme ils avaient foncé dans tous les pièges pendant un mois. Celui de la suffisance, d'abord. Défaits pour avoir sous-estimé les Israéliens, les deux étendards de l'équipe, Jean-Pierre Papin et Eric Cantona, avaient préféré s'en prendre au public parisien plutôt que de se remettre en cause. L'agressivité ensuite. Mercredi, Jean-Pierre Papin l'attaquant a commencé sa partie par un tacle. Fidèle à ses propos va-t-en-guerre d'avant-match, il a passé plus de temps à asticoter les chevilles bulgares qu'à tenter de marquer. Paradoxalement, ces sentiments belliqueux se sont mêlés à une peur palpable dès le début du stage à Clairefontaine. Comme si, trop grosse pour être vraie, la déconvenue israélienne avait accru les appréhensions sans dégonfler les ego. L'indigence du match de mercredi découle logiquement de cette préparation au bord du gouffre et de la crise de nerfs. Tétanisés, les Bleus ont paru hésiter sans cesse entre le cadeau empoisonné du match nul à défendre et la tentation d'une victoire-délivrance. Mais les géologues du football chargés d'analyser les causes de la catastrophe bleue ne se contenteront pas de gratter la surface des événements néfastes de ce dernier mois. Dans les strates des victoires accumulées depuis le début du parcours de qualification pour la Coupe du monde, ils déchiffreront la chance – contre l'Autriche deux fois, contre la Finlande et la Suède au Parc. Ils sauront déceler les failles dans le jeu qui annonçaient l'effondrement de l'équipe dès que les responsabilités pèserait sur elle. Seule la prestation en Suède a semblé moins friable (le Monde du 24 août). Et encore a-t-elle été marquée par un malaise défensif qui préfigurait les bourdes des deux derniers matches.

La force du Gérard Houllier aura longtemps été de réussir à camoufler les imperfections sous les progrès de son équipe. Découpé en tranche, de la reconstruction à la reconquête en passant par la montée en puissance, le parcours des Français semblait cohérent. Et les critiques des observateurs étaient étouffées par la dictature de l'« équipe qui gagne ».

Camouflet pour les dirigeants

Au moment où elle a tout perdu, les regards vont donc logiquement se tourner vers son sélectionneur. Et ses choix tactiques vont être égrenés comme autant de comptes à rendre. Mercredi soir, le match a souligné quelques défauts jusqu'à la caricature. Au défense, des joueurs coulés de force dans des postes qui ne sont pas forcément les leurs. Au milieu de terrain, des footballeurs qui se marchent sur les pieds à force de pratiquer le même jeu de récupération, sans réussir à construire. En attaque, Papin et Cantona n'ont permis d'estomper le tableau d'ensemble qu'en collaborant pour marquer le premier but. Puis, comme chaque fois que les deux buteurs évoluent en deçà de leur niveau, l'équipe a perdu.

Gérard Houllier pourra toujours avancer que les joueurs français ne disposent plus des mêmes qualités techniques que leurs prédécesseurs des années 80, qu'il serait vain de chercher des nouveaux Platini dans un réservoir de joueurs singulièrement rétréci. Le sélectionneur a bien tenté un rajeunissement de l'effectif, fondu dans un cadre tactique frileux. Mais les critiques susurrées dans son dos depuis un mois dépassent ses choix sur le terrain pour se porter à nouveau sur sa personne et sur son parcours atypique. Féru de théories sur le ballon rond, Gérard Houllier ne sentirait pas les choses du terrain. En revendiquant une place sur le terrain, aux côtés où à la place de Papin ou Cantona soupçonnés de dicter leux choix au sélectionneur, l'attaquant parisien David Ginola semblait reprendre cette argumentation à son compte. Et Michel Platini ne s'est guère gêné pour réclamer la démission de son successeur si une nouvelle déroute devait suivre la « faute professionnelle » de la défaite contre Israël. Mercredi soir, interrogé sur un éventuel départ, Gérard Houllier préférait couper court en renvoyant le débat à « ceux qui parlent et aux dirigeants de la fédération ».

Pour ces dirigeants, le camouflet de mercredi tombe au plus mal. Financièrement, il occasionnera un manque à gagner estimé à environ 100 millions de francs. Mais c'est en terme d'image que les dégâts seront les plus lourds. Après le drame de Furiani et les atermoiements dans la gestion des rebondissements de Valenciennes-OM, Jean Fournet-Fayard, le président de la FFF, vient de voir son équipe-vitrine s'effondrer sur la dernière occasion de détourner les yeux des amateurs de ses « affaires ». Absente des Coupes du monde de 1990 et 1994, les instances françaises devront à la fois préparer l'édition suivante, en 1998, et reconstruire une équipe digne d'y figurer. Pour cette compétition, les joueurs français, qualifiés d'office, auront au moins l'avantage d'éviter un nouveau rendez-vous de novembre.

JÉRÔME FENOGLIO

(1) Le 16 novembre 1977, l'équipe de France emmenée par Michel Platini avait battu la Bulgarie, 3-1. La 18 novembre 1981, elle avait dominé les Pays-Bas, 2-0, puis la Yougoslavie sur le même score, le 16 novembre 1985.

Le match des deux Irlandes

L'équipe de la République d'Irlande a obtenu sa qualification en faisant match nul (1-1) chez sa rivale du Nord

BELFAST

de notre envoyé spécial

Un stade protestant. Un cimetière catholique. Entre les deux, une autoroute et des siècles de haine. Le sort d'une équipe de football se joue parfois dans un décor d'un autre âge, en des lieux aussi surréalistes que Windsor Park, à Belfast. Le terrain de la sélection nord-irlandaise est érigé en plein quartier protestant, dans un secteur où les « loyalistes », attachés à la couronne britannique, sont majoritaires.

Ce stade est leur bastion. On y chante *God Save the Queen*. Des tribunes garnies de sièges rouge et bleu – les couleurs du Royaume, – les spectateurs aperçoivent la voie rapide qui traverse la ville. De l'autre côté de cette voie, s'étend le territoire ennemi, celui de la minorité catholique d'Irlande du Nord : le cimetière de Miltown, où sont enterrés des « soldats » de l'IRA, et les ghettos qui déploient leurs ruelles de misère en rêvant d'une île unie, indépendante et tournée vers Rome.

C'est donc à Windsor Park, sur des terres hostiles, que l'équipe de la République, celle de Dublin et des catholiques, est allée conquérir son billet pour la Coupe du monde. Mercredi soir, à l'heure où Belfast se cloître chez elle de peur des bombes et des *snipers*, les joueurs du Sud se sont aventurés dans le Nord. Ils devaient l'emporter ou obtenir un match nul pour se qualifier. Ils l'ont fait (1-1), quand bien même certains spectateurs hurlaient : « On ne se rendra pas à l'IRA. » Ils l'ont fait dans un stade plutôt paisible, mais tout de même surveillé par un millier de policiers, dans une ville où l'armée britannique multipliait les patrouilles.

Ce « match des deux Irlandes » intervenait dans un contexte particulier : confrontée à la violence des groupes paramilitaires des deux camps, Belfast était sous tension après les attentats qui ont fait vingt-quatre morts en dix jours (le Monde du 2 novembre) ; les déclarations de John Major, lundi 15 novembre, sur la nécessité d'un dialogue avaient été interprétées par certains protestants comme une « concession » aux « terroristes de Dublin ».

Dès lors, fallait-il maintenir le match en Ulster ? La fédération de l'Eire, invoquant de « sérieuses réserves » sur la sécurité de son équipe, avait demandé qu'il soit disputé sur terrain neutre. La fédération d'Irlande du Nord, irritée par cette méfiance, s'était empressée de répliquer que « tout se passerait bien » dans un stade dont la capacité serait réduite de vingt-cinq mille à onze mille places (toutes assises). Il semblait en effet peu probable que les « durs », nationalistes ou « loyalistes », tentent une action lors d'une manifestation sportive, au risque d'être condamnés de toutes parts.

Jusqu'au coup d'envoi, les dirigeants de Dublin étaient néanmoins inquiets, appelant leurs supporters à renoncer au court voyage vers la province où leur accent serait repérable par les protestants les plus violents. Jusqu'au coup d'envoi aussi, les dirigeants de Belfast avaient, de leur côté, tenu un discours résolument optimiste, refusant même l'accès de Windsor Park à des journalistes, britanniques et étrangers, suspectés d'attendre d'éventuels incidents. Seuls les reporters sportifs ont été admis.

Passions ancestrales

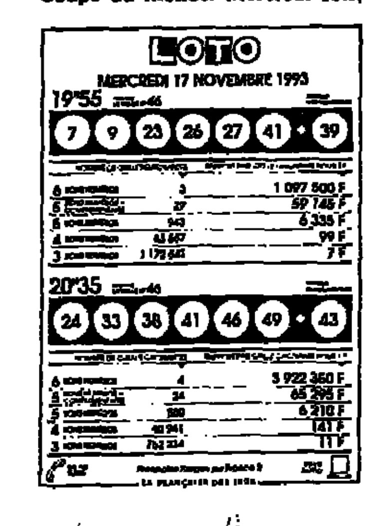
L'attitude des responsables nord-irlandais, qui relève parfois de la méthode Coué adaptée au sport, est révélatrice d'un comportement plus général : en Ulster, football et religion jouent un jeu fort complexe. Il est de bon ton de les dissocier avec vigueur, du moins officiellement. Seuls deux clubs de Belfast, Linfield pour les protestants et Cliftonville pour les catholiques, affichent leurs liens avec les communautés. Les autres équipes accueillent des joueurs de confessions différentes, en bonne harmonie.

Tout est donc moins tranché qu'il n'y paraît, y compris dans la sélection de l'Ulster. Contrairement à une idée reçue, les internationaux nordistes ne sont pas tous protestants. La moitié de l'équipe est catholique. Ce qui n'empêche pas les ultras « loyalistes » de s'identifier à cette formation. C'est ainsi que mercredi, sans se soucier de la présence de joueurs catholiques dans son équipe, une partie de la foule chantait un hymne à la gloire du « héros » Guillaume III d'Orange, victorieux du « papiste » Jacques II lors de la bataille de la Boyne (1690).

L'écheveau des passions ancestrales et des intérêts politiques est tel que ce match ne pouvait se résumer à un duel Nord-Sud. Toute l'absurdité de ce conflit sans fin est apparue, tant sur le terrain (les joueurs sont souvent amis) que dans les tribunes. Le public modéré, lassé par des années de guerre civile, a sans doute regretté ce score de parité, mais il soutiendra le Sud aux Etats-Unis. Ce ne sera pas le cas des « loyalistes » les plus sectaires.

Comme pour rappeler que la rage était bien l'affaire des extrêmes, ces jeunes qui ont grandi dans la haine de « l'autre » ont quitté Windsor Park en essayant de repérer les « bâtards du pape », pourtant peu nombreux (quelques dizaines). Les policiers, discrètement postés de loin en loin et équipés de gilets pare-balles, dissuadaient les fauteurs de troubles. Là-bas, de l'autre côté de la voie rapide, pardelà les grilles de démarcation érigées comme autant de cicatrices sur la colline, les ghettos catholiques pouvaient célébrer la qualification et chanter : « Il n'y a qu'une seule équipe en Irlande. »

PHILIPPE BROUSSARD



Les résultats du 17 novembre

EUROPE

Groupe 1

*Italie b. Portugal	1-0
*Suisse b. Estonie	4-0
Groupe 2	
Pays-Bas b. *Pologne	3-1
Angleterre b. *Saint-Marin	7-1
Groupe 3	
*Espagne b. Danemark	1-0
*Irlande du Nord et Rép. d'Irlande	1-1
Groupe 4	
Roumanie b. *Pays de Galles	2-1
*Belgique et Tchécoslovaquie	0-0
Groupe 5	
*Grèce b. Russie	1-0
Groupe 6	
Bulgarie b. *France	2-1
AMÉRIQUES-OCÉANIE	
*Argentine b. Australie	1-0

CLÉS/ *Organisation*

La World Cup aux Etats-Unis

■ *Un mois de compétition.* – La quinzième Coupe du monde de football aura lieu du 17 juin au 17 juillet 1994 dans neuf villes des Etats-Unis : Chicago, qui accueillera la cérémonie et le match d'ouverture, San-Francisco, Detroit, Boston, Dallas, New-York, Orlando, Washington et Los Angeles, où sera jouée la finale. Vingt-quatre équipes nationales participeront à la compétition. Pour le premier tour, elles seront réparties en six groupes de quatre. Les deux premiers de chaque groupe seront qualifiés directement pour les huitièmes de finale, ainsi que quatre équipes classées troisièmes et repêchées. Le tirage au sort des groupes aura lieu le 19 décembre à Las Vegas.

■ *Les vingt-quatre équipes qualifiées.* – L'Allemagne, championne en titre, et les Etats-Unis, pays organisateur, sont qualifiés d'office. Outre les Allemands, l'Europe enverra douze équipes aux Etats-Unis : la Russie, la Grèce, la Norvège et la Suède étaient déjà qualifiées. Mercredi soir, l'Italie, la Suisse, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Eire, la Roumanie, la Belgique et la Bulgarie ont obtenu leur billet, au terme de la dernière journée de qualification. Le Brésil, la Bolivie, la Colombie ainsi que l'Argentine, qui s'est qualifiée mercredi soir à l'arraché en battant l'Australie, 1-0, représenteront l'Amérique du Sud. L'Afrique déléguera le Cameroun, le Maroc et le Nigéria. Le Mexique est sorti vainqueur des éliminatoires de la zone Concacaf (Amérique centrale et Caraïbes). L'Arabie saoudite et la Corée du Sud représenteront l'Asie.

L'assassinat par le feu de Werner Wagge devant la cour d'assises de la Meuse

Le souffre douleur de Jeanne Thiébaut

La cour d'assises de la Meuse a condamné à treize ans de réclusion criminelle Jeanne Thiébaut, accusée d'avoir fait périr dans les flammes de sa ferme Werner, son fils adoptif. Son fils, Jean-Pierre, accusé de non-assistance à personne en danger, a été acquitté.

NANCY

de notre correspondante

On a enterré Werner dans le petit cimetière de Vaux-la-Grande. Sans nom sur le cercueil, sans pierre tombale. Sa misérable existence s'est achevée le 12 février 1989 dans les flammes qui ont ravagé la ferme de sa mère adoptive, Jeanne Thiébaut.

Werner était garçon de ferme et surtout le souffre-douleur de Jeanne Thiébaut, soixante-huit ans, que la cour d'assises de la Meuse jugeait mardi 16 et mercredi 17 novembre pour assassinat. A son côté, poursuivi pour non-assistance à personne en danger, son fils Jean-Pierre, quarante-cinq ans, un colosse qui parle haut, interpelle le président Cunin et fait parfois rire la salle quand il fait remarquer à la cour : *«Le jour de l'incendie, c'était moi qui étais sur place»*, pas le président ou l'avocat général Christine Laï.

Ce jour-là, les pompiers extirpent des flammes la femme de Jean-Pierre, Georgette (1), mais ne peuvent sauver Werner. Fils adoptif de Jeanne Thiébaut, âgé de quarante-deux ans, il est mort carbonisé. Il était handicapé – Jean-Pierre, son demi-frère, dit qu'il avait un cancer des jambes –, plus bon à rien à la ferme, enfermé dans un débarras, porte verrouillée de l'extérieur. S'il a senti l'odeur de la fumée, vu les flammes, il n'a pas pu bouger.

A-t-on entendu ses cris? *«Qu'est-ce que vous vouliez que je fasse,* s'exclame Jean-Pierre Thiébaut. *Le plafond tombait en flammes, il y avait tellement de fumée que je n'y voyais rien. Peut-être que j'aurais dû prendre le tracteur et mettre un câble aux barreaux de la fenêtre... Mais j'ai tout de même attaqué les barreaux à la masse.»* Entre le moment où l'incendie se déclare (4 heures) et celui où les secours arrivent (5 heures), Jean-Pierre a tout de même eu le temps de sortir vaches, veaux et poules de la grange en flammes. Ce sont les pompiers qui, avec une gaffe, tireront le grabat où dormait Werner.

Après le drame, Vaux-la-Grande retombe dans sa torpeur, minuscule village vosgien de quinze âmes, où les voisins entendaient sans bouger les cris de douleur de Georgette et de Werner quand Jeanne, Jean-Pierre ou son fils Thierry les frappaient. Pourtant, en avril 1989, suite à des confidences de Thierry sur la nuit tragique, une information judiciaire est ouverte. On trouve des traces de tranquillisants dans les viscères de Werner et des traces d'hydrocarbures au pied de sa paillasse.

Tranquillisants et hydrocarbures

Avec effarement, les gendarmes découvrent le calvaire de Werner, dernier enfant de Leo Wagge, un prisonnier allemand qui, à la fin de la seconde guerre mondiale, avait préféré oublier qu'il avait femme et enfants outre-Rhin pour venir s'installer chez Jeanne. Lorsque son épouse légitime meurt, il recueille Werner, mais, pour Jeanne, cet enfant de neuf ans symbolise sa vie ratée, ses espoirs de mariage déçus. Il devient le souffre-douleur de sa marâtre, affecté aux tâches les plus pénibles, les plus sales. A l'âge d'homme, rien ne change. Sous-alimenté, guetté par la maladie, c'est un pauvre bougre sur la tête duquel Jeanne contracte une assurance : en cas de mort accidentelle, elle devait toucher 100 000 F.

Pour l'accusation, le mobile se trouve là. Mᵉ Kremser, défenseur de Jeanne Thiébaut, plaidera l'absence de preuves, l'incendie accidentel, *«les approximations du dossier»*. Les aveux qu'elle a passés en garde à vue? *«C'était,* dit-elle, *pour protéger mon petit-fils de la prison»*. Le jour où elle a menacé Werner de le faire griller? *«C'était dans un moment d'énervement.»* Mᵉ Hechinger, pour Jean-Pierre Thiébaut, a expliqué : *«La loi n'exige pas l'héroïsme. S'il ne s'est pas porté au secours de Werner, c'est qu'il ne pouvait rien faire.»*

MONIQUE RAUX

(1) En septembre, la cour d'assises a condamné à dix ans de réclusion criminelle Jeanne Thiébaut et son fils Jean-Pierre pour des sévices sur la femme de ce dernier, qualifiés d'actes de torture et de barbarie.

Poursuivi pour ingérence

Le sénateur (RPR) Charles Ginesy bénéficie d'un non-lieu

NICE

de notre correspondant régional

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Grenoble, présidée par Daniel Farge, a rendu un arrêt de non-lieu, mercredi 17 novembre, en faveur de Charles Ginesy, sénateur (RPR) et maire de Péone, président du conseil général des Alpes-Maritimes, qui avait été mis en examen pour ingérence le 21 septembre 1992. Son fils Charles-Ange, adjoint au maire de Péone, également poursuivi pour ingérence, a été, pour sa part, renvoyé devant le tribunal correctionnel de Grenoble. Il a décidé de se pourvoir devant la Cour de cassation.

MM. Ginesy, père et fils, étaient visés par une plainte, déposée le 4 décembre 1990, par cinq élus ou anciens élus de gauche niçois, dont Jean-Hugues Colonna, ancien député PS (*le Monde* du 28 octobre). Cette plainte faisait suite à la décision prise, au début de 1987, par le syndicat intercommunal de Valberg, regroupant les communes de Péone et de Guillaumes, et présidé par le sénateur Ginesy, de faire appel aux services de trois sociétés privées auxquelles avaient été concédée l'exploitation des remontées mécaniques et des équipements sportifs de la station de sports d'hiver de Valberg.

Charles-Ange Ginesy étant actionnaire majoritaire des trois sociétés concessionnaires et le syndicat ayant reçu, entre 1987 et 1989, plus de 20 millions de francs de subventions du conseil général des Alpes-Maritimes dont le sénateur Ginesy était, à l'époque, premier vice-président, les plaignants soutenaient qu'il y avait eu ingérence par interposition de personnes.

Lors de l'audience de la chambre d'accusation du 26 octobre dernier, le ministère public avait abandonné les réquisitions écrites de renvoi en correctionnelle prises par le parquet général, au terme de l'instruction, et s'en était remis à l'appréciation de la juridiction de jugement. Dans ses attendus, la chambre a estimé, en l'occurrence, que l'accusation ne démontrait par *«aucun acte positif la prise d'intérêt, directe ou indirecte, de la part de Charles Ginesy dans les trois sociétés en cause»*.

«Cette décision me satisfait d'autant plus, a fait savoir M. Ginesy, dans un communiqué, *qu'elle n'est pas prise au bénéfice du doute mais qu'elle réduit à néant les fondements de la dénonciation (...). Cet arrêt met fin à trois années de désinformation et d'amalgame politico-juridique.»*

G. P.

Le meurtre de Bernard Laroche devant la cour d'assises de la Côte-d'Or

Le procès de la presse

La presse a été au centre des débats du mercredi 17 novembre avec le témoignage de trois journalistes qui ont, chacun à leur manière, évoqué leur rôle après l'assassinat du petit Grégory.

DIJON

de notre envoyé spécial

Le 16 octobre 1984, Jean-Marie Villemin tuait Bernard Laroche après avoir acquis la certitude qu'il était l'assassin de son fils Grégory. Ce geste, qui ne fait pas l'objet de la moindre contestation, aurait pu être jugé en quelques jours si l'appréciation de circonstances atténuantes n'avait pas contraint la cour à entendre un grand nombre de témoins. Mais plus l'audience avance, plus cette bonne raison judiciaire disparaît derrière l'impérieuse nécessité que, dans une telle affaire, tout soit dit un jour. La cour a donc décidé de tout entendre, ajoutant au souci de la plus grande transparence le désir, d'ailleurs affirmé par le président Olivier Ruyssen, que la vérité jaillisse sur la mort de Grégory.

Le procès ressemble ainsi à une immense vitrine, à un gigantesque musée de cire où chaque scène représente, avec luxe de détails, une série de défauts, d'erreurs, de négligences et de fautes graves. C'est une galerie de péchés, un musée des horreurs. Depuis l'ouverture des débats, les jurés se sont penchés sur les haines familiales avant d'examiner l'étrange fonctionnement de la justice, de la police, de la gendarmerie et de la presse.

Mercredi 17 novembre, ce sont à nouveau des journalistes qui témoignent. La première, Laurence Lacour, travaillait pour Europe 1 lorsqu'elle est partie dans la vallée de la Vologne au lendemain de la mort de Grégory : *«Le mystère nous a tous attirés. C'était une énigme, un roman policier.»* Mais elle parle aussi de la *«passion»* et de l'*«excitation»* qui se sont emparées des journalistes. *«Nous étions soixante pour cinquante gendarmes. Ils nous retrouvaient partout, chez les témoins, on les suivait.»* Son propos est une confession, faite avec des mots simples qui résument le climat de l'époque : *«On a beaucoup vécu par la rumeur. On a dit beaucoup de bêtises,* se souvient Mᵐᵉ Lacour. *Bernard Laroche a été arrêté sous les caméras, exhibé par les gendarmes. Le soir de son inculpation, on l'a tous un peu condamné.»* Et elle ajoute : *«Nous étions tous prisonniers d'un même mouvement collectif.»*

«Un maillon de la chaîne»

Mais bientôt la presse change de cible : *«Un vent de folie voulait que ce soit la mère,* raconte cette journaliste, qui a quitté la profession après cette affaire. *La rumeur, ça tue, et pour partie, c'est nous qui l'avons diffusée.»* Mᵐᵉ Lacour explique ensuite que, après la libération de Bernard Laroche, l'employeur de ce dernier a sollicité une agence d'images pour organiser avec ses défenseurs sa réhabilitation médiatique. *«Jean-Marie Villemin lisait, voyait les photos des promenades dans les bois de Bernard Laroche et les entretiens avec son directeur. C'était un mécanisme fou qui tapait sur le cerveau de Jean-Marie Villemin.»* Parallèlement, on assistait à ce que Mᵐᵉ Lacour appelle *«la traque à la mère»*. Et tout cela se faisait *«dans le triangle journalistes, avocats, policiers»*. Les méthodes de travail s'installaient dans la dérive. *«C'est vrai que, pour obtenir des interviews des Villemin, il était de bon ton de dire du mal des Laroche.»*

Même si ce témoignage s'inscrit dans le système de défense des avocats de Jean-Marie Villemin, il ne peut pas se réduire à ce simple motif : *«On salissait tout le monde, j'étais dedans, je porte ma part comme les autres, j'étais un maillon de la chaîne.»* Assurément il fallait que cela soit dit.

Il fallait aussi que l'on sache que Mᵐᵉ Lacour, ayant entendu Jean-Marie Villemin dire qu'il allait tuer Bernard Laroche, a prévenu le juge Jean-Michel Lambert. *«Il m'a répondu : il ne le fera pas...»*

Isabelle Baechler, de France 2, a connu le même climat. Mais elle explique d'autres mécanismes : *«Les avocats et le juge ont joué sur la concurrence entre les chaînes de télévision et entre les stations de radio.»* Elle évoque aussi ces organes de presse qui avaient tous le même correspondant constitué par un couple de journalistes signant sous une foule de pseudonymes. *«Les sources semblaient se corroborer»*, soupire la journaliste, qui dénonce aussi une autre fragilité de la profession : *«Il est extrêmement difficile de résister à la pression de nos rédacteurs en chef. Nous étions le plus souvent en train de tirer en arrière.»*

La charte des journalistes

Mᵐᵉ Baechler parle aussi de *«conférences de presse discriminées»*. Une technique perverse qui consiste à choisir son auditoire : *«Il était impossible de parler avec le juge quand on était considéré comme un pro-Christine.»* Elle est cependant parvenue à rencontrer le juge pour lui faire part, elle aussi, des menaces pesant sur la vie de Bernard Laroche : *«J'ai été reçue par une espèce d'indifférence.»*

S'il y a des journalistes qui s'interrogent, il en est d'autres qui assument sans état d'âme. Patrick Mahé, rédacteur en chef à *Paris-Match*, est de ceux-là. *«C'est toute la presse qui devrait être appelée à cette barre»*, grommelle M. Mahé, qui a été cité par les avocats de la partie civile. Il parle de la *«philosophie de* Paris-Match*»* et annonce fièrement : *«Nous croyons à l'aristocratie du journalisme de terrain.»*

Il ne s'étonne pas, malgré la charte des journalistes qui leur interdit de confondre leur rôle avec celui des policiers, que leur envoyé spécial soit considéré comme un *«détective»* par Jean-Marie Villemin. *«C'est déjà le qualificatif qu'on lui avait donné à Bruay-en-Artois. C'est un limier»*, affirme M. Mahé. Mᵉ Paul Prompt lui parle alors de cet autre collaborateur de l'hebdomadaire qui avait placé un micro dans la chambre de Marie-Ange Laroche et de Muriel Bolle. M. Mahé lui répond : *«Ce n'était qu'un amateur qui nous avait affirmé qu'il avait des relations.»*

L'avocat se lance ensuite sur le terrain des photographies publiées et parle de l'article 9 du code civil, qui protège le droit à l'image et des condamnations de *Paris-Match*. *«Nous devons tout à nos lecteurs,* rétorque M. Mahé. *Nous montrons les gens qui sont dans l'action. Les procès de droit à l'image, ce n'est pas une catastrophe. Le droit à l'image, c'est vraiment une petite fantaisie du droit français.»* Il énumère donc les six procès qui lui ont été faits dans cette affaire : *«En tout, vous nous avez demandé 9 500 000 francs, vous avez été déboutés trois fois, nous avons payé 1 161 000 francs.»*

Et la journée s'achève sur un débat nauséabond où il apparaît qu'une certaine presse aurait joué, soit par le biais de condamnations, soit par l'achat délibéré de photos, un rôle d'aide judiciaire pour la défense et de soutien économique pour la partie civile.

MAURICE PEYROT

JUSTICE

Les conditions de rétention des étrangers dénoncées devant le tribunal de Paris

Les « oubliettes de la République »

Une audience en référé a eu lieu, mercredi 17 novembre, au tribunal de grande instance de Paris. Dénonçant les conditions de rétention des étrangers, en instance de reconduite à la frontière, dans les locaux du « dépôt » de la préfecture de police de Paris, des organisations de défense des droits de l'homme avaient assigné le préfet de police pour « voie de fait ».

Que se passe-t-il au centre de rétention des étrangers de la préfecture de police de Paris? *« Injures », « injections de tranquillisants (...) sous la contrainte »*, absence de draps et de savon, saleté, grouillement de *« cafards »*, avait constaté, dès 1991, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, après une visite de ces lieux situés sous le Palais de justice, en plein cœur de Paris (*le Monde* du 21 janvier 1993). En vain, puisque les gouvernements, en dépit de belles assurances, ont laissé perdurer cette situation.

Deux ans plus tard, un tribunal, siégeant à quelques mètres de ce « dépôt des étrangers » de sinistre réputation, a évoqué publiquement, mercredi 17 novembre, pour la première fois, ce que plusieurs avocats ont appelé les *« oubliettes de la République »*. La présidente du tribunal de grande instance de Paris, Jacqueline Cochard, dirigeait elle-même l'audience de référé qui examinait la plainte pour *« voie de fait »* contre le préfet de police. Au nom des *« 50 000 étrangers retenus depuis douze ans »* au « dépôt », les avocats lui ont demandé de constater des atteintes à la légalité et à la dignité humaine, en ordonnant un transport sur les lieux et une expertise.

A l'origine de ce subit intérêt se trouve l'initiative de quatre avocats du Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI). L'un d'eux, Me Gérard Tcholakian, a obtenu, le 29 octobre dernier, du tribunal administratif de Paris, qu'un expert vienne constater les conditions dans lesquelles était retenu au « dépôt des étrangers » l'un de ses clients, Istvan Dulangi, demandeur d'asile roumain.

« Couvertures puantes »

Son rapport n'a fait que confirmer les soupçons des avocats : des cellules seulement aérées par des soupiraux, dans chacune d'elles une douzaine de personnes entassées sur des matelas de mousse sans enveloppe et sans drap, des repas servis dans des gamelles, des toilettes sales et la présence soupçonnée de punaises. Les quatre avocats du GISTI qui ont accompagné l'expert ont dénoncé les vives réticences de l'administration à laisser visiter le « dépôt » et critiqué le rapport *« édulcoré »* de l'expert. Photos à l'appui, ils ont publié leur propre témoignage, plus accablant encore, dans *Libération* et l'ont complété, mercredi 17 novembre, devant le tribunal de grande instance.

« 35 m² à treize pendant sept jours », a résumé Me Didier Liger, avocat du GISTI, en décrivant une cellule *« fermée à clé »*, où sont maintenues treize personnes, dont dix sur un *« lit collectif »* équipé de *« couvertures puantes »*. *« Pas un seul établissement pénitentiaire de ce pays ne traite les gens de cette façon »*, a ajouté l'avocat qui n'a rien omis : ni les murs d'une *« saleté repoussante »*, ni la douche tiède crachotante, ni l'absence de serviettes, de papier hygiénique, de verres et de savon, ce dernier objet n'étant pas distribué, selon un gardien cité par Me Liger, *« parce qu'ils le mangent »*. Il a aussi insisté sur l'impossibilité pour les personnes retenues de faire une promenade et la difficulté pour elles d'accéder au téléphone. La loi fait pourtant de la rétention administrative un régime très différent de celui de la détention en milieu pénitentiaire. Les personnes retenues sont libres de communiquer avec l'extérieur et ne peuvent être maintenues au-delà de sept jours.

Intervenant au nom de plusieurs associations de défense des droits de l'homme – MRAP, Ligue des droits de l'homme (LDH), SOS-Racisme, Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés (FASTI) –, les avocats se sont succédé pour demander au magistrat d'*« aller voir ce qui se passe, au nom du peuple français »*, selon l'expression de Me Jean-Jacques de Felice.

Un bal au-dessus du « dépôt »

Me Francis Terquem, pour SOS-Racisme, a rappelé qu'un bal d'avocats avait lieu chaque année dans une salle du palais située au-dessus du sinistre « dépôt ». Le Syndicat des avocats de France, par la voix de Me Alain Mikowski, a affirmé que les étrangers retenus étaient empêchés de joindre un avocat pour faire appel. Quant au secrétaire général du Syndicat de la magistrature, Alain Vogelweith, il a dénoncé *« une atteinte à l'intérêt collectif de la profession »*. L'affaire se présente comme une partie de bras de fer entre la justice et l'administration. Les différentes réformes du droit des étrangers n'ont cessé d'étendre les prérogatives de cette dernière au détriment des magistrats. Un transport sur les lieux marquerait la volonté des magistrats judiciaires de rappeler leur rôle de gardiens des libertés publiques. Il est vrai que les magistrats du parquet, auxquels la loi permet de contrôler la tenue des centres de rétention, comme des lieux de garde à vue, n'exercent guère cette prérogative.

La dénonciation des *« geôles »* du « dépôt des étrangers » de Paris a déjà pris un tour symbolique et politique. Charles Pasqua, interrogé sur cette affaire dans *le Monde* du 17 novembre, a reconnu l'anormalité de ces conditions de rétention. Cette franchise n'a pas empêché la préfecture de police de Paris, pourtant mise en accusation, de pratiquer la politique de la chaise vide, mercredi, au tribunal. Seul un document écrit invoquant l'absence de voie de fait, et donc l'incompétence du juge judiciaire, a été remis au tribunal. Manifestement gêné par cette fin de non-recevoir de l'administration, le premier substitut du procureur de la République, Jean-Claude Lautru, n'a pas non plus pris la parole. *« Habituellement, la parole est libre à l'audience. Aujourd'hui, je ne serai qu'un écrit* (1) *»*, a-t-il déclaré avant de tendre silencieusement à la présidente les conclusions en faveur de l'incompétence du tribunal de grande instance, rédigées selon la consigne du garde des sceaux. Jugement le 24 novembre.

PHILIPPE BERNARD

(1) Pour les magistrats du parquet (procureur, substitut) placés sous l'autorité du garde des sceaux, *« si la plume est serve, la parole est libre »* à l'audience, selon une formule de l'ancien droit reprise dans le statut de la magistrature.

CLÉS/ *Législation*

■ **Décisions préfectorales.** – La décision de placer en rétention un étranger en instance d'expulsion (s'il menace l'ordre public) ou de reconduite à la frontière (*s'il est en situation irrégulière*) est prise par les préfets, *« s'il y a nécessité »*, *et non par un tribunal*, selon l'ordonnance de 1945 modifiée par *la* récente *loi* Pasqua.

■ **Douze centres en France.** – *Outre les douze centres de* rétention pour étrangers fonctionnant dans les grandes villes (dépôt de la préfecture de police à Paris, centre du Mesnil-Amelot près de l'aéroport de Roissy, centre d'Arenc à Marseille), des locaux de police et de gendarmerie sont désignés dans la plupart *des départements* pour être utilisés à cette fin.

■ **Durée de la rétention.** – Ces centres ne sont pas des locaux pénitentiaires et sont gérés par le ministère de l'intérieur. Depuis 1984, la CIMADE (service œcuménique d'entraide) y est chargée par l'Etat d'une mission *d'assistance humanitaire*. Au-delà de vingt-quatre heures, un magistrat est *obligatoirement* saisi pour ordonner le maintien en rétention qui ne peut excéder au total sept jours.

REPÈRES

CRIF

Jean-Marie Le Pen débouté de sa plainte contre Jean Kahn

La 11e chambre de la cour d'appel de Paris a confirmé, mercredi *17 novembre*, le jugement de la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris du 18 mars 1993, qui avait débouté Jean-Marie Le Pen de sa plainte contre *Jean Kahn*, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Le président du Front national reprochait à M. Kahn des propos tenus dans *le Monde* du mercredi 2 septembre 1992, après la profanation du cimetière d'Herrlisheim (Haut-Rhin). *« On ne peut pas ne pas faire le rapprochement entre cette profanation en Alsace et les événements racistes de Rostock en Allemagne,* avait dit M. Kahn. *Les déclarations de M. Le Pen du 23 août à la Trinité-sur-Mer sont également une incitation à la haine raciale. »* La cour a estimé que *« la réaction aux propos d'un homme politique doit pouvoir être faite en des termes vifs et critiques (...), car l'homme politique s'expose inévitablement et consciemment à un contrôle de ses faits et gestes. »*

SÉVICES

Quarante cas de violence dénombrés dans l'armée de terre

Quarante cas de violence, du fait de cadres de carrière ou du contingent, sont dénombrés, en moyenne, chaque année, dans l'armée de terre parmi les 80 000 cadres et gradés en contact avec de jeunes recrues, selon le ministre de la défense, François Léotard, qui répond à une question écrite de Michel Berson, député PS de l'Essonne. *« Cette proportion, bien inférieure à celle que l'on peut recenser dans la même tranche d'âge de la société civile, n'a pas augmenté au cours des trois dernières années »*, précise M. Léotard. Le ministre note *« le caractère intolérable des conduites en cause, si marginales soient-elles »*. *« Le problème de la violence en milieu militaire est l'objet d'une très grande vigilance à tous les niveaux de la hiérarchie, et des études sociologiques, des séminaires de réflexion et des actions de formation sont conduits depuis plusieurs années »*, assure enfin M. Léotard.

RELIGIONS

Cohen contre Cohen

Les 40 000 électeurs du consistoire de Paris et d'Ile-de-France arbitreront dimanche un conflit d'orientation dans le judaïsme français

Depuis un an, la communauté juive de Paris et de l'Ile-de-France vit sur un volcan. Même si, avec des trémolos dans la voix, les protagonistes disent le regretter, jamais, de toute l'histoire du consistoire napoléonien, une campagne électorale n'avait été aussi ardemment disputée et les coups aussi bas. Depuis des semaines, la presse et les radios juives retentissent de provocations et de petites phrases en tous genres. Les plus modérés s'inquiètent d'une telle dégradation.

D'un côté, Benny Cohen, président du consistoire de Paris, « parrain » de la *liste* ACIP 2 000, conduite par son plus proche conseiller, Serge Cachan (1). De l'autre, Moïse Cohen, président de la communauté de La Varenne (Val-de-Marne), administrateur sortant, tête de la liste AVEC (Association pour la défense des valeurs éthiques du consistoire). Quarante mille électeurs sont appelés, dimanche 21 novembre, à arbitrer cette guerre des deux Cohen (2).

Dans la communauté juive, les clivages entre ashkenazes et séfarades, orthodoxes et libéraux, religieux et laïcs ont perdu de leur acuité d'autrefois. En revanche, une ligne de frontière semble désormais séparer – au consistoire de Paris, comme au consistoire central – les héritiers de l'*establishment* juif d'autrefois, d'un judaïsme de gestion ouvert (avec Ady Steg, Alain de Rothschild, Jean-Paul Elkann, Emile Touati) et une base plus ou moins populiste, peu au fait de l'histoire de la communauté, pratiquante, active, mais évoluant vers une orthodoxie sourcilleuse.

Quand, en 1989, Benny Cohen, alors presque inconnu, prend à la hussarde la présidence du consistoire de Paris, c'est la surprise générale. Depuis, surmontant les obstacles, il soumet la vieille maison de la rue Saint-Georges à un train d'enfer. Il casse les rentes de situation, renouvelle les équipes, inaugure écoles et synagogues. Son bilan est aujourd'hui quasiment son dernier atout, mais il est indiscutable. Il a réveillé une communauté juive dont ses adversaires eux-mêmes admettent que, sous les gestions antérieures, elle s'était assoupie. *« En un an, vous avez fait autant que moi en dix ans »*, lui aurait dit Jean-Paul Elkann, ancien président du consistoire.

Un pouvoir « verrouillé »

De fait, en quatre ans, Benny Cohen a fait construire une dizaine de synagogues, deux centres communautaires, cinq *mikvaot* (pour les bains rituels), ouvert des écoles et des *yeshivot* (écoles talmudiques). Il a brisé les monopoles de la production de la viande, mis en place un système de certification de produits casher, ouvert un restaurant du cœur, publié un livre de prières en braille, créé une commission d'éthique médicale, organisé des voyages de jeunes à Auschwitz, multiplié les gestes et visites de solidarité en Israël.

Mais autant d'impétuosité allait le conduire à la faute. Il y a un an, il s'engage sur le terrain miné d'une révision des statuts du consistoire. Il veut changer les modes d'éligibilité des administrateurs (en créant un système de parrainage), faire du président du tribunal rabbinique (le Av Beth Din), que ses fonctions arbitrales contraignent à la neutralité, un membre de droit du conseil d'administration. C'est le tollé. Benny Cohen est accusé de « verrouiller » le consistoire, de confisquer le pouvoir, d'ignorer les procédures normales, de violer la démocratie.

La ratification des nouveaux statuts, le 20 décembre 1992, à la grande synagogue de Paris, placée sous surveillance policière, se passe dans une ambiance houleuse. L'opposition ne peut s'exprimer. Les urnes sont bourrées grâce aux procurations et les nouveaux statuts adoptés dans la confusion. *« Assemblée de la honte ! »*, s'écrient Moïse Cohen et les minoritaires, qui se tournent alors vers la justice. Mais ils n'obtiennent qu'une demi-victoire : le tribunal de grande instance de Paris ne se prononce pas sur le fond. Il sanctionne seulement, dans un jugement du 7 juin 1993, l'utilisation abusive des procurations.

Une crise de croissance

Par souci d'apaisement, Benny Cohen ne fait pas appel et ne donne pas suite à la réforme des statuts. Il faut dire que quelques jours après, le 27 juin, il est à nouveau désavoué : une assemblée générale désapprouve les comptes et refuse le quitus au bureau. Depuis, le président du consistoire de Paris est harcelé, accusé de dilapider les fonds, de subventionner *« sur critères idéologiques »* des associations non consistoriales, d'étendre le champ d'action de son organisme seulement chargé de la gestion du culte (3). Le président du consistoire se défend pied à pied : *« Quand il y a des cases vides et qu'on les remplit, peut-on parler d'empiètement ? C'est l'esprit de revanche qui anime mes adversaires. Ils cherchent à se disculper de n'avoir rien fait pendant si longtemps. »*

Ce n'est pas seulement la méthode *« autoritaire »* de Benny Cohen que conteste son homonyme, Moïse. C'est l'orientation religieuse qu'il donne à sa gestion du judaïsme : *« Je ne suis pas contre une réactivation de la dimension religieuse de la communauté,* explique Moïse Cohen, *mais le sectarisme, le radicalisme, sont contraires à notre tradition. Le milieu juif non religieux se sent exclu. Si demain la communauté est régie selon des critères d'orthodoxie, où va-t-on ? »*. Le président du consistoire se défend d'intervenir sur le plan religieux : *« Je n'ai jamais mis les pieds dans le service des conversions »*, assure par exemple Benny Cohen, qui a reçu le soutien de quelques présidents de grandes communautés (Sarcelles, Créteil, Vincennes, etc.).

S'agit-il de transformer le consistoire en Mea-shearim, comme le craint (excessivement) un rabbin parisien (4)? Ou simplement, comme dit Joseph Sitruk, grand rabbin de France, d'une *« crise de croissance qui fait mal aux articulations »* ? L'enjeu n'est ni plus ni moins que le leadership religieux du judaïsme français, son orientation. Et jusqu'à la capacité de se tolérer en son propre sein : *« Quand un juif dit à un autre : je suis plus juif que toi, c'en est fini de notre communauté. »*

HENRI TINCQ

(1) ACIP : Association consistoriale israélite de Paris.

(2) Le conseil du consistoire, constitué de 26 membres élus, est renouvelable par moitié tous les quatre ans.

(3) Le rôle du consistoire est de former et nommer les rabbins, construire et entretenir les synagogues, célébrer les mariages et les obsèques, gérer les écoles juives et garantir le respect de la *cacheroût* (règles alimentaires).

(4) Le Mea-shearim est le quartier ultra-orthodoxe de Jérusalem.

VATICAN : un démenti après la chute dont le pape a été victime. – Le pape se remet de sa fracture à l'épaule (*le Monde du 13 novembre*), *mais il a dû* annuler sa traditionnelle audience générale du mercredi, le 17 novembre au Vatican. Il a béni les pèlerins de la fenêtre de ses appartements privés. Le porte-parole, M. Navarro-Valls, a démenti, mercredi 17, les rumeurs selon lesquelles la chute de Jean Paul II, le 11 novembre, aurait été due à un *« évanouissement »* ou un *« passage à vide »*. Le pape, a-t-il ajouté, *« travaille comme toujours dix-sept heures par jour »*. – *(AFP.)*

La garde des enfants à Paris

La formule des assistantes maternelles rencontre un vif succès auprès des parents

Dans la capitale, deux crèches pouvaient répondre à la demande de parents qui souhaitent un accueil des enfants à tout moment. L'avenir de l'une d'elles est menacé, l'autre, qui privilégie la prise en charge par des assistantes maternelles, connaît un tel succès qu'elle doit refuser des inscriptions.

La crèche Chanvin retrouvera-t-elle sa vocation initiale d'établissement d'accueil ouvert jour et nuit tous les jours de l'année (*le Monde* daté 12-13 septembre) ? Créée il y a un peu plus d'un an et demi par l'association Aire, cette structure originale a été mise, au cours de l'été, en liquidation judicaire. Reprise en gestion directe depuis le 1er octobre par la mairie de Paris, elle attend d'être confiée à une association qui lui redonnerait sa vocation initiale.

Durant cette période de transition, les horaires et les jours d'ouverture ont été limités. Elle n'accueille plus les enfants qu'entre 5 heures 30 et 22 heures et ferme les dimanches et jours fériés. Les déclarations de la mairie, qui affirme tenir au projet d'origine, ne rassurent pas Sylvie Grasset-Bonnifait, la présidente de l'association de défense de la crèche, et Michèle Pineau, l'ancienne directrice. La lenteur des recherches les laisse sceptiques sur les réelles intentions de la municipalité, qui souligne souvent le poids financier de cette structure et donne l'impression de douter d'un réel besoin d'accueil de nuit. Les cinq familles qui confiaient régulièrement leurs enfants pour la nuit ont dû trouver d'autres solutions. Avec difficultés, car ce sont généralement des familles à faible revenu (surtout des mères seules).

La longue liste de demandes qui parviennent régulièrement à l'autre crèche parisienne ouverte également en permanence, Enfant présent, située rue des Panoyaux dans le vingtième arrondissement, témoigne d'une réelle demande de prise en charge la nuit (*le Monde* du 17 mars). Enfant présent a été créée, il y a six ans, par une assistante sociale, Christine Auguin, et une psychologue, Françoise Gerber. Lasses de pester contre les horaires rigides des crèches, qui excluent les parents aux horaires de travail décalés, fatiguées de maugréer contre l'absence d'accueil pour les parents qui ont des difficultés, ces deux femmes décidèrent d'innover.

A la structure collective elles ont préféré la prise en charge chez les assistantes maternelles. *« Nous avons une cinquantaine d'enfants dont vingt-cinq la nuit,* explique Mme Auguin, aujourd'hui directrice de la crèche. *Un quart ont des parents avec un travail à horaires « atypiques », les autres ont des pères et mères vivant parfois en marge de la société. A ces enfants, l'assistante maternelle offre une relation équilibrée et fournit les points de repère indispensables à leur épanouissement ».*

Le minimum exigé consiste en une présence de l'enfant auprès de sa nourrice entre 10 heures et 16 heures, 5 jours sur 7. Le maximum va jusqu'à la prise en charge totale, jours et nuits, tous les jours de la semaine. Le projet de chaque enfant est décidé par l'équipe technique qui comprend un éducateur, une psychologue, un médecin et une assitante sociale, en accord avec les parents, car il dépend de la situation familiale mais aussi du désir parental. Le but est de donner aux parents le temps de « souffler », voire de trouver une aide psychologique auprès de spécialistes tout en garantissant aux enfants un cadre de vie stable.

Au moins une fois par semaine, les assistantes maternelles viennent avec les enfants dans les locaux offerts en 1991 par la mairie et spécialement équipés de salles de jeux. Cette journée favorise un contact direct avec l'équipe technique, et les parents y sont invités. Une permanence de nuit permet de répondre aux détresses parentales, mais Mme Auguin précise que, jusqu'à présent, les rapports entre le personnel de la crèche et les parents sont tels qu'il a quasiment toujours été possible de détecter une demande avant qu'elle ne se présente en urgence. Ce qui peut être interprété comme un succès pour l'équipe qui estime remplir, implicitement, une mission de prévention des mauvais traitements. Très peu d'enfants sont confiés à l'aide sociale à l'enfance après leur départ de la crèche, vers trois ans.

Après une période difficile, Christine Auguin et Françoise Gerber sont parvenues, en 1991, à convaincre la mairie de la solidité de leur initiative et à stabiliser leur budget, qui s'élève à 5 millions de francs. L'essentiel est couvert par la ville, un cinquième vient de la Caisse d'allocations familiales. Les parents participent en fonction de leur revenu. Bien évidemment, le coût de prise en charge d'un enfant est ici plus élevé que dans une crèche traditionnelle mais, comme le souligne Mme Auguin, il est également considérablement plus bas que pour l'aide sociale à l'enfance.

La directrice se dit assaillie de demandes émanant de travailleurs sociaux ou de parents. Il n'est pas question pour elle d'agrandir inconsidérément Enfant présent, afin de ne pas nuire à son bon fonctionnement. Elle se dit cependant prête, avec sa complice Françoise Gerber, à donner un coup de main à ceux qui sont tentés par un projet analogue.

CHRISTIANE CHOMBEAU

► **Enfant présent, 70, rue des Panoyaux, 75020 Paris.**

Pour aider les sans-abri

Des architectes proposent la construction de « balises de survie »

Afin d'offrir un toit aux personnes privées de domicile, des architectes lancent un concours pour construire de petits immeubles spécialement aménagés. Ce projet nécessite l'aide des élus qui pourraient offrir des terrains.

Nouveaux pauvres, sans-abri, SDF, ils semblent chaque jour un peu plus nombreux dans le métro, à jouer d'un instrument, à vendre des journeaux ou à égrener, d'une voix monocorde, leur misère. Sans toit, ils seraient aujourd'hui 10 000 à errer dans les rues de Paris (*le Monde* du 26 octobre). Des vagabonds ? *« Non, simplement des chômeurs qui ne peuvent plus payer leur loyer »,* répond l'architecte Chilpéric de Boiscuillé, professeur à l'Ecole spéciale d'architecture, qui, avec l'urbaniste Paul Virilio, membre du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, organise un concours d'architecture pour construire des « balises de survie ».

« Des balises qui seraient aux exclus ce que la balise Argos est aux navigateurs, explique Paul Virilio. *Le Corbusier comparait les villes à des paquebots. Sauf que dans les paquebots, il y a des canots de sauvetage. Où sont-ils dans les métropoles d'aujourd'hui ? »* Pour pallier cette absence, l'architecte et l'urbaniste proposent d'installer au cœur des villes de petits immeubles (100 mètres carrés), conçus comme des *« bornes anti-échec »* spécialement aménagées pour accueillir les abonnés du bitume.

Ni restaurants du cœur, ni dortoirs, ces structures offriraient aux *« nomades »* de quoi se laver, se raser, nettoyer et réparer leurs vêtements, juste ce qu'il faut pour continuer à *« jouer le jeu social ».* Des consignes individuelles leur permettraient de déposer en lieu sûr leur baluchon et leurs papiers, à défaut de domicile, et aussi de recevoir du courrier.

Chaque balise serait accessible grâce à une carte à puce mensuelle que les sans-domicile-fixe pourraient se procurer dans les mairies, carte ouvrant droit à consultation médicale ou psychologique. Rémunérée par la mairie, une « vigie » distribuerait le courrier et répondrait au téléphone afin de recueillir et pourvoir, un peu à la manière d'une bourse du travail locale, les offres de *« petits boulots »* émanant des particuliers du quartier.

Prévoyant d'installer ces *« bouées de sauvetage »* dans les angles morts des arrondissements des grandes villes, sur des terrains inexploités, *« là où on ne peut même pas faire construire des studios empilés »,* Chilpéric de Boiscuillé et ses élèves, qui travaillent sur le projet depuis deux ans, ont déjà repéré quelques endroits particulièrement appropriés à Paris (à l'angle des rues Saint-Antoine et de Turenne) mais aussi à Marseille et à Nantes.

La construction de chaque balise reviendrait à deux millions de francs. *« Il ne s'agit pas d'inventer de nouveaux gadgets pour taxer le contribuable »,* prévient Boiscuillé qui préfère miser sur le sponsoring et la publicité, en exploitant ces futures réalisations comme des colonnes Morice.

« Pourquoi La Poste, qui investit 70 millions de francs pour affréter un bateau à ses couleurs dans les courses autour du monde, n'investirait-elle pas deux millions dans notre projet ? », interroge l'architecte. Tant par leur position stratégique au cœur des villes que par la recherche architecturale qui préside à leur réalisation, les balises de survie ont *a priori* bien des atouts pour séduire les annonceurs. Butagaz, dans le cadre de ses activités de mécénat, a déjà accepté de parrainer le concours d'architecture.

Evidemment, rien ne se fera sans l'appui des mairies qui devront accepter de céder les quelques mètres carrés de terrains nécessaires, sans considérer que *« la balise serait mieux installée dans l'arrondissement d'à côté ».* Quant à ceux qui leur reprocheraient d'institutionnaliser la pauvreté en lui donnant pignon sur rue, Chilpéric de Boiscuillé n'a qu'une réponse : *« Ce ne sont pas les canots de sauvetage qui institutionnalisent la tempête ! »*

PHILIPPE BAVEREL

► **Le concours d'architecture « Balises de survie » est ouvert aux architectes français et étrangers, ayant construit en France, et à l'ensemble des écoles d'architecture européennes. Renseignements au 40-47-40-47.**

Ouverture de salles à Pantin et Achères

La renaissance du cinéma de proximité

La transformation de salles de cinéma en parkings ou en centres commerciaux ne surprend plus. A Paris, cinquante-cinq cinémas ont fermé au cours des dix dernières années. Dans ce contexte, l'ouverture ou la rénovation de salles est un événement.

A Pantin, commune de Seine-Saint-Denis de 47 000 habitants, à la limite de l'est de la capitale, il s'agit d'une renaissance. Situé dans le quartier des Quatre Chemins, l'Espace Cinéma existe depuis les années 20. Appelé alors le Casino, il devient le Carrefour en 1954. En 1990, l'UGC, son propriétaire, le met en vente, renonçant à lutter contre les effets conjugués de la baisse de fréquentation et de la montée de la délinquance.

Près de deux ans plus tard, la vente est sur le point d'être conclue, qui doit aboutir à la *transformation* du cinéma en supermarché. Le maire, Jacques Isabet (PC), fait alors valoir son droit de préemption. Pourtant, en mai 1992, le Carrefour ferme ses portes, aucun groupe ne voulant prendre le risque d'en assurer la programmation et l'animation.

Une bonne fée se présente bientôt, en la personne de l'actrice et réalisatrice Ann-Gisel Glass. Elle a longtemps vécu près du Carrefour et, ne supportant pas de le savoir ainsi condamné, elle crée une association et part à la recherche de personnes susceptibles de reprendre l'activité. Sa rencontre avec Jean Henochsberg, dont le groupe possède déjà plusieurs salles à Paris (le Balzac, le Racine, le Saint-Germain et les Trois Luxembourg), et qui vient alors d'ouvrir l'Espace Cinéma à Evry, sera décisive.

Le 20 octobre, l'Espace Cinéma Pantin est né. Entièrement réhabilité (les travaux ont coûté 8,6 millions de francs, entièrement financés par Espace Cinéma), ce complexe de six salles peut accueillir mille quatre cents spectateurs. La grande salle, de quatre cent soixante fauteuils, est dotée d'un grand écran et équipée du système Dolby-stéréo.

Travail avec les enseignants et les élèves

L'ambition de Pierre Maze, le directeur, est d'offrir aux spectateurs les mêmes films qu'à Paris, dans des conditions de confort et de projection équivalentes, et à des prix légèrement inférieurs : *« Il s'agit pour nous de retrouver l'esprit du cinéma de proximité, en nous appuyant sur la structure d'un complexe, géré par les indépendants que nous sommes et qui se laissent guider par leur amour du cinéma. »*

Si la programmation est prioritairement établie en direction du grand public (*Jurassic Park* et *le Nombril du monde*, notamment, sont à l'affiche), l'Espace Cinéma veut se distinguer en proposant une plus grande qualité de service, des animations et des séances spéciales. Un important travail avec les enseignants et les élèves de la ville est également entrepris. Enfin, la complémentarité avec le Ciné 104, la salle municipale subventionnée, située dans un autre quartier, est souhaitée et recherchée : le film *le Fugitif* est ainsi présenté en version française à l'Espace Cinéma, et en version originale au Ciné 104.

Le jour même de l'inauguration du cinéma de Pantin, un nouveau complexe naissait, à Achères, dans les Yvelines. Créées *ex nihilo* à l'initiative de la municipalité, les trois salles du Pandora (deux cent quarante-deux fauteuils au total) proposent des films récents et des reprises, en version originale. Là également, l'accent sera mis plus particulièrement sur l'animation et la qualité de l'accueil.

S'il est encore trop tôt pour tirer des enseignements globaux, il semble que la reprise de la fréquentation depuis le début de l'année soit particulièrement marquée dans la périphérie parisienne. Les déplacements de population expliquent en partie cette évolution, sensiblement accentuée par l'état de sous-équipement des quartiers nord et est de la capitale.

Après la réussite du « mégacomplexe » Pathé Belle-Epine, les grands groupes cinématographiques s'intéressent à nouveau à des zones jusque-là délaissées. Il reste à souhaiter que les indépendants, qui viennent de poser les premières pierres, ne fassent les frais de cette nouvelle politique.

PASCAL MÉRIGEAU

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

CHASSE A L'HOMME. Film américain de John Woo, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George-V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

CHASSE GARDÉE. Film français de Jean-Claude Biette : Reflet Médicis II (ex-Logos II), 5e (43-54-42-34).

LE FIL DE L'HORIZON. Film portugais de Fernando Lopes, v.o. : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LIBERA ME. Film français d'Alain Cavalier : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

NUITS BLANCHES A SEATTLE. Film américain de Nora Ephron, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA PLACE D'UN AUTRE. Film français de René Féret : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55).

TWIST. Film canadien de Ron Mann, v.o. : Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

ZOMBIE AND THE GHOST TRAIN. Film finlandais de Mika Kaurismaki, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).

REPÈRES

ACCIDENT

Six morts après la chute d'un avion dans les Yvelines

Un avion monomoteur s'est abattu, peu après son décollage, mercredi 17 novembre, dans le jardin d'une maison à Adainville, commune des Yvelines proche de Houdan. Le TB 20 de la Socata (groupe Aérospatiale) avait décollé de l'aérodrome de Toussus-le-Noble un quart d'heure auparavant, pour un vol circulaire qui ne nécessite pas un plan de vol. Cinq personnes étaient à bord dont quatre fonctionnaires de la police de l'air et des frontières (PAF) basés à Toussus-le-Noble. D'après les premiers témoignages, il semble que l'avion ait touché de l'une de ses ailes le toit d'une maison du lotissement des Bruyères-des-Vallées. Ensuite l'engin a piqué du nez vers un jardin où jouaient plusieurs enfants. L'un d'entre eux, âgé de douze ans, a été mortellement atteint par des débris de l'appareil.

ANIMATION

Un espace pour les jeunes à Achères

A Achères, commune des Yvelines dont près de 40 % de la population a moins de vingt ans, un lieu de rencontres vient d'être créé pour les jeunes. Baptisé « Le Bateau vivre », cet espace complète les moyens du service jeunesse de la mairie, créé en 1990 à l'occasion d'une convention de quartier (*le Monde* du 29 octobre). *« Il faudra faire face à des dépenses supplémentaires en dépit de notre sous-équipement économique »,* a admis Pierre Soulat (PC), maire, qui s'est refusé à *« bricoler »* un lieu d'accueil. Sports, répétition de concerts, informatique et électronique, recherche d'emploi, expositions, les objectifs sont éducatifs et le mode de fonctionnement vise à éviter l'image d'un foyer-bar permanent dirigé par quelques chefs de clan désœuvrés. Les portes sont closes à 19 h 30 *« afin d'inciter les jeunes à rejoindre le domicile familial, cet horaire étant symbolique du repas en famille et d'échanges entre parents et enfants ».*

SOLIDARITÉ

L'équilibre du commerce Nord-Sud

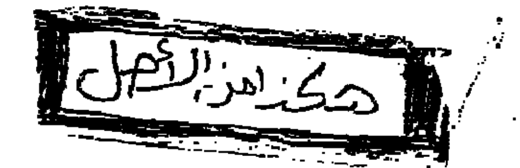
L'association Artisans du Monde organise, samedi 20 novembre, des petits déjeuners pas tout à fait comme les autres (1). En dégustant des produits « bios », achetés directement à des petits producteurs du sud, les convives évoqueront le commerce Nord-Sud. L'accent sera mis sur l'effondrement des cours des matières premières, notamment du café, du thé et du cacao, tout comme sur la faible part qui revient aux producteurs dans les prix payés par les consommateurs. Autant de facteurs qui compromettent l'évolution des pays pauvres. *« Un commerce équitable, pas la charité »,* c'est sur ce principe que l'association tisse, depuis vingt ans, ses liens de solidarité avec le Sud. Aujourd'hui elle possède 52 antennes locales en France, animées par un millier de bénévoles.

(1) 20, rue Rochechouart, Paris 9e ; Case graine, 31, rue Blomet, Paris 15e ; 1, rue Saint-Honoré, Versailles.

THÉÂTRE

Une seconde salle à Rueil-Malmaison

A l'occasion du vingtième anniversaire du Théâtre André-Malraux (TAM) de Rueil-Malmaison dans les Hauts-de-Seine, le maire, Jacques Baumel (RPR), a annoncé la construction prochaine d'une seconde salle de spectacles de 1 200 places. Au cours de cette soirée, Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, a rendu hommage au fondateur du ministère en rappellant que *« l'œuvre majeure de Malraux au ministère des affaires culturelles, c'était les maisons de la culture ».*



CINÉMA

RÉTROSPECTIVE ATOM EGOYAN au Jeu de paume

Le passeur de miroirs

Il est né au Caire, en 1960. Il est d'origine arménienne. Il vit au Canada depuis l'âge de trois ans et travaille à Toronto depuis quinze ans. Le cinéaste Atom Egoyan avait des *dispositions* pour jouer à cache-cache avec les frontières et les définitions. Il en a fait le principe de ses images.

La rétrospective présentée à la Galerie nationale du Jeu de paume retrace les étapes de ce *chemin buissonnier*, *depuis* les courts-métrages du début des années 80. Publié simultanément, le livre consacré au réalisateur de *Family Viewing* chez Dis Voir (très beau et très sérieux, comme toutes les publications de cet éditeur) met en lumière une démarche originale qui perturbe bien des idées reçues, en trois textes de fond et un entretien du réalisateur avec l'urbaniste et philosophe Paul Virilio.

Les films, le livre : ces deux approches convergentes ne sont pas de trop pour cerner ce « trafiquant d'images », dont le trait le plus visible est une remise en *cause des idées reçues quant aux* rapports conflictuels entre cinéma et vidéo. En sept courts-métrages, cinq longs-métrages (*Next of Kin*, 1984, *Family Viewing*, 1987, *Speaking Parts*, 1989, *The Adjuster*, 1991, *Calendar*, 1992), un téléfilm (*Gross Misconduct*, 1992) et un épisode au film collectif *Montréal vu par...*, Egoyan aura fourni une contribution majeure à une nouvelle approche de la représentation.

Jusqu'à une date récente, il était convenu de classer les films en deux grands genres : la « filière Lumière » – qui privilégie l'enregistrement de la réalité, y compris dans la fiction, par exemple avec le néoréalisme italien et la nouvelle vague française – et la « filière Méliès » – qui repose sur l'imagination et l'artifice au service du spectacle. En introduisant dans ses films des *images d'une autre nature*, *celles* de la vidéo, en utilisant chaque médium comme outil critique de l'autre, en s'en servant pour une mise en perspective qui renouvelle *la grammaire classique* du cinéma, Atom Egoyan a ouvert une voie singulière (mais pas solitaire) dans la réflexion sur le fonctionnement des images, fixes ou animées, et leurs rapports avec le son.

Quelques certitudes sont bafouées. Énumérons : la réalité de ce qui est représenté, la place des personnages dans les histoires racontées, la fiabilité de l'écoulement du temps et le statut de la mémoire... Le cinéaste perturbe également le cadre social et moral dans lequel chacun (protagonistes, réalisateur, spectateur) a pris l'habitude de se situer.

L'œuvre d'Atom Egoyan, dont on attend le sixième film, *Exotica*, est trop polémique et trop inachevée pour pouvoir être acceptée d'emblée.

Sous ses apparences souvent confinées, elle représente pourtant une bouffée d'air frais dans le monde des images, qu'il ne convient pas d'ignorer plus longtemps.

JEAN-MICHEL FRODON

► **Rétrospective à la Galerie nationale du Jeu de paume, du 16 novembre au 31 décembre. Tél. : 47-03-12-50.**

► ***Atom Egoyan*, de Carole Desbarats, Danièle Rivière, Jacinto Lageira et Paul Virilio. Editions Dis Voir, 126 pages, 220 F.**

TWIST de Ron Mann

La première mort du rock'n'roll

L'avènement du twist en 1960 prit une ampleur planétaire. Sur tous les continents, on a reproduit en rythme le mouvement d'un baigneur s'essuyant le dos avec une serviette. Au sommet des hit-parades, se succédèrent une série de 45 tours d'une inanité confondante. Le souvenir de cegigantesque accès d'idiotie collective fournit à Ron Mann, documentariste canadien (auteur d'un film consacré aux dessinateurs de comics, *Comic Book Confidential*), la matière d'un film vif, drôle et intelligent. En 80 minutes, *Twist* réussit à tracer la généalogie de ce phénomène, à en suivre la croissance et la dégénérescence (même le twist peut se dégrader) et, luxe suprême, à en tirer une morale.

Comme un cours de danse, le film est divisé en leçons. La première expose clairement la situation *dans les dancings américains* au début des années 50. Là, comme ailleurs, la ségrégation règne. D'un côté, les adolescents blancs apprennent à marcher sur *place en maintenant éloigné* leur partenaire. Dans les ghettos, la jeunesse noire élabore les figures acrobatiques et sensuelles du lindy hop ou du jitterbug sur une musi*que de plus en plus simple et bru*tale, qui n'est plus du jazz, mais déjà du rhythm'n'blues. Dans le Sud des Etats-Unis, le rock'n'roll trouve sa première incarnation: Elvis Presley.

Une fois écartées les vedettes les plus subversives (Elvis au service militaire, Jerry Lee Lewis discrédité par les scandales, Chuck Berry en prison), Dick Clark put imposer des vedettes désinfectées comme Avalon, ectoplasme présentant bien, qui arrivait aux mêmes fins qu'Elvis sans ressortir aux moyens indécents (mouvements de hanches, moue concupiscente) du King. Pour raconter cette histoire, Ron Mann fait appel aux anciens *danseurs d'American* Bandstand. Les teenagers bien propres de 1960 sont aujourd'hui presque quinquagénaires, ils décrivent avec une précision nos*talgique les rituels de la musique* pop d'alors, comment ils allaient chercher dans le ghetto des idées nouvelles pour leurs chorégraphie et comment les convenances leur *interdisaient* de *reconnaître* leurs dettes.

Et c'est ainsi que le créateur du twist, Hank Ballard, se trouva exproprié. Hank Ballard? Ce musicien noir de rhythm'n'blues, qui avait fondé les Royales avec Jackie Wilson, avait déjà connu le succès grâce à *Work With Me Annie*, une robuste chanson paillarde que ses sous-entendus avaient fait interdire à la radio. Après avoir enregistré *The Twist*, il eut un jour la surprise d'entendre sa chanson reproduite note pour note par un inconnu, Chubby Checker.

Dans la brèche ouverte par ce *dernier*, *s'engouffrent* Joey Dee et toute une série d'opportunistes dont l'inévitable Louis Prima, que l'on voit chanter *When The Saints (go twistin'in)*. On regrettera que l'américano-centrisme de Ron Mann lui ait fait rater l'inoubliable *Twist du canotier* qu'enregistrèrent Maurice Chevalier et les Chaussettes noires. Mais il montre bien *comment le* succès du twist se fait mondain (grâce au Peppermint Lounge new-yorkais, prototype des boîtes branchées qui se multiplieront dans les années 60) et industriel (par le biais de l'industrie des cosmétiques).



ARCHIVES PHOTOS/A. N.

Chubby Checker

D'images d'archives en témoignages, le film de Ron Mann glisse légèrement sur cette épopée, pour marquer une première pause avec ce moment très frappant où l'on voit Frankie Avalon arracher des larmes aux hordes d'adolescentes venues l'applaudir. Avalon était l'une des vedettes d'American Bandstand, une émission enregistrée à Philadelphie et présentée par Dick Clark. Dès la fin des *années 50*, *grâce à son émission*, celui-ci était en mesure de faire et défaire les hit-parades. Il fut à l'avant-garde de l'entreprise de nettoyage menée pour effacer les *effets les plus* pervers du rock'n'roll.

Le film s'achève sur l'effondrement du système, et sur l'échec des modes fabriquées *(The Fly, the Elephant Walk)*, face au regain du rock, réapparu en un endroit où on ne l'attendait pas: Liverpool.

THOMAS SOTINEL

La liste des salles parisiennes où sont projetés les films sortis le mercredi 17 novembre figure page 15 Sauf dans notre édition Rhône-Alpes

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 18 novembre 1993 :

DES DÉCRETS : du *16 novembre 1993* portant nouvelle délimitation des circonscriptions des consistoires *et des* inspections de l'Eglise de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine; nº 93-1240 *du* 17 novembre 1993 portant création du corps des *techniciens* des services culturels et des Bâtiments de France et *fixant* les dispositions statutaires applicables à ce corps.

CINÉMA

NUITS BLANCHES A SEATTLE
de Nora Ephron

Séquence 1 : Tom Hanks et son petit garçon se retrouvent très seuls dans l'existence après la mort de leur épouse et mère. A Seattle. Séquence 2 : Meg Ryan s'apprête pour un mariage de raison avec un monsieur bien sous tous rapports. A Baltimore. Donc, on a compris ce qui va arriver. Ce n'est pas grave, certains films parmi les meilleurs reposent sur des scénarios absolument prévisibles. Tout dépend du « comment ».

Aussitôt après, coup de foudre entre les deux vedettes, méthode favorite des scénaristes feignants pour unir les couples parfaits. Il faut ensuite toute la durée du film pour que le passage à l'acte s'accomplisse. Ce délai tient à la distance qui sépare l'Etat de Washington de celui du Maryland et au fait que les amants ne se sont jamais vus. C'est en entendant sa voix à lui sur les ondes qu'elle a craqué, C'est parce que son fils à lui a lu la lettre qu'elle a envoyée après l'émission de radio qu'ils seront réunis.

Tout cela est fort classique, et devrait être bien plaisant. Pourtant, une indifférence somnolente se répand bientôt sur les fauteuils. Parce que la mise en scène (racolage sans vergogne sur le visage du petit garçon, montage parallèle elle-lui répétitif jusqu'à l'épuisement, absence du sens de l'espace ou de la durée...) aplatit la romance, en comptant sur les répliques usinées au mètre et sur quelques gadgets visuels pour sauver les meubles. Mais la plus grande faiblesse tient aux interprètes.

Avec leur cynisme habituel, les fabricants hollywoodiens ont glissé dans le film de nombreux extraits d'un classique hollywoodien fonctionnant sur la même trame, *Elle et lui*, de Leo McCarey (la version de 1957). Ce qui est une manière d'avouer que Meg Ryan n'est pas Deborah Kerr et que Tom Hanks n'est pas, mais alors pas du tout, Cary Grant.

J.-M. F.

CHASSE GARDÉE
de Jean-Claude Biette

Amoureux et théoricien du cinéma, animateur de la revue *Trafic*, Jean-Claude Biette sait parfaitement tous les pièges de la représentation cinématographique, de la conduite du récit et de la définition des personnages. Il les connaît même tellement que la crainte de trop dire et de trop montrer le conduit parfois à adopter une attitude frileuse à l'égard de son propre cinéma.

On trouve dans *Chasse gardée* les prémices d'une intrigue qui pourrait être policière. Un journaliste et écrivain (Rüdiger Vogler) a une aventure avec la femme (Tonie Marshall) de son directeur et ami (Gérard Blain). La situation est compliquée par le mystérieux accord passé autrefois par le mari et l'épouse avec un reporter. Jean-Claude Biette filme cette histoire sans jouer vraiment le jeu, en situant ses personnages dans un univers décalé et en indiquant à chaque instant que l'intérêt est ailleurs.

Ailleurs, c'est-à-dire dans les relations qui s'établissent entre les protagonistes et leurs interprètes, entre le metteur en scène, ses acteurs et les décors. On apprécie la durée que le réalisateur sait donner à certains plans, on goûte la lumière superbement restituée de la baie de Somme, on se satisfait d'être ainsi confronté à un cinéma intelligent et singulier, qui témoigne d'une vraie personnalité, mais on reste à l'extérieur du film. Comme si cette *Chasse gardée* était celle de l'auteur et des acteurs.

P. M.

MUSIQUES

En raison d'une grève des techniciens CGT à l'Opéra-Bastille

La première de « Madame Butterfly » a été annulée

La première représentation de *Madame Butterfly* de Puccini, dans la mise en scène de Robert Wilson, a été annulée *in extremis* mercredi 17 novembre, par suite du maintien d'un préavis de grève des techniciens CGT-Synptac. L'annonce n'en a été faite qu'à 15 h 45, mercredi après-midi. 800 abonnés ont pu être avertis par téléphone. La représentation du vendredi 19 novembre étant un gala, la première publique aura lieu lundi 22. Au palais Garnier, la première, mercredi, de *Rosas*, de Anne Teresa de Keersmaeker a été maintenue, le préavis n'avait pas été maintenu sur ce spectacle chorégraphique.

Soixante techniciens auraient voté la grève, selon la direction (la Bastille compte un peu plus de deux cents techniciens) et d'autres catégories de personnels tentaient de trouver un accord jusqu'à 18 heures, mercredi, dans le bureau du directeur général de l'Opéra de Paris, Jean-Paul Cluzel. Les négociations avaient failli aboutir mardi 16 novembre à 22 h 30. Les revendications des techniciens portent sur un point très précis : les équipes techniques ont été réduites dans le cadre des nouvelles conventions collectives; en vue des répétitions d'*Adrienne Lecouvreur*, ouvrage de Francesco Cilea que l'Opéra présentera à partir du 20 décembre, des éléments de décor devaient être transportés du quai de déchargement aux ateliers; le personnel pressenti pour cette tâche a refusé de l'accomplir, considérant que cela ne faisait pas partie de ses attributions.

En leur adressant un avertissement (non suivi de sanctions) pour refus de travail, M. Cluzel a mis le feu aux poudres. Alors même que, décidé à jouer la carte de la transparence, il avait adressé le 15 novembre une lettre d'information au personnel des deux maisons, détaillant point par point la situation financière et les perspectives sociales.

A l'évidence, l'opinion comprendra mal qu'un conflit aussi catégoriel aboutisse à l'annulation d'une représentation : dans un communiqué diffusé mercredi, la direction estime les pertes financières à 1 million de francs, cela dans une période de vaches maigres. Mais cette grève – la première que doit affronter la nouvelle direction – s'inscrit sur le fond d'inquiétudes et d'incertitudes qui règnent à Bastille et Garnier. Elle ne saurait être isolée, aux yeux d'Hubert Astier, directeur de cabinet du ministre de la culture et de la francophonie, des agitations sociales actuellement menées par la CGT dans le secteur public.

Un déficit d'exploitation de 30 à 40 millions de francs

La subvention que l'Etat verse à l'Opéra de Paris a été ramenée, après les coupes dues au collectif budgétaire, de 505 à 488 millions de francs (le budget de l'Opéra de Paris est en 1993 de 802 millions), le déficit d'exploitationrestera compris, pour l'année, entre 30 et 40 millions malgré les efforts de redressement. On sait déjà que la production viennoise de *la Khovanchtchina* de Moussorgski. spectacle que la Bastille devait accueillir du 31 mars au 10 avril, sera annulée. Une solution de remplacement n'est toujours pas trouvée.

En outre, l'Opéra Garnier va être fermé pour travaux dès l'automne 1994. La scène et les équipements seront rénovés en même temps que la salle sera mise aux normes de sécurité. Les danseurs continueront à travailler : ils seront accueillis à Bastille et multiplieront les tournées. Mais des mises en chômage technique sont prévues pour le reste du personnel. Elles ne devraient pas affecter, selon M. Astier, plus de 10 % des effectifs et seront réparties entre Bastille et Garnier.

Dans leur préavis de grève, les techniciens de la Bastille demandaient que leur soit garantie la stabilité de leur statut et de leur emploi. Ils anticipaient sur les effets prévisibles de l'arrivée d'Hugues Gall aux commandes des deux établissements, probablement en 1995. On sait qu'un rapport a été demandé cet été par Jacques Toubon à l'actuel directeur du Grand Théâtre de Genève, ancien bras droit de Rolf Liebermann à Paris dans les années 70. Les conclusions de ce rapport, remis le 29 octobre au ministre, seront rendues publiques à la fin du mois de novembre. Il semble que la programmation artistique sera revue (une partie des productions lyriques entrées au répertoire de Bastille cesseraient d'être exploitées). Et tous les boulons devraient être resserrés en vue du meilleur emploi possible des crédits et des effectifs . Plan social? *« On n'est pas chez Renault*, répond *M. Astier*, qui parle de « réaffectations d'emplois ».

ANNE REY

► Les billets non utilisés pour la première de *Madame Butterfly* mercredi 17 novembre sont remboursés aux caisses de l'Opéra-Bastille (de 11 heures à 18 h 30) ou par correspondance (joindre un relevé d'identité bancaire aux billets), 120, rue de Lyon, 75012 Paris. Rens. : 44-73-13-99. Audiphone : 43-43-96-96.

Silences et tapage

« La direction de l'Opéra de Paris informe son public que la représentation de la première de Madame Butterfly *doit être annulée* in extremis... » Par un communiqué distribué par les ouvreurs confus de l'Opéra-Bastille, un bon millier d'amateurs ont appris qu'ils ne verraient pas, cette saison, l'opéra de Puccini mis en scène par Robert Wilson.

La plupart d'entre eux sont repartis déçus mais fatalistes, comme s'ils étaient habitués aux caprices « sociaux » de la programmation. Sans broncher, certains ont pris d'assaut les restaurants alentour; d'autres sont allés faire la queue au cinéma pour aller voir le dernier Woody Allen ou le dernier Alain Cavalier. Seuls quelques irréductibles s'en sont passionnément pris à Jean-Paul Cluzel, le directeur général de l'Opéra-Bastille, qui présentait des excuses et donnait des explications. Ceux-là ont offert, dans un happening très réussi, le seul spectacle de la soirée.

Un homme très en verve a lancé des propos indignés sur « l'abus du droit de grève », sur ce service public qui « prend les usagers (sic) en otage », sur ces millions de francs dépensés par l'Etat pour une institution qui « prend les gens pour des imbéciles ». Les autres ont exigé des places pour les prochaines représentations mais le spectacle affiche complet et l'Opéra-Bastille ne pourra, semble-t-il, assurer de représentation supplémentaire. Dans la foule, une femme a murmuré à son mari qu'il ne fallait plus s'attarder. Ils rentreraient juste à temps pour regarder France-Bulgarie à la télévision.

B. M.

BARRY DOUGLAS
à la salle Gaveau

Chaque année, Barry Douglas donne un récital salle Gaveau. Chaque année, son auditoire s'accroît. Le 16 novembre, il avait réuni un public chaleureux et attentif. L'Irlandais entre en scène. Il est calme. Il pose ses mains sur le clavier presque à plat. Elles paraissent glisser comme celles d'un organiste qui pratique la substitution des doigts sur la même touche pour prolonger le son. Appliquée au piano, cette approche technique a un défaut qui se traduit par un manque relatif de puissance. Plus harmonique que chantant, le piano de Douglas manque parfois d'envolées. Jamais de noblesse, d'intériorité, d'intelligence.

Ce pianiste est un caméléon. Froide, mate, flottant autour du piano dans la *Septième sonate de* Scriabine, sa sonorité devient ronde, grave, désenchantée dans les *Six moments musicaux op. 16* de Rachmaninov, perd du poids, claironne, anguleuse dans la virtuosité archaïsante de *Pour le piano* de Debussy. Chopin, qui est lui-même lorsqu'il est slave, français et italien tout à la fois, laisse Barry Douglas en plan. Face à la *Troisième sonate*, le pianiste est dérouté. Ses passages à vide, ses pertes de contrôle traduisent une détresse dont il rend le public complice. En *bis*, l'une des pièces des *Saisons* de Tchaïkovski. Chaque voix de la polyphonie a un timbre, un caractère si typés que Barry Douglas semble diriger un trio d'opéra. Il n'aurait superbement joué que ces trois minutes, qu'il vivrait longtemps dans le souvenir des auditeurs.

ALAIN LOMPECH

► Barry Douglas vient de publier les *Deuxième* et *Septième sonates* de Prokofiev chez RCA-BMG. Il fera ses débuts avec l'Orchestre de Paris en janvier 1995.

ARTS

DENIS LAGET à la galerie Montenay

Le mouton noir

Selon la légende, le jeune Giotto se serait d'abord fait remarquer pour son adresse à dessiner les moutons qu'il gardait dans quelque paturage toscan. On ne sait si Denis Laget a été sensible à ce conte, ou s'il a cédé à l'exemple de Picasso et de Fautrier, mais il peint des moutons, énormément de têtes de mouton coupées, et les peint avec passablement d'adresse. Dans la galerie, l'accrochage ne manque pas de spectaculaire : alignées toutes dans le même sens, les naseaux à droite, les oreilles à gauche, elles composent une frise macabre du plus curieux effet.

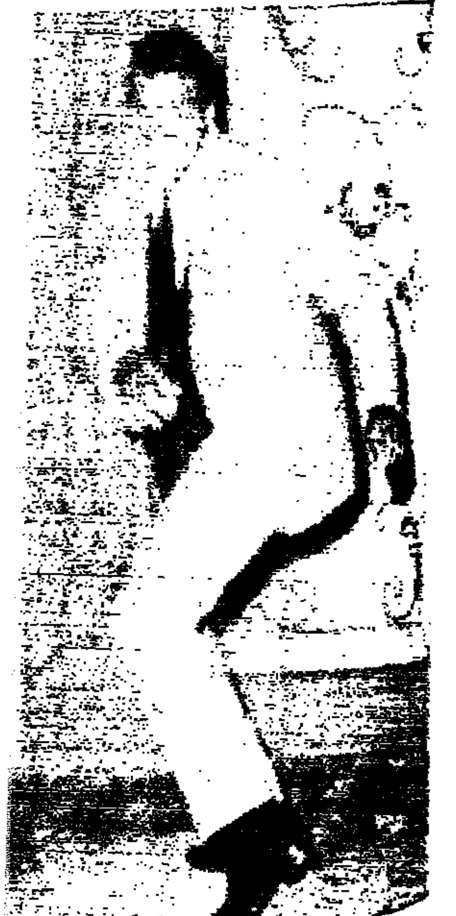
Le peintre a trouvé cependant le moyen de ne pas se répéter et de démontrer sa virtuosité. Plutôt que de chercher à faire vrai et à imiter la laine et le sang séché, plutôt que céder à la tentation de l'illusionnisme, il a adopté le principe de la transposition chromatique à l'infini. Tantôt l'animal est à dominante rouge sur fond vert, tantôt à dominante bleue sur fond ocre, tantôt chamarré de vert et rose sur fond jaune. Et ainsi de suite. Le principe de la variation gouverne. Le motif est pris et repris sans cesse, jusqu'à épuisement, occasion pour Laget de faire la preuve de ses dons de coloriste et de sa maîtrise de la matière. Exercice de style? A l'évidence. Les touches s'entrecroisent, se superposent, s'entrelacent dans un ballet bien ordonné et, à distance, née d'un apparent fatras de coulures et d'empâtements, l'image se rassemble et devient lisible. Le jeu finit bien, en somme.

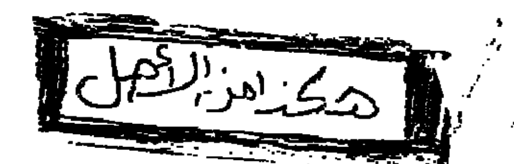
A ces massacres, l'exposition ajoute des fleurs, de longues plantes déracinées. On croirait les planches agrandies d'un dictionnaire de botanique si Laget ne les représentait à l'envers, racines en haut, corolles en bas. Là encore, harmonies colorées et touches font l'essentiel du tableau, manifeste de savoir peindre.

Voici donc un encore jeune peintre – Laget est né en 1958 – qui prétend renouer avec la tradition picturale sans tomber pour autant dans les commodités du pastiche et de la citation. Dans le grand chaos contemporain de l'art, Laget a choisi une voie dangereuse – mais une voie droite.

PHILIPPE DAGEN

► Galerie Montenay, 31, rue Mazarine, 75006 Paris; tél. : 43-54-85-30. Jusqu'au 27 novembre.





DANSE

MARCELINE LARTIGUE au festival Attitudes

Un serpent nommé Salomé

VANDŒUVRE-LÈS-NANCY (Meurthe-et-Moselle)

de notre envoyée spéciale

Une musique de film à suspense. Elle gronde, venue du tréfonds de la Terre, portée par des voix abyssales ; elle s'écoule, inexorable, soutenue par les rythmes répétitifs de mécanismes indéterminés ; elle s'appelle *Tabou*.

Quand la jeune chorégraphe Marceline Lartigue l'entend, elle dit : « *Michèle Bokanowski réalise musicalement ce que j'aimerais faire en dansant.* » Gardant le beau titre de *Tabou* pour son solo, Lartigue chorégraphie en s'inspirant du personnage de Salomé. Elle décrit dans l'espace un trajet magique, lente, sensuelle, genoux pliés, dos reptilien étiré jusqu'à la pointe des cervicales, monstrueuse de détermination. Il y a du Fregoli dans cette interprétation qui glisse de la sainte à la tueuse, dont la folie meurtrière ébranle sans relâche un corps qui devient l'instrument du destin, tandis que la musique s'achève sur le crépitement du feu. Marceline Lartigue, très tendue, a créé son solo avec une énergie qui estompait la précision chirurgicale qu'exige son personnage. Dany Finance, directeur du Centre André-Malraux, a coproduit la chorégraphe. Il la soutient depuis sa première pièce, *Erzsebet*, en 1989. C'est d'ailleurs la vocation d'Attitudes que de chercher des créateurs, débutants ou non. Aux côtés de Marceline Lartigue, Christine Gérard a donné *la Griffe* (*le Monde* du 2 avril 1992) et Nasser Martin Gousset présentait son deuxième essai chorégraphique, *Pabelogue*, conçu comme un divertissement rock and roll visant à mettre en valeur des qualités de danse exceptionnelles.

Après cette soirée de solo, Attitudes accueillera Wanda Golonka et le plasticien Va Wölss, deux artistes qui, selon Dany Finance, *témoignent* d'un renouveau de la danse allemande encore peu suivi en France.

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ Attitudes : Wanda Golonka et la Compagnie Neuer Tanz, le 19 novembre, 20 h 30, Centre culturel André-Malraux, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, Vandœuvre-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle). Rens. tél. : 83-56-15-00. 90 F (tarif réduit : 65 F).

▶ CD Metamkine, collection « Cinéma pour l'oreille », MK CD 003.

THÉATRE

LE JOUR DE FÊTE au Théâtre Garonne

Dehors, à Sarajevo, la guerre

TOULOUSE

de notre envoyée spéciale

Sans le Théâtre Garonne de Toulouse, deux des spectacles présentés par le Festival d'Automne n'auraient pas vu le jour : *Esclaves de l'amour*, mis en scène par Marc François, présenté au Théâtre de Gennevilliers jusqu'au 5 décembre, et *le Jour de fête*, mis en scène par Mladen Materic, qui viendra au Théâtre de la Bastille. Deux spectacles conçus, répétés, mis au point, créés à Toulouse, en résidence. Si, pour Marc François, les choses se sont passées de façon (relativement) normale, pour Mladen Materic, elles ont été autrement compliquées.

Mladen Materic vient de Sarajevo. En 1983, il y a fondé une troupe avec laquelle il a occupé une petite salle d'essai. C'est un intellectuel qui s'est toujours situé en marge du théâtre officiel. Sans doute cette attitude ne lui a pas *facilité – matériellement –* la vie, mais elle lui a donné une belle liberté et a attiré sur son travail l'attention de la communauté théâtrale européenne. A l'époque, notamment grâce au BITEF (Festival international de théâtre de Belgrade) où se rencontraient Stein, Ronconi, Lioubimov, Grotowski entre autres, la Yougoslavie se voulait le point de jonction entre l'Est et l'Ouest. « *Et nous*, dit Mladen Materic, *c'est l'Ouest qui nous attirait* ».

A partir de 1986, sa troupe, le Théâtre Tatoo de Sarajevo, tourne en Espagne, Italie, Autriche, Allemagne. Au Festival d'Edimbourg, *elle se produit dans le cadre du fringe* (le off) où elle obtient un succès qui vaut à Mladen Materic d'être invité à diriger des stages à Londres. A Edimbourg, il rencontre Jacky Ohayon, directeur du Garonne, et Marie Collin, responsable du théâtre au Festival d'Automne. Dans ses spectacles, les questions de langage ne se posent pas, ils sont sans paroles. « *Pourquoi ? On me pose souvent la question, je peux donner des réponses diverses. En fait, je n'en ai pas. Je ne sais pas, je ne veux pas rationaliser. J'aime les textes mais je n'en ai pas besoin. Je cherche à créer une perception sensible entre les gens et les objets, entre les différents éléments du théâtre, entre tout ce qui constitue la vie. Dans nos précédents spectacles, les voix intervenaient parfois, comme une façon de trouer le silence* ».

Le Jour de fête enchaîne des scènes muettes, façon de dire qu'il n'y a plus rien à dire, les mots sont dépassés. Scènes quotidiennes, disputes, attentes, violences contenues, sourires, tendresse, et dehors, la guerre. Des scènes poignantes, de temps en temps soutenues par des musiques rêveuses. L'idée est venue d'une carte postale envoyée d'Allemagne où l'on voit une famille réunie pour un jour de fête chaleureux et triste. Un enfant coiffé d'oreilles de Mickey, une adolescente avec des antennes d'abeille, la mère qui croise les jambes, les grands-parents, le petit poste de télévision. Ici, les grands parents et l'enfant sont des Français, des non-professionnels recrutés par annonce, et qui se sont intégrés dans cette « histoire » comme si elle leur appartenait. Pour les autres, en dehors d'une comédienne anglaise, ils faisaient partie de la troupe depuis sa naissance. Ils s'étaient dispersés, les rassembler n'a pas été simple.

Rien n'a été simple. Quand a commencé la guerre, Mladen Materic, qui est serbe, a mis sa femme, ses deux enfants, ses valises dans sa voiture, et a quitté Sarajevo pour Belgrade. Le voyage a été pittoresque et pénible, il en donne des récits picaresques. Il refuse le pathétique dans la vie comme sur scène, le remplace par un humour distant, un cache-douleur. A Belgrade, il s'est rendu compte qu'il ne pouvait pas rester. Comme il avait déjà présenté au Théâtre Garonne deux spectacles, *Moonplay* et *Tatoo*, que des projets avaient été ébauchés pour la suite, il a téléphoné à Jacky Ohayon qui a pu le faire venir avec sa famille, lui a trouvé un appartement, et a organisé un tour de table auprès des organismes intéressés – Festival d'Automne, Bastille, Théâtre national de Bretagne, Association française d'action artistique – pour réunir les moyens de les faire vivre et travailler. C'était en juin 1992.

Mladen Materic est resté. L'espoir du retour se dilue dans le drame quotidien transmis par la télévision. Il y a les lambeaux de nouvelles donnés par quelques lettres, un appel téléphonique parfois. Et il y a le théâtre.

COLETTE GODARD

▶ Théâtre Garonne, 1, avenue du Château-d'Eau, Toulouse. 21 heures. Tél. : 61-42-33-99. Jusqu'au 20 novembre. Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris (11e). Du 1er au 19 décembre. 21 heures ; dimanche 17 heures. Tél. : 43-57-42-14. 70 F et 100 F.

DE MES PROPRES MAINS à Nanterre-Amandiers

Une âme d'homme

C'est à la fois un objet théâtral clairement identifié – un monologue de cinquante minutes – et totalement insaisissable qui est présenté ces jours-ci dans le ventre des Amandiers, et plus précisément dans une petite salle du sous-sol appelée *Planétarium*. Il s'agit d'un texte écrit par un acteur, metteur en scène et auteur de premier plan dans la nouvelle génération des professionnels, Pascal Rambert. Entré en théâtre il y a treize ans, il s'est imposé au Festival d'Avignon 1989 avec des *Parisiens* insolemment vivifiants. Après avoir tenu le rôle de Perdican dans *Badine* sous la direction de Jean-Pierre Vincent au printemps dernier, il a confié son nouveau texte à Eric Doye lors du dernier Festival de Dijon et l'offre aujourd'hui à Charles Berling, splendide interprète des créations récentes de Jean-Louis Martinelli, comme *la Maman et la Putain* ou *l'Eglise*.

Ce texte met en voix l'introspection patiente, acharnée, tellement sincère et honnête qu'elle en devient bouleversante, d'un homme encore jeune, un homme d'aujourd'hui et d'ici, qui a décidé de mettre fin à ses jours. Le feuillet 1 et le feuillet 30 du manuscrit ouvrent et clôturent la représentation. En revanche, les feuillets 2 à 29 sont montés après avoir été jetés au sol par le comédien et rassemblés de manière aléatoire. Ce recours au hasard bouscule évidemment une narration conçue sans linéarité non *plus que de ponctuation*.

Pourtant, la représentation donne au projet une cohérence remarquable. Le décor unique – solaire, coloré, stries de peinture rose, rouge, vert, jaune, imaginées par Fred Condom – indique un univers onirique et ludique à la fois, une sorte de transatlantique géant qui pourrait cependant se refermer brutalement sur le protagoniste. Enfermement rendu par la lumière, ou plutôt l'absence de lumières, ce noir intense qui cueille le spectateur pendant les quinze premières minutes de la représentation. Charles Berling arpente le moindre recoin de l'écriture serrée, dense, précise de Rambert et ne laisse rien passer des grands événements et des petits faits, des petites sensations et des sentiments essentiels qui jalonnent cette descente au zircon d'une âme d'homme. Avec une jeunesse, une fraîcheur, une enfance – illusion encore renforcée par un costume tellement surtaillé qu'on ne voit ni ses mains ni ses pieds... – qui sont le secret de cet acteur unique.

OLIVIER SCHMITT

SK,3 ▶ Nanterre-Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92000 Nanterre. RER Nanterre-Préfecture, plus navette gratuite. Du mardi au samedi, à 21 heures. *Dimanche à 16 h 30. Tél.* : 46-14-70-00. Jusqu'au 5 décembre. 110 F (tarif réduit : 90 F).

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

Le Monde TEMPS LIBRE

Après une médiation judiciaire

Suspension de la grève à « Témoignage chrétien »

Les journalistes de *Témoignage chrétien*, en grève depuis le 29 septembre, ont suspendu leur mouvement, mercredi 17 novembre, après que la médiation de Mᵉ Robert Diet, magistrat désigné par le tribunal de grande instance de Paris, a abouti à la publication, prévue samedi 20 novembre, dans les pages de l'hebdomadaire, de quatre textes exprimant les points de vue des grévistes, des non-grévistes, de la direction et des associés.

Cette publication était demandée par les rédacteurs, qui contestent les orientations de Georges Montaron, directeur de *Témoignage chrétien*. Les journalistes indiquent toutefois que *« les négociations doivent se poursuivre »*.

En outre, un texte intitulé *« Appel pour que vive TC »*, indiquant que *« la situation est grave »* en dépit du fait que *« selon la direction tout va bien »*, a été lancé le 16 novembre. Il est signé par une quarantaine de personnes, dont Bernard Vilboux (président du Mouvement rural de la jeunesse chrétienne), Michel Le Manchet (Association nationale des lecteurs de *Témoignage chrétien*), des écrivains et journalistes comme Gilles Perrault, Claude Bourdet, Olivier Mongin, Jean Toulat, Françoise Holtz-Bonneau, François Biot, etc., des membres du conseil épiscopal comme Jean Toussaint, Yves Bouyer et Benoît Deschamps, ainsi que Marcel Rigout et Anicet Le Pors, anciens ministres communistes de Pierre Mauroy, deux porte-parole des Verts, Dominique Voynet et Andrée Buchmann, et le responsable de la commission économie des Verts, Alain Lipietz.

Une mise au point de M. Chevènement

Pour sa part, accusé d'être un *« briseur de grève »* dans un communiqué diffusé par la société des rédacteurs de *Témoignage chrétien* (*le Monde* daté 7-8 novembre), Jean-Pierre Chevènement nous a adressé une lettre faisant remarquer : *« Il me semble que* « l'esprit de chapelle » *flétri à juste titre par les auteurs de ce communiqué n'est pas là où ils le voient. En effet, si le nouveau rédacteur en chef de* « TC », *Jean-Pierre Fourré, député sortant de Seine-et-Marne, est bien un de mes amis, il n'y a pas là, me semble-t-il, matière à interdiction professionnelle. Quant à l'article que j'ai publié dans* « TC » *du 6 novembre, il s'agit d'un hommage à Léo Hamon. Il est difficile de voir là une* « tentative d'OPA », *comme m'en font grief les auteurs du communiqué, sur* Témoignage chrétien. *Je ne suis pour rien dans ce conflit. Je souhaite simplement que* Témoignage chrétien *puisse vivre et que, de Delors à Chevènement, tous puissent y faire entendre leur voix. »* *« Il ne me semble pas,* conclut le président du Mouvement des citoyens, *que la mienne soit d'ailleurs la mieux relayée par les grands moyens d'information. »*

Enfin, plusieurs des membres associés de la SARL *Témoignage chrétien* ont contesté la version de la direction de l'hebdomadaire selon laquelle l'ensemble des associés auraient *« pris acte des licenciements que la direction a été contrainte de pratiquer »*. Dix d'entre eux – Guy Aurenche, François Bédarida, Raymonde Guyon-Belot, Roger Faist, Claude Gault, Victor Magnin, Gabriel Marc, Bernard Schreiner, Pierre-Luc Séguillon et André Vial – affirment dans un communiqué commun leur volonté de *« rétablir la vérité »*, en précisant notamment, à propos des décisions prises au terme de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 4 novembre : *« Le plan* [de restructuration décidé par la direction] *a été contesté et une commission a été créée, destinée, entre autres, à un examen approfondi des coûts de fabrication du journal. Il semble qu'une diminution importante de ceux-ci puisse être obtenue en utilisant les méthodes modernes de composition, solution qui aurait évité les licenciements en cours. La commission doit également étudier une refonte des statuts de la société, destinée à rendre sa gestion plus collégiale. Enfin, elle aura à faire des propositions pour mieux intégrer l'hebdomadaire dans la presse de l'an 2 000 tout en restant fidèle à ses origines. Ses conclusions devront être déposées devant une assemblée générale au plus tard le 31 mars 1994. Contrairement aux affirmations de la direction il s'agissait donc bien d'une remise en cause. »*

La mise en œuvre de l'ALENA renforce la position de Paris

La France, le GATT et l'« exemption culturelle » canadienne

Le premier ministre recevait à déjeuner, mercredi 16 novembre, à l'hôtel Matignon, plusieurs professionnels du cinéma et de la télévision avec lesquels il souhaitait s'entretenir du volet culturel des négociations du GATT. Edouard Balladur et ses hôtes avaient, en cette circonstance, exprimé le vœu que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) soit approuvé par le Congrès des Etats-Unis. Le scénariste Jean-Claude Carrière avait notamment souligné : *« Si cet accord devait comprendre la revendication canadienne concernant l'exception culturelle, ce serait un précédent important. »* C'est désormais chose faite, ce précédent existe : l'approbation de l'ALENA, qui reconnaît au Canada le droit à l' *« exemption culturelle »* (*lire page 3*) renforce la position du gouvernement français.

Comment refuser aux Européens ce que l'on vient d'accorder aux Canadiens? Tel va être désormais le dilemme des négociateurs américains au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). En approuvant l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), la Chambre des représentants des Etats-Unis vient de faire un cadeau inespéré à tous ceux qui militent pour l' « exception culturelle » en faveur des membres de l'Union européenne. L'article 2005 des accords entre le Mexique, les Etats-Unis et le Canada dispose en effet que *« les industries culturelles sont exemptées des dispositions »* libérales de ce texte, *« sauf stipulation expresse »*.

Une différence de taille

Le livre, l'audiovisuel, la radio et le cinéma canadiens sont donc protégés des règles du libre-échange et exclus des dispositions commerciales instituant l'abolition progressive des droits de douanes des subventions, des politiques d'achat préférentielles, voire des accords de coproduction bilatéraux.

L'ALENA représente donc une aubaine pour les Français, qui presque seuls au sein de l'Union européenne, luttent pour obtenir que l'audiovisuel soit placé, au GATT, sous le régime de l'« exception culturelle ».

Entre l' *« exemption »* réclamée et *obtenue par les Canadiens* (anglophones et francophones à l'unisson) *et l' « exception »* des Européens, il subsiste toutefois une différence de taille. Les premiers ont, certes, obtenu une protection appropriée de leur industrie culturelle, mais les Etats-Unis ont toujours affirmé que, si leurs intérêts étaient gravement lésés, ils seraient en droit d'exercer des représailles commerciales *unilatérales*. L' « exception culturelle » telle que l'Europe la souhaite (inscrite à l'article XIV des accords du GATT) suppose, au contraire, une discipline multilatérale qui empêche par principe, toute mesure de rétorsion.

Bien entendu, l' « exception culturelle » n'est pas acquise d'avance, et bien des choses peuvent se produire dans les négociations du GATT avant la date butoir du 15 décembre. Mais, en admettant que l'Europe ait gain de cause, des *représailles américaines pourraient* survenir. Elles n'auraient d'efficacité que si elles s'exerçaient sur le vin, les avions ou les services informatiques tant ces produits s'exportent infiniment mieux que les « œuvres » françaises et européennes aux Etats-Unis. Rien n'interdirait alors aux Européens de *taxer les films américains diffusés* en Europe ou les séries policières qui inondent les récepteurs de télévision. Ces perspectives devraient amener Hollywood à réfléchir avant de jouer les va-t-en guerre. C'est du moins ce que veulent croire les professionnels français, et sans doute le chef du gouvernement, *encouragés à persévérer dans* leur mobilisation.

YVES MAMOU

EN BREF

« NATIONAL HEBDO » : l'ancien directeur condamné pour avoir lancé une « souscription nationale ». – Roland Gaucher, ancien directeur de l'hebdomadaire *National Hebdo*, a été condamné, mercredi 17 novembre, par la cour d'appel de Paris, à 5 000 francs d'amende pour avoir lancé dans ses colonnes deux appels aux lecteurs, les 5 et 19 novembre 1992, destinés à payer des condamnations touchant le journal. Ce moyen est interdit par l'article 40 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, mais il a très rarement servi à des poursuites pénales. M. Gaucher avait été relaxé en première instance, le 25 mai 1992, par la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris pour laquelle ces appels avaient pour but *« la survie du journal et de son combat politique compromis par d'autres éléments que ses déboires judiciaires »*. La onzième chambre de la cour d'appel, présidée par Françoise Simon, a estimé, au contraire, que ces appels étaient destinés à payer des condamnations et qu'il était sans importance que cette souscription vise aussi un objectif plus large.

« DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE » : la cour d'appel de Paris rejette une requête des nouveaux propriétaires. – La cour d'appel de Paris a rejeté, mercredi 17 novembre, le recours formé par la Société alsacienne des médias (SAM), qui associe Robert Hersant et Jean-Marc Vernes et qui a acquis en juillet dernier 51 % des *Dernières Nouvelles d'Alsace* (DNA), contre une décision du Conseil des Bourses de valeurs (CBV). Le CBV avait décidé, le 15 septembre, que la SAM devait procéder au *« dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée réalisable par garantie de cours sur les actions »* des *DNA*. La SAM avait alors demandé la suspension de cette décision jusqu'à ce que la cour d'appel se soit prononcée sur le fond de l'affaire (*le Monde* du 22 septembre). Celle-ci a rejeté ce recours en estimant que la décision du CBV n'aurait pas de conséquences manifestement excessives pour la SAM.

Nomination

M. Pelchat (UDF) rapporteur du projet de loi sur l'audiovisuel à l'Assemblée nationale

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales, réunie, mercredi 17 novembre, sous la présidence de Michel Péricard (RPR, Yvelines), a nommé Michel Pelchat (UDF, Essonne) rapporteur du projet de loi modifiant la loi du 30 septembre 1986 modifiée, relative à la liberté de communication.

La commission entendra le ministre de la communication, Alain Carignon, le 25 novembre et elle examinera le projet le 1ᵉʳ décembre. La discussion en séance publique au Palais-Bourbon est prévue les 3 et 4 décembre.

D'autre part, la commission a confié à Christine Boutin (UDF, Yvelines) le soin d'établir un rapport sur la *« relation enfants-télévision »* et elle a constitué une mission d'information sur la chanson d'expression française, composée de ses benjamins, Renaud Muselier (RPR, Bouches-du-Rhône), qui en sera le rapporteur, Emmanuelle Bouquillon (UDF, Aisne) et Thierry Lazaro (RPR, Nord).

Les pays européens à la recherche de remèdes contre la crise

■ **QUINZE MILLIONS.** Dans son projet, *encore partiel*, de Livre blanc sur la croissance, dont les douze ministres des finances *délibéreront lundi 22 novembre*, la Commission européenne estime qu'il faudra créer dans l'Union *européenne quinze millions d'em*plois d'ici à l'an 2000 pour réduire de moitié le nombre de chômeurs. En *Grande-Bretagne, selon* les chiffres publiés jeudi 18 novembre, le nombre de chômeurs s'est *élevé en octobre à 2,86 millions* (10,2 % de la population active), soit une diminution de 49 000 par *rapport à septembre.*

■ **AUSTÉRITÉ.** Le gouvernement belge a présenté un plan d'austérité *qui* doit être *préparé aux* députés jeudi 18 novembre. Au nom de la priorité de la lutte contre *le chômage, plusieurs acquis* sociaux sont remis en cause.

■ **PACTE SOCIAL.** En Espagne, le gouvernement espagnol et les *syndicats s'opposent sur le projet* de pacte social. Les pouvoirs publics ont fait savoir que si aucun accord *n'intervenait d'ici au* 30 novembre, après vingt-sept réunions entre les partenaires sociaux, *ils mettront en œuvre* leurs réformes sur le marché du travail et la politique des revenus.

La Commission européenne a proposé aux Douze une stratégie pour la croissance et l'emploi

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

Afin de réduire de moitié le *nombre de chômeurs d'ici à* l'an 2000, il faudra créer dans l'Union européenne au moins quinze millions d'emplois, ce qui rend nécessaire une croissance de *3 % par an à partir des années* 1995-1996 : l'objectif du projet (encore partiel) de Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi que la Commission *européenne vient de soumettre aux* ministres des finances des Douze, qui en délibéreront lundi 22 novembre, est d'autant plus ambitieux qu'il devra être atteint, souligne-t-elle d'entrée de jeu, sans mettre en cause l'essentiel des systèmes de protection sociale dont bénéficient aujourd'hui les citoyens de l'Union.

Quel cadre macro-économique *pour soutenir une telle stratégie?* La Commission, tout en faisant référence à la poursuite de la politique de stabilité monétaire, insiste sur la nécessité d'une baisse des *taux d'intérêt et d'une diminution* des déficits budgétaires. Mais elle met davantage l'accent sur la modération salariale, qui permettrait à la fois de dégager des fonds pour accroître les investissements *productifs (lesquels devraient* passer de 19 % à 23 %-24 % du produit intérieur brut, PIB) et d'améliorer leur rentabilité.

Aux yeux de Bruxelles, pendant quelques années, le pouvoir d'achat des salaires devrait pratiquement stagner. Lorsque la croissance sera rétablie à un niveau suffisant, ce corset pourra être desserré, mais à condition que la progression des *salaires réels demeure* d'un point inférieure à celle de la productivité. La perspective n'a rien de réjouissant pour les salariés. Afin de la faire mieux accepter, la Commission évoque la nécessité d'une plus grande équité fiscale.

Cependant, pour améliorer la compétitivité de l'économie communautaire, la Commission écarte, comme simpliste, une stratégie fondée principalement sur la réduction des coûts salariaux. Elle préconise une attitude volontariste afin *d'aboutir à une meilleure insertion* des entreprises dans la compétition internationale, évoquant à ce sujet un effort accru de présence sur les marchés en forte croissance (Asie par exemple) ou encore, un thème *récurrent de ce document, une politique* dynamique de coopération industrielle avec les pays de l'Est.

L'effet « grand marché »

Afin de tirer le meilleur parti *possible de l'effet «grand marché»*, la Commission suggère une série d'actions visant à renforcer le tissu des PME : réduction des charges, avantages fiscaux, bonifications d'intérêt... Et *elle remet sur la table* son idée d'un effort massif pour moderniser les réseaux trans-européens de transport, d'énergie, de télécommunications, en y ajoutant un appel en faveur d'un soutien accru à la RD (recherche-développement). Elle propose comme *objectif une hausse progressive des* dépenses affectées à la RD, jusqu'à 3 % du PIB, et fait allusion à quelques « méga-projets » qui, à ses yeux, méritéraient une particulière *sollicitude de la part des pouvoirs publics : dans les domaines des* « multimédias », de l'environnement, de la santé, de la biotechnologie.

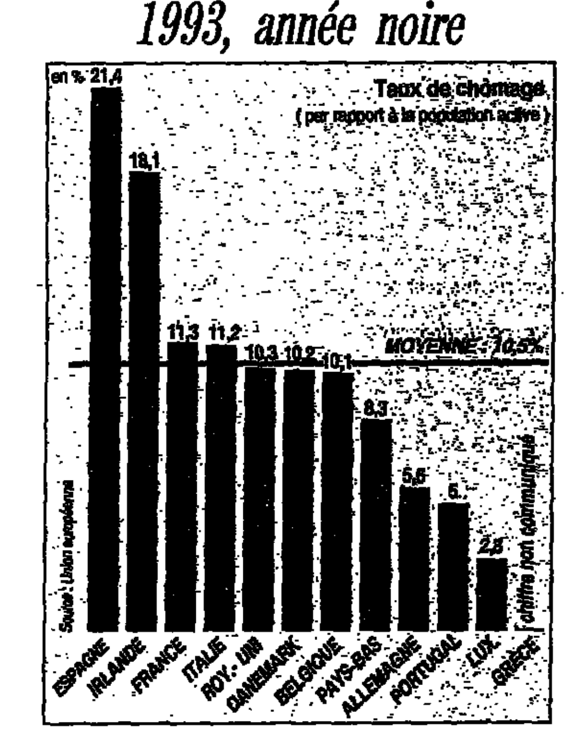
Agir sur l'emploi est un exercice complexe, et les services de Jacques Delors, pour appréhender le problème dans son ampleur, préfèrent parler de *« systèmes d'emploi »*, un concept qui englobe le milieu éducatif, l'amélioration du marché du travail, *autour et* à l'intérieur de l'entreprise, le partage du travail, la promotion des emplois correspondant à de nouveaux besoins. Les experts bruxellois soulignent les faiblesses des systèmes éducatifs européens, avec l'idée que la principale novation devrait aboutir à une éducation accessible *tout au long de* la vie.

La flexibilité du marché du travail *doit d'abord toucher* l'organisation du travail au sein de l'entreprise : polyvalence des salariés, ajustement des rémunérations à la performance, diversité et aménagement des durées du travail... La Commission estime qu'un aménagement en profondeur des temps de *travail doit désormais* être envisagé. Comme pistes possibles, elle fait référence à un recours accru au temps partiel ou à la *baisse*, sous des formes diverses, de la durée annuelle du travail, ajoutant que le succès de telles formules dépendra de la décentralisation de leur mise en œuvre au niveau des entreprises et des administrations. Pour encourager de telles initiatives, Bruxelles estime opportun d'atténuer les effets négatifs sur le revenu d'une diminution de la durée du travail; sans davantage préciser.

C'est, en revanche, en termes clairs que *la Commission se prononce* pour une réduction du coût du travail peu ou moyennement qualifié : *par une réduction des* prélèvements obligatoires, avec comme objectif à moyen terme une baisse de l'imposition représentant un à deux points du PIB. Pour compenser, elle suggère des taxes sur l'environnement, des impôts à la consommation ou une taxation plus efficace des revenus du capital mobilier.

PHILIPPE LEMAITRE

1993, année noire



Le produit intérieur brut des douze pays de l'Union européenne aura baissé en 1993 d'environ 1/2 point par rapport à 1992. Cette année noire aura engendré une augmentation importante du chômage. 1994 s'annonce moins sombre : les Douze devraient connaître un taux de croissance d'environ + 1,3 ou + 1,4 %. Les effets positifs de cette reprise seront lents à se faire sentir sur le marché du travail.

Le premier ministre belge réaffirme la priorité en faveur de la lutte contre le chômage

BRUXELLES

de notre correspondant

Le premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, a présenté, mercredi *17 novembre au Parlement*, le *« plan global pour l'emploi, la compétitivité et la sécurité sociale »* que le gouvernement de coalition a adopté après de longues négociations entre ministres socialistes et sociaux-chrétiens, discussions *« idéologiques » compliquées par* l'appartenance flamande ou wallonne des uns et des autres.

Tout *en faisant* la part belle aux possédants – pas de véritable impôt sur la fortune –, la Belgique a mis au point après la seconde guerre mondiale un système de protection sociale très avancé. Néanmoins, avec la crise économique générale, ce modèle est mal en point et, en prêtant serment, le roi *Albert II avait appelé à la* recherche d'un nouveau consensus social, tenant compte des contingences actuelles. Ensuite, M. Dehaene avait tenté de faire signer un «pacte» par les principaux partenaires sociaux. Ce fut *impossible, notamment en raison* de l'opposition du syndicat d'inspiration socialiste, majoritaire en Wallonie. Le premier ministre *décida* alors d'imposer un «plan» négocié au niveau politique.

Les nuits de tractations pour ce *plan ont mis à dure* épreuve la santé de ministres par ailleurs mobilisés par la présidence tournante de l'Union européenne, que la Belgique assume jusqu'au *31 décembre. C'est en faisant état* d'une *« approche européenne »* que M. Dehaene a expliqué ses intentions au cours d'une conférence de presse, après sa communication aux députés et sénateurs : *« A présent que le gouvernement a élaboré un plan global s'intégrant complètement dans cette approche européenne, sa position en tant que président lui permet d'autant plus de donner une forme concrète à la stratégie européenne face à la crise »*. M. Dehaene considère son plan comme une sorte de préfiguration du « Livre blanc pour la croissance et l'emploi » dont le Conseil européen parlera le 10 décembre à Bruxelles.

L'inconnue syndicale

Les premières pages de ce plan ont *trait à la* lutte contre le chômage. Les charges salariales, notamment pour les premiers emplois, seront allégées. Pour chaque emploi créé, les entreprises auront par exemple droit à une réduction forfaitaire de 16 600 *francs français sur les cotisations* sociales annuelles. Des commissions *paritaires seront associées* à des «plans d'entreprise» pour s'assurer que les avantages consentis aux patrons servent à quelque chose. Première entorse aux acquis *sociaux au nom de l'emploi*, des contrats à durée indéterminée pourront lier l'employeur à des jeunes engagés avec un salaire n'atteignant que 90 % du montant du salaire minimum officiel.

Les prochaines augmentations de l'essence, du gasoil, des alcools et du tabac ne seront plus prises en compte pour l'indice des prix et les effets de l'indexation des salaires sur celui-ci seront retardés de plusieurs mois en 1994. En application d'une série de mesures très techniques, *« le gouvernement gèlera en 1995 et 1996 les coûts salariaux en termes réels »*, c'est-à-dire que les *augmentations* résultant de conventions collectives seront rares.

Pour *certains*, le *pouvoir d'achat* diminuera du fait de la réduction modulée des allocations familiales, à partir d'un revenu net annuel supérieur à 125 000 francs français. Des mesures diverses viseront à sauver la sécurité sociale, dont le déficit, sans les sacrifices à venir, atteindrait 12 milliards de francs *français en 1994 et 18 milliards* en 1996. Des recettes provenant de la fiscalité indirecte seront directement affectées à la sécurité sociale : *hausse du taux* normal de la TVA de 19,5 % à 20,5 % qui rapportera 3,5 milliards de francs, hausse des taxes sur les carburants. Des impôts directs seront créés ou augmentés, notamment *pour les* revenus mobiliers. M. Dehaene n'ignore pas que les célèbres « dentistes belges », amateurs de placements discrets, risquent de franchir *plus que jamais la* frontière luxembourgeoise, mais il paraît décidé à indisposer des rentiers jusqu'à présent bien traités. *« Dans le cadre de l'Union monétaire, le relèvement de l'impôt mobilier est une nécessité*, a-t-il déclaré. *Un jour, tout le monde verra que c'est inévitable. »*

Une partie de ce plan peut être mise en œuvre par des arrêtés royaux. Une autre partie devra être votée par le Parlement. Les *députés commencent* la discussion jeudi 18 novembre. L'opposition libérale a exprimé son hostilité et un de ses dirigeants promet une crise gouvernementale au début de 1994 en raison du caractère, selon lui, boiteux du compromis. *Certains tenors socialistes*, chez *les* francophones, font grise mine et se sont abstenus d'applaudir le premier ministre à la fin de sa déclaration. L'inconnue est la réaction de la base syndicale.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

EN BREF

DÉFENSE : *contrat d'armes de* **Thomson-CSF dans les émirats du Golfe.** – Le groupe français Thomson-CSF *annonce qu'il* a signé avec les Emirats arabes unis un contrat, de quelque 650 *millions de francs, pour la fourniture* du système PR4G de radiocommunications tactiques VHF destiné à plusieurs modèles de véhicules en service dans les armées de cette fédération du Golfe, *parmi lesquels le* char Leclerc acheté à trois cent quatre-vingt-huit exemplaires. La conclusion de ce contrat met un terme à la compétition instaurée par les émirats entre Thomson et le système concurrent Raccal d'origine britannique.

Huit consortiums candidats à la **privatisation du port de Buenos-Aires.** – Huit consortiums – dont un britannique, un *allemand et* un chilien – ont répondu, mardi 16 novembre, à un appel d'offres de privatisation portant sur la concession pour vingt-cinq ans de six terminaux du port de Buenos-Aires. Ces terminaux (marchan*dises générales et conteneurs*) constituent la partie portuaire appelée Puerto-Nuevo. Le secteur à privatiser (*90* hectares) représente le cœur du système portuaire argentin, avec un trafic de 4,8 millions de tonnes l'an dernier, dont *300 000* conteneurs. – *(AFP.)*

Le gouvernement espagnol et les syndicats s'opposent sur le « pacte social »

MADRID

de notre correspondant

Nicolas Redondo, secrétaire général de l'UGT (Union générale des travailleurs), a lancé, dimanche 14 novembre, un appel personnel au président du gouvernement, Felipe Gonzalez, afin que soit reconsidéré l'ultimatum demandant *d'abandonner le pacte social si* aucun accord n'intervient d'ici au 30 novembre. *« Les mesures ne peuvent plus attendre »*, avait déclaré, vendredi 12 novembre, Alfredo Perez Rubalcaba, ministre de la présidence, en faisant remarquer *que*, depuis fin juillet, il y a eu vingt-sept réunions avec le patronat et les syndicats pour mettre sur pied le « pacte social » et que désormais *« les négociations doivent aboutir à des décisions »*.

Si aucun accord ne peut être signé, le gouvernement présentera au Parlement les réformes qu'il entend mettre en place, notamment *en matière de politique des revenus* et de réglementation du marché du travail. *« Il est fondamental d'éliminer les incertitudes. Il faut rétablir la confiance pour que puissent se créer des emplois »*, a martelé M. Rubalcaba. Le ministre de la présidence et porte-parole du gouvernement a exigé que patronat et syndicats se prononcent clairement sur les *propositions socialistes et* formulent des contre-propositions en cas de désaccord.

Une pente inquiétante

Le rejet catégorique par les syndicats, mercredi 10 novembre, des ultimes propositions gouvernementales malgré d'importantes modifications sur les allocations-chômage et la révision des retraites, avait causé un certain malaise au sein du pouvoir mais aussi de certains cercles de l'UGT et des commissions ouvrières, l'autre grande centrale syndicale.

Les chiffres alarmistes publiés en fin de semaine sur la situation économique du pays ont fait prendre *conscience au gouvernement qu'un* temps de plus en plus précieux était perdu dans ces pourparlers, alors que la nation continuait de descendre une pente inquiétante. Le chômage a augmenté de 3,8 % au cours du mois d'octobre, soit une progression de *95 000* sans-emploi par rapport au mois de septembre. D'autre part, le PIB (produit intérieur brut) a continué de chuter au cours du troisième trimestre (– 1 %) ainsi que la demande intérieure (– 4 %). Il s'agit de la quatrième baisse consécutive depuis celle du dernier trimestre de 1992. La détérioration de la *situation se poursuit alors que « les symptômes de récupération sont encore très incertains »*, signale la Banque d'Espagne.

Il est donc urgent d'agir, pour le gouvernement, quitte à faire le sacrifice du consensus social. Pedro Solbes, ministre de l'économie et des *finances*, a reconnu samedi qu'il serait *« difficile d'aboutir à un accord »* dans un laps de temps aussi court. C'est également ce que dit Nicolas Redondo. *Le dirigeant* de l'UGT a fait part de son inquiétude laissant entendre que les conséquences de cet échec pourraient être importantes. Une journée générale d'action est prévue le 25 novembre. Celle-ci pourrait se tranformer en grève générale.

MICHEL BOLE-RICHARD

IME : la nomination de M. Lamfalussy ***confirmée*** **à Strasbourg.** – Le Parlement européen a approuvé officiellement, *mercredi 17 novembre*, la nomination d'Alexandre Lamfalussy à la présidence de l'Institut *monétaire* européen (*IME*), embryon de la future Banque centrale européenne. M. Lamfalussy prendra ses fonctions le 1er janvier 1994.

UNION EUROPÉENNE

A la veille de la reprise des négociations sur le commerce international

Les Douze renvoient à plus tard un compromis sur la politique agricole commune

Réunis mercredi 17 novembre à Bruxelles, les ministres de l'agriculture des Douze ont feuilleté sans conviction des dossiers concernant les modalités de mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune (PAC). *Plutôt que d'étaler leurs divergences au grand jour, ils ont préféré, à la veille de la reprise des négociations du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) renvoyer à plus tard la recherche d'un compromis.*

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

Au silence des paysans (*le Monde* du 17 novembre) répond, au niveau de l'Union, celui des *politiques, comme en témoigne* la réunion que les ministres de l'agriculture des Douze ont tenu jusqu'au mercredi 17 novembre à Bruxelles. Soucieux d'éviter tout tintamarre qui pourrait affaiblir la cause européenne dans l'ultime phase de l'Uruguay Round, ils taisent *leurs divergences et remettent* à plus tard la recherche de compromis. Ces divergences, importantes, portent sur les modalités de mise en œuvre de la réforme de la politique agricole commune (PAC) ainsi que sur la façon de répercuter les fluctuations monétaires sur *les prix agricoles, maintenant que* l'Union vit pratiquement dans un système de change flottant. Autre raison pour les traiter avec discrétion, elles ont pour originalité d'opposer *les intérêts de la France* et de l'Allemagne.

La réserve ainsi manifestée est compréhensible, dans la mesure *où, durant la phase délicate* actuelle des négociations du GATT, le plus important est effectivement de préserver la cohésion communautaire, presque miraculeusement retrouvée depuis le conseil des ministres du 20 septembre, mais dont on devine qu'elle demeure fragile en dépit des erreurs tactiques commises par *les Américains et les Japonais.* En outre, s'agissant des Français, il est légitime qu'ils ménagent la sensibilité *des Allemands, qui leur ont* apporté une aide déterminante pour sortir de l'impasse où ils s'étaient fourvoyés.

Mais, au-delà de ces considérations d'opportunité, le flou des débats actuels est dangereux, car il pourrait conduire à se tromper de cible, à négliger les dérapages internes qui menacent peut-être autant la nouvelle PAC que l'ac*cord qu'on s'efforce de trouver au* sein du GATT.

Plus un hectare de jachère !

La hantise, justifiée, des Français est de souscrire à des engagements risquant de rendre nécessaires, à terme, une réduction supplémentaire de la production *communautaire* et, *par voie de* conséquence, l'élargissement de l'obligation de mise en jachère, fixée pour l'instant à 15 % des surfaces cultivées. C'est dans cette optique *qu'ils se battent pour* obtenir un allègement des dispositions concernant la réduction des exportations subventionnées (– 21 % en volume prévus dans Blair House) ou encore pour freiner les importations, sans droits, de produits de substitution des céréales.

L'équilibre du marché des céréales, car c'est lui qui est en cause, peut se trouver menacé de trois façons :

1) *Des engagements à l'importation*, pris dans le cadre de l'Uruguay Round, allant au-delà de l'offre de l'Union, laquelle ne devrait entraîner qu'une progression très limitée des achats extérieurs. Les Américains y poussent, mais l'Union résiste, René Steichen, le *commissaire chargé des affaires* agricoles, vient encore de le confirmer devant les ministres. Contrairement à ce que feint de croire l'AGPB (l'Association générale des producteurs de blé), la partie n'est nullement perdue.

2) La poursuite de la course au rendement, en dépit des dispositions inscrites dans la nouvelle PAC afin de l'enrayer. Les pou*voirs publics français la jugent* vraisemblable ; la Commission européenne n'y croit pas : là rési*dait leur principale* divergence quant à la compatibilité du pré-accord de Blair House avec la nouvelle PAC. La Commission ainsi que les pays partenaires ont accepté de tenir compte des craintes françaises en se ralliant finalement à l'idée d'obtenir de Washington des aménagements de Blair House.

3) La reconquête du marché communautaire, rendue en principe possible par les fortes baisses de prix décidées dans le cadre de la *réforme* de la PAC, *se révélant* d'une moindre ampleur que ce qu'avaient escompté les experts.

C'est là où l'on retrouve le problème allemand et les divergences actuellement enfouies par les ministres de l'agriculture des Douze. Les Allemands et les Néerlandais, qui, *déjà*, mettent en péril *l'équilibre de la réforme en pro*duisant céréales et oléagineux au-delà des surfaces prévues, refusent que l'appréciation du mark ou du florin sur les monnaies des changes se traduisent par une diminution des prix agricoles établis dans ces deux monnaies. L'alternative, qu'ils appellent de leurs vœux, serait de neutraliser ces mouvements monétaires en rele*vant les prix des pays à monnaie* faibles. La Commission refuse cette formule, en faisant valoir *qu'elle est coûteuse* pour le budget européen et surtout qu'en « tirant » les prix vers le haut, elle compromettrait cette fameuse reconquête du marché intérieur des Douze qui se trouve au centre des ambitions de la nouvelle PAC et conditionne son succès.

Le problème de fond devra bien *être traité. Des précautions* doivent être prises pour que l'assainissement des échanges agricoles auquel on veut parvenir grâce à l'Uruguay Round ne porte pas préjudice aux intérêts communautaires et français. Mais il est tout aussi important d'éviter qu'une mise en œuvre *dévoyée* de la nouvelle PAC mette celle-ci en péril, rendant par ricochet encore plus *difficile l'approbation d'un com*promis honorable au GATT. Nos professionnels, prompts à tomber *à bras raccourcis sur Blair House*, se taisent, prêts apparemment à s'accommoder d'une dérive présentant l'avantage – à bien courte vue – d'avoir pour effet quelques relèvements de prix. Toujours bon à prendre, semblent-ils penser, même si la logique de la réforme s'en trouve bousculée !

Ph. L.

La réunion des ministres de l'industrie à Bruxelles

Accord peu probable sur la restructuration de la sidérurgie communautaire

« Ce n'est pas au moment *où l'on demande aux sidérurgies* européennes fonctionnant normalement de faire des sacrifices qu'on peut s'amuser à arroser *les sidérurgies les moins performantes impunément.* » Au nom de ce constat, la France mais *aussi probablement* la Grande-Bretagne, le Danemark et les Pays-Bas devraient opposer une fin de non-recevoir aux plans d'assainissement des sidérurgies italienne, allemande et espagnole lors du conseil des *ministres de l'industrie* des Douze qui devait se tenir jeudi 18 novembre à Bruxelles.

Un revers pour la Commission, qui a approuvé deux plans sur trois – la restructuration de l'espagnol CSI dans un premier temps, celle de l'allemand Ekostahl au prix d'une négociation marathon avec Bonn au cours des derniers jours, – *mais qui* n'est pas parvenu à trouver un accord sur le dossier de l'italien Ilva. Dans ces trois cas, Bruxelles s'est efforcé d'obtenir, en échange des aides publiques prévues, des réductions de capacité importantes.

Si Paris reconnaît que le cas CSI *a été convenablement* traité, le jugement des Français est beaucoup plus sévère en ce qui concerne les discussions engagées avec Ilva ou l'aval donné à Ekostahl. *« Il ne faut pas méconnaître les difficultés de la Commission à faire entendre raison à des gouvernements qui raisonnent avant tout en fonction de considérations politiques locales »*, commente-t-on à Paris, ou l'on n'est pas mécontent, sur le dossier acier, de pouvoir instruire un procès en laxisme aux autorités européennes et au gouvernement de Bonn. *« Ceux-là mêmes qui nous donnaient des leçons de libéralisme sur le GATT, et notamment le ministre allemand de l'économie, Gunther Rexrodt, se proposent aujourd'hui de subventionner largement des installations sidérurgiques non rentables »*, souligne avec bonheur un haut fonctionnaire chargé des dossiers européens.

Bruxelles a, *en effet*, donné son aval, lundi 15 novembre, à la troisième version du plan allemand, qui prévoit, cette fois, la fermeture du site d'Hoenigsdorf, en ex-RDA, actuellement contrôlé *par* l'italien Riva. Cette fermeture doit porter, selon Bruxelles, de 142 000 à 350 000 tonnes les réductions de capacité. Ce que *contestent les sidérugistes britan*niques, français et même rhénans. *« Le plan allemand prévoit parallèlement la création, sur fonds publics, d'un train de laminage à chaud dans le cadre de la modernisation d'Ekostahl. Il est compté pour 900 000 tonnes. Or il n'existe pas de train de laminage à moins de 2 millions de tonnes. »*

Sur le cas italien, toujours en suspens, les critiques sont plus sévères encore. Bruxelles bataille avec Rome sur un plan de réduction de capacités de 2 millions de tonnes, en contrepartie des 2,5 *milliards* d'écus (17 milliards de francs) d'aides publiques que l'Etat a prévu de verser à *Ilva. La* Commission a accepté d'inclure dans ce total les 300 000 tonnes *du train de laminage* à chaud de Bagnoli, pourtant fermé en novembre *1991. Elle* réclame la fermeture de trois fours de réchauffage sur le site sidérurgique de Tarente (1,7 million de tonnes) contre l'État italien, qui ne veut en fermer que deux. Le problème, relève un sidérugiste, est que la fermeture d'un four de réchauffage ne réduit pas forcément une capacité de production. *« En utilisant à 95 % les capacités de ses deux trains à bandes et à 75 % celle de son train à plaques, Tarente peut sans difficulté, et malgré la fermeture de trois fours, maintenir ses records historiques de production »*. Bref, aux dires des sidérurgistes français et britanniques, le schéma d'assainissement que tente d'imposer à Rome la Commission relèverait, de toute façon, du *« marché de dupes »*.

CAROLINE MONNOT

Opposé à la libération complète souhaitée par la Commission

Le Parlement européen opte pour une remise en cause partielle des monopoles du gaz et de l'électricité

Le Parlement européen a formulé, mercredi 17 novembre, sa proposition sur la libération partielle des marchés du gaz et de l'électricité, qui doit être examinée le 10 décembre à Bruxelles par le conseil des ministres de l'énergie des Douze. *Le rapport* de Claude Desama (socialiste belge) va largement dans le sens souhaité par la France en matière de transport et de distribution d'électricité.

STRASBOURG (Union européenne)

de notre correspondant

Le projet initial de la Commission de Bruxelles – qui préconi*sait une libération* complète du marché de l'énergie sans prévoir de garde-fous, à l'instar de ce que la Grande-Bretagne et dans une moindre mesure l'Allemagne sou*haitaient* – a été révisé de fond en comble. A telle enseigne que le document qui a été transmis au Conseil relève plus de la paternité de l'hémicycle européen *que de celle de l'exécutif* communautaire. Au titre des dispositions du traité de Maastricht, il appartient aux Douze et à l'assemblée de trouver maintenant un terrain *d'entente pour arrêter la directive* prévue (mécanisme dit de *« codécision »*).

« Il s'agit de créer, là où c'est possible, des espaces de liberté », a commenté M. Desama à l'issue des travaux parlementaires. La directive qui est appelée à couvrir, dans un premier temps, la période allant de juillet 1994 à la fin de 1998 mettra fin aux monopoles des productions nationales d'énergie électrique. *Les* nouvelles capacités de production seront attribuées à l'avenir par appel d'offres.

Il n'en va pas de même en ce qui concerne le transport et la distribution. Sur le premier point, il est proposé que chaque gouvernement désigne le ou les gestionnaires du réseau pour une durée de quinze ans. Britanniques et Allemands contestent ce pouvoir laissé à l'autorité publique. Les oppositions sont encore plus marquées sur le deuxième dossier. *Londres et Bonn souhai*tent que l'accès des tiers aux réseaux (ATR) soit complètement libéralisé. Le Parlement invite les Douze à accepter un *« accès négocié »* tout en mettant fin aux *« abus de position dominante »*.

Le schéma imaginé par les eurodéputés prévoit que les *consommateurs industriels puis*sent conclure des contrats de fournitures avec des producteurs extérieurs pour autant que les gestionnaires des réseaux en *soient d'accord.* Deuxième verrou : l'Etat concerné peut tout de même refuser les autorisations si les arrangements négociés sont susceptibles de rompre l'équilibre *économique de la société natio*nale (EDF par exemple). Les capitales européennes peuvent faire opposition en faisant valoir la défense des missions de service public d'intérêt *général (sécurité* d'approvisionnement, obligation de fourniture et de construction de ligne, établissement d'un prix tenant compte des coûts environnementaux, etc.). Les droits de concession des collectivités locales et régionales devront aussi *être maintenus là où ils existent.*

Cette dernière disposition est aussi prévue pour la distribution de gaz pour laquelle la libération *souhaitée est globalement moins* forte que pour celle de l'électricité. Le projet parlementaire ouvre la possibilité pour les Etats membres de concéder des licences d'importation, d'exportation, de stockage ou de distribution pour au moins quinze ans, les concessions exclusives ne pouvant excéder cette période. Ce qui remet en cause à terme le statut de GDF. Comme pour le secteur de l'électricité, il est laissé la liberté aux Douze de mettre en place un système d'ATR.

MARCEL SCOTTO

FINANCES

En réponse aux critiques du gouvernement

Les banques promettent davantage de prêts aux petites et moyennes entreprises

Convoqués mercredi 17 novembre à Matignon par Edouard Balladur, les présidents *des principaux établissements* bancaires se sont engagés à *« être moins frileux »* dans les prêts accordés aux PME.

Depuis plusieurs jours la pression gouvernementale monte sur les banques, accusées de ne pas soutenir suffisamment les petites et moyennes entreprises. Les seules susceptibles de créer des *emplois. Le premier ministre*, Edouard Balladur, Charles Pasqua, le ministre de l'intérieur, Edmond Alphandéry, le ministre de l'économie, et Jacques Barrot, *le président de la commission* des finances de l'Assemblée nationale, se sont plaints tour à tour de la *« frilosité »* des banques. Et de juin 1992 à juin 1993, les concours aux entreprises de l'ensemble des établissements de crédit ont diminué de 0,1 %.

Le message a semble-t-il été *bien reçu. Dès la semaine der*nière, l'AFB (Association française des banques) a promis, dès que la réforme de la loi sur les faillites sera adoptée, d'inciter les directeurs d'agences à prendre davantage de risques. Les présidents des principaux réseaux *bancaires ont fait mieux* en décidant à l'issue de l'entrevue avec le premier ministre de mettre en place pour les entreprises *« une enveloppe supplémentaire de 7 milliards de francs financée sur des ressources CODEVI aux taux de 7,75 à 8 % »*.

De son côté, Edouard Balladur a indiqué, dans un communiqué, que la réforme de la loi sur les faillites, *qui sera examinée* à l'Assemblée le 23 novembre, permettra *« de lever une série d'obstacles juridiques qui freinent les développements des financements bancaires, en particulier vis-à-vis des PME »*. La loi de 1985 sur les faillites, dite loi Badinter, a, *selon les banquiers, des effets* pervers qui conduisent à la multiplication des dépôts de bilan. *Les établissements de crédit* refusent de prêter aux entreprises en difficulté par crainte de ne pas pouvoir exercer leurs garanties. La réforme pourrait redonner toute leur valeur aux sûretés, notamment aux hypothèques. Elle limiterait également au prin*cipal de la dette*, sans les *intérêts*, les privilèges en cas de faillite de la Sécurité sociale et du Trésor.

Au-delà des déclarations d'intentions et de l'effet médiatique de la convocation des dirigeants bancaires, les intérêts des PME – qui par tradition en France sont fra*giles et manquent de fonds propres* – et ceux des banques restent contradictoires. Le risque *PME* assumé par les banques ne cesse de s'accroître et pèse d'autant plus *lourd qu'elles ont également* à assumer des engagements tout aussi risqués dans le financement *de l'immobilier. L'an dernier, sur* les 65 milliards de francs de provisions (chiffre record) prises par les banques liées à l'AFB, 30 milliards étaient liés à l'immobilier et *20 milliards aux PME.* Cette année, la part provenant des risques d'entreprises va augmenter et *sera supérieure à celle de l'immo*bilier.

Le message du gouvernement vis-à-vis des banques semble contradictoire. Il est difficile d'imaginer que la BNP, aujourd'hui privatisée, va prendre plus de risques. Au contraire, elle s'engage par nécessité dans une logique pure et dure de recherche de la rentabilité. La Société générale est déjà dans cette voie depuis longtemps. Quant au Crédit lyonnais, le dernier grand établissement bancaire public, et le seul à accepter il y a encore quelques mois de prendre beaucoup de risques, son président, Jean-Yves Haberer, vient d'être remplacé. Et la *mission* de son successeur, Jean Peyrelevade, consiste à réduire les risques et à retrouver la rentabilité.

E. L.

SOCIAL

Le Centre d'étude des revenus et des coûts mis en cause

La majorité veut créer un « Conseil supérieur de l'emploi »

Le CERC est dans la ligne de mire de *la majorité parlementaire*. Un amendement présenté dans le cadre de la loi quinquennale sur l'emploi par Louis Souvet (RPR) et Jean Madelain (Union centriste), membres de la commission des affaires sociales du Sénat, et adopté le *15 novembre en commission* mixte paritaire, transforme cet organisme en un *« Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts »*. Sa mission consisterait à *« contribuer à la connaissance des revenus, des coûts de production et des liens entre l'emploi et les revenus »*, en formulant chaque année auprès du premier ministre et du Parlement *« des recommandations de nature à favoriser l'emploi »*.

L'idée selon laquelle la complexité des rapports entre revenus et emploi – privilégie-t-on *en France les augmentations de* salaire au détriment des créations d'emplois ? – n'a pas été suffisamment étudiée par les économistes est loin d'être dénuée de fondement. Le caractère confus des récents débats parlementaires sur le temps de *travail qui, juge un spécialiste* de l'emploi, *« ont largement reposé sur des idées reçues »*, est là pour le rappeler. Néanmoins, on peut s'étonner de voir confiée à un seul organisme la mission de mener des recherches sur un thème certes important mais qui ne constitue que l'une des facettes de la problématique générale de l'emploi sur laquelle réfléchissent par ailleurs le ministère du travail, le Centre d'étude de l'emploi, l'INSEE ou le Commissariat général au Plan. A moins que l'objectif soit de disposer, avec ce Conseil supérieur, d'un organisme dont la fonction principale serait de répéter tous les ans que les salaires sont trop élevés ou que *le SMIC constitue un frein* à l'embauche.

Aussi, le projet avancé par le Sénat (à la demande, *affirment* certains, du gouvernement) ressemble fort à une volonté de *déstabiliser* le CERC, qui, comme d'autres organismes, a ses défauts. Créé en 1966 afin d'éclairer les partenaires sociaux dans les négociations salariales, *celui-ci s'est illustré en publiant* un rapport annuel sur l'évolution des revenus des catégories sociales qui a régulièrement embarrassé les différents gouvernements. Le CERC a également publié des études soulignant notamment qu'un nombre important de jeunes ne perçoivent même pas le SMIC ou que le niveau des coûts salariaux français est relativement modeste, n'hésitant pas à aller à *contre-courant de certains discours* officiels.

Louis Souvet (RPR) n'en assure pas moins que le CERC, dirigé par l'ancien député socialiste Christian Goux, *« ne dispose pas de l'indépendance que l'on pourrait souhaiter »* et s'interroge ouvertement sur *« l'appartenance politique de certains de ses membres »*. Il n'y a pas si longtemps, le RPR se félicitait pourtant de voir dans l'un des rapports du CERC *« un coup de chapeau à la politique conduite entre 1986 et 1988 par le gouvernement de Jacques Chirac »* (*le Monde* du 3 mars 1991)... Fondé sur une argumentation guère étayée, ce mauvais procès risque non seulement de réduire l'indépendance intellectuelle du CERC, mais aussi de limiter ses capacités à étudier la répartition des revenus entre catégories sociales.

JEAN-MICHEL NORMAND

VIE DES ENTREPRISES

Southwest commande soixante-trois Boeing 737 de la nouvelle génération

Southwest, compagnie régionale américaine spécialisée sur la côte ouest, affiche une bonne santé insolente dans un contexte aéronautique morose (« le Monde de l'Economie » du 16 novembre). En commandant 63 Boeing 737-300X, elle permet le lancement d'une nouvelle « famille » d'avions par le premier constructeur aéronautique mondial. La première série des Boeing 737 (300-400-500) sera modernisée : les futurs avions seront plus silencieux, plus rapides, avec un rayon d'action de 5 460 km, soit 1 500 km de plus que leurs aînés.

Les Boeing 737-300X, d'une capacité de 128 places, seront livrés à Southwest de 1997 à 2001. Le montant de cette commande n'a pas été révélé par la firme de Seattle mais serait de l'ordre d'un milliard et demi de dollars, de source aéronautique. Les 50 commandes fermes déjà passées par Southwest pour des modèles existants de B737-300, dont la livraison est prévue entre 1994 et 1997, sont maintenues. La nouvelle série qui vient d'être commandée comprend la conversion de 32 options sur des Boeing 737-300.

Les futurs avions seront motorisés avec des réacteurs CFM-56-3XS, construits par CFMI, une société conjointe entre le constructeur français SNECMA et l'américain General Electric. La nouvelle famille de Boeing comprendra trois types d'avions, le B737-500X de 108 places, le B737-300X de 128 places, le B737-400X de 150 places.

Au conseil des prud'hommes de Tours

Le jugement sur les licenciements-minute chez SKF est renvoyé au 13 décembre

TOURS

de notre correspondant

L'affaire des « licenciements-minute » de trente-cinq salariés de l'usine SKF de Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire) est revenue devant le conseil de prud'hommes de Tours mercredi 17 novembre.

Ces salariés avaient été individuellement convoqués, lundi 17 mai, par la direction de l'usine de roulement à billes qui leur avait signifié leur licenciement immédiat avec obligation de quitter dans l'heure leur poste de travail (*le Monde* du 20 mai). En raison du partage des voix, lors d'un précédent examen par le conseil, entre les quatre juges des deux collèges employeurs et salariés, un magistrat a été chargé d'intervenir comme juge départiteur. Le jugement sera rendu le 13 décembre.

Le représentant de la CGT, syndicat qui a pris la défense des salariés licenciés, s'est attaché à montrer que le motif économique des licenciements ne tenait pas : *« Il provient d'une décision de la multinationale suédoise, désireuse de délocaliser des productions à haute valeur ajoutée comme les roulements sphériques et non pas d'une baisse d'activité de l'usine tourangelle. »*

Puis il a parlé des *« taxis de la honte »* qui ont amené la moitié des licenciés directement de l'usine à l'antenne de reclassement. *« Des hommes et des femmes ont été broyés à jamais et atteints dans leur dignité. Ils ont été conduits à l'abattoir comme des animaux »*, a-t-il lancé, réclamant 150 000 francs d'indemnités pour chacun des plaignants.

Les avocats de SKF ont expliqué que l'affaire avait été montée en épingle, alors que la direction locale a fait mieux que la procédure habituelle d'envoi des lettres de licenciement en organisant des entretiens avec les personnes concernées directement par le plan social.

ALEXIS BODDAERT

Réorganisation du groupe de luxe

LVMH vend RoC à Johnson et Johnson

Frappé par la récession japonaise, chahuté par la mévente du champagne (le groupe y réorganise ses activités), le groupe LVMH (Moët-Hennessy-Louis Vuitton), dont le résultat net a baissé de 28 % au premier semestre à 935 millions de francs, négocie la vente de sa filiale cosmétiques RoC. Une activité dont Bernard Arnault, le PDG du groupe, n'a jamais caché qu'elle n'était *« pas stratégique »*. Spécialisé dans la dermo-pharmacie (90 % de ses ventes), RoC n'a pas en effet la même image – plus « luxe » que « soin » – que Christian Dior ou Givenchy dans les parfums et les cosmétiques. Cette filiale a aussi le défaut, aux yeux de M. Arnault, de n'être pas leader sur un marché dominé par le groupe Vichy. RoC, qui va être cédé au groupe américain Johnson et Johnson, a annoncé jeudi 18 novembre LVMH sans préciser le montant de la transaction (un milliard de francs selon *le Figaro*), n'est pourtant pas en mauvaise posture. Malgré l'évolution défavorable du marché européen de la dermo-cosmétique (90 % des activités) en effet, RoC a réalisé, l'an dernier, un chiffre d'affaires de 677 millions de francs, en hausse de 12 % sur l'année précédente, grâce au lancement d'une nouvelle gamme de soins du visage, « Hydra + Intégral ». Dépassant, selon le groupe, *« les prévisions les plus optimistes »*, cette gamme de soins a atteint le million d'exemplaires vendus, renforçant la bonne tenue de la marque en pharmacie. A l'étranger, RoC a repris le contrôle de sa distribution au Japon et, début 1993, a signé un accord de joint-venture avec Dermik Laboratories Inc., filiale du groupe Rhône-Poulenc-Rorer, qui assurera désormais la distribution aux Etats-Unis et à Porto-Rico des produits de soins et de protection solaire RoC.

P.-A. G.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CRISES

TOTAL confirme la fermeture de La Penne (peinture), près de Marseille, en 1994. – Total a confirmé, mercredi 17 novembre, la fermeture de son usine de La Penne (Bouches-du-Rhône), spécialisée dans les peintures anti-corrosives, et le transfert de ses activités à Genlis (Côte-d'Or) d'ici à septembre 1994. Le groupe pétrolier a en revanche démenti les affirmations de la CGT selon lesquelles il voudrait concentrer ses activités peinture sur les sites de Ruitz (Ripolin), dans le Pas-de-Calais, et Genlis (peintures de bâtiment La Seigneurie), en Côte-d'Or, au détriment de ceux de Mouvaux (peinture Avi), dans le Nord, Sicof, près de Nantes (Loire-Atlantique), et Bobigny (Seine-Saint-Denis). *« Il n'y a pas de risque de fermeture des sites de Mouvaux, Sicof et Bobigny »*, a indiqué un porte-parole de Total. Les 58 salariés de La Penne-sur-Huveaune se verront proposer un reclassement : 30 postes seront notamment transférés sur Genlis, tandis que les emplois disponibles dans le groupe seront proposés en priorité aux salariés concernés.

AIR FRANCE pourrait perdre 7 milliards de francs en 1993. – Les pertes d'Air France devraient atteindre 7 milliards de francs en 1993, soit le double du déficit enregistré en 1992 de 3,2 milliards, a-t-on appris de source syndicale à l'issue du conseil d'administration de la compagnie aérienne, mercredi 17 novembre. La veille, le ministre des transports, Bernard Bosson, avait annoncé que les pertes prévisionnelles d'Air France seraient *« très supérieures »* aux premières estimations de 5,5 milliards de francs annoncées en septembre dernier. Les conséquences financières du conflit à Air France dépasseraient le milliard de francs.

CONTRATS

UPS commande dix Boeing 757 cargo. – La société de messagerie United Parcel Service (UPS) a commandé dix Boeing 757 cargo pour un montant d'environ 600 millions de francs. Cinq des appareils seront livrés à la compagnie en 1994, les autres en 1995. UPS a commandé à ce jour 65 appareils de ce type, dont, 35 sont en exploitation. En janvier dernier, UPS avait été la compagnie de lancement d'un autre avion cargo de Boeing en commandant 30 Boeing 767 Cargo.

LYONNAISE DES EAUX-DUMEZ cogérera les stations d'épuration d'Indianapolis aux Etats-Unis. – Associés à la société locale Indianapolis Water Compagny, le groupe Lyonnaise des Eaux-Dumez et sa filiale américaine JMM Operational Services ont remporté, vendredi 12 novembre, un important contrat avec la ville d'Indianapolis, aux Etats-Unis. Conclu pour cinq ans, ce contrat, qui représente un chiffre d'affaires de 400 millions de francs, prévoit la prise en charge par le consortium de la gestion et de la maintenance de deux usines d'épuration (d'une capacité totale de un million de mètres cubes par jour) desservant 1,2 million d'habitants. Ce contrat constitue la plus importante opération de privatisation de services d'eau réalisée jusqu'à présent aux Etats-Unis.

JUSTICE

DAISHOWA PAPER : démission de deux responsables arrêtés pour corruption. – Le président d'honneur et le vice-président de la firme Daishowa Paper Manufacturing Co. Ltd., Ryoei Saito et Taira Kiyosawa, ont démissionné de leurs postes quelques jours après leur arrestation dans une affaire de corruption, a annoncé, mardi 16 novembre, le deuxième fabricant de papier du Japon. Arrêtés jeudi dernier, MM. Saito et Kiyosawa sont soupçonnés d'avoir payé en 1991 100 millions de yens (5,35 milliards de francs) de pots-de-vin à Shuntaro Honma, qui a dû démissionnier de son poste de gouverneur de la préfecture de Miyagi (nord du Japon) après son arrestation en septembre.

SOCIAL

UFINER-COFRETH : accord sur 225 préretraites progressives. – L'entreprise Union financière de l'énergie-Compagnie française d'exploitation thermique UFINER-COFRETH, filiale spécialisée dans l'énergie, du groupe Lyonnaise des eaux-Dumez, qui emploie 3 000 salariés, a signé mercredi 17 novembre avec les organisations syndicales un accord sur les préretraites progressives. L'accord concerne 225 salariés ayant entre cinquante-cinq et soixante ans en 1994, qui pourront être volontaires pour la préretraite, avec une rémunération entre 85 % et 89 % de leur salaire. L'accord prévoit l'embauche d'un salarié pour deux salariés sur le départ. Dans le meilleur des cas, 110 emplois seront ainsi créés, et l'entreprise s'engage à en sélectionner deux tiers parmi les populations prioritaires (RMI, chômeurs de longue durée...).

PARTICIPATION

ARJO WIGGINS APPLETON (papier) prend pied en Pologne. – Le papetier franco-britannique Arjo Wiggins Appleton (AWA) vient de prendre une participation majoritaire dans le capital de Nitech, un jeune distributeur polonais de papier haut de gamme. AWA table sur un développement rapide du marché polonais, où la consommation de papier est aujourd'hui très modeste : 30 kg par habitant et par an contre 150 kg en France. Créée en 1990, Nitech réalise 50 millions de francs de chiffre d'affaires dans la distribution de papiers couchés, autocopiants, papiers fins et offset.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 18 novembre ↑ Toujours bien orientée

Si l'on exclut la séance de mardi en baisse en fin de journée pour des raisons principalement techniques, la Bourse de Paris amorçait jeudi sa cinquième séance de hausse dans un marché actif. En progression de 0,62 % à l'ouverture, l'indice CAC-40 affichait une heure plus tard un gain de 0,94 %. A la mi-journée, l'avance moyenne des valeurs françaises n'était plus que de 0,80 % à 2 166,24 points.

La Bourse poursuivait donc son ascension en raison notamment de la bonne tenue du franc, notaient les opérateurs. Le vote par le Congrès américain de l'ALENA dopait le dollar principalement vis-à-vis du mark. Le franc français subissait le contre-coup de ces mouvements. Mais, mis à part, cet aspect technique, les opérateurs avaient du mal à évaluer les impacts de l'adoption de cet accord commercial entre les Etats-Unis, le Mexique, le Canada.

Les milieux financiers attendaient les décisions de la Bundesbank jeudi, sans trop croire à un assouplissement de sa politique monétaire.

Selon les professionnels, la Bourse bénéficie actuellement de conditions « techniques » favorables. En effet, les gestionnaires observent une recrudescence des ouvertures de plan d'épargne en actions (PEA). Des détenteurs de sicav monétaires ont jusqu'à la fin de l'année pour transférer leurs avoirs en sicav monétaires sur des PEA sans avoir à acquitter l'impôt sur les plus-values. Comme il faut remplir ces PEA d'actions, la Bourse peut donc être stimulée jusqu'à la fin de l'année par ce phénomène.

Du côté des valeurs, parmi les titres en hausse sensible on relevait Fives Lille + 7,7 %, Euro Disney + 4,4 %, et Péchiney + 3,5 %.

NEW-YORK, 17 novembre ↓ Prises de bénéfice

Des prises de bénéfice et une remontée des taux d'intérêt à long terme, après la publication d'un bon chiffre, ont pesé sur Wall Street mercredi 17 novembre. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 704,35 points, en baisse de 6,42 points, soit un repli de 0,17 %. Le Dow Jones avait clôturé pour la première fois mardi au-dessus du seuil de 3 700 points (3 710,77 points). L'activité a été très soutenue avec quelque 314 millions de valeurs traitées. Le nombre de titres en baisse a nettement dépassé celui des valeurs en hausse : 1 299 contre 771 alors que 610 titres restaient inchangés.

Les prises de bénéfice sont intervenues après le record enregistré la veille, et ont été également encouragées par le sentiment que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) allait être adopté par la Chambre des représentants. Un sondage d'une agence de presse américaine montrait que le président Clinton avait recueilli assez de voix pour assurer le passage de l'ALENA.

« Le marché ne célèbre pas le même événement deux fois, surtout quand les retombées positives (de l'accord) ne seront tangibles que dans quelques années », a souligné Alfred Goldman, directeur chez AG Edwards and Sons.

VALEURS	Cours du 16 novembre	Cours du 17 novembre
Alcoa	69 1/4	68 3/4
ATT	56 7/8	56 3/4
Boeing	37 5/8	40 1/2
Chase Manhattan Bank	32 1/4	31 3/4
Du Pont de Nemours	48 3/8	48
Eastman Kodak	63 1/8	61 1/2
Exxon	62 5/8	63 3/4
Ford	62 1/8	62
General Electric	96 3/8	96 5/8
General Motors	52 3/4	53 7/8
Goodyear	41 3/4	41
IBM	52 3/4	51 7/8
ITT	91 7/8	92 1/2
Mobil Oil	74 3/4	77 1/4
Pfizer	67 7/8	66 7/8
Schlumberger	61	62
Texaco	65 1/8	66 3/4
UAL Corp. ex-Allegis	143 5/8	140
Union Carbide	20 3/4	20 1/2
United Tech.	65 3/4	65 5/8
Westinghouse	13 5/8	13 1/2
Xerox Corp.	81 7/8	82 3/8

LONDRES, 17 novembre ↑ Hausse

Les valeurs ont clôturé en hausse mercredi 17 novembre à la Bourse de Londres, soutenues par les espoirs d'une baisse prochaine des taux d'intérêt britanniques rendue possible par le recul de l'inflation en octobre. L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs a gagné 22,5 points, à 3 120 points, soit une avance de 0,7 %. La séance a été assez animée avec 659,4 millions d'actions échangées contre 652,3 millions la veille.

Le Footsie a fortement progressé dans la matinée après la baisse inattendue de l'inflation, qui a atteint 1,4 % au cours des douze mois clos en octobre contre 1,8 % en septembre, alors que les analystes attendaient un chiffre de 1,7 %.

Les espoirs d'une baisse des taux d'intérêt ont également été soutenus par la progression, inférieure aux prévisions, des ventes de détail, qui n'ont augmenté que de 0,1 %, montrant ainsi la nécessité d'un nouvel élan.

Le groupe chimique Courtaulds a été le principal perdant de la séance. Il a chuté de 44 pence à 432, les opérateurs se montrant déçus par les résultats semestriels et par les prévisions du groupe.

VALEURS	Cours du 16 novembre	Cours du 17 novembre
Allied Lyons	5,62	5,62
BP	3,41	3,43
BTR	3,51	3,54
Cadbury	4,66	4,66
De Beers	13,13	13,18
Glaxo	6,49	6,59
GUS	5,82	5,81
ICI	6,80	6,74
Reuters	16,42	16,45
RTZ	6,60	6,55
Shell	6,82	6,86
Unilever	11,12	11,17

TOKYO, 18 novembre ↑ Petite progression

La Bourse de Tokyo a clôturé en légère hausse jeudi 18 novembre au terme d'une journée calme. L'indice Nikkei, principal indicateur de tendance, a gagné 57,61 points, soit 0,32 %, à 18 166,32 points. Quelque 200 millions de titres ont changé de mains. Les échanges ont été dominés par des opérations d'arbitrage techniques, ce qui a écarté du marché certains investisseurs.

La tendance a été soutenue par le vote en faveur de la ratification de l'ALENA par la Chambre américaine. Par ailleurs, l'adoption des réformes politiques par la Chambre basse japonaise a fait naître quelques espoirs sur le marché.

VALEURS	Cours du 17 novembre	Cours du 18 novembre
Ajinomoto	1 270	1 280
Bridgestone	1 300	1 290
Canon	1 450	1 460
Fuji Bank	2 250	2 280
Honda Motors	1 500	1 470
Matsushita Electric	1 430	1 440
Mitsubishi Heavy	650	650
Sony Corp.	4 850	4 840
Toyota Motors	1 790	1 810

CHANGES

Dollar : 5,9170 F ↓

Jeudi 18 novembre, le deutschemark ouvrait à 3,4597 francs sur le marché des changes parisien contre 3,4575 francs mercredi soir, puis atteignait 3,4630 francs en fin de matinée, tandis que le dollar s'échangeait à 5,9170 francs contre 5,9185 francs la veille (cours de la Banque de France).

FRANCFORT	17 nov.	18 nov.
Dollar (en DM)	1,7050	1,7087
TOKYO	**17 nov.**	**18 nov.**
Dollar (en yens)	107,85	107

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (18 nov.)	6 3/4 % - 6 7/8 %
New-York (17 nov.)	2 15/16 %

BOURSES

	16 nov.	17 nov.
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	592,55	597,45
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 115,85	2 147,99
NEW-YORK (indice Dow Jones)	16 nov.	17 nov.
Industrielles	3 710,77	3 704,35
LONDRES (indice « Financial Times »)	16 nov.	17 nov.
100 valeurs	3 097,50	3 120
30 valeurs	2 347,90	2 363,80
Mines d'or	246,90	242,50
Fonds d'Etat	103,13	103,54
FRANCFORT	16 nov.	17 nov.
Dax	2 071,72	Clos
TOKYO	17 nov.	18 nov.
Nikkei Dow Jones	18 108,71	18 166,32
Indice général	1 540,82	1 551,32

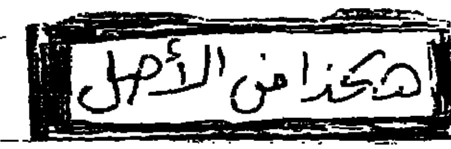
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,9130	5,9150	5,9605	5,9645
Yen (100)	5,5354	5,5410	5,5951	5,6032
Ecu	6,6503	6,6556	6,6461	6,6549
Deutschemark	3,4610	3,4625	3,4634	3,4663
Franc suisse	3,9406	3,9447	3,9587	3,9650
Lire italienne (1 000)	3,5338	3,5372	3,5123	3,5278
Livre sterling	8,7323	8,7383	8,7522	8,7631
Peseta (100)	4,2878	4,2925	4,2577	4,2654

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 5/16	3 7/16	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	2 5/16	2 7/16	2 1/4	2 3/8	2 1/8	2 1/4
Ecu	6 3/4	6 7/8	6 9/16	6 11/16	6 5/16	6 7/16
Deutschemark	6 1/8	6 1/4	6	6 1/8	5 11/16	5 13/16
Franc suisse	4 1/2	4 5/8	4 7/16	4 9/16	4 3/16	4 5/16
Lire italienne (1 000)	8 5/8	8 7/8	8 5/8	8 7/8	8 7/16	8 11/16
Livre sterling	5 5/8	5 3/4	5 1/2	5 5/8	5 5/16	5 7/16
Peseta (100)	9 1/8	9 3/8	9	9 3/16	8 3/4	8 15/16
Franc français	6 9/16	6 11/16	6 7/16	6 9/16	6 1/16	6 3/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 8,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : + 0,68 % (2162,64)

Règlement mensuel

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% +-
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Centenaire Blanzy	375,20	375,10
Ceragen Holding	26	26
Champex (Ny)	9,10	9,20
CIC Un.Euro.CIP 1	327	325
C.I.T.R.A.M. (B)	3280	—
Cpt Lyon Alem.2	385,10	387,50
Concorde-Ass Risq2	980	934
Constr.Met.Prov.	11,50	11,50
Credit Gen.Ind.	98	95
Darblay	610	—
Didot Bottin	512	509
Eaux Bassin Vichy	2503	—
Ecia 1	508	500

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sami	1025	—
Taittinger 1	2182	2182
Tour Eiffel	280	—
Union Cofreb	1990	2000
Vicat 2	440	450
Virax	101,10	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
CFPI	155	155
C.N.I.M 1	1355	1360
Codetour	325	—
Creeks	150,10	150,10
Dauphin OTA	251	251
Devanlay 2	1250	1226
Labor.Dolisos	136	145
Editions Belfond	139	—
Europ Propulsion 2	318	314
Finacor	239	214
G.L.M. S.A.	880	882
Gravograph	154,50	152
Guintoli	782	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sopra	228	222
TF1-1	538	538
Thermador Hold(Ly)	468,90	480
Unilog	255,10	252,10
Viel et Compagnie*	275	278,80

Sicav (sélection) 17 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Emergence Poste	111,56	108,31
Energie	398	378,04
Eparcic	4117,72	4117,72
Eparcourt-Sicav	4443,18	4432,10
Epargne Associat.	26743,29	26438,78
Epargne-Unie	1609,81	1570,55
Ecureuil Cash capi	9083,31	9083,31 ♦
Euro Solidarité	1253,16	1240,75
Eurocic Leaders	1278,39	1239,21
Eurodyn	1389,81	1355,91
Euro Gan	7958,74	7556,48
Fonsicav	16528,66	16493,67
France-gan	13804,59	13273,52

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Kippen-Gan	7389,02	7027,90
Nord Sud Dévelop.	1984,88	1980,16
Obli-Associations	190,88	187,27
Oblicic-Mondial	3193,36	3148,17
Oblicic-Régions	1148,19	1132,21
Obliliaux	3488,15	3423,11
Oblig. des caté.	214,14	210,98
Oblifion	1774,14	1758,57
Oblisécurité Sicav	14739,76	14739,76 ♦
Obilya	526,89	521,07
Oraction	1670,94	1630,19
Paribas Capitalisation	1986,24	1868,88
Paribas Opportunités	150,95	146,55

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Uni Régions	1452,33	1418,91
Univer	265,09	265,09 ◇
Univers Actions	1629,82	1590,87
Univers Obligations	2137,44	2097,59
Valorg	2326,60	2326,27 ♦
Valrend	60819,78	60583,48
Winterthur St-Honoré	273,33	280,94

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 18/11	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8710	5,8865	5,60	6,10
Ecu	6,6675	6,6685	—	—
Allemagne (100 dm)	348,3100	347,3300	338	359
Belgique (100 F)	16,3140	16,3455	15,75	16,75
Pays-Bas (100 fl)	310,3100	309,5300	300	321
Italie (1000 lires)	3,5300	3,5330	3,30	3,75
Danemark (100 krd)	87,2100	87,2100	83	91
Irlande (1 iep)	8,2830	8,2825	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,7695	8,7805	8,35	9,15
Grèce (100 drachmes)	2,4230	2,4245	2,69	3,09
Suisse (100 f)	394,0300	394,0100	387	403
Suède (100 krs)	71,6300	71,6600	67	78
Norvège (100 k)	80,0900	80	78	85
Autriche (100 sch)	49,5280	49,3860	48	51
Espagne (100 pes)	4,2840	4,2835	4,05	4,60
Portugal (100 esc)	3,4050	3,4100	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,4626	4,4714	4,25	4,70
Japon (100 yens)	5,5571	5,5184	5,34	5,69

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 18/11
Or fin (kilo en barre)	70500	71000
Or fin (en lingot)	70850	71100
Napoléon (20f)	404	407
Pièce Fr (10 f)	307	—
Pièce Suisse (20 f)	404	409
Pièce Latine (20 f)	404	415
Souverain	517	518
Pièce 20 dollars	2525	2630
Pièce 10 dollars	1210	1245
Pièce 5 dollars	708,25	—
Pièce 50 pesos	2625	2675
Pièce 10 florins	420	425

Matif (Marché à terme international de France)

16 novembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 153 866

Cours	Mars 94	Juin 94	Déc. 93
Dernier	127,90	127,50	123,94
Précédent	127,84	127,26	123,84

CAC 40 A TERME
Volume : 21 754

Cours	Janvier 94	Nov. 93	Déc. 93
Dernier	2166,50	2142	2155
Précédent	2154	2129	2142,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - *Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation*

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ♦ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

Xavier et Marie-Alice
laissent à
Jeanne, Benoît et Simon,
la joie d'annoncer la naissance de

Clémence,

le 26 octobre 1993.

Xavier et Marie-Alice (Boitard) Lépine,
170 *bis*, rue de Grenelle,
75007 Paris.

Agnès LE QUERREC
et
Xavier ONRAED
ont la joie d'annoncer la naissance de

Elise,

le 10 novembre 1993.

38, rue des Jardins,
14000 Caen.

Françoise JOVER
et
Didier GAWTARNIK
ont la joie d'annoncer la naissance de

Pierre Yves,

le 16 novembre 1993.

19, avenue de la République,
92500 Rueil-Malmaison.

Mariages

Anna
née le 24 avril 1993,

a la joie d'annoncer le mariage de ses parents,

Martine LAVIALLE
et
Denis SCHULMANN

qui a eu lieu à Paris le 3 novembre 1993.

6, Grande-Rue,
89450 Asquins Vézelay.

Décès

– *La famille Gaillard*
Et ses enfants,
ont *la douleur de faire part du décès de*

M. Henri GAILLARD,
membre du réseau Alliance,
médaille de la Résistance,

à Grenoble, le 8 novembre 1993.

– Le conseil d'administration,
La direction,
Le comité d'entreprise,
Et l'ensemble du personnel des Messageries lyonnaises de presse,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Jean MATAGRIN,
leur président.

Les obsèques auront lieu le vendredi 19 novembre 1993, à 9 heures, au temple, 3, quai Victor-Augagneur, Lyon-3e.

[Jean Matagrin, PDG du bi-hebdomadaire d'informations *le Tout Lyon-le Moniteur judiciaire*, décédé mardi 16 novembre à Lyon à l'âge de soixante-quatre ans, jouait un rôle important au sein de la presse française et surtout lyonnaise. Il était notamment président depuis 1977 du *conseil d'administration des Messageries* lyonnaises de Presse (MLP), un des principaux organismes de distribution de la presse en France avec les Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP). Sa connaissance des techniques et du monde de la distribution des journaux le porta au Conseil supérieur des messageries de *presse, dont il était aussi commissaire aux* comptes. Président d'honneur du Syndicat national des publications régionales (SNPR) depuis 1981, il était aussi vice-président du Syndicat de la presse judiciaire de province (SPJP). Jean *Matagrin fut administrateur de l'Office de justification de la diffusion (OJD) de 1980 à 1990 et* l'un des membres actifs de la Fédération nationale de la presse française (FNPF).]

– Mme Michel Rayer,
née Armelle Compagnon,
son épouse,
M. Philippe Rayer,
son fils,
Sa famille,
Sa belle-famille,
Et ses amis,
ont la grande douleur de faire part du décès subit du

docteur Michel RAYER,

survenu à son domicile, le 10 novembre 1993.

Les obsèques ont eu lieu à Evreux, dans l'intimité familiale.

Une messe sera célébrée à son intention, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5e, le mardi *23 novembre 1993, à 18 heures.*

32, rue Pierre-Nicole,
75005 Paris.

– Mme Sabine Wurmser,
Ses parents,
Ses amis,
ont *la grande tristesse de faire part du* décès, survenu le 9 novembre 1993, à l'âge de *cent trois ans*, de

M. René WURMSER,
de l'Académie des sciences,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 16 novembre.

78, rue La Fontaine,
75016 Paris.

– Le président,
Le vice-président,
Et les secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences,
ont la profonde tristesse de faire part du *décès brutal de leur confrère,*

René WURMSER,

survenu le 9 novembre 1993.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

Le professeur Wurmser a apporté une contribution magistrale à la biologie physico-chimique, grâce à ses travaux sur la photosynthèse, les systèmes d'oxydo-réduction cellulaires et les phénomènes d'interactions des protéines.

– M. Hubert Curien,
président du conseil d'administration de biologie physico-chimique (fondation Edmond-de-Rothschild),
M. Edmond de Rothschild,
vice-président,
M. Bernard Pullman,
administrateur d'honneur,
M. Claude Paoletti,
administrateur,
Les membres du conseil d'administration,
Les chefs de service,
Les chercheurs,
Et tous les membres du personnel de l'Institut de biologie physico-chimique,
ont la profonde tristesse de faire part du décès du

professeur René WURMSER,
membre de l'Institut,
chef du service
de biophysique de l'Institut
de biologie physico-chimique
depuis sa création en 1927
jusqu'en 1963,
son administrateur de 1958 à 1963,

survenu le 9 novembre 1993,

et s'associent à la peine de la famille.

[Né à Paris en 1890, licencié ès sciences en 1911, René Wurmser devint directeur du laboratoire de biophysique de l'Ecole des hautes études en 1927. Titulaire en 1945 de la chaire de biologie physico-chimique à la Sorbonne, M. Wurmser a consacré toute son œuvre scientifique à *l'étude des mécanismes biophysiques* (photosynthèse, réactions d'oxydo-réduction dans la cellule vivante, association antigène-anticorps). Il avait reçu en 1967 le prix Cognacq-Jay de l'Académie des sciences.]

Services religieux

– Les amis,
Collègues
Et relations de

Jean-Pierre JANUARD,

décédé le 14 novembre 1993,

sont invités à assister au service religieux qui sera célébré à son intention, le samedi 20 novembre, à 11 heures, en *l'église Saint-Merri, 76, rue de la Verrerie, Paris-4e.*

Remerciements

– Mme Fadela Belkhenchir,
Et ses filles,
remercient chaleureusement tous ceux qui leur ont manifesté sympathie, amitié et affection lors du décès tragique du

professeur
Djilali BELKHENCHIR

il y a quarante jours.

Messes anniversaires

– Pour le dixième anniversaire du rappel à Dieu de

Mme Aubert LEFAS,

une pensée est demandée à ceux qui ont gardé son souvenir, en union de prières avec la messe qui sera célébrée *à son intention le vendredi 26 novembre* 1993, à 17 h 45, en la crypte de la chapelle des Missions étrangères, 128, rue du Bac, Paris-7e.

On y associera son époux,

M. Aubert LEFAS,
conseiller d'Etat,

qui a quitté les siens le 11 janvier 1986.

Avis de messes

– Les amis de

Claude Alexandre MARGALLE

se réuniront à l'occasion d'une messe célébrée en sa mémoire, le samedi 20 novembre 1993, à 9 heures, en l'église de la Trinité, place de la Trinité, Paris-9e.

Anniversaires

– Il y a dix ans, le 14 novembre 1983, disparaissait

François JAMET.

Sa famille,
Ses amis.

– *Le 22 novembre 1992,*

Jean-Pierre GAULT

nous quittait.

Sa famille pense à lui.

« Je vais faire entrer en vous l'esprit et vous vivrez. »
Ezéchiel.

– Le 19 novembre 1983,

Sylvain MARCHAND

nous quittait brusquement.

Sa famille,
Ses nombreux amis,
le gardent dans leur souvenir et y associent ses parents qui l'ont rejoint.

– *Adeline, Caroline et Jean*
rappellent le souvenir de leur père,

Maxime POLACK,

né le 16 octobre 1895, à Paris, arrêté à Nice, *livré au 62e convoi de la* déportation des juifs de France, parti de Paris-Bobigny le 20 novembre 1943, il y a cinquante ans, assassiné à Auschwitz.

Familles Suares (Lakeland, Floride), Lévi (La Celle-Saint-Cloud) et Polack (Boca-Raton, Floride).

Conférences

– La Kabbale révèle les secrets des : *Relations entre l'homme et la femme*, séminaire exceptionnel le mardi *23 novembre* 1993, à 20 h 30.

Centre de la Kabbale, 20, passage Turquetil, Paris-11e. Tél. : 43-56-01-38.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, tél. : 42-71-68-19, jeudi 18 novembre *1993, à 20 h 30*, débat avec Leïla Chahid, déléguée générale de *la Palestine* en France, et Avraham Rozenkier.

Soutenances de thèses

– Véronique Gocel : « L'esthétique de Claude Simon », thèse de doctorat, vendredi 19 novembre 1993, à 14 heures, université Paris-IV-Sorbonne, Bibliothèque de langue française, escalier G, rez-de-chaussée, 1, rue Victor-Cousin.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

AGENDA

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 17 novembre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de François Mitterrand. Au terme des travaux, le service de presse du premier ministre a diffusé le communiqué suivant :

• La participation des forces françaises aux opérations de l'ONU au Cambodge et en Somalie

– Le ministre d'Etat, ministre de la défense, a présenté au conseil des ministres une communication sur la participation des forces françaises aux opérations engagées par l'ONU au Cambodge et en Somalie.

1. – L'opération engagée par l'ONU au Cambodge prend fin. Nos forces viennent de se retirer. Cette opération est un succès. La paix règne aujourd'hui sur la plus grande partie du territoire. Des élections législatives se sont déroulées dans de bonnes conditions. Les forces françaises, dont l'effectif s'élevait à 1 500 hommes, ont contribué à restaurer la sécurité, à remettre les infrastructures en service et à distribuer une importante aide humanitaire.

2. – En Somalie, les forces françaises ont été chargée en décembre 1992 du contrôle d'un vaste territoire situé au nord-ouest de Mogadiscio. Leurs effectifs, initialement de 2 100 hommes, sont aujourd'hui de 1 100. Ce contingent vient d'être remplacé par des forces indiennes et se retirera d'ici au 15 décembre (...).

3. – Dans ces opérations, nos forces ont eu à déplorer la perte de six hommes.

Des enseignements doivent être tirés par l'ONU des conditions *dans lesquelles elle est intervenue* dans ces deux pays, en particulier quant à l'organisation des forces et quant au financement des opérations pour lesquelles, au Cambodge et en Somalie, la France aura exposé une dépense de près de 1,5 milliard de francs. La France apporte son appui aux initiatives prises en ce sens par l'Organisation (...).

• La lutte pour l'emploi dans les départements d'outre-mer

– Le ministre des départements et territoires d'outre-mer a présenté une communication sur la lutte pour l'emploi dans les départements d'outre-mer.

Ces départements connaissent des taux de chômage particulièrement élevés (...).

Le revenu minimum d'insertion a pris en conséquence une extension très importante dans ces départements. Cette situation risque de devenir critique d'ici quelques années. Coûteuse pour *la collectivité, elle méconnaît la* légitime préoccupation de dignité et d'insertion sociale par la formation et l'emploi des Français d'outre-mer (...).

1. – Les emplois d'utilité collective seront développés en faveur des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion. Seront mobilisés à cette fin les crédits consacrés par l'Etat et les collectivités locales aux actions d'insertion et les crédits correspondant à la différence entre le montant du RMI en métropole et *son montant outre-mer*, dont la gestion sera déconcentrée.

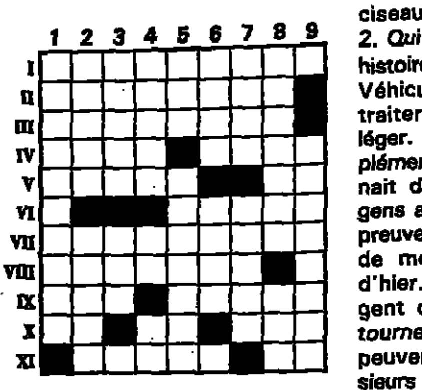
2. – Le développement des emplois productifs sera recherché, notamment dans les secteurs tournés vers l'exportation.

3. – Les formations qualifiantes *et les mesures d'aide* à la mobilité *professionnelle* seront développées.

4. – Les mesures prévues par la loi quinquennale relative à l'emploi seront adaptées et complétées pour tenir compte des particularités des départements d'outre-mer. A cette fin, un projet de loi sera déposé au Parlement pour le printemps prochain, après concertation avec les élus d'outre-mer. L'objectif sera de simplifier et de déconcentrer les procédures et d'harmoniser les dispositifs d'insertion avec les mesures d'aide à l'emploi.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6174



HORIZONTALEMENT

I. Fait souvent œuvre de chair. – II. Peut amener à donner une bonne trempe. – III. Ni chauds ni froids, et pas trop crus. – IV. Fait du nouveau. Dans l'Hérault. – V. Fut une principauté d'Empire. Préposition. – VI. Peut être assimilé à un rien du tout. – VII. S'intéresse à tout ce qui est cité. – VIII. Traitera comme des ilotes. – IX. Longe une frontière. Sur le Lot. – X. Possessif. Entre trois et quatre. Cri de celui qui s'est fait pincer. – XI. Panier de pêche. Peut faire des exploits.

VERTICALEMENT

1. Des femmes pour qui les ciseaux sont souvent utiles. – 2. *Qui peut trancher.* Une longue histoire. – 3. Un fief protestant. Véhicule. – 4. Se font parfois traiter de punaises. Un métal léger. Lettres apportant un complément d'information. – 5. Donnait de mauvais conseils. Des gens avec qui il ne faut pas faire preuve d'intelligence. – 6. Loups de mer. Pays. – 7. Pas née d'hier. Une posture. – 8. Chargent comme des ballons. Fait tourner la bourrique. – 9. Qui peuvent ne céder qu'après plusieurs coups.

Solution du problème n° 6173

Horizontalement

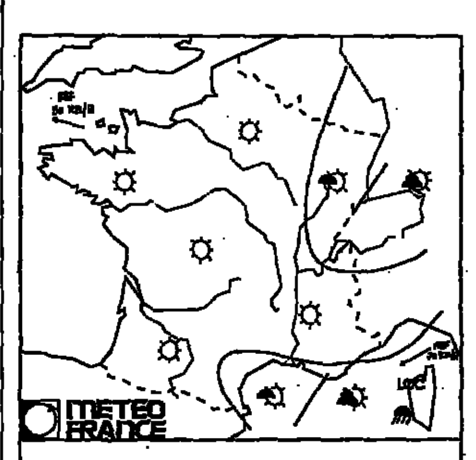
I. Caissière. – II. Obstacles. – *III. Nô. Riant.* – IV. Tria. Réal. – V. Ri. Pie. Mi. – VI. Agios. Set. – VII. Ré. Nage. – VIII. *Initiales.* – IX. Aérien. – X. In. Soir. – XI. Tas. Mense.

Verticalement

1. Contrariant. – 2. Aborigène. – 3. Is. Iris. – 4. Strapontin. – 5. *Sat. Isaïe.* – 6. *Icare.* Ganse. – 7. Elne. Sel. On. – 8. Rétame. Epis. – 9. *Es. Lités. Ré.*

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE VENDREDI 19 NOVEMBRE 1993 VERS MIDI

LÉGENDE
ENSOLEILLÉ – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – AVERSES
ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – PLUIE OU BRUINE – ORAGES
NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES – NEIGE – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT



TEMPÉRATURES maxima - minima	
FRANCE	
AJACCIO	16/ 2
BIARRITZ	13/ 0
BORDEAUX	12/–1
BOURGES	7/–3
BREST	8/ 1
CAEN	6/–3
CHERBOURG	6/–1
CLERMONT-FERRAND	2/–7
DIJON	5/–3
GRENOBLE	6/–3
LILLE	4/–2
LIMOGES	10/ 0
LYON, BRON	5/–4
MARSEILLE	17/ 7
NANCY, ESSEY	4/–2
NANTES	7/–2
NICE	14/ 8
PARIS-MONTS	7/ 0
PAU	14/–1
PERPIGNAN	11/ 4
POINTE-A-PITRE	31/25
RENNES	8/–1
ST-ETIENNE	5/–3
STRASBOURG	5/ 0
TOULOUSE	11/–2
TOURS	7/–3
ÉTRANGER	
ALGER	17/ 5
AMSTERDAM	5/–2
ATHÈNES	17/ 9
BANGKOK	34/26
BARCELONE	15/ 5
BELGRADE	0/–6
BERLIN	2/–3
BRUXELLES	5/–3
COPENHAGUE	4/–5
DAKAR	26/20
DJERBA	–/–
GENÈVE	4/ 2
ISTANBUL	11/ 3
JÉRUSALEM	17/ 7
LE CAIRE	23/12
LISBONNE	17/ 8
LONDRES	7/ 0
LOS ANGELES	18/12
LUXEMBOURG	2/–3
MADRID	13/ –
MARRAKECH	20/10
MEXICO	25/13
MILAN	11/–2
MONTRÉAL	6/ 2
MOSCOU	–12/–14
NAIROBI	23/14
NEW-DELHI	29/19
NEW-YORK	12/ 8
PALMA-DE-MAJ.	18/ 5
PÉKIN	–1/–7
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	14/ 6
HONGKONG	–/ –
SÉVILLE	20/ 9
SINGAPOUR	30/25
STOCKHOLM	2/ 0
SYDNEY	25/21
TOKYO	18/13
TUNIS	17/ 9
VARSOVIE	–3/–15
VENISE	11/ 2
VIENNE	1/–5

Valeurs extrêmes relevées entre le 17-11-1993 à 18 heures TUC et le 18-11-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Vendredi-Soleil et froid. – Un temps froid mais très bien ensoleillé dominera sur nombre de régions, avec toutefois quelques brouillards givrants le matin, notamment dans le Sud-Ouest, la Limagne et la région lyonnaise.

Les régions où il y aura en revanche plus de nuages sont : *l'Alsace, l'est de la Lorraine* l'après-midi, la Franche-Comté, ainsi que le *pourtour méditerranéen ; en Corse*, les nuages se montreront parfois même menaçants, et *pourront donner une averse locale.*

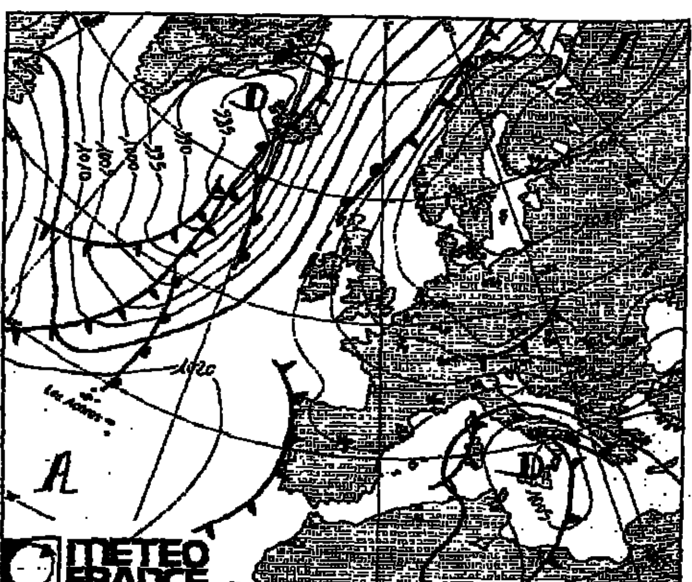
Quelques nuages pourront également s'accrocher aux *Pyrénées*, tandis qu'en *Bretagne*, le ciel sera voilé par des passages de nuages circulant haut dans le ciel.

Les températures seront très inférieures aux normales : les minimales seront presque partout négatives, comprises entre - 1 et - 5 degrés, et même localement-7, seul le littoral méditerranéen échappant aux gelées, avec des minima voisins de 5 degrés : quant aux maximales, elles ne dépasseront guère 0 degré dans le Nord-Est et le Centre-Est, 2 à 7 degrés ailleurs en général, et 9 à 12 degrés sur l'extrême sud.

Le vent de nord-est soufflera fort entre Corse et continent : jusqu'à 60 km/h en pointe, et le vent de sud-est assez fort sur les côtes de la Manche (jusqu'à 50 km/h en pointe) : ailleurs le vent de secteur est soufflera plus modérément, tandis qu'il sera même nul sur le Massif Central et la région Rhône-Alpes.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 20 NOVEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 18 NOVEMBRE

TF 1

15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Carla Bruni.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.55).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Série : Navarro. Bal des gringos, de Patrick Jamain.
22.30 Magazine : Méfiez-vous des blondes. Présenté par Amanda Lear.
23.45 Feuilleton : La Mafia 2. De Florestano Vancini (5e épisode).
1.00 Journal et Météo.
1.10 *Documentaire :* Histoires naturelles

FRANCE 2

15.40 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Les chansons de Gérard Calvi.
16.45 *Jeu :* Des chiffres et des lettres.
17.10 Magazine : Giga.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
20.00 Journal, Journal des courses, Météo et Info route.
20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial. Michelin et l'emploi ; Les hommes sauvages ; Top-model.
22.25 Divertissement : Juste pour rire. Présenté par Michel Courtemanche. Les départs en tous genres.
23.30 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Le Cercle de minuit. *Présenté par Michel Field. Invités :* Jean-Pierre Vernant *(l'Homme grec)* ; Pierre Vidal-Naquet *(le Trait empoisonné)* ; Tobbie Nathan *(Saraka Bo ; Fier de n'avoir ni pays, ni amis, quelle sottise c'était)* ; Eric Marty *(Barthes, œuvres complètes)* ; Musique : Lluis Claret.
1.00 Série : Les Diamants de la vengeance.

FRANCE 3

14.20 *Dessin animé.*
14.30 Questions au gouvernement, *en direct du Sénat.*
17.00 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Présenté par Vincent Perrot. Invitée : *Anne Roumanoff.*
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez, en direct de Bruxelles.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Taj Mahal,* de Jean-Louis Nou et Amina Okada.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.40 Keno.
20.50 Cinéma : La Jument verte. ■ Film franco-italien de Claude Autant-Lara (1959).
22.25 Journal et Météo.
22.55 Cinéma : La Nuit des masques. ■■ Film américain de John Carpenter (1978).
0.25 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.45 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
16.10 Cinéma : Nicky et Gino. □ Film américain de Robert M. Young (1988).
18.00 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. *Présenté par Philippe Gildas et* Antoine de Caunes.
20.30 *Le Journal du cinéma.*
20.35 Cinéma : *Isabelle Eberhardt.* □ Film franco-australien d'Ian *Pringle* (1990).
22.20 Flash d'informations.
22.30 Cinéma : Une lueur dans la nuit. □ Film américain de David Seltzer (1991) (v.o.).
0.40 Le Journal du hard. Présenté par Philippe Vandel.
0.45 Cinéma : Instinct Animal. Film américain, classé X, de John Leslie (1992).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Cinéma : Raining in the Mountain. ■■ Film chinois de King Hu (1978, rediff.).
19.00 *Série : Slattery & McShane.*
19.25 Documentaire : Samsara, mort et renaissance au Cambodge. D'Ellen Bruno.
19.55 Documentaire : Portrait de Leonard Cohen. Halleluia en mode mineur, de Georg Stefan Troller.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 *Soirée thématique :* Potsdam. *Le nid royal de l'aigle prussien. Soirée proposée par Jürgen Tomm et Gabriele Conrad* (SFB/ORB).
20.41 Court métrage : L'Arcadie prussienne. Sonate en images de Marianne Ouvrier (et à 21.55, 0.40).
20.45 Documentaire : Le roi est mort, vive le roi. De Fayd Jungnickel. *En 1991, les cercueils de Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II le Grand sont ramenés à Postdam. Petits secrets de l'intérieur.*
21.35 Documentaire : Cher pays, pauvre ville, Potsdam *aujourd'hui.* De Carla Kalkbrenner.
22.00 Téléfilm : Le Roi et son bouffon. De *Frank Beyer.*
23.50 Documentaire : Les Etrangers de Potsdam. D'Angela Beinemann et Thomas Knauf.
0.15 Documentaire : Femmes de Potsdam. De Jörn Kalkbrenner.

M 6

14.05 Magazine : La Vie à pleins tubes.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Papa bricole !
20.35 Météo 6.
20.50 Cinéma : Les Aventuriers. ■ Film français de Robert Enrico (1967).
22.55 Cinéma : Piranhas. ■ Film américain de Joe Dante (1977).
0.35 Informations : Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Fréquenstar.
2.25 Rediffusions. Les Enquêtes de Capital ; Airlift rodéo ; Fréquenstar ; Voir et revoir la France (Versailles) ; La Tête de l'emploi ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.30 Ecritures pour marionnettes. Yassenga, de Raymond God-*froy.*
21.30 Profils perdus. Georges Bataille (1, rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. Mythe où es-tu, mythe que dis-tu (3) ?
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 4 novem*bre au Châtelet) : Hamlet,* poème symphonique, de *Liszt ; Mort et transfiguration,* Symphonie domestique, de R. Strauss, par l'Orchestre national de France, dir. Eliahu Inbal.
23.09 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes en sol majeur no 57 op. 54, de Haydn ; Quatuor pour piano et cordes en si bémol majeur op. 47, de Schumann.
0.00 L'Heure bleue.

Les interventions à la radio

RTL, 18 heures : François Périgot et Rony Brauman.
O'FM, 19 heures : Frédérique Bredin et Jean-Marie Rouart (Le grand O'-O'FM-*la Croix*).
France-Inter, 19 h 20 : « *Sida, où en est la recherche ?* », avec Luc Montagnier, Marc Girard, Roger Henrion, Hervé Rochat (« Le téléphone sonne »).

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Grand débat

S'IL n'y a vraiment aucune autre solution, pour pré*venir tout risque de réci*dive, que de condamner à la *détention perpétuelle les assas*sins et tortionnaires d'enfants, *si* la chose est avérée au terme d'un grand débat contradictoire, alors oui, il est du devoir d'un gouvernement de faire en sorte que cette récidive soit à *jamais impossible. Mais que* l'on n'en tire pas fierté. Mais *que* l'on ne plante pas *là* un débat parlementaire pour courir à la télévision quémander soutien et remerciements de la part des parents des petites *victimes.* Mais que l'on n'espère pas gagner cinq points au *prochain baromètre* SOFRES sur cette défaite. Car c'est bien une *défaite,* une désespérante défaite médicale et sociale, que l'impuissance à guérir certains pervers sexuels. C'est bien une défaite, même s'il n'y a pas *d'autre choix, que de devoir les* condamner à la « mort lente ». Voilà, en vrac, tout ce que l'on avait envie de crier à M. Méhaignerie, garde des sceaux, après le pitoyable « Jury d'honneur » de TF 1 consacré à la *question : « Que faire des assassins d'enfants et des violeurs récidivistes ? »* Pitoyable, car l'émission aurait pu être l'occasion de ce grand débat nécessaire. Au lieu de quoi elle commença, évidemment, par *les photos des enfants martyrs,* et se poursuivit par les récits des parents. Et ce fut, comme on pouvait s'y attendre, insoutenable. Insupportable, la douleur de la mère de la petite Karine. Insupportable, le père de Delphine accusant : *« Les psychologues sont responsables de la mort de ma fille. »* Terrifiante, la figure suggérée du pervers qui s'introduit dans la famille et gagne peu à peu, à force de cadeaux et d'attention, la confiance de ses futures victimes.

Deux psychiatres expliquèrent que dans l'état actuel des choses, ces criminels-malades *étaient incurables. Un avocat* renchérit. Un père donna lecture des lettres écrites en prison par un des assassins de sa fille, que l'on n'eût pas aimé *croiser au hasard d'une libéra*tion conditionnelle. La cause semblait entendue, quand les animateurs, Béatrice Schönberg et Charles Villeneuve, nous *portèrent une nouvelle éton*nante : le projet Méhaignerie comptait des *« détracteurs »,* et suscitait même une *« levée de boucliers ».* Diable ! Qui pouvait *donc avoir à cœur de défendre* ces monstres ?

Seule opposante invitée, une *avocate, se vit offrir la parole...* à minuit. Elle fut conforme à ce qu'on attendait d'elle : abstraite, hermétique, n'opposant aux souffrances que des raisonnements *en trois points* et des bons sentiments. M. Méhaignerie lui demanda gentiment de *« ne pas rester dans l'idéologie ».* Béatrice Schönberg *lui fit aimablement* remarquer que l'heure n'était pas aux plaidoiries. L'heure n'était d'ailleurs plus à rien. Le grand débat était terminé.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

VENDREDI 19 NOVEMBRE

TF 1

6.00 Série : Côté cœur.
6.28 *Météo* (et à 6.58, 8.33).
6.30 Club mini Zig-Zag. Jayce.
7.00 Journal.
7.25 Club Dorothée avant l'école. Costa ; BC-BG ; Olive et Tom ; Clip.
8.35 Télé-shopping.
9.05 Feuilleton : Hôpital central.
9.45 Feuilleton : Haine et passions.
10.25 Série : Passions (et à 4.20).
10.55 Série : Tribunal.
11.25 Feuilleton : Santa Barbara.
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Cannon.
15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée. Charles s'en charge ; Parker Lewis ne perd jamais ; Jeux.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Charlotte de Turckheim.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.25).
20.00 Journal et Météo.
20.45 ▶ *Téléfilm :* Une famille formidable. *Bonnes et mauvaises surprises,* de Joël Santoni (1re partie).
22.30 Magazine : Ushuaïa. *Présenté par Nicolas Hulot.* Madagascar (2e partie). Extrêmement surf ; Les livres du désert, de Frédéric Prasles ; La danse du feu, de Bernard Guerrini ; Sari-Sarinama, de Massimo Dotta.
23.35 Série : Paire d'as.
0.30 Journal et Météo.
0.40 Série : Mésaventures (et à 4.50).
1.10 TF1 nuit (et à 2.10, 3.10, 4.10, 4.45).

Les interventions à la radio

France-Culture, 7 h 02 : Jean-Pierre Fourcade (« Culture matin »).
RFI, 18 heures : L'histoire du *Louvre, avec Michel Laclotte* (« La grande affiche »).
France-Inter, 19 h 20 : « *Socialistes : quelles réponses aux problèmes du pays ?* », avec Laurent Fabius (« Objections »).

1.20 Documentaire : Histoires naturelles (et à 3.20).
2.20 Documentaire : Haroun Tazieff *raconte sa Terre.*
5.15 Musique.
5.35 Documentaire : L'Aventure des plantes.

FRANCE 2

5.55 *Feuilleton :* Monsieur Belvédère.
6.20 Dessin animé.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 *Feuilleton :* Amour, gloire et beauté.
9.20 Magazine : Matin bonheur. Invité : Carlos.
11.20 Flash d'informations.
11.25 Jeu : Motus.
11.55 Jeu : Pyramide (et à 4.35).
12.25 Jeu : *Ces années-là.*
12.59 Journal, Météo et Info route.
13.45 Série : INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.55 Série : Les deux font la paire.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Les chansons de *Gérard Calvi.*
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Magazine : Giga. Avec les séries : L'Annexe ; Sauvés par le gong ; Sois prof et tais-toi.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : *Que le meilleur gagne* (et à 3.50).
20.00 *Journal,* Journal des courses, Météo et Info route.
20.50 Série : Les Cinq Dernières Minutes. Meurtre à ciel ouvert, de Bernard Dumont.
22.20 Magazine : Bouillon de culture. *Présenté par Bernard Pivot.* Destins. Invités : J.-M. G. Le *Clézio (Diego et Frida)* ; Natalia Babel, fille de l'écrivain russe Isaac Babel *pour la Parole ressuscitée* et *Dans les archives littéraires du KGB,* de Vitali Chentalinski ; Eric Emmanuel Schmitt pour *le Visiteur,* au Petit Théâtre de Paris ; Un invité parlera du film de Bernardo Bertolucci *le Petit Bouddha.*
23.40 Journal, Météo et Journal des courses.

0.05 Cinéma : L'Aigle à deux têtes. ■■ Film français de Jean Cocteau (1947).
1.25 Magazine : Envoyé spécial (rediff.).
3.00 Documentaire : *Chroniques nomades.*
4.20 24 heures d'info.
5.05 Dessin animé.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 *Continentales.* Central Express Serbie (v.o.) ; A 8.25, *Reportage TV de l'Est* ; A 8.35, Douze Pays : Grèce (v.o.) ; A 9.00, Euro hebdo, l'actualité dans les pays de l'Est ; A 9.10, Multiplex, magazines sur l'Asie ; A 9.20, Orthogaffes.
9.25 Magazine : Génération 3. Présenté par Marie-Laure Augry. Incitation à la lecture : *le Chat botté,* d'après Charles Perrault. A 9.55, *Semaine thématique* : L'Homme, machine biologique ? (4e partie). Question d'éthique. Invité : Axel Kahn, du Comité national d'éthique. Documents : Une longue histoire ; Des gènes et des hommes.
10.55 Espace entreprises : L'Homme du jour.
11.00 Magazine : Français, si vous parliez.
11.45 *La Cuisine des mousquetaires.*
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Votre cas nous intéresse. *Déménagements : mes meubles ont disparu !*
13.30 *Série :* La Conquête de l'Ouest.
14.20 Série : La croisière s'amuse.
15.15 Série : Capitaine Furillo.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Présenté par Vincent Perrot.
17.45 Magazine : *Une pêche d'enfer.* Présenté par Pascal Sanchez, en *direct de Bruxelles.*
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un *livre, un jour.* *L'Homme de terre,* de notre collaborateur Eric Fottorino.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal *de la région.*
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 *Magazine : Thalassa.* Présenté par Georges Pernoud. *Il était une fois à Buenaventura,* de Sophie Bontemps et Marc de Banville.
21.50 Magazine : Faut pas rêver. *Présenté par Sylvain Augier.* Invité : Patrick Timsit. Equateur : les doigts de paille ; Syrie : les luthiers de Damas ; France : les gueules noires, que sont-elles devenues ?
22.50 Journal et Météo.
23.15 Magazine : Pégase. Le Tour de France aérien des jeunes pilotes.
0.10 *Court métrage : Libre court.* Coup de Dieu, de Christian Garreau.
0.25 Continentales.

Le meilleur de la radio chaque semaine, dans le nouveau supplément radio-télé du *Monde*

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche. Corentin.

— En clair jusqu'à 8.05 —

7.50 Ça cartoon.
8.05 Magazine : 24 heures (rediff.).
9.00 Le Journal du cinéma.
9.05 *Cinéma :* Isabelle Eberhardt. □ *Film franco-australien de Ian* Pringle (1990).
10.55 *Flash d'informations.*
11.00 Cinéma : La Nuit de l'océan. □ Film français d'Antoine Perset (1987).

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : Backdraft. ■ *Film américain de Ron Howard* (1991).
15.45 Magazine : L'Œil du cyclone.
16.15 *Le Journal du cinéma.*
16.20 Téléfilm : Les Epées de diamant. De Denys de La Patellière.
17.55 Surprises.
18.00 Canaille peluche. La Légende de l'île au trésor.

— En clair jusqu'à 20.00 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : *Nulle part ailleurs.* Présenté par Philippe Gildas et *Antoine de Caunes.* Invité : Pierre Tchernia.
20.00 *Sport : Football.* Bordeaux-Martigues.
22.00 Flash d'informations.
22.05 Documentaire : Jackie Kennedy. De Maurice Paleau.
22.55 Cinéma : JFK. □ Film américain d'Oliver Stone (1991).
2.00 Cinéma : Les Amies *de ma femme.* □ Film français de Didier Van Cauwelaert (1992).
3.25 Cinéma : Trace d'une vie amoureuse. ■ *Film italien de Peter Del Monte* (1990).
5.05 Cinéma : L'Affaire des poisons. ■■ Film franco-italien d'Henri Decoin (1955).
6.50 Surprises.

Le meilleur du câble chaque semaine, dans le nouveau supplément radio-télé du *Monde*

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).
17.55 Documentaire : Macadam. Glenn Miller (rediff.).
19.00 Série : Slattery & McShane.
19.30 Documentaire : La vie sentimentale *de Georges le tueur.*
19.40 ▶ Documentaire : Au Louvre avec les maîtres. De Richard Copans.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Série : Algéries. Les Yeux de Cécile, *téléfilm de* Jean-Pierre Denis.
22.00 Documentaire : L'Europe est encore loin. De Wolf Gaudlitz.
23.00 *Cinéma : Black Hill.* ■■ Film britannique d'Andrew Grive (1988).

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à *8.00, 9.00, 10.00,* 10.45, 11.50).
7.05 *Contact 6 Manager.*
7.15 Les Matins d'Olivia (et à *8.05*).
9.05 M 6 boutique.
9.30 Infoconsommation.
9.35 Musique : Boulevard des clips (et à *10.05, 1.20, 6.50*).
10.55 Série : Jet Set.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 *Série : Roseanne.*
14.00 Magazine : Météo 6.
14.05 Magazine : La Vie à pleins tubes. Vidéofan : Mylène Farmer.
17.00 *Variétés : Multitop.*
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Papa bricole !
20.35 Magazine : Capital. La mode pas chère.
20.45 Téléfilm : Mariage en noir. De James Goldstone.
22.35 Série : Mission impossible.
0.15 *Magazine : Sexy Zap.*
0.45 Informations : Six minutes première heure.
0.55 Musique : Culture rock. La saga de 1973.
2.20 Rediffusions. Fréquenstar ; Fidae 1992, Chili ; Vespini sociaux du mont Ventoux ; World Philharmonic Orchestra ; Airbus, vingt ans *déjà ; Fax'O.*

FRANCE-CULTURE

20.30 *Radio archives.* Spécial Henri Pichette (2).
21.32 Musique : Black and Blue. Kenny Clark joue Hodeir. Avec *Martial Solal* et *André Hodeir.*
22.40 Les Nuits magnétiques. Mythe où es-tu, mythe que dis-tu ? (4).
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... notre collaborateur Edwy Plenel.
0.50 Musique : Coda. Berceuses romantiques (5).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 *Concert* (en direct de la tour Eiffel) : Claire Désert, Emma*nuel Strosser, Eric Lesage,* pianos ; Marie-Annick Nicolas, *violon* ; Marc Coppey, violoncelle ; Vincent Le Texier, baryton ; Danielle Laval, piano.
23.09 Jazz club. Par Claude Carrière *et Jean Delmas. En direct de* la tour Eiffel : Christian *Escoudé, Marie-Ange Martin* et Frédéric Sylvestre, guitares.

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Le mal français

Le football français est retombé à son niveau des années 70, lorsqu'il manqua les rendez-vous mondiaux de 1970 et 1974. Désemparées, les instances du ballon rond de l'époque étaient allées chercher un technicien de renom à l'étranger, le Roumain Stefan Kovacs.

Dans son français inimitable, celui-ci avait posé assez vite son diagnostic : « Manque sériosité. » Sa médecine n'avait toutefois pas suffi à guérir le mal français.

C'est Michel Hidalgo qui y est parvenu, en cultivant le grain de folie de joueurs talentueux. Aujourd'hui, avec une génération de joueurs surévalués, pour qui le foot est plus affaire de transpiration que d'inspiration, la folie n'est définitivement plus au rendez-vous.

Et – les matches contre Israël et la Bulgarie en témoignent – la « sériosité » non plus.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Femmes : « Un contentieux à liquider », par Éliane Viennot ; Aménagement : « Pour le Sud », par Michel Vauzelle ; GATT : « L'avenir de l'Europe est en jeu », par Dominique Strauss-Kahn *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Damas : récupérer le plateau du Golan

Les négociations bilatérales de paix entre Israël d'une part, la Syrie, le Liban, la Jordanie d'autre part, pourraient reprendre « prochainement » à Washington. L'objectif de Damas est toujours d'obtenir la garantie d'Israël d'un retrait total du plateau du Golan *(page 4)*.

POLITIQUE

La sanction des meurtres de mineurs

Les sénateurs ont adopté un amendement au projet de loi prévoyant la peine perpétuelle pour les auteurs de meurtres accompagnés de viol ou d'actes de barbarie sur les mineurs. A l'expiration d'une période de trente ans, la condamnation pourra faire l'objet d'un réexamen *(pages 9 et 25)*.

SOCIÉTÉ

Les conditions de rétention des étrangers

Des organisations de défense des droits de l'homme ont assigné en justice le préfet de police de Paris à propos des conditions de rétention des étrangers *(page 14)*.

CULTURE

« Madame Butterfly » : première annulée

La première représentation de « Madame Butterfly », de Puccini, proposée à l'Opéra Bastille dans une mise en scène de Robert Wilson, a été annulée mercredi 17 novembre, par suite du maintien d'un préavis de grève des techniciens CGT du Synptac *(page 17)*.

COMMUNICATION

L' « exemption culturelle » canadienne

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) reconnaît au Canada le droit à l'« exemption culturelle » (lire page 5), ce qui renforce la position du gouvernement français dans les négociations du GATT sur l'« exception culturelle » française *(page 19)*.

ÉCONOMIE

Les monopoles du gaz et de l'électricité

Le projet initial de la Commission de Bruxelles préconisait une libération complète du marché de l'énergie. Le Parlement européen, lui, a opté pour une remise en cause beaucoup plus partielle des monopoles du gaz et de l'électricité *(page 21)*.

Restructurer la sidérurgie communautaire

La réunion des ministres de l'industrie des Douze à Bruxelles a peu de chances de déboucher sur un accord concernant la restructuration de la sidérurgie communautaire *(page 21)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Temps libre

A Budapest, où les rues changent de nom, les Hongrois montrent du doigt en ricanant les statues de Lénine, Marx ou Engels, dans les musées où elles sont parquées. Ici, on brade ses fantômes.

Ce numéro comprend trois cahiers dont celui consacré au Grand Louvre folioté de I à VIII, et « Le Monde des livres », folioté de IX à XVI

Le numéro du « Monde » daté jeudi 18 novembre 1993 a été tiré à 480 297 exemplaires

Après cinq mois de crise politique

Les militaires ont repris le pouvoir au Nigéria

Le chef d'Etat intérimaire du Nigéria, Ernest Shonekan, qui avait pris fin août la succession du président Ibrahim Babangida, a dû présenter sa démission, mercredi 17 novembre, au troisième jour d'une grève générale contre la hausse des prix des carburants. Le secrétaire à la défense, le général Sani Abacha, assume les fonctions présidentielles, dans l'attente d'une issue négociée à la crise politique dans laquelle le pays se débat depuis cinq mois.



LAGOS
de notre correspondante

Sur l'écran de télévision, la carrure puissante du général Abacha, en uniforme kaki, a soudain effacé le visage jovial et inoffensif d'Ernest Shonekan. *Exit* l'homme d'affaires yorouba si peu doué pour la politique, qui n'était que le dénominateur commun des forces désireuses d'en finir avec le régime du général Babangida, tout en barrant la route au vainqueur présumé de l'élection présidentielle du 12 juin, le milliardaire yorouba Moshood Abiola.

Mercredi, le secrétaire à la défense, le général Abacha, et le chef de l'armée de terre, le général Aliyu Mohamed, avaient fait part, au cours d'un entretien avec le chef d'Etat intérimaire, de leur inquiétude devant *« le manque de stabilité dans le pays et la nervosité régnant au sein des forces armées »*. M. Shonekan, dans une lettre adressée au gouvernement intérimaire, lue mercredi soir par un présentateur de la chaîne télévisée nationale, a affirmé qu'il n'avait pas eu *« d'autre solution »* que la démission. La « parenthèse Shonekan » aura duré quatre-vingt-deux jours.

L'armée reprend les rênes, comme si souvent au Nigéria : en trente-trois ans d'indépendance, le pays le plus peuplé du continent africain a déjà connu vingt-trois ans de régime militaire et une guerre civile qui hante les mémoires. Les militaires, « sauveurs ou scélérats ? », titrait lundi, non sans prescience, le magazine *Citizen* de Kaduna, porte-parole parfois insolent de l'intelligentsia musulmane nordiste. Le coup était dans l'air, beaucoup l'attendaient, certains même l'espéraient à haute voix.

Paradoxalement, les partisans les plus bruyants d'une intervention de l'armée, *considérée comme* seule capable de tirer le pays de l'ornière où il s'enlisait depuis l'annulation du scrutin du 12 juin, se recrutaient dans les rangs de l'opposition yorouba. L'un des ténors du combat pour les droits de l'homme, *Gani Fawehinmi*, appelait les chefs de l'armée à la rescousse *« si nous ne voulons pas qu'un Rawlings à la nigériane sorte de nos casernes »* (allusion aux débuts sanglants du régime de Jerry Rawlings au Ghana).

Même leitmotiv dans les deux lettres ouvertes adressées récemment au général Abacha par Bolaji Akinyemi, ancien ministre des affaires étrangères, qui traçait un parallèle entre la situation actuelle et celle qui prévalait à la veille de la sécession biafraise. Seule l'Eglise catholique, dans un éditorial publié par *Catholic Herald*, s'insurgeait contre cette invitation au putsch : *« Que personne ne se fasse d'illusion sur le fait qu'une intervention des militaires pourrait résoudre la crise politique actuelle. Un seul Ernest Shonekan vaut mieux que tous les dictateurs du Nigéria réunis. »* Réputé intègre mais faible, l'homme d'affaires yorouba n'était pas taillé pour les luttes féroces de la politique nigériane.

Rejeté par la plupart de ses compatriotes yoroubas, qui voyaient en lui un *« traître »* à la cause de M. Abiola, malmené par une presse d'une virulence sans égale en Afrique, observé avec scepticisme par les « nordistes » comme par les entrepreneurs étrangers, il avait tenté de poursuivre le programme de redressement économique mis en œuvre à partir de janvier, lorsque le président Babangida l'avait nommé chef du « Conseil de transition » vers un régime civil.

Un homme intègre mais faible

A partir du mois de septembre il avait pris des mesures spectaculaires contre la corruption, décapitant la Société nationale du pétrole, la NNPC (*le Monde* 31 octobre). Il voulait s'attaquer ensuite au secteur particulièrement sensible des douanes, projet qui a dû lui attirer de puissantes inimitiés. Mais le nettoyage des « écuries d'Augias » a tourné à l'inventaire catastrophique : selon les révélations, ces derniers jours, des secrétaires aux finances et au pétrole, la dette extérieure du pays frôlerait les 40 milliards de dollars, si l'on tient compte des emprunts souscrits par nombre des trente Etats de la Fédération.

Prise à la gorge, l'équipe Shonekan s'est alors lancée imprudemment dans une épreuve de force en autorisant les distributeurs à augmenter de 600 % les prix des carburants – jusqu'alors les moins élevés du monde. Une fois revenus de leur surprise, les syndicats ont fermement réagi en appelant à la grève générale, tandis que l'oligarchie nordiste se déclarait soudain hostile à la tenue d'une élection présidentielle *« bis »* en février 1994.

Depuis lundi, le pays, gagné peu à peu par la paralysie des transports et une pénurie aiguë de carburants attendait, l'inquiétude au cœur et la rage au ventre, que « quelque chose se passe ». Dans les rues vides de Lagos on voyait beaucoup plus de publicité pour des « croisades religieuses » – *« Jésus vous soigne et vous sauve »* – que d'affiches politiques. Le « sauveur » est finalement apparu, en uniforme kaki.

MICHÈLE MARINGUES

L'ancien « tuteur » du gouvernement

LAGOS
de notre correspondante

Solide, râblé, les yeux souvent cachés par des lunettes noires, le général Sani Abacha est depuis dix ans l'un des hommes forts de l'armée. Né il y a cinquante ans à Kano, bastion du Haoussa nord, mais d'origine kanuri, une minorité musulmane du Nord-Est, formé en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, il fut l'un des compagnons les plus fidèles du général Babangida, avec lequel il a participé à deux coups d'Etat, en 1983 contre le président civil Shehu Shagari, et en août 1985, contre le général Buhari.

Seul rescapé de la junte qui a ensuite dirigé le pays pendant huit ans, il était le « tuteur » du gouvernement intérimaire mis en place par le président Babangida. La Constitution de 1989, promulguée fin août 1993, prévoit en effet que, en cas de démission ou d'empêchement du chef de l'Etat, celui-ci serait remplacé par *« le ministre ayant le grade le plus élevé »*. Mais le secrétaire à la défense – qui occupait déjà ce poste sous le précédent régime – a vite pris ses distances avec son ancien « patron » en annulant, début septembre, les nominations d'officiers supérieurs auxquelles le président Babangida avait procédé juste avant son départ. L'heure était à la « professionnalisation » d'une armée qui avait trop longtemps compromis son honneur et son image dans le jeu politique et l'affairisme.

Encouragé par les partisans d'une « intervention chirurgicale » en faveur de la démocratie, le général Abacha devait faire connaître ses intentions dans la journée de jeudi. Il semblait improbable qu'il offre la présidence au vainqueur supposé du scrutin du 12 juin, le milliardaire yorouba Moshood Abiola, dont l'oligarchie nordiste, qui refuse un glissement du pouvoir vers le sud, ne veut à aucun prix.

M. M.

Visant notamment le Parti des travailleurs du Kurdistan, en France

Une vaste opération policière a eu lieu dans les milieux indépendantistes kurdes

Dans le cadre d'une enquête préliminaire du parquet de Paris, une vaste opération de police a été organisée, en région parisienne et dans vingt-cinq départements, jeudi 18 novembre, à 6 heures, dans les milieux kurdes liés au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, en rébellion contre le régime d'Ankara). En fin de matinée, environ quatre-vingts personnes avaient été interpellées et un nombre équivalent de perquisitions effectuées.

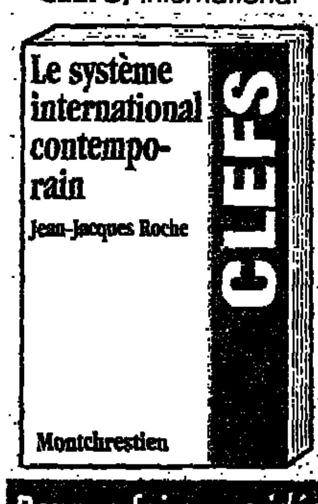
Après les militants islamistes opposants au régime d'Alger, c'est au tour des militants indépendantistes kurdes du PKK, organisation d'extrême gauche en lutte contre les autorités turques, d'être visés par un vaste coup de filet policier. L'enquête préliminaire qui donne son cadre juridique à cette opération a été ordonnée par la quatorzième section du parquet de Paris, dite section antiterroriste, sur la foi d'informations jugées précises et concordantes transmises par la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et par la direction de la surveillance du territoire (DST). Ces services faisaient état de risques imminents d'actions violentes organisées dans la mouvance du PKK.

Décidée sur l'insistance du ministère de l'intérieur après un débat en conseil interministériel de sécurité, l'opération a mobilisé, outre les services de police judiciaire de la préfecture de police de Paris, quatorze services régionaux de police judiciaire et s'est étendue à vingt-cinq départements, en plus de la capitale et de la petite couronne. Outre Paris et ses environs, des perquisitions et des interpellations ont ainsi été effectuées notamment dans le ressort des SRPJ de Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Strasbourg, Montpellier, Nancy, Orléans, Rennes, Rouen, Toulouse, Versailles.

Regroupés par l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) du ministère de l'intérieur, les renseignements policiers auraient fait état d'actions en préparation à l'occasion de l'anniversaire de la fondation du PKK, fin novembre. Principale organisation séparatiste kurde de Turquie, le PKK avait enlevé en Turquie, le 24 juillet, six touristes, quatre Français, un Britannique et une Australienne. Ils avaient été libérés le 10 août et le 11 août. Les autres mouvements extrémistes kurdes et turcs présents en France sont le DEV-SOL, organisation marxiste-léniniste, et le TKP-ML, branche armée d'un parti marxiste-léniniste de guérilla rurale. La France accueille environ 400 000 Turcs, dont 15 000 à Paris.

Selon la section antiterroriste du parquet, la principale activité des militants kurdes réfugiés en France consiste à financer leur combat en Turquie, notamment par le prélèvement d'une sorte d'impôt révolutionnaire auprès de membres de la communauté kurde, mais également turque. L'antenne française du PKK est le Comité des travailleurs et patriotes du Kurdistan (CTPK). Des militants du PKK ont été condamnés à plusieurs reprises en France dans des affaires d'extorsion de fonds.

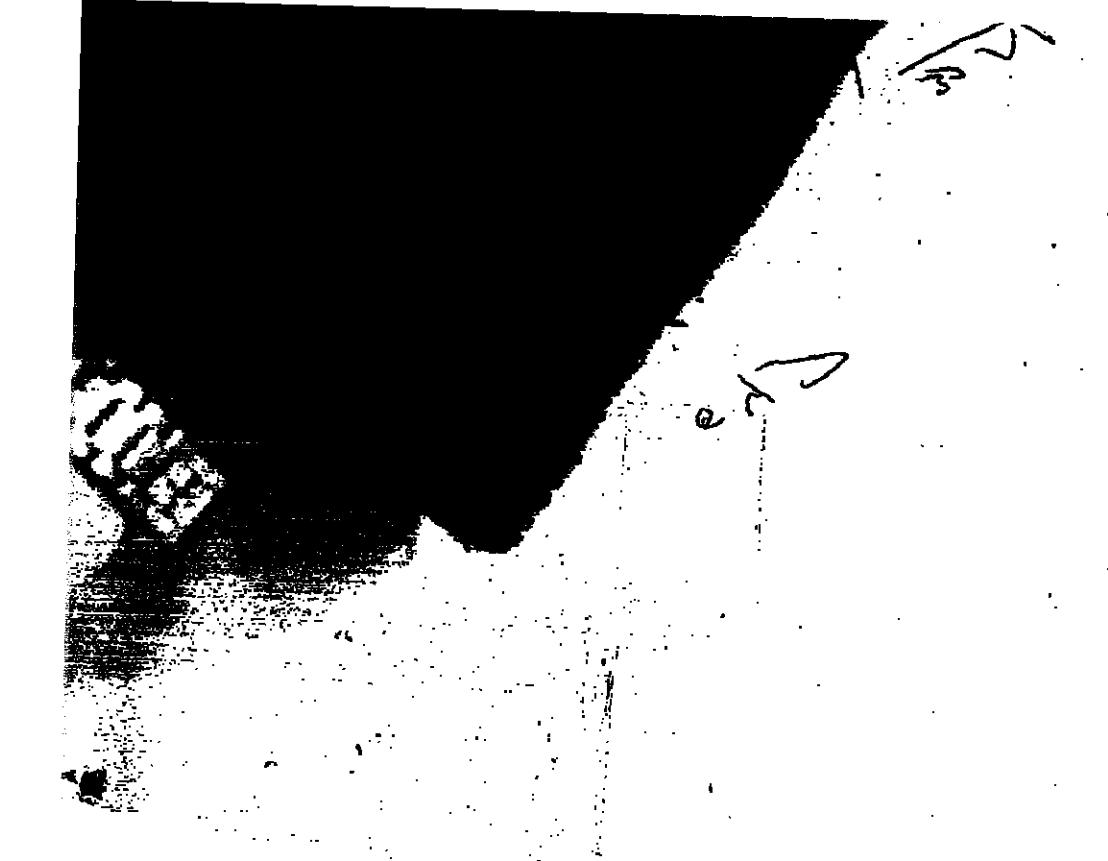
Le 29 octobre, quatre personnes avaient été blessées dans un attentat au cocktail Molotov contre la Banque du Bosphore, à Paris, déjà visée par deux engins incendiaires artisanaux lancés par deux inconnus le 24 juin, jour d'une campagne d'action européenne du PKK contre les intérêts turcs. A Marseille, également le 24 juin, un commando de jeunes Kurdes, proches du PKK, avait pris en otage six personnes, dont deux agents consulaires, au consulat de Turquie pour dénoncer *« les massacres de civils commis au Kurdistan »* et *« la politique de la France, qui ne fait rien »*. Les jeunes Kurdes s'étaient rendus, sans effusion de sang, trois heures plus tard. A Lyon, toujours le 24 juin, le siège de la compagnie aérienne Turkish Airlines et la Maison de la Turquie avaient été attaqués par un groupe se réclamant du PKK.

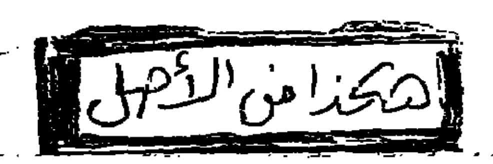


Démission du directeur du théâtre et des spectacles

Alain Van der Malière, directeur du théâtre et des spectacles au ministère de la culture a présenté en début de semaine sa démission à Jacques Toubon, qui l'a acceptée. Le cabinet du ministre a fait savoir que son successeur serait nommé dans les prochains jours. Alain Van der Malière occupait ce poste depuis juin 1992.

Par ailleurs, le ministre de la culture a demandé à Jean-Louis Martinelli, directeur du Théâtre de Lyon, de prendre la direction du Théâtre national de Strasbourg. Il succéderait ainsi à Jean-Marie Villégier, dont le mandat se termine le 20 novembre (*le Monde* du 9 novembre). Cette nomination devra être officialisée lors d'un prochain conseil des ministres.





Le Monde

GRAND LOUVRE

Jeudi 18 novembre 1993, deux cents ans jour pour jour après l'inauguration des toutes premières salles du Musée du Louvre installées par la Convention dans le salon carré du vieux palais, le président de la République François Mitterrand devait inaugurer la nouvelle aile Richelieu arrachée, non sans mal, au ministère des finances et désormais intégrée à l'établissement muséal. Les surfaces d'exposition passent ainsi de 30 000 mètres carrés à 52 000 mètres carrés. A terme, en 1997, elles devraient atteindre 60 000 mètres carrés. Mais on ne peut mesurer cette croissance à l'aide de quelques chiffres. Le Grand Louvre, dont on va pouvoir arpenter les nouveaux espaces, est une véritable ville dans la ville et un concept inédit avec, à côté des chefs-d'œuvre, un centre culturel polyvalent, des zones commerciales, des parkings immenses et des salles de congrès.



REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE GÉRARD RONDEAU POUR « LE MONDE »

UN GÉANT DANS LA VILLE

AVEC l'ouverture de l'aile Richelieu, le Louvre se place en bonne position pour arriver, avant *la fin du siècle, en tête de* tous les grands musées du monde. Mais surtout le complexe (musée-centre culturel-boutiques-restaurant-palais des congrès) désormais installé au cœur de Paris est sans précédent à Londres, New-York, Madrid, Rome ou Berlin. C'est un inconnu qui est en train de croître sur les bords de la Seine et nul ne peut prédire l'avenir de cette étrange *machine, qui allie conservation du patrimoine* universel et entreprise commerciale.

Est-ce un prototype du XXIe siècle qui va engendrer une descendance nombreuse et ravaler le Centre Pompidou au rayon des mignardises? Ou une erreur de programmation dans l'histoire des musées, que son gigantisme condamne déjà? Comment cet ensemble, qui à terme s'étendra de Saint-Germain-l'Auxerrois à la place de la Concorde, avalant au passage le jardin des Tuileries, va-t-il s'intégrer dans la ville? Car la véritable audace n'est peut-être pas d'ordre architectu*rale mais urbanistique. Elle tient surtout dans l'idée,* jamais exprimée, sans doute même jamais conceptualisée clairement, qui consiste à faire du Louvre une ville dans la ville, commerces et musée arc-boutés l'un à l'autre.

Pour achever le dessein initial, il reste à transférer l'école du Louvre dans le pavillon de Flore, il reste à terminer certains équipements à la jonction du Louvre et du Musée des arts décoratifs, jadis menacé d'intégration et qui aura tout compte fait conservé sa spécificité. Il y aura encore à «remodeler» les salles de peinture italienne, *un fantastique musée* en soi, où perdure actuellement un sympathique désordre, tout à la fois baroque et maniériste, en attendant sa renaissance. Malgré ces travaux qui devraient durer jusqu'en 1997, le Grand Louvre a globalement atteint sa taille définitive et permet en tout cas de juger sur pièces ce qui fut l'objet de violentes polémiques.

Si tout le monde était d'accord pour agrandir le *musée, l'implantation d'une entrée souterraine* au centre du vieux palais impliquait des développements supplémentaires qui annonçaient un traitement nouveau de la culture. Une culture plus accessible, ouverte au plus grand nombre, affirment les optimistes. Une simple émanation de la société du spectacle, répliquent les pessimistes. Un temple ouvert à une religion nouvelle – celle de l'art,– soutiennent les mystiques. Un formidable aspirateur à touristes, constatent les cyniques. Et aucun des arguments avancés par chacune des parties n'est indifférent.

Oui, le Grand Louvre permet de voir plus d'œuvres dans de meilleures conditions. Oui, une nouvelle pédagogie est mise en place pour multiplier les accès au monde de l'art. Oui, la taille du bâtiment et la multiplication des objets peut nuire à leur perception. Oui, c'est la fin du musée «personnel», aux salles fermées, avec ses *gardiens assoupis dans la poussière, aux* recoins innombrables, aux trésors à dénicher. Oui, ce que le palais a gagné en cimaises techniquement impeccables, il l'a peut-être perdu en charme. Oui, les boutiques peuvent être un appoint financier positif pour le musée. Oui, le musée risque de devenir la vitrine chic d'un centre commercial. Il y a dans ce *musée – et son annexe mercantile – tout ce qui peut* enthousiasmer ou irriter.

Disons-le cependant, même si critiques il doit y avoir, nous n'allons pas bouder notre plaisir devant le cadeau que, royalement, nous fait la République. *Il y a peu d'entrées, c'est vrai, et si parfaite* soit la géométrie de la Pyramide et des ses chétifs pyramidions, le dialogue reste incertain avec la cour Napoléon, ou plutôt, il l'est devenu depuis que celle-ci a bénéficié des soins de *remarquables restaurateurs. Mais il faut* saluer le souffle qui passe désormais à travers ce bâtiment jadis éclaté, aujourd'hui réuni, tendu, aussi cohérent qu'il se peut. Saluer ce qui est devenu une véritable ville-musée qui établit une *étonnante continuité* avec Paris à travers de nouveaux guichets et le passage Richelieu ouvert depuis 1989 entre la place du Palais-Royal et la cour Napoléon, avec ses grandes baies vitrées, qui donnent sur les cours dites *de Marly et de Puget.*

Un élément clé du dispositif urbain du Louvre est l'immense centre voué aux congrès, aux commerces et à la restauration, et relié enfin à un spectaculaire par*king pour autocars censé désengorger les abords du* palais. Sur cet ensemble souterrain, qui part de la grande salle sous la Pyramide et se déploie jusqu'à l'avenue du Général-Lemonnier, l'exercice critique, là encore, ne peut être que double. Le travail de Michel Macary est impeccable, il prolonge d'ailleurs le dessin de Pei dans les premières parties ouvertes au public: *Pyramide inversée au cœur de ce complexe, qualité des* bétons, propreté des détails.

A l'inverse, et dans un même sentiment, on peut s'interroger sur la similitude des vocabulaires entre ces *espaces commerciaux* et ceux du musée, *sur la confusion* qu'elle peut donc engendrer. Cette demande de différenciation est peut-être spécieuse. Il est même probable que l'avenir confirmera l'enthousiasme d'un public, que les optimistes évaluent à 8 millions par an dans son va-et-vient entre la ville et les salles d'exposition. Il n'en reste pas moins que se trouve amoindrie la *spécificité des œuvres qu'un tel musée* est *appelé* à faire valoir.

L'architecture de Ieoh Ming Pei et de son associé français Macary, le travail sur les vitrines de Jean-Michel Wilmotte sont à la fois secondaires par rapport aux œuvres, et primordiaux si l'on songe que le Louvre est aussi un palais, un monument. Ils sont essentiels *pour discipliner la lumière, disposer la statuaire ou* placer objets et mobiliers. Ceux qu'alarmait l'intrusion d'un modernisme brutal, annoncée par la forme géométrique de verre et d'acier plantée au *milieu* des façades surchargées de Lefuel, devraient être rassurés. L'architecture de Pei, dont les origines sino-américaines sont peut-être une parabole facétieuse de l'ave*nir de notre continent européen, est d'un avant-gar*disme plus que modéré, à l'esthétique lisse, parfois académique. Les détails sont remarquablement soignés, les liens et les rapports entre les parties historiques du monument et les interventions contemporaines ont fait l'objet d'un travail intense.

Une grande intelligence se manifeste dans l'ouverture du musée sur la ville, et de la ville sur le musée, dans les transparences, dans la façon dont il est donné à tout visiteur, si peu familier qu'il soit du paysage parisien, de se repérer dans ce qui pourrait être un labyrinthe. Les vues sur la Pyramide, sur les cours intérieures, sur le Palais-Royal, sur le Carrousel ou la cour Carrée sont autant d'indications qui, tout à la fois, préservent le monument et servent l'institution.

Pei s'est personnellement préoccupé – avec succès – des nouvelles salles de peinture où sont accrochées les écoles du Nord. Il a également dessiné le double escalier mécanique qui conduit les visiteurs jusque sous les toits. Ce morceau de bravoure, qui devait rivaliser *avec celui d'Hector Lefuel, l'architecte de* Napoléon III, tombe à plat en dépit de son envolée monumentale. Les cours conçues par Michel Macary pour abriter *les sculptures, ingénieuses, délicatement* couvertes par une trame métallique imaginée par Peter Rice, souffrent de la proportion et de la raideur de leurs terrasses sans grâce. L'idée des terrasses est ingé*nieuse, qui renforce le souvenir du plein air et engen*dre un parcours de surprises.

Il faut en revanche regretter la lourdeur des balustrades, la maîtrise insuffisante de la couleur des pierres et des socles *ou, plus grave, la disposition des statues,* notamment dans la cour de Marly, acceptable dans le sens de la descente, mais à tout le moins surprenante lorsqu'on remonte des terrasses. Car on croit avoir à faire alors à de lourds mastabas derrières lesquels s'agitent quelques membres, ici un bras, là une tête. Vues du bas, les pièces les plus imposantes font figure de bibelots *sur une cheminée.*

En revanche, dans la cour Khorsabad, aux proportions plus modestes, le spectacle des lions ailés assyriens est parfait. Le reproche le plus sévère que l'on adressera aux responsables de l'aménagement tient sans doute au parti de Jean-Michel Wilmotte, auteur des vitrines qui enferment objets d'art et statuettes *dans des cercueils de verre aussi affirmés que l'archi*tecture de Pei se veut, elle, sans aspérité. Bien qu'impeccablement dessinées et judicieusement éclairées, *leur vocabulaire, néo-high-tech, riche de lourdes allu*sions à l'architecture industrielle, aurait sans doute mieux conveun aux archives du monde du travail, récemment inaugurées à Roubaix.

La distribution des espaces a *largement été imposée* par des contraintes techniques. Il fallait placer les statues en bas, à cause de leurs poids ; les peintures sous les toits, à cause de, ou plutôt grâce à un éclairage *zénithal, splendidement capté ; les objets d'art à proxi*mité des appartements Napoléon III, intacts depuis leur création, sous le Second Empire. Les visiteurs se reposeront tout naturellement sous un plafond signé *Carolus-Duran, peintre pompier célèbre au début de la* IIIe République. Ils se désaltéreront dans l'ancien bureau du ministre des finances, avec vue sur la cour Napoléon. La décoration des deux salles voisines de la buvette a été confiée à deux *célébrités* de la Ve République mitterrandienne : Daniel Buren et Jean-Pierre Raynaud. Ainsi s'affirme la continuité de l'art officiel.

FRÉDÉRIC EDELMANN
et EMMANUEL DE ROUX

GRAND LOUVRE

P E I N T U R E S F L A M A N D E S E T H O L L A N D A I S E S

PLAISIRS DU NORD

Au dernier étage du musée, plus de huit cents tableaux racontent l'histoire de la peinture flamande et hollandaise. Nombre d'entre eux, venus des réserves, surprendront et troubleront. Les espaces sont vastes, le décor presque partout discret, la lumière caressante. Le plaisir du visiteur sera complet s'il prend le temps d'entrer dans le détail d'un accrochage subtil.



Les nouvelles salles de peinture de l'école du Nord. « Portrait d'homme » par Frans Pourbus le Vieux (Flandres, XVIe siècle).

EUGÈNE FROMENTIN est aux anges, Courbet comblé, Daumier heureux, Renoir rose de plaisir et Huysmans lui-même, l'acariâtre Huysmans, ne maugrée plus. Du haut de l'Olympe où, d'ordinaire, ils s'ennuient et déplorent la décadence des beaux-arts, ils voient enfin dignement accrochés les peintres qu'ils ne cessaient de défendre jadis contre les monomanes de l'Italie: les Flamands et les Hollandais, ceux d'Anvers et ceux de Malines, ceux d'Amsterdam et ceux de Gand, ceux de Haarlem et ceux de Bruges. Les grands Rubens pompeux et ses esquisses folles, les Rembrandt nocturnes et hallucinés, les Ruysdael fluides et vastes, les «bambochades» burlesques de Steen et de Teniers, les natures mortes où, dans un demi-jour piqué de chandelles, un citron et un nautile enroulent leurs spirales jaunes et blanches, les marines bleues et grises, les scènes de foires et de pâturages: les écoles du Nord – comme on disait jadis – ont désormais des salles et des cabinets à leur mesure. Justice est faite, en somme, et l'on veut croire que le Louvre cessera un jour d'être le musée de la *Joconde* pour être celui de *Bethsabée*.

Pour atteindre ce résultat, il fallait de la place et des regards justes. Pour la place, elle s'est trouvée au dernier étage du palais, en quatre enfilades de salles alternativement longues et courtes, disposées en rectangle tout autour d'une cour et, pour certaines, flanquées de cabinets plus étroits réservés aux petits formats. On ne saurait concevoir plan plus simple et plus clair: des primitifs bourguignons et flamands jusqu'au siècle d'or des Pays-Bas, l'itinéraire s'ordonne suivant les époques et les filiations. Il rend nettement sensibles cohérences et continuités, au risque d'effacer parfois plus qu'à demi ruptures et oppositions.

Pour la justesse des regards et la maîtrise de l'accrochage, c'était l'affaire – la grande et difficile affaire – des conservateurs, au premier chef celle de Jacques Foucart, qui «gouverne» ce département. La visite ne laisse aucun doute: les œuvres ont été magnifiquement servies et traitées avec le respect nécessaire. Elles n'ont pas été ravalées, comme on le voit souvent dans les expositions, au rang de preuves et symptômes. Elles n'illustrent pas un récit ou un dictionnaire historiques. Elles sont là pour elles-mêmes, pour ce qu'elles sont, pour ce qu'elles valent, pour ce qu'elles révèlent, forces et faiblesses avouées, singularités et conventions à nu. Le nombre ne nuit pas à l'intensité, les juxtapositions n'interdisent pas de regarder et le décor – c'est-à-dire l'architecte – se fait oublier le plus souvent.

Dans la plupart des salles, le devoir de réserve a été mis en pratique. Des planchers, des murs peints sobrement, un système d'éclairage point trop écrasant ni d'une technologie trop exhibitionniste – tant de discrétion rassure. Hors un vert sapin un rien trop vert dans les salles germaniques, les couleurs conviennent aux tableaux, particulièrement le gris légèrement violacé de la section hollandaise. Les questions d'éclairage ont été traitées cas par cas, fenêtre par fenêtre, verrière par verrière et, là encore, il n'y a guère matière à critique. Un effort constant a été accompli pour ménager des vues sur la ville, du Sacré-Cœur à la Grande Arche, et ces perspectives urbaines sur fond de ciel contribuent à l'agrément des salles. Ces ouvertures ont évidemment un autre mérite: elles répandent une lumière naturelle, dont l'unité vaut mieux que les contrastes caravesques de l'électricité. Cette dernière ne règne sans partage que là où toits et cheminées interdisaient de faire pénétrer le jour. Il n'est qu'une salle où Ieoh Ming Pei n'a pas cru devoir s'interdire une intervention provocante.

Pour les Rubens qui content la geste de Marie de Médicis et qui sont ici réunis enfin au complet, il a inventé une galerie qui tient de la station de métro moscovite et du mauvais rêve de Boullée. N'y manquent ni placages de marbre vert feuille de laurier, ni faux pilastres vert amande. La voûte, blanche, si blanche, est fendue sur toute sa longueur afin de capter le jour, si fendue même qu'elle semble feuilletée. A chaque extrémité un entablement horizontal barre l'arcade de la manière la plus spectaculaire. Les Rubens, pris dans ce mauvais piège, se débattent avec une admirable violence. Contre la dominante pistache, les écarlates et les carmins se rebellent. Contre le pastiche néoclassique, les corps se déploient, les tritons rugissent, les vagues gonflent, héros et allégories sautent hors des cadres qui les oppriment. Paradoxe: jamais ces tableaux n'avaient paru si puissants ni si éclatants. Jamais leur éloquence n'avait paru plus sonore et lyrique. Ce sera le mérite involontaire de l'architecte que d'avoir révélé leur puissance en tentant de les asservir. La peinture l'emporte – là encore.

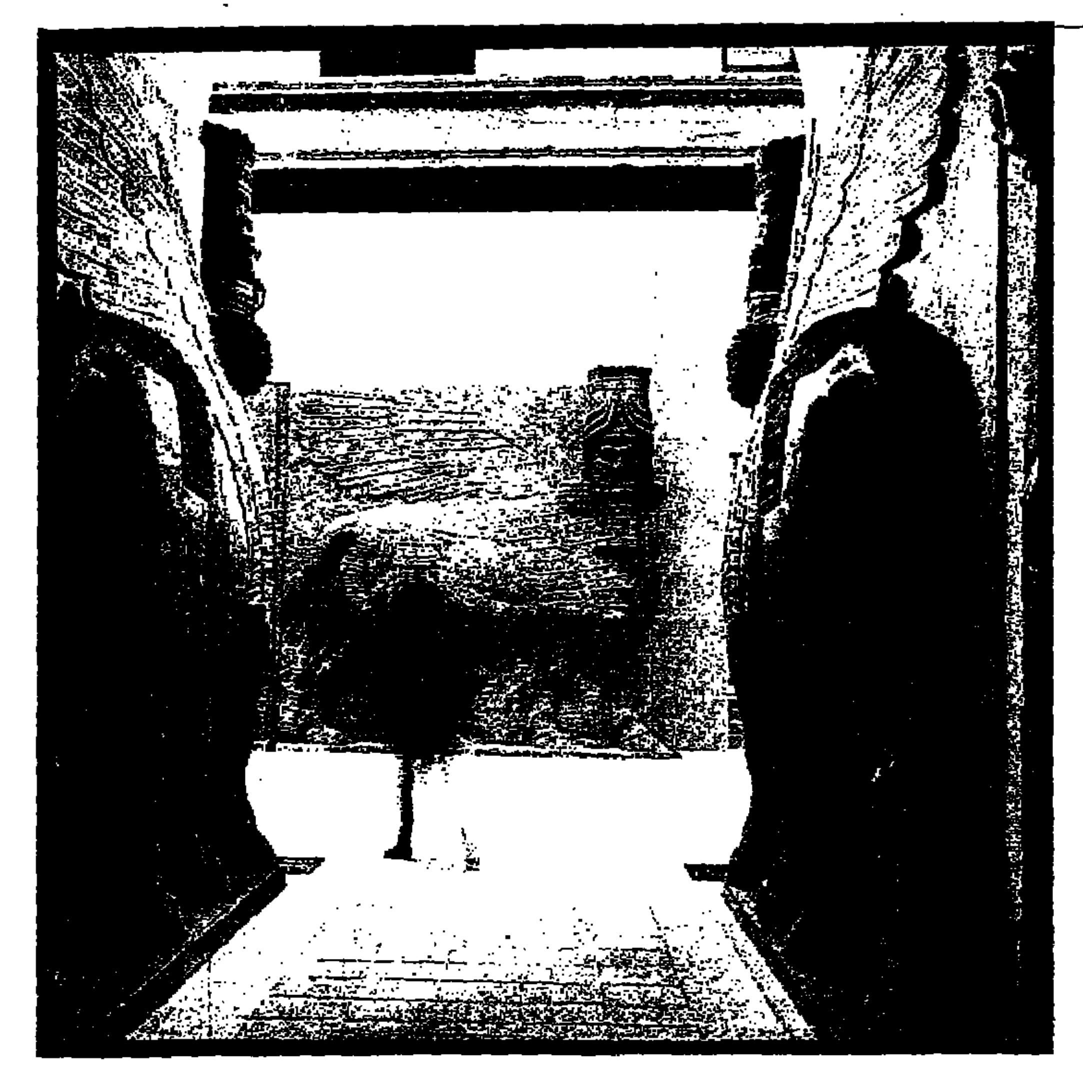
Il faut le redire en effet: ces espaces font inlassablement son éloge. Les tableaux illustres, les chefs-d'œuvre historiques de Heemskerk, Rubens ou Van Dyck bénéficient d'effets de perspective qui les placent en valeur sur l'axe central en les isolant. Eclate alors toute la richesse des collections, inattendues, variées, sans lacunes irréparables et gênantes, égales en qualité à celles de la National Gallery de Londres et du Metropolitan de New-York. Panneaux et toiles moins célèbres sont accrochés selon le format et l'esthétique qui commanda leur exécution, grandes «machines» religieuses en hauteur, petits formats en deux registres superposés. Dans la section hollandaise, le classement thématique habituel a été abandonné au bénéfice d'un désordre savamment calculé. Natures mortes et marines, paysages et portraits, vanités et scènes de genre, Metsu et Vermeer, Kalf et de Hooch voisinent, comme ils voisinaient dans les cabinets d'amateur, vers 1660, à Amsterdam et à Delft. Pour réussir ce mélange des genres et des manières, il fallait plus que de l'adresse et de la science. Ce parti pris séduit. Il instruit plus encore. Il permet d'attirer le regard sur des œuvres qui, jusque-là, ne se remarquaient pas assez. A l'amateur point trop pressé, bien des révélations sont offertes, bien des curiosités, des tableaux bizarres et méconnus. L'ultra-maniérisme du *Jupiter et Danaë* de Joachim Wtewael et des *Noces de Thétis et de Pelée* d'Hendrick de Clerck agace et intrigue. La *Baignade* de Nicolaes Maes tient autant de Cézanne que du Caravage. Au-dessus d'un beau Ruysdael un peu vide, une *Jeune femme dévoilée soulevant une draperie* révèle ses charmes replets, – on ne sait si c'est impudeur involontaire, désir d'enjoler, souvenir de Guido Reni ou rembranisme relevé d'érotisme. Le tableau fut peint par Bartholomeus van der Helst, dont la notoriété n'est point universelle. Près des Rembrandt, dans un angle, un *Homme débarquant d'un bateau*, signé de Michiel Sweets. Qui était-il? Que suggère l'œuvre? Pourquoi ce crépuscule et cette statue monumentale à l'arrière-plan? On ne sait, on voudrait savoir. Mais que rêver de mieux qu'une salle de musée qui suscite sans cesse la curiosité sans lasser jamais le regard?

PHILIPPE DAGEN

ANTIQUITÉS

FÉROCE BEAUTÉ DE L'ASSYRIE

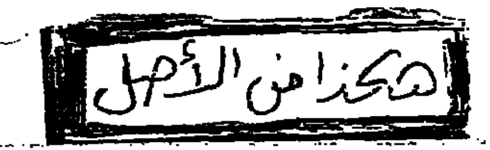
1843-1993 : le réaménagement du département des antiquités orientales coïncide, d'heureuse manière, avec la découverte, il y a cent cinquante ans, à Khorsabad (Irak), de la capitale de Sargon II, roi d'Assyrie de 721 à 705 avant Jésus-Christ. La ville donne d'ailleurs son nom à l'ancienne cour des postes du ministère des finances désormais couvertes et clou d'un parcours dans les 2 290 mètres carrés dévolus au 5 000 objets témoignant de la splendeur de l'Orient pré-islamique, de l'Anatolie à la Perse.



La salle de Khorsabad.

En 1843, le consul français Paul-Emile Botta – que la monarchie de Juillet vient d'accréditer à Mossoul pour embêter le diplomate anglais posté à Bagdad – découvre à Khorsabad, en Irak, la capitale de Sargon II, l'éphémère et formidable Dour-Charroukin, littéralement *Fort-Sargon*, c'est-à-dire «le fort du roi légitime» –, car le souverain était naturellement un usurpateur. L'archéologue Georges Roux parle de la *«Brasilia mésopotamienne»*. Une exposition temporaire préparée par Isabelle Fontan commence ces jours-ci au Grand Louvre pour rappeler l'énorme travail accompli par ledit consul et son successeur du Second Empire, Victor Place. Grâce à ces deux obscurs fonctionnaires aussi tenaces que consciencieux, grâce aussi à la bénévolance des autorités ottomanes qui se souciaient de ces idoles en pierre, sans métaux précieux, comme d'une guigne, la France possède aujourd'hui une superbe collection sargonienne venue *via* Le Cap, car Lesseps n'avait pas encore percé Suez. Le Musée assyrien, inauguré en 1847 par Louis-Philippe, est l'ancêtre du département des Antiquités orientales que dirige à présent Annie Caubet.

Avec son équipe, elle a dû choisir les 5 000 pièces – sur 100 000 des collections orientales du Louvre – qui, *in fine* (1995-1997), seront disposées dans les 2 290 mètres carrés dévolus à l'Orient pré-islamique, de l'Anatolie à la Perse. 3 500 œuvres sont déjà exposées dans les vastes salles ordonnées autour de l'ancienne cour des Postes du ministère des finances, désormais couverte d'un toit transparent et ennoblie, sous le nom de «Cour de Khorsabad», par la présence de cinq (dont deux moulages) des cinquante-deux taureaux ailés qui gardaient jadis les entrées de ce qui passe pour avoir été le plus grand palais-citadelle du monde. La beauté féroce de ces divinités d'Assyrie à plumes et à sabots, mi-homme mi-bête, jugée parfois kitsch voire «fasciste» par certains, est le clou de la nouvelle disposition des arts orientaux : les statues géantes, y compris celle dite de Gilgamesh, le

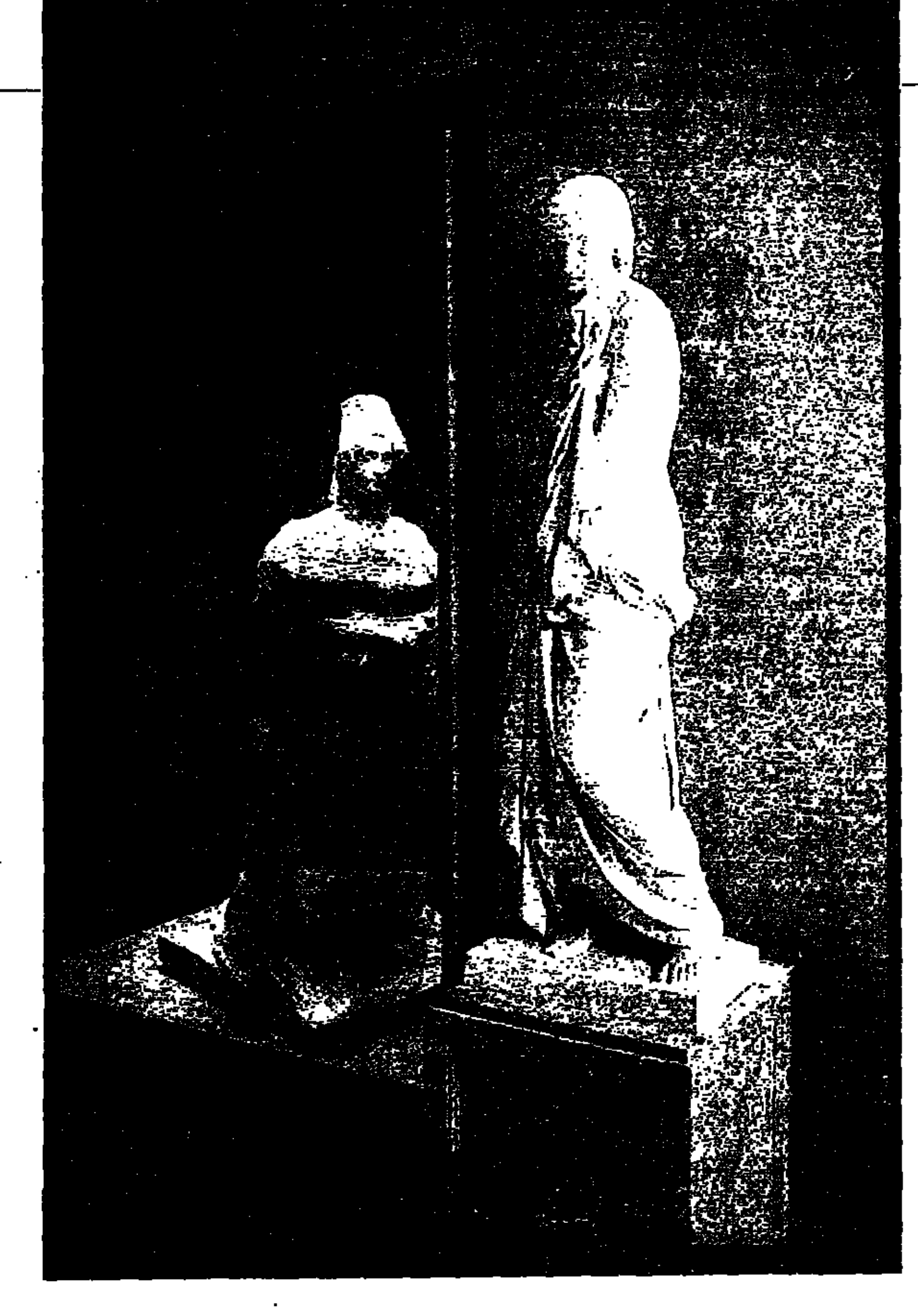


GRAND LOUVRE

S C U L P T U R E S   F R A N Ç A I S E S

UNE PLACE AU SOLEIL

La sculpture française du Moyen Age au milieu du XIXe siècle est désormais déployée chronologiquement en 33 salles autour des grandes cours couvertes, dites cours Marly et Puget, vouées à la sculpture de plein air sauvée des jardins et des parcs. Elle se fait donc une place au soleil dans la nouvelle aile où, d'accès facile, à deux pas des Taureaux de Khorsabad, elle devient un passage quasi obligé du visiteur du Grand Louvre. C'est une grande mutation puisque, jusque-là, la sculpture française était assez mal logée dans l'aile Denon, un lointain finistère, avec les écoles étrangères, qui restent dans l'aile sud. D'aucuns regretteront cette séparation d'ailleurs conforme au mouvement des collections de peintures.


« La *Pudeur* » de Jean-Louis-Nicolas Jaley, marbre exposé au Salon de 1834. Dans la vitrine, encore emballée, statue de la reine Marie-Amélie, plâtre original de Bosio (vers 1840).

LE département des sculptures se préparait au grand *chamboulement depuis deux ans. Déplacer* 1250 sculptures, c'est lourd!... et compliqué dans certains cas : il a fallu par exemple démonter puis remonter – en présence d'un restaurateur – nombre d'éléments architecturaux sculptés, d'autels et de tombeaux parfois mal assemblés et susceptibles de surprises. Des œuvres ont ainsi été traitées, étudiées et réarticulées *autrement en leur nouvelle place. Toute cette manutention* a pris du temps. La porte du Capitole de Toulouse, grand morceau décoratif de la fin du XVIe siècle, a nécessité plus de huit mois de soins : deux mois d'études, trois mois et demi de démontage, trois mois *de remontage, un mois de nettoyage* et de finition. On ne la déplacera plus de si tôt!

Lorsqu'on a à faire à des peintures, sauf dans le cas *des grandes décorations*, on peut rectifier un accrochage, hausser, abaisser le tableau. Dans le cas des sculptures, et particulièrement celles qui relèvent de l'art monumental, la part d'improvisation ne peut être que limitée. Il a donc fallu non seulement planifier mais aussi visualiser la mise en place, essayer l'espace avec des silhouettes. Quoi qu'il arrive, on ne retaillerait pas les socles. Dans le cas des sculptures du Moyen Age, presque tous les socles sont nouveaux. En pierre claire, ajustés aux pièces, et non débordants, ils sont discrets bien que plus hauts que les normes en vigueur dans tous les musées du monde, où «le syndrome de *l'Age d'airain*» aurait progressivement amené à une présentation presque au ras de terre de la statuaire. Au Louvre, on estime que cela peut se justifier dans le cas de Rodin, mais pas dans celui des sculptures classiques. Ce parti à contre-courant s'explique aussi par la peur des vandales : dans les cours, sur les terrasses, avec des statues à un mètre quarante du sol (aux Tuileries elles étaient à deux mètres ou deux mètres et demi), on ne touchera pas!

Le parcours des salles affiche une belle clarté, et peu d'erreurs muséographiques. Autant qu'on puisse en juger lors d'une visite qu'il faut bien appeler «de chantier», chantier encore encombré de caisses ne laissant voir ici que le dessus d'une tête et là un bras, hanté par des statues aux reins pris dans des prothèses de bois, peuplé de vierges enveloppées comme à la veille de Pâques mais dans des suaires de plastique à bulles, habité par des Grâces déhanchées encore dans leur emballage transparent leur conférant une plasticité pour le moins contemporaine...

Le parti d'ensemble est discret. La coloration des murs bien venue, spécifique pour chaque grande tranche de l'histoire : *pierre chaude pour le Moyen Age*; rouge brun pour la Renaissance qui, à une nuance près, était le rouge choisi par le Marquis de La Borde; vert cendré pour le XVIIIe et le XIXe, conforme au projet d'Hubert Robert, qui voulait peindre en vert les niches *de la Grande Galerie, pour y mettre* en valeur des marbres antiques.

Cette petite folie à la Hubert Robert ne déborde guère le cadre des *vitrines signées* Wilmotte. On ne s'en plaindra pas pour le circuit des salles : la présentation sans ostentation est des plus convenables pour une histoire prise entre des œuvres qui sont en elles-mêmes des mises en scène,– et un art du portrait qui ménage ses *effets. D'un côté, il était inutile* d'en rajouter, de l'autre, accentuer pouvait dénaturer. D'autant que la lumière naturelle joue son rôle à plein, changeante, *inégale*, vivante.

Un peu plus de spectacle, en revanche, ne nuirait pas aux cours où, étant donné l'ampleur des lieux, et le ciel et les nuages qui passent au-dessus de la verrière, on pouvait, semble-t-il, concevoir une évocation plus poussée de la destination des groupes sculptés qui y sont rassemblés : *pelouses, rideaux d'arbres ou buissons*. Une rangée maigre de ficus dans la cour Marly, un groupe de quatre autres arbres de cette même espèce californienne (résistant à la climatisation) autour d'un vase de Coysevox dans la cour Puget, ne sauraient compenser toute la minéralité de l'environnement.

Un rideau de verdure aurait permis de mieux accueillir le groupe des *Rivières*, d'assouplir les lignes dures des escaliers et des terrasses aménagées, de dégager les groupes de la raideur et de la froideur environnantes, de faire en sorte qu'on puisse les regarder comme ils doivent l'être, comme une sculpture de plein air tout simplement, où le buisson de verdure était quasi inclus dans les commandes, qui devaient y trouver assise. On a le ciel et les nuages à travers la verrière, alors pourquoi pas plus de végétation? A-t-on eu peur de restituer un espace d'agrément où le visiteur pourrait s'attarder? Serait-ce un risque pour les sculptures déjà rongées par leurs séjours dans les parcs et jardins de Marly, de Sceaux, ou des Tuileries? Les opérations de nettoyage, opération désormais lente, au laser et non plus par nébulisation, so[illegible]t en passant, sont loin d'être terminées. Puisqu'on a[illegible] prendre le Met comme point de comparaison pour le[illegible]urfaces du musée, que ne l'a-t-on pris comme exemple pour ses patios couverts si précieux au visiteur qui passe un jour entier dans le musée ?

On ne peut sans doute tout avoir : respirer dans les cours et profiter de la nouvelle respiration des collections dans les salles. Où le gain considérable d'espaces a permis de sortir de cinq à dix œuvres supplémentaires dans chaque section, et l'installation de sculptures monumentales. *Autant de nouveautés devraient permettre* une compréhension plus juste, plus pointue, de l'histoire de la sculpture française, qui, dans l'aile Denon, reflétait l'optique Malraux et un certain goût pour la grandeur du XVIIe siècle. L'accès principal au département a beau mettre d'emblée le public face à Puget, Coysevox et Girardon, les deux cours ont beau être vouées en priorité au «grand siècle», il n'empêche que le parcours révèle d'autres choix.

Parmi les options nouvelles, la présentation de toute la collection des *morceaux de réception à l'Académie* royale de peinture et de sculpture de 1704 à 1791 (Houdon, Caffieri, Monot, Roland) devrait contribuer à une meilleure connaissance du XVIIIe siècle, et la sortie de la statuaire de la première moitié du XIXe siècle, montrer *qu'elle ne se résume plus* à Chinard, Pradier, Rude et Barye... Les morceaux musclés de Foyatier, Cortot, David D'Angers, jamais déballés depuis 1935, sont en bonne place sur la terrasse de la cour Puget, en conclusion provisoire d'une histoire, qui se poursuit de l'autre *côté de la Seine, au musée* d'Orsay. Cette histoire, nul ne sera censé ignorer qu'elle se déroule dans l'aile Richelieu. Les baies qui donnent sur la rue de Rivoli révèlent désormais à la ville la présence du musée et sa sculpture. De jour comme de nuit.

GENEVIÈVE BREERETTE

FEROC
BEAUT
DE L'ASSYF

O R I E N T A L E S

Roland de Roncevaux irakien, les bas-reliefs de guerre ou *de chasse de* Khorsabad mais aussi de Ninive et Nimroud, les soldats à barbe bouclée au petit fer et les eunuques imberbes et joufflus ont *été judicieusement replacés* aux hauteurs qui furent les leurs sur les murs de brique mésopotamiens, sans plafond écrasant : dans sa lumineuse assymétrie le résultat est saisissant, emballant. Les terrifiants taureaux étaient peut-être des idoles compatissantes; *leur matière*, l'albâtre gypseux gris-beige, est en tout cas tendre au point de se dissoudre dans l'eau. Ainsi, l'un des huit monstres androcéphales de trente *tonnes* retrouvés à Fort-Sargon, fondit, en 1855, lors d'un naufrage dans le Tigre, provoqué par des bédouins croyant que les Français avaient retrouvé l'or d'Ali Baba... Trois des sept taureaux restants sont au Louvre, deux à Bagdad, un au *British Museum et un* à Chicago.

La pierre dure noire est, en revanche, à l'honneur dans les salles adjacentes avec ce *Journal officiel* avant la lettre, ce *premier média* de parti unique qu'est le code d'Hammourabi en diorite d'Oman (réclamé par l'Irak) ou la stèle de Moab (réclamée par la Jordanie) sur laquelle, à l'occasion d'une défaite hébreue, apparaît pour la première fois le nom d'Israël (neuvième siècle avant Jésus-Christ). *Plus loin*, pour se changer du gigantisme, on peut admirer à la loupe le mini-cratère à encens qu'une reine mésopotamienne offrit à son époux pour son *culte privé*, ou un veau d'or de poche, tout mignon, honoré puis maudit dans l'Antiquité et qui pourrait encore servir d'emblème à nos temps matérialistes... On voit que les civilisations mortes de l'Orient proche n'ont pas fini de nous fournir symboles et leçons. Ainsi que chante le poète arabe contemporain Chaouki Abdelamir à propos de la Mésopotamie, *«je suis silence couvert de lettres»* (1).

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ

(1) *Parole du Qarmate*, Arfuyen, 1987, édition bilingue français-arabe, traduction de Mohamed Kacimi et Eugène Guillevic, postface de Bernard Noël.

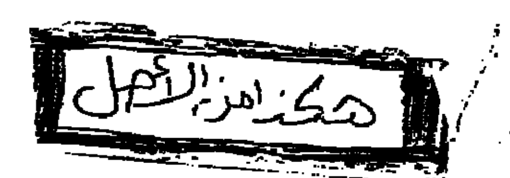
L'islam amputé du Maghreb

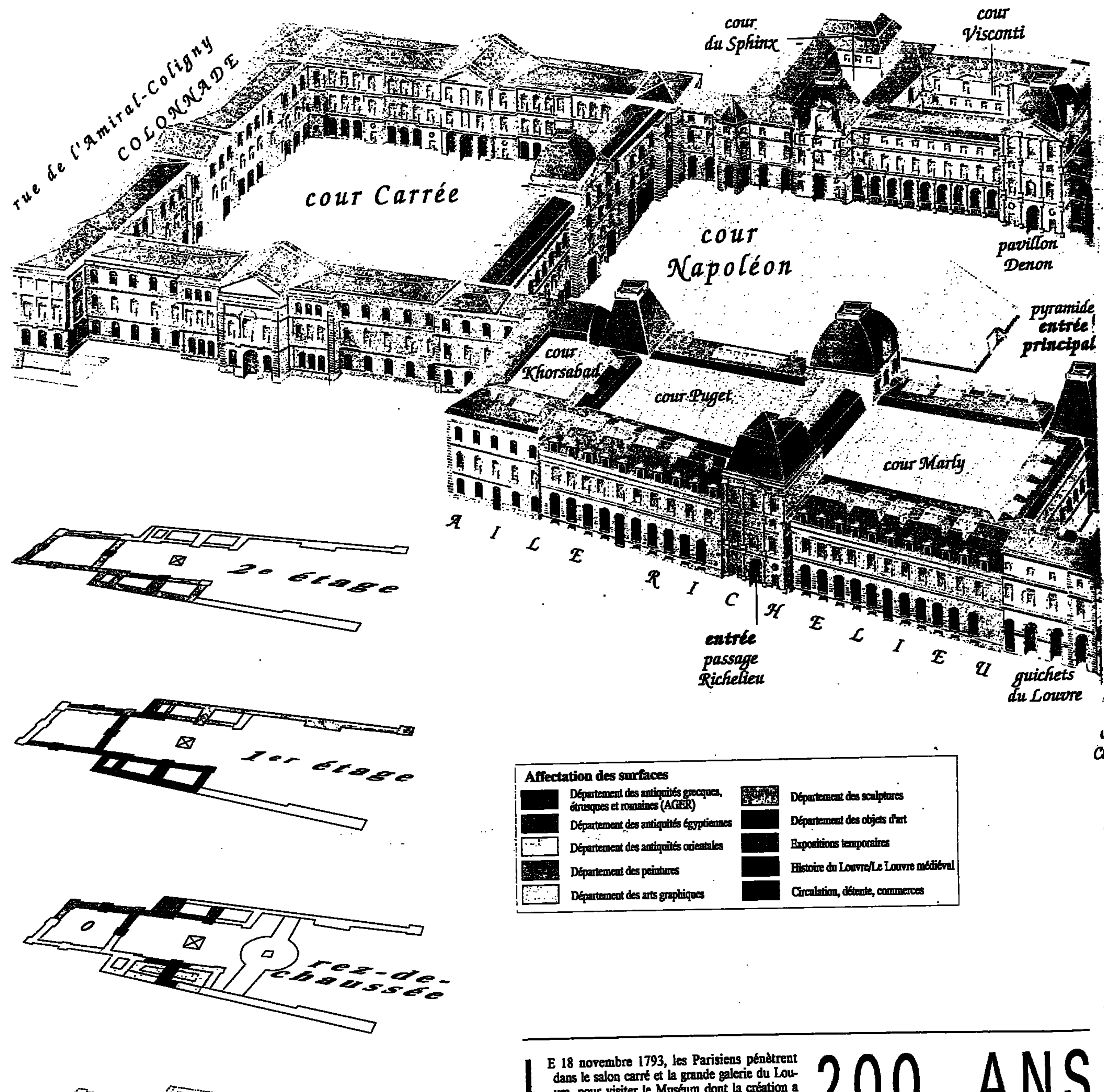
LA façon musulmane d'apprécier et de reproduire l'univers est antinomique de la nôtre, et c'est sans doute pour cela que *l'art islamique, art de vivre* compris, a toujours eu tant de succès en France, s'immisçant très tôt dans notre *décor* : l'abbé Suger, régent de France au douzième siècle, se servait d'une aiguière arabe d'Egypte en cristal de roche, déjà vieille de cent ans à l'époque, aujourd'hui un des fleurons du département des objets d'art du Louvre. Louis XIII, roi très-chrétien s'il en *fut et qui voua son royaume à la Vierge, avait été* baptisé dans une bassine arabe en laiton incrusté d'or et d'argent, déroulant des scènes chevaleresques *du Levant, pièce* syrienne au travail parfait, datée du quatorzième siècle, mais que les inventaires dénomment amphigouriquement *«baptistère de Saint Louis»*... L'objet, prosaïque et superbe, servit encore au baptême du prince impérial, fils de Napoléon III. *La vitrine de cette pièce unique où l'histoire* de France habite l'Arabie – trois petites fleurs de lys royales ont été ajoutées au milieu des cavaliers au croissant – sera sans doute l'une des plus regardées des nouvelles salles d'art islamique.

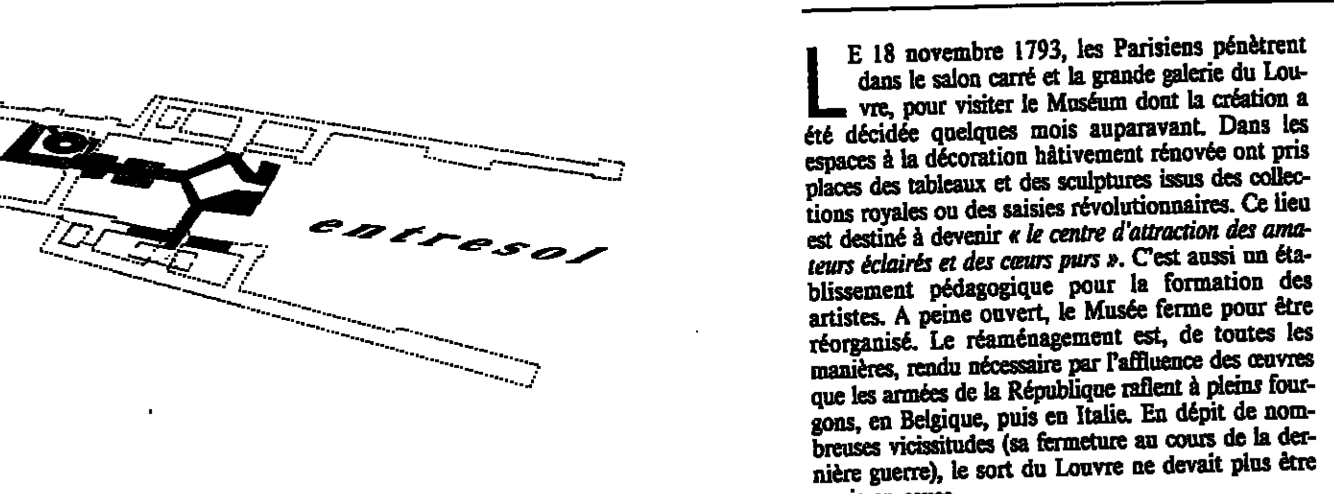
En vertu de notre vieux compagnonnage avec les *mahométans* et de l'importance des collections musulmanes du Louvre – 6 000 objets, presque tous de bon choix –, *Marthe Bernus-Taylor*, conservateur en chef de cette section, avait demandé 3 000 mètres carrés des espaces dégagés. On lui promit 1 400 mètres carrés (*le Monde* du 3 novembre 1989). *Elle a dû se contenter de* 1 250 mètres carrés répartis en treize salles, toutes menues sauf une, *toutes dans les anciennes caves de* l'aile Richelieu... Ces sous-sols, aussi bien utilisés soient-ils, ne sont pas vraiment à la hauteur d'un univers artistique aussi glorieux, surtout quand on pense que les chefs-d'œuvre islamiques étaient jadis exposés dans l'ancienne chapelle royale du Louvre...

Un millier d'objets peuvent toutefois être vus en permanence dans les salles basses, *les «arts de l'intimité»* (plats, coffrets, bougeoirs, lampes, encriers, miniatures, etc.) – angle préféré des Français pour envisager la civilisation mohamédienne – ne tenant généralement pas beaucoup de place, à l'exception des tapis, l'islam étant ennemi des gros meubles. C'est justement un tapis de soie ottoman, sorti au début de notre siècle des ateliers impériaux de Topkapi, qui clôture, chronologiquement, le *nouveau déploiement*, soulignant l'absurdité du rattachement de la partie islamique aux antiquités orientales... Plus encore que l'installation en sous-sol, on regrettera donc que la naissance du Grand Louvre n'ait pas été l'occasion de proclamer l'indépendance de l'art musulman et *surtout de réaliser son* unité : dans le long ruban afro-asiatique des cultures islamiques, entre les ivoires peints d'Andalousie et les tableautins *mogols* (d'ailleurs arrachés non sans mal aux indianistes jaloux du Musée Guimet...), un «blanc» inexcusable remplace le Maghreb, dont les *créations sont restées ailleurs*, notamment au Musée des arts d'Afrique et d'Océanie... Que ne dirait-on pas si des Orientaux avaient réalisé un Centre d'art européen historique en y omettant le Benelux ou l'Ibérie?

J.-P.P.-H.







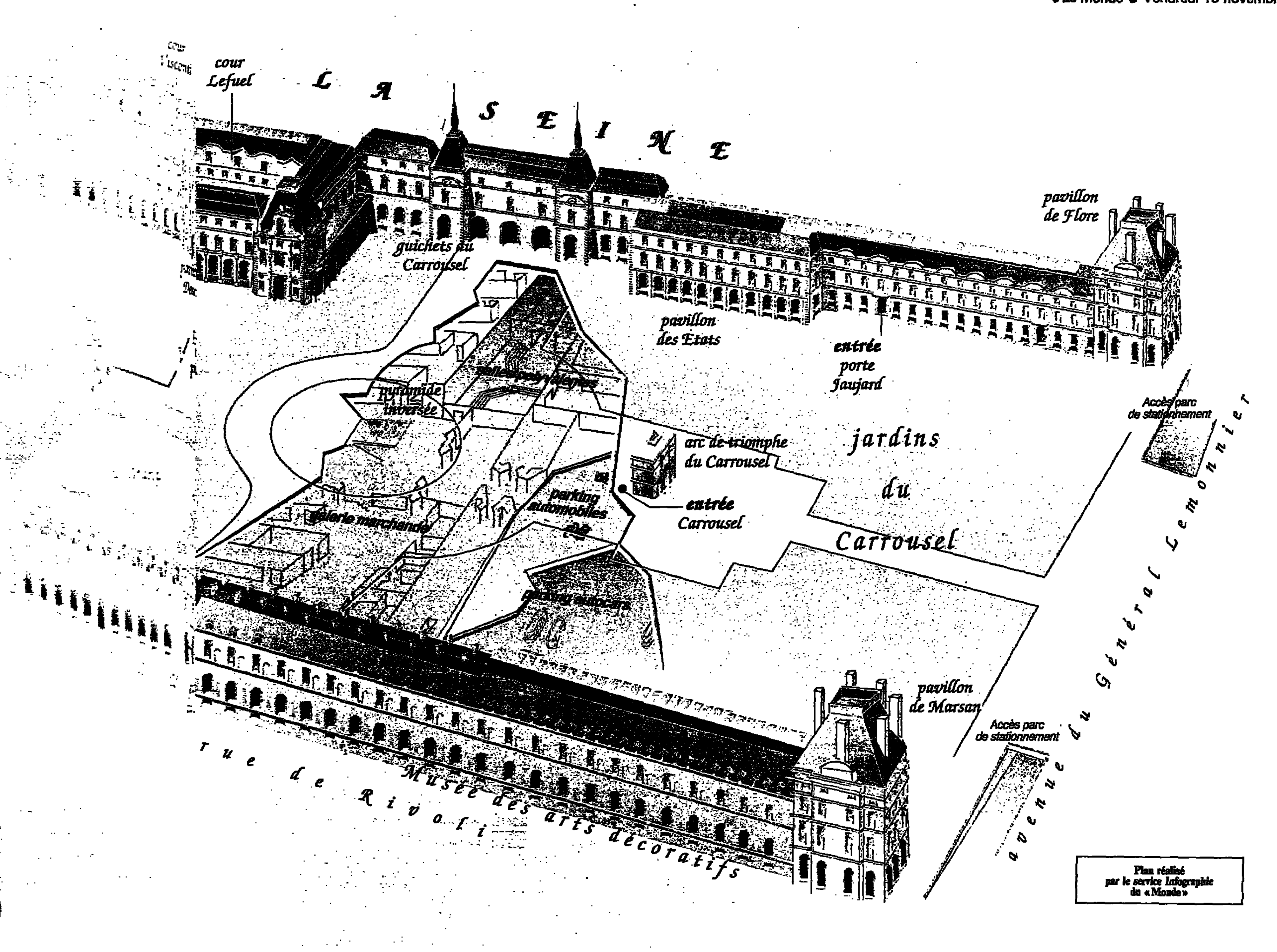
200 ANS D'HISTOIRE

Le 18 novembre 1993, le Musée du Louvre fête son bicentenaire. Il y a exactement deux siècles, le public était admis dans les premières salles aménagées : salon carré et grande galerie. S'il a fallu attendre la Ire République pour concrétiser un projet mûri depuis longtemps, c'est l'Empire et Vivant Denon qui allaient lui donner son impulsion définitive. Il ne lui restait plus qu'à phagocyter, lentement, l'ensemble du palais. C'est chose faite aujourd'hui.

LE 18 novembre 1793, les Parisiens pénètrent dans le salon carré et la grande galerie du Louvre, pour visiter le Muséum dont la création a été décidée quelques mois auparavant. Dans les espaces à la décoration hâtivement rénovée ont pris places des tableaux et des sculptures issus des collections royales ou des saisies révolutionnaires. Ce lieu est destiné à devenir *« le centre d'attraction des amateurs éclairés et des cœurs purs »*. C'est aussi un établissement pédagogique pour la formation des artistes. A peine ouvert, le Musée ferme pour être réorganisé. Le réaménagement est, de toutes les manières, rendu nécessaire par l'affluence des œuvres que les armées de la République raflent à pleins fourgons, en Belgique, puis en Italie. En dépit de nombreuses vicissitudes (sa fermeture au cours de la dernière guerre), le sort du Louvre ne devait plus être remis en cause.

Pourtant si l'on doit bien sa fondation à la Ire République, l'idée d'un grand musée installé dans l'ancienne demeure des rois de France est plus ancienne. Au volume IX de l'*Encyclopédie*, publié en 1765, à l'article « Louvre », Diderot demande *« l'achèvement de ce majestueux édifice »* – le vieux palais cent fois remanié, toujours en chantier. Il réclame, en outre, que *« le rez-de-chaussée du bâtiment »* serve à ranger *« les plus belles statues du royaume »* et suggère que *« dans la partie située au midi, on pourrait placer tous les tableaux du roi, qui sont présentement entassés et confondus dans les garde-meubles où personne n'en jouit »*. Cette requête n'est pas la première. Et déjà Louis XV a autorisé, dans les appartements de l'Infante, l'exposition d'un choix de tableaux venus de Versailles. Le public y est admis le vendredi et le samedi. Il peut y admirer la *Sainte Famille* de Raphaël ou *la Charité* d'Andrea del Sarto.

En 1768, le marquis de Marigny, surintendant des bâtiments du roi, propose l'affectation de la galerie du bord de l'eau à des expositions permanentes. Son successeur, le comte d'Angivilliers, reprend l'idée, à la mort de Louis XV. Une commission est nommée. Soufflot – l'architecte du Panthéon – et le peintre Hubert Robert en font partie. Mais l'aménagement de



200 A
D'HISTO

cette galerie est onéreux : le *projet* est sans cesse différé. Pourtant le palais abrite déjà les éléments d'un musée qui n'ose pas dire son nom. Depuis le règne de Louis XIV, quelque quatre cents tableaux « du *roi* » sont visibles du côté de la galerie d'Apollon. Dans la salle des cariatides, on trouve des moulages et des copies exécutés d'après l'antique.

Comme toutes les académies, celle de peinture a son siège au Louvre, elle y expose régulièrement (à *partir de 1692)* la *production de ses membres.* Enfin, quantité d'artistes ont installé, plus ou moins officiellement, leurs ateliers, voire leurs domiciles, dans le palais, tandis que les marchands d'estampes prolifèrent *dans* les *passages* et sous les porches du bâtiment. A la fin du dix-huitième siècle, le Louvre est donc une bizarre et chaotique cité des arts. Il n'y manque que la rigueur d'un projet. La Révolution le lui *donne.*

C'est sur une proposition du *député* toulousain Bertrand Barère de Vieuzac que l'Assemblée constituante décide, le 26 mai 1791, d'affecter le palais à *« la réunion de tous les monuments des sciences et des arts et aux principaux établissements de l'enseignement public ».* Le temps de nommer l'inévitable commission chargée de rédiger le décret, le projet de Muséum encyclopédique éclate : les arts régneront seuls au Louvre – *les sciences naturelles iront* au Jardin des Plantes et les arts appliqués à Saint-Martin-des-Champs. Bonaparte continue d'expédier d'Italie de « précieuses dépouilles ». Un Musée des antiques s'ouvre à côté des salles de peintures, agrandies *et redécorées par* Visconti.

Le 15 août 1803, le *premier consul* inaugure les nouveaux aménagements. Il est escorté du directeur général du Musée central des arts, fraîchement nommé : Vivant Denon. Cet ancien diplomate, écrivain doué (*Point de lendemain*), bon graveur, avait accompagné l'expédition française *sur* le Nil. Il *en* ramena une colossale *Description de l'Egypte.* Ce brillant touche-à-tout voue sa vie au Musée Napoléon et en fait – grâce aux rapines des armées impériales – le « Musée de l'Europe ». Il grignote l'espace toujours trop petit pour les œuvres qui affluent, gagne du côté de la cour carrée, et expulse les académies et les derniers artistes. Les architectes Percier et Fontaine décorent les nouveaux volumes, tandis qu'ils soumettent à l'empereur les plans, sans cesse remaniés, destinés à amarrer le Louvre aux deux extrémités du château des Tuileries.

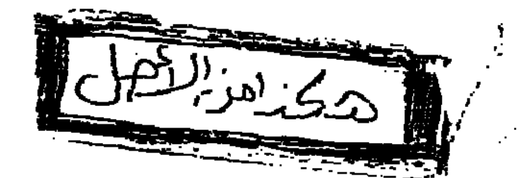
Vient 1815, la chute de l'Empire et le rapatriement des « saisies ». Cinq mille œuvres seront restituées, une centaine conservées. Vivant Denon, indigné, *démissionne. Louis XVIII, qui fait poursuivre* les travaux de l'aile nord du Louvre (entamés par Napoléon) jusqu'au pavillon de Rohan, comble les manques des collections par des achats de peintures *anciennes (Jordaens, Rubens, Pérugin) et contemporaines* (David, Géricault, Delacroix). Les grands Salons de peinture se tiennent annuellement dans le salon carré. Gros, Pujol et Vernet décorent les galeries *qui longent* la *Seine. Un département* des antiquités égyptiennes, confié à Champollion, y est installé. Les objets d'art trouvent une place du côté de la Cour carrée. Après l'arrivée de *la Vénus de Milo lors de la Restauration, les taureaux ailés assyriens* font une entrée remarquée au moment de la monarchie de Juillet. Le baron Taylor rassemble pour Louis-Philippe une collection « personnelle » de peinture *espagnole, néanmoins ouverte au public.* Elle sera vendue à Londres sous la II[e] République, qui décide de reprendre les travaux destinés à achever le « grand dessein » plus que tricentenaire : la réunion du *Louvre aux* Tuileries.

C'est Napoléon III, on le sait, qui concrétisera ce vieux rêve. *Visconti en fut l'architecte.* Ses *plans,* après sa mort, seront repris par Lefuel. Le nouvel architecte ne se contente pas de compléter les bâtiments, il remplace ceux qu'il juge trop délabrés pour pouvoir être restaurés – l'essentiel de la galerie du bord de l'eau, par *exemple* –, et *veut donner une « unité de style »* à l'ensemble. Les dernière constructions de la cour du Carrousel sont abattues. Il ne reste plus que l'arc de triomphe, monumentale entrée des Tuileries où réside Napoléon III. Côté jardin, les fenêtres de l'empereur s'ouvrent sur le parc *dessiné jadis par* Le Nôtre. Le *musée,* qui bénéficie de legs et d'achats importants (la collection Campana), occupe désormais presque toute l'aile du sud et la cour carrée. Le ministère de l'intérieur et diverses administrations sont regroupés dans la nouvelle aile, le long de la rue de Rivoli, autour des trois cours imaginées par Visconti pour rattraper la dissymétrie du palais. Le Louvre et les Tuileries, désormais réunis, constituent un impressionnant complexe politique, administratif *et culturel.*

Cette belle unité ne durera pas. En *1871,* les flammes de la Commune ravagent le château de Catherine de Médicis. L'incendie est arrêté alors qu'il menace le Musée après avoir dévoré le pavillon de Flore. *Si* les Tuileries, dont la symbolique monarchique est trop apparente, ne seront jamais reconstruites – l'état des ruines le permettait pourtant – le Louvre sera remis à neuf. *« Le vieux palais a depuis longtemps pris ses distances avec la royauté,* note Jean-Pierre Babelon (1). *C'est l'un des exemples les plus illustres de la réutilisation d'un monument historique pour un usage très différent de celui pour lequel il avait été créé ; thème banal à notre époque où tout est bon pour faire un musée, église, gare ou usine. Ici, c'est l'habitation royale qui sert de musée, mais le glissement a été si progressif que le vocabulaire même de l'habitation va passer au musée : salon, galerie, cabinet.»*

Il faudra attendre 1993 pour que le bâtiment soit entièrement voué aux arts. En *1900,* le pavillon de Marsan et l'aile attenante deviennent Musée des arts décoratifs. En 1961, la Loterie nationale abandonne le pavillon de Flore. En 1959, Michel Debré, premier ministre du général de Gaulle, propose d'affecter l'ensemble *du palais à la culture. En vain.* Ce n'est qu'en 1988, six ans après l'annonce par François Mitterrand de la création du « Grand Louvre », que le ministère des finances quitte définitivement l'aile Richelieu. Le *18 novembre 1993,* exact bicentenaire de l'ouverture du premier Muséum, 22 000 mètres carrés supplémentaires ouvrent au public. Le Musée entame sa mue définitive. Elle sera achevée avant la fin de ce siècle.

(1) « Le Louvre », dans *Lieux de mémoire* T. II, *la Nation,* vol. 3, sous la direction de Pierre Nora, Gallimard éd.



GRAND LOUVRE

O B J E T S D ' A R T

TRÉSORS INTIMES ET FASTUEUX

L'empereur Charlemagne – un petit bronze du IXe siècle – accueille le visiteur qui pénètre dans le département des objets d'art. Il pourra terminer son périple par le legs du dernier empereur français, Napoléon III, en parcourant une série de salons vastes comme des porte-avions, surchargés de brocarts et de dorures, témoignage unique de l'éclectisme triomphant du XIXe siècle. Entre les deux souverains, un millénaire «d'objets d'art» est présenté. Sous ce vocable flou, toutes les tailles, toutes les techniques, toutes les matières, tous les métiers sont au rendez-vous...



La grande salle à manger Napoléon III de l'aile Richelieu, un des hauts lieux du ministère des finances jusqu'en 1988.

LES cinq mille cinq cents pièces exposées dans le département des objets d'art vont du minuscule – une perle baroque montée en dragon, exquis travail de la Renaissance française – aux immenses tapisseries de toutes les époques. Comment montrer cette suite d'objets disparates, aussi fragiles que précieux? Daniel Alcouffe, responsable du département, a sagement refusé la «reconstitution» – la *period room* des Anglo-Saxons – pour privilégier les regroupements en s'appuyant sur une évidence, c'est-à-dire la chronologie.

Abandonnant la Colonnade à l'Egypte, il a déployé, autour des cours intérieures de l'aile Richelieu, ses collections du Moyen Age et de la Renaissance sur près d'un demi-hectare. Celles des XVIIe et XVIIIe siècles – très riches – actuellement dans l'aile Sully, seront réaménagées ultérieurement. En revanche, les salles du premier Empire sont déjà installées. La place dont le conservateur dispose désormais lui a permis d'aérer sa présentation et de jalonner son circuit de quelques points forts.

Dans les salles médiévales, particulièrement brillantes, le fil conducteur est le trésor de saint Denis dont on retrouve des éléments à travers onze salles. L'aigle de Suger, l'aiguière en cristal de roche, la Vierge de Jeanne d'Evreux, le sceptre de Charles V, rythment un parcours où se succèdent ivoires carolingiens et émaux limousins, reliquaires et vitraux, pour se clore sur un monumental rétable en ivoire et l'une des premières tapisseries, *l'Offrande du cœur*, tissée à Arras vers 1400. Celles-çi vont désormais se multiplier et se déployer dans presque tous les espaces. *Millefleurs* de l'automne médiéval, larges feuilles de choux des *Travaux d'Hercule*, ou tranquilles modèles de Vouet, ces tentures sont ici accrochées à la bonne hauteur.

Deux galeries ont même été spécialement conçues pour deux fameuses «suites». On peut ainsi contempler, à l'aise, la formidable frénésie cynégétique des douze *Chasses de Maximilien*, chefs-d'œuvre tissés à Bruxelles sur des cartons de Van Orley, au début du XVIe siècle. Même si cette délectation est gâtée par les lourdes vitrines, plantées au centre de la galerie. Les huit gobelins de *l'Histoire de Scipion*, ses éléphants en colère et son héros au manteau étoilé, bénéficient du même traitement. Ces tapisseries, à peine entrevues, ont été tirées des réserves, comme les trois pièces de *l'Histoire de Debora* qui avaient appartenues au cardinal Mazarin.

Les bronzes italiens de la Renaissance (ceux de Riccio en particulier) sont particulièrement bien mis en valeur, ceux de Jean Boulogne, placés dans une belle rotonde, pourtant judicieusement installés sur des tables de Poillerat, semblent un peu à l'étroit dans leurs cages de verre. Autre pôle d'attraction : *la Chapelle de l'ordre du Saint-Esprit*, dont le Louvre possède pratiquement tous les éléments, est reconstituée, du dais d'autel aux manteaux des chevaliers. C'est une exception à la règle édictée par Daniel Alcouffe qui n'a pas résisté, non plus, à mettre en scène les éléments du mobilier de la chambre à coucher de Madame Récamier. Son lit en acajou rehaussé de bronzes dorés a été exécuté par les frères Jacob sur un dessin de Louis Berthault : ce prototype du style Empire marque un tournant. C'est d'ailleurs un des principes de ce département en matière de mobilier : n'acquérir que des éléments qui sont des jalons dans l'histoire du goût.

C'est le cas du mobilier Napoléon III, présent dans l'aile Richelieu. Le conservateur n'a pas eu à céder à la tentation de la mise en scène : le décor est inchangé depuis le second Empire dans ces appartements, dits du duc de Morny. Bien mal nommés d'ailleurs, puisque le demi-frère de l'empereur n'y mit jamais les pieds. Ce logement d'apparat fut ouvert en 1861 pour le ministre d'Etat, chargé des relations avec le Parlement, le comte Waleski, fils de Napoléon Ier et de la comtesse Waleska. Il fut ensuite successivement occupé par le président du Conseil d'Etat, le ministre des lettres, des sciences et beaux-arts et, pendant le siège de Paris, par celui qui était censé être l'âme de la résistance, le général Trochu (*«participe passé du verbe trop choir»*, disait Victor Hugo).

Dès juin 1871, la IIIe République balbutiante l'affecta au ministre des finances. D'innombrables grands argentiers s'y succédèrent. Les deux derniers furent Pierre Bérégovoy et Edouard Balladur. Ils s'employèrent tous – en dépit des modes et de l'évolution du goût – avec une belle constance, à conserver ce patrimoine qui n'a nulle part ailleurs son équivalent. Où trouver ces fausses boiseries Boulle aux incrustations peintes en trompe-l'œil, ces banquettes néo-Louis XIV trappues comme des hippopotames, ces troupeaux de fauteuils Louis XV écarlates, ces bronzes dorés épileptiques? Le pied s'enfonce dans les tapis multicolores. Les salles, grand et petit salons, salles à manger, antichambres, ruissellent de torchères et de lustres. Au plafond, l'empereur et l'impératrice, l'air pensif, s'envolent dans un ciel de gloire.

Cet héritage inespéré excède les dates limites du département des objets d'art du Louvre dont les collections s'arrêtent officiellement avec la IIe République – au-delà, c'est le domaine du Musée d'Orsay. Mais les premières décennies du XIXe siècle reste encore mal représenté dans les collections du Louvre. Peut-être les manques seront-ils comblés lorsqu'en 1995 les dernières salles de ce département consacrées à la Restauration et à la Monarchie de Juillet ouvriront dans le pavillon de Rohan. Ces ultimes salles seront contiguës avec les premières du Musée des arts décoratifs. Il faut souhaiter que les deux institutions ne fassent pas musée à part et qu'on puisse passer de l'un à l'autre, sans faire le détour par la rue de Rivoli.

E. de R.

LES ACTIVITÉS DE L'AUDITORIUM ET DES SERVICES CULTURELS

LES OUTILS DE LA COMPRÉHENSION

Conférences, concerts, projections se succèdent à l'Auditorium du Louvre, une salle de 420 places conçue, selon ses promoteurs, pour réconcilier le Musée avec les habitants d'Ile-de-France, qui le fréquentent beaucoup moins que provinciaux et étrangers. Un pari qui n'est pas gagné. Plus convaincantes sont les activités des services culturels, qui permettent au grand public de se familiariser avec les collections du Louvre.

DISCRÈTEMENT inséré à la périphérie nord-est de la Pyramide, l'Auditorium du Louvre est une salle sobre et moderne, parfaitement équipée, qui peut accueillir 420 spectateurs pour un concert, une conférence, une projection de film. L'endroit fonctionne avec 35 personnes et un budget annuel de production de 6 millions de francs (auquel s'ajoute 1,5 million consacré par le service culturel aux conférences et aux colloques), dont près de la moitié en ressources propres, et le reste en subventions de l'Etat. Ce lieu existe depuis 1989 mais, dès 1987, l'idée d'une salle polyvalente s'était imposée.

Selon Paul Salmona, le directeur de l'Auditorium, *«il s'agissait de réconcilier le Louvre avec l'Ile-de-France»*. L'intention déclarée était donc de faire venir au Louvre le public parisien (18 % seulement de la fréquentation totale du musée), habitué des théâtres, cinémas ou concerts, en lui proposant une programmation rare et de haut niveau. De ce point de vue, l'expérience n'est pas toujours probante, et l'auditeur d'un concert n'ira pas systématiquement se perdre après le baisser du rideau dans les salles de peinture. D'autant moins que les manifestations sont parfois sans rapport avec les expositions du Musée. *«Nous avons des contacts réguliers avec la conservation*, affirme Paul Salmona. *Il y a parfois des correspondances entre le programme de l'Auditorium et celui du Musée. Dans ce cas, c'est l'Auditorium qui s'adapte.»*

Mais si les habitués de l'Auditorium ne suffisent pas à remplir le Louvre, il s'est néanmoins taillé un vrai succès personnel. *«Le public est changeant selon la nature du programme. Nous avons souvent affaire à des spécialistes, des professionnels, des étudiants ou des curieux attirés par le sujet. Il y a 1 500 titulaires d'une carte de fidélité, et 150 abonnés aux Midis du Louvre.»* L'Auditorium a accueilli 43 000 personnes en 1991, pour 236 manifestations, et 77 700 en 1992, pour 358 événements. Chiffres impressionnants, mais à comparer avec la fréquentation totale du Musée, qui frôle les 5 millions de personnes... Il est vrai que la «Présentation des fouilles menées de 1986 à 1989 à Assur et à Kar Tukulti-Ninurta (de l'époque paléo-assyrienne à l'époque parthe)» n'a pas pour ambition de drainer des foules considérables, et les colloques, comme celui consacré, deux jours durant, au palais du roi Sargon II d'Assyrie, sont destinés aux spécialistes, mais ces derniers viennent de New-York, d'Helsinki, de Rome, Londres, Chicago, Strasbourg... et parfois de Paris.

L'Auditorium du Louvre, également exploitant de cinéma à temps partiel, est parfois accusé d'exercer une concurrence déloyale par certains circuits de distribution cinématographique. Paul Salmona se défend: *«Nous avons monté le cycle Antonioni avec Cinecittà et le réseau des salles d'art et d'essai. Même chose avec Pasolini. Et le reproche est totalement infondé lorsque le cycle est en rapport avec une exposition du Louvre, comme ce fut le cas lors de la carte blanche accordée à Peter Greenaway. De plus, ces films ne sont projetés qu'une ou deux fois. Même chose pour le théâtre : Jean-Marie Villégier, du Théâtre national de Strasbourg, a monté chez nous* l'Alphée, *un clin d'œil sur l'Arcadie, avec ses élèves et n'aurait pu se permettre de faire ainsi travailler des étudiants sur une scène classique.*

»Nous avons aussi pour la musique un programme choisi, avec bon nombre de premières. Ainsi, la musique de chambre renoue avec une antique tradition : il y a toujours eu, lorsqu'il était un palais, de la musique au Louvre. Nous donnons carte blanche à un interprète, ou nous commandons des œuvres à des compositeurs contemporains.»

La musique intervient aussi dans le programme du «Cinéma muet en concert» : *A Girl in Every Port*, de Howard Hawks (1928), sera projeté avec un accompagnement commandé spécialement à Marc Marder, ou *Erotikon* (1928) de Gustav Machaty – lui-même ancien pianiste de cinéma, devenu assistant de von Stroheim puis de Griffith, – sera projeté sur une musique commandée pour la circonstance à Jan-Klusak.

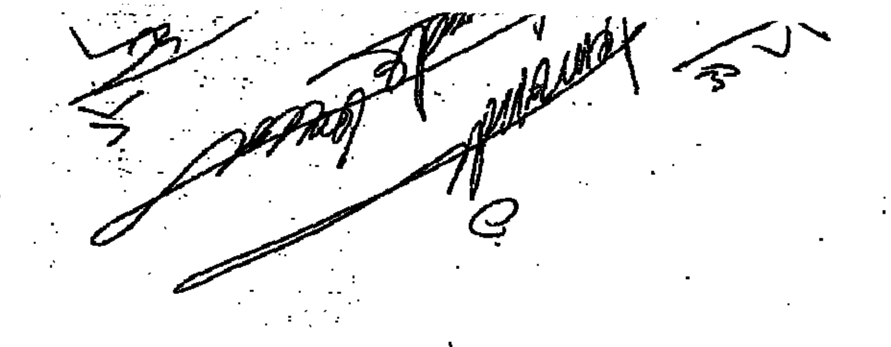
Les conférences, habituellement organisées par le service culturel, sont parfois l'occasion d'expériences nouvelles. Ainsi, «l'Œuvre en direct» permettra de passer au crible les deux versions de *l'Enlèvement des Sabines*, de Nicolas Poussin. Un conservateur du Metropolitan Museum de New-York et son collègue du Louvre compareront en direct et en duplex les deux tableaux. Paul Salmona est fier du procédé : *«ATT* [un groupe de télécommunications américain] *est notre partenaire dans ce cycle de conférences. Il nous permet cette liaison en duplex. Les œuvres sont filmées en vidéo et projetées sur grand écran avec des gros plans sur les détails dont parle le conservateur-conférencier. Le public peut ainsi voir le tableau réel, présent sur la scène, et en déceler, grâce à la caméra, les plus petits détails. C'est une nouvelle approche de l'histoire de l'art.»* Distinct de l'équipe de l'Auditorium, bien qu'utilisant souvent ses locaux, le service culturel du Louvre est dirigé par Jean Galard. Philosophe de formation, ce qui doit avoir son utilité dans ce lieu complexe, il a pour mission, assisté par une équipe de 50 personnes, de *«fournir aux visiteurs les moyens de comprendre les œuvres»*. Vaste programme, qui va de l'accueil des groupes de touristes à celui des bambins des écoles, sans oublier les intervenants des fameux colloques. Le service culturel a donc à fournir un gros travail de préparation, ou d'initiation artistique, pour un public particulièrement hétérogène. Tous les moyens sont bons, de la plaquette *Guide du visiteur pressé* à la publication plus confidentielle des actes des colloques.

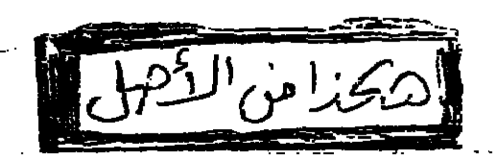
L'activité éditoriale est intense puisque les enfants ont le droit à la collection «Chercheurs d'art», les adultes à la collection «Promenades», les touristes à des fiches d'information en plusieurs langues, déposées dans les salles à leur intention. D'autres pourront se balader l'oreille collée à un audioguide indépendant doté d'une carte à puce permettant de sélectionner les explications sur l'œuvre de son choix. On a aussi prévu un *Guide du visiteur à mobilité réduite*, et une dizaine de conférenciers sourds, pratiquant le langage des signes.

Pour diffuser l'image du Louvre hors du Louvre, un partenariat avec différentes chaînes de télévision permet de produire des films (comme la série «Palettes»), qui proposent – à des heures indues – les œuvres du Musée aux téléspectateurs insomniaques. Le musée palatial, imposant et intimidant, est-il en passe de devenir un véritable centre culturel, ouvert à tous? *«C'est encore pour l'utilité du public, pour faciliter son instruction, que nous proposons d'écrire, au bas de chaque tableau, son sujet et le nom du peintre. On ne se figure pas combien de fausses idées le peuple rapporte d'une promenade dans le Muséum, faute d'avoir pu deviner le sujet des scènes peintes qu'il avait sous les yeux...»* La requête date du 29 janvier 1795 (1). Le service culturel a été créé en 1988. On mesure le chemin parcouru.

HARRY BELLET

(1) In *la Décade philosophique et littéraire*, no 28, 10 pluviôse an III. Cité dans le florilège réalisé par Jean Galard et Anne-Laure Charrier, *Visiteurs du Louvre*, Paris, RMN/Seuil, 1993. 202 pages, 100 francs.





MUSEE ET CENTRE COMMERCIAL AU RISQUE DE LA COHABITATION

LE CARROUSEL DES INQUIÉTUDES

Dû à l'architecte Michel Macary, qui a travaillé avec Ieoh Ming Pei au Louvre, le Carrousel est un «petit» centre commercial esthétiquement réussi de 16 000 mètres carrés. Il s'organise autour d'une pyramide inversée conçue par Pei lui-même et est relié directement au Musée. Il rassemble aujourd'hui quatre salles polyvalentes (conférences, défilés de mode) et une trentaine d'enseignes qui occupent 80% des espaces commerciaux disponibles. Tous ont été choisis méticuleusement par SARI Immobilier, concessionnaire du centre pour quatre-vingts ans. Pourtant, ce symbole de la consommation culturelle voisinant avec une institution aux visées les plus hautes trouble parfois les occupants du vieux palais.

CONSERVATEURS et marchands peuvent-ils faire bon ménage? En France, il y a vingt ans, les *«produits dérivés»* se bornaient à quelques cartes postales et bibelots entassés sur un coin de table. Aujourd'hui, ils occupent une place croissante dans des boutiques sophistiquées. L'exemple est venu des Etats-Unis (MoMa à New-York et National Gallery à Washington). La Réunion des musées nationaux (RMN), organisme dépendant du ministère de la culture, est chargée depuis 1969 de la logistique commerciale des musées nationaux. Le Louvre est devenu le fer de lance de cette ambition. L'ouverture de la pyramide de Pei, en 1989, *«une vitrine extraordinaire»*, a servi de *«moteur à la nouvelle vague de consommation culturelle»*, constate Alain Madeleine-Perdrillat, responsable de la communication de la RMN. Le chiffre d'affaires de la RMN au Louvre double en un an. Il passe de 40 millions de francs en 1988 à 79 millions de francs en 1989. La progression se poursuit: 96 millions de francs pour 1992 (loin devant Orsay et ses 59 millions de francs).

Jamais musée n'avait disposé d'une telle «machine commerciale» : les boutiques installées par la RMN dans le musée s'étendent désormais sur 1 500 mètres carrés. Cent soixante vendeurs et vendeuses y proposent essentiellement des livres (17 000 titres). La RMN a en effet développé une ambitieuse politique d'édition. Aux reproductions (cartes, affiches, moulages de statues, copies de bijoux) s'ajoute une «ligne Louvre» créée par Janine Roszé. Chic et cher : tee-shirt (175 F), porte-clefs (100 F), foulard en soie (420 F), chemise Acanthe (360 F), stylo (68 F), etc. La ligne «Louvre pour enfants» propose une combinaison de puzzles, masques, papiers à découper, etc. Ce succès n'empêche pas les conservateurs de critiquer cette *«dérive mercantile»*. La RMN rappelle que *«cet argent sert à acheter des œuvres d'art et à financer des expositions»*. Elle ajoute que ses produits *«ont de la tenue»*: pas la Joconde sur un tee-Shirt ou sur un bol.

Une nouvelle étape est franchie le 17 novembre avec l'ouverture du Carrousel du Louvre: 16 000 mètres carrés de boutiques et des salles polyvalentes (réunions, conférences), directement reliées au musée. Son entrée officielle est au 99 de la rue de Rivoli, mais on peut aussi l'atteindre directement par la station de métro Palais-Royal. Il est desservi également par deux escaliers situés de part et d'autre de l'arc de triomphe du Carrousel et par une gare routière payante (600 places de parking et 80 places de cars). Celle-ci devrait éviter que les bus perturbent la circulation quai du Louvre ou rue de Rivoli (transformés en axes rouges). Des milliers de touristes seront donc obligés de traverser la galerie marchande avant d'atteindre le musée.

En 1989, le Carrousel devait accueillir 300 boutiques. *«Une catastrophe pour l'image du Louvre»*, affirme Serge Louveau, secrétaire général de l'Etablissement public du Grand Louvre. Puis on a parlé d'une «avenue Montaigne *bis*», un centre du luxe et de la haute couture. Mais les grands couturiers ne sont pas venus. On a ensuite parié sur la présence de l'Office de tourisme de la Ville de Paris et d'agences de voyages. Sans résultat. Le projet est aujourd'hui plus modeste. Une trentaine de boutiques sont présentes. *«L'espace est rempli à 80%*, répond Jean Barbieri, responsable du projet piloté par la SARI, *mais nous aurions atteint 150% si les critères étaient plus souples.»* Effectivement les contraintes de qualité imposées par l'Etat sont draconiennes. *«Il faut des commerces qui offrent des cadeaux accessibles, mais qui ne soient pas vulgaires et n'implique pas de public captif»*, explique Jean Barbieri. Ont été récusés, les *fast-food*, les discothèques, cinémas, équipements pour la maison, magasins de gadgets. Les boutiques n'ont pas le droit, non plus, de vendre cartes postales et affiches d'œuvres du musée, dont la RMN détient l'exclusivité. Tous ces choix ont été acceptés: *«Notre intérêt n'est pas d'appauvrir ou de polluer le lieu»*, affirme Jean Barbieri, qui regrette en revanche de ne pouvoir accepter les galeries d'art ou les antiquaires. Réponse de Serge Louveau: *«On ne peut concilier la conservation de l'art dans un musée et, à quelques pas de là, vendre d'authentiques objets d'art»*. Ainsi, le philatéliste qui affichait «Expertises» a dû remplacer son enseigne par «Estimations gratuites».



La Pyramide inversée dans les espaces souterrains du Carrousel.

Les principaux magasins sont groupés autour de la pyramide inversée. Le plus important, Virgin (disques et livres), occupe le tiers des surfaces commercialisées. A côté de ce magasin de 2 000 mètres carrés (la moitié du magasin Virgin des Champs-Elysées), le marchand de timbres, le confiseur, la boutique du foie gras et le Foto-Quick sont anecdotiques. *«Si Virgin avait refusé de venir, le Carrousel aurait été un fiasco»*, reconnaît Serge Louveau. A proximité de ce poids lourd, on remarque Lalique, Esprit, Courrèges, Flammarion et un restaurant à spécialités régionales multiples, logé dans une mezzanine. D'autres magasins commencent à ouvrir dans les galeries environnantes, comme l'élégant Nature et Découvertes. Deux espaces n'ont pas encore trouvé preneurs, à proximité immédiate de ce centre. Le prix est élevé: de 6 000 à 8 000 francs le mètre carré.

Les produits proposés sont d'abord des «biens culturels» – livres et disques – mais aussi des vêtements, bijoux, bonbons, produits régionaux, timbres, souvenirs, banque, pharmacie, qui font du Carrousel un véritable petit centre commercial. *«Il n'existe dans aucun musée au monde un équipement similaire»*, déclare Jean Barbieri. C'est en 1991 que l'Etat a confié un bail à construction de quatre-vingts ans à cette société, filiale de la Générale des eaux. Celle-ci a investi 900 millions de francs dans ce centre. Les parkings attenants (coût: 250 millions de francs) ont été financés en majorité par la Caisse des dépôts et par le Crédit national avec des subventions de la Ville et de l'Etat.

Pour la première fois, un espace strictement commercial est donc lié à un musée. Cette association peut s'expliquer quand on sait que les touristes passent autant de temps – sinon plus – dans les abords et les services d'un tel établissement (parvis, restaurant, boutiques) que devant les œuvres d'art. Constatation vérifiée au Louvre, dont 60% des visiteurs sont des étrangers. *«Acheter est un souhait des touristes, notamment ceux qui viennent pour des séjours brefs et aiment tout trouver sur place»*, affirme Jean Barbieri.

Certes le Carrousel n'est pas le Louvre, mais les touristes feront-ils la différence? La continuité entre les deux zones est d'ailleurs une réussite. Les volumes commerciaux ont été dessinés par Michel Macary qui a travaillé avec Ieoh Ming Pei au Louvre. Et l'on doit à l'architecte sino-américain une deuxième pyramide – inversée – qui éclaire les galeries marchandes, véritables *«antichambres du Louvre»*, comme le dit Jean Barbieri. Deux billetteries y sont d'ailleurs installées pour soulager les caisses principales situées à l'entrée du musée proprement dit.

Pourtant le pari de la SARI est loin d'être gagné. *«En étant rempli à 95%, nous dégagerions une rentabilité de 5%*, constate Jean Barbieri. *Maintenant, il faudra dix ans avant de trouver un début d'équilibre.»* Le Carrousel, ouvert tous les jours de 9 heures à 22 h 30, compte sur les cinq à six millions de personnes qui défileront tous les ans devant les boutiques, et espère fidéliser une clientèle parisienne, celle qui viendra pour boire un verre, «bruncher» le dimanche matin ou acheter un disque.

Cette perspective inquiète des conservateurs du Louvre. Et si le Carrousel devenait un second Forum des Halles? Et si graffitis et tags fleurissaient sur les murs du fossé Charles-V? La SARI se veut rassurante. Les quartiers n'ont rien à voir: le Carrousel est plus petit, plus facile à surveiller (gardiens et caméras) et n'est pas desservi par le RER. La qualité de la construction n'est pas la même. *«L'architecture, les matériaux haut de gamme, le choix des boutiques, la formidable attraction du Louvre joueront leur rôle*, affirme Jean Barbieri. *Le Carrousel ne sera pas un hall de gare. Il sera interdit de s'asseoir»*.

MICHEL GUERRIN

Relier

PATRICK ZELNIK, président de Virgin France, explique pourquoi il engage 20 millions de francs dans le magasin (disques-livres) qui domine le Carrousel : *«La commercialisation de la culture risque-t-elle de la dénaturer? La marge de manœuvre est étroite, mais elle existe. Il ne faut pas créer deux bulles isolées – le musée et les magasins – mais les intégrer, les faire travailler ensemble. Au Louvre, la greffe a déjà pris avec la Pyramide, qui est devenue une cité (marchande) dans la cité (culturelle). Au Carrousel, Virgin compte bien trouver des liens avec l'Auditorium du Louvre, comme avec le musée proprement dit. Nous pourrions également vendre des billets pour les expositions temporaires. Je crois beaucoup au commerce lié à la création, aux lieux d'échanges, de rencontres. L'opération Grand Louvre a coûté plus de 6 milliards de francs. Il faut bien trouver les moyens de rentabiliser cet établissement énorme. Nous pouvons jouer le rôle de passerelle pour ceux – plus nombreux qu'on ne le croit– qui sont intimidés par l'univers des musées. Virgin a une image rock, jeune, alors que la FNAC a une image plus culturelle. Cette vision ne correspond pas à la réalité, qu'il s'agisse de la fréquentation ou des ventes. En venant au Louvre, nous associons à Virgin une image culturelle forte.*

» Nous vendrons d'abord des disques, avec un pourcentage de classique important, mais qui ne sera pas exclusif. La librairie sera tournée vers l'art du XXe siècle, le cinéma, l'architecture, la photo, les nouvelles technologies. La presse internationale sera bientôt en vente. Enfin, sans vouloir pasticher les boutiques de souvenirs, on trouvera également des cadeaux, tee-shirts, montres, etc. Les touristes qui sortent du musée auront-ils envie d'acheter un disque? Sans doute si on en croit les statistiques du magasin des Champs-Elysées. Nous comptons également sur la venue des Parisiens dans un lieu spectaculaire. Comme le musée, Virgin sera ouvert le dimanche. Ce facteur a compté dans notre décision de nous installer au Carrousel. Nous avons également été choisis pour cela.»

Défiler

LE Carrousel du Louvre propose des boutiques, mais aussi quatre salles polyvalentes (réunions, congrès, salons, défilés de mode) de 500 à 1 700 places. Si les premières ont parfois du mal à trouver preneur, la réservation des salles va bon train : *«Nous en sommes à 60 % d'occupation pour 1994*, précise Jean Barbieri de la SARI, *car nous sommes les seuls à offrir un équipement de 7 500 mètres carrés en plein centre de Paris.»* Les salles devraient attirer 300 000 à 400 000 personnes par an: assemblées générales d'entreprise, dîners, concerts, soirées, débats, salons, etc. Le Carrousel a également signé un accord préférentiel avec la Fédération française de la couture, du prêt-à-porter, des couturiers et des créateurs de mode. Ceux-ci devraient occuper le Carrousel deux mois dans l'année. Depuis 1981, des défilés de prêt-à-porter sont organisés sous des tentes installées dans la cour Carrée. En quête d'un espace définitif, Jacques Mouclier, président de la Fédération, tient enfin *«son lieu»*, qu'il trouve *«très beau»*.

M. G.

Rue de Rivoli, chez les marchands du temple

«LEUR Louvre, moi je le subis. En un an, mon loyer a quadruplé.» Dans sa boutique *Mazal Rivoli*, ce professionnel du souvenir bougonne. Le Carrousel? Il reste *«sceptique»*, visiblement très peu concerné par l'inauguration des galeries souterraines. Une rue seulement le sépare du musée, où en vingt ans, il avoue n'avoir jamais mis les pieds. Dans cette partie de la rue de Rivoli, délimitée par la place du Palais-Royal et celle des Pyramides, deux mondes se côtoient, et s'excluent. Côté Louvre, le flegme de ceux qui sortent des grandes expositions, les façades historiques du vieux palais avec ses statues de maréchaux d'Empire; côté arcades, l'enfer de la ristourne, ses étiquettes fluo, ses foulards-monuments style Hermès en polyester, ses touristes épuisés avalant leur Choc-Soup au Bar des Aigles.

Parcourir ces quelques centaines de mètres à la recherche d'un cadeau-souvenir du Louvre relève de la chasse au trésor. Pour revenir avec son butin, la solution la plus rationelle consiste à emprunter l'escalator qui mène aux entrailles du Carrousel. Ici, à deux pas de la pyramide de Pei, les objets ne manquent pas : au premier étage de la librairie, les paquets de serviettes en papier à l'effigie du Louvre sont présentés comme des bijoux. D'où leur prix déchirant: 40 F les vingt. *«Nous avons bien des pièces d'argent à l'effigie de Mona Lisa, mais pour l'instant, nous sommes en rupture de stock»*, explique une vendeuse bleu marine. *«Ah! non, les pyramides, nous n'en avons jamais eues.»* Plus loin, dans la boutique *Pyramidions*, on vend des marque-page Château de Chambord et des torchons Opéra (160 F les quatre). Mais la présentation est désordonnée. Les objets, comme incapables de se défendre seuls, sont accompagnés d'explications à rallonge. Ici, demander un prix semble aussi vulgaire que dire des gros mots à table. On est au musée, non?

En face, c'est le contraire. Sous les arcades de Rivoli, les néons. Des boutiques minuscules – certaines n'atteignent pas 7 mètres carrés– se déversent sur le trottoir. *«Le Louvre, c'est l'Etat. Nous on travaille»*, explique une patronne aux cheveux décolorés. On avance comme sur un tapis roulant, entraîné vers la Concorde, dans un cortège d'anonymes en parka et sac à dos, équipés comme s'ils partaient au combat. Les panneaux lumineux servent de guide aux touristes : *«Cash, Caja, Caisse»*. Dehors, les boîtes à sardines Air de Paris, les stylos-bateau-mouche et autres tire-bouchon-Gai Paris s'entassent dans des vilaines boîtes en carton.

«Les pyramides, on n'a pas le droit d'en vendre!» Certains trichent, les présentent en plastique avec des incrustations de monuments. D'autres ont choisi la diversification. *«Si on ne fait pas de textile, on ne fait pas de recette»*, soutient un commerçant. Une boutique s'est même spécialisée dans les t-shirts. Ils s'empilent par dizaines, flanqués de calèches dorées, ou de lettres flamboyantes: *«Paris Sorbonne Original Grandes Ecoles. Formation Supérieure»*. 100 F les deux. Un cadeau à côté des modèles étiquettés 175 F au Louvre. Chez Mélisa, *«les tee-shirts Mona Lisa partent bien»*, mais le numéro un des ventes est le modèle Gustave (Tour Eiffel). *«Les Américains aiment tout ce qui est naïf, les petites voitures, les maisons colorées*, explique un vendeur mauricien. *Les Allemands préfèrent la tour Eiffel dorée, les monuments. Les Japonais touchent à tout. Les Italiens, ce serait plutôt la bande dessinée. Droopy, Tintin, et Gaston Lagaffe...»*

On reconnaît les vitrines les plus anciennes à leurs étiquettes discrètement placées entre les bustes de Napoléon et les cravates fleurs de lys : *Si parla italiano.* On y vend toujours les redoutables bibelots en porcelaine de Limoges. *«Pour une Américaine, prenez du bleu et or, elles adorent.»* Les boutiques s'appellent Majoux, Rivarcarde, La Dame blanche, perdues comme des vieilles filles au milieu des mastodontes nommés Souvenir Center ou Hélène King. D'autres tiennent en silence, désertes. Chez Coco Câline les Arcadiennes, la mode a du s'arrêter en 1975. Ici, les enseignes semblent avoir surgi dans l'anarchie la plus totale. Face au Musée des arts décoratifs, un self-service a été pompeusement rebaptisé Café international. On mange des salades huileuses, mais dans un décor *design*. La vitrine d'un bureau de change est encombrée de gravats. Le passant pressé se cogne contre tout. Les sacs New-York-Avenue Paris, les présentoirs de sachets d'herbes provençales – *Pressez moi, je sentirai bon.*

Chez le parfumeur Benlux, les vendeuses à la tête enfouie dans les tiroirs, se redressent. *«Le car Suzanne est arrivé!»* On a le sentiment d'être là, au cœur de Paris, et nulle part. Bloqué en transit, dans un *duty free* d'aéroport sans nom. Sans doute, les plus astucieux sont ceux qui, profitant de cette confusion, réussissent à s'imposer entre les croisés du patrimoine et les mercenaires du gadget : d'où le succès de Body Shop, l'une des trente boutiques du Carrousel du Louvre. En vitrine, placé entre des flacons de laits mentholés et des crèmes exfoliantes, un panneau sert de slogan. On y lit une citation de Léonard de Vinci: *«Le pied : un chef-d'œuvre de mécanique, une véritable œuvre d'art.»*

LAURENCE BENAÏM

GRAND LOUVRE

ENTRETIEN AVEC MICHEL LACLOTTE, DIRECTEUR DU MUSÉE

UN PALAIS A TAILLE D'HOMME

Président-directeur de l'Etablissement public du Musée du Louvre, Michel Laclotte a déjà mis sur les rails le Musée d'Orsay avant de prendre la responsabilité du « plus grand musée du monde ». Ce spécialiste des primitifs italiens a fait toute sa carrière au département des peintures du Musée du Louvre qu'il a longtemps dirigé.



« Quand les travaux auront été menés à leur terme, le Louvre abritera 60 000 mètres carrés de surfaces d'exposition. Ce gigantisme est-il vraiment un atout ? La taille du musée ne risque-t-elle pas d'être un handicap pour l'institution ?

– Pourquoi parler de gigantisme ? La taille du Louvre n'est pas un problème en soi. Il faut seulement lui donner un bon poumon, c'est-à-dire des crédits de fonctionnement suffisants, et que les responsables du musée – avec à leur tête un homme de l'art, c'est-à-dire un conservateur – soient toujours conscients de leur mission.

» Il y a longtemps que je réfléchis, avec mes collègues, au réaménagement du musée, et je suis naturellement arrivé aux mêmes conclusions qu'Henri Verne, directeur des Musées nationaux, au cours des années 30 : il préconisait déjà le départ du ministère des finances pour mieux déployer les collections et, déjà, on évoquait l'idée d'une entrée au centre du vieux palais. On retrouve cette idée chez son successeur Georges Salles, et même du temps d'André Malraux, chez des hommes politiques comme Michel Debré. Il appartenait au président de la République de donner corps à ces espoirs.

» Vous vous souvenez comme moi de l'état du Louvre. La sculpture française était mal montrée, les peintures des écoles du Nord plus qu'à l'étroit, l'art islamique invisible, et nombre d'objets d'art restaient en caisse. Sans parler des problèmes de confort ou de climatisation. Nous avions un besoin vital de place supplémentaire, d'autant que les dons, les achats et depuis peu les dations viennent régulièrement augmenter ces collections.

– Est-ce seulement un problème de place qui a conduit à la conception actuelle du Grand Louvre?

– Non, bien sûr. Un autre phénomène s'est ajouté à ces réflexions qui, je le répète, ne sont pas nouvelles. Depuis vingt-cinq ans, le public des musées a des besoins nouveaux, naguère insoupçonnés. Ce mouvement est né dans les établissements anglo-saxons. Aujourd'hui, les visiteurs ne réclament pas seulement de meilleures conditions de confort : des vestiaires, des toilettes décentes, mais aussi des restaurants d'une autre qualité que la sinistre cafétéria de l'ancien Louvre, des salles de repos, des librairies. Ils demandent aussi un environnement culturel plus développé : une documentation immédiatement accessible, des expositions temporaires, des salles de conférences.

– Le Louvre est devenu une sorte de centre culturel où ont lieu des concerts, des projections de films, où l'on peut écouter des conférences, participer à des colloques. Ne va-t-il pas y perdre son âme ?

– La fonction essentielle du Louvre reste le musée. Et à l'intérieur, l'aspect pédagogique demeure discret. Car la présentation des œuvres dans les meilleures conditions possible est notre mission inchangée depuis la création du musée. Mais celui-ci ne perdra pas son âme à tenter d'aider le public, les publics, à mieux apprécier ce qu'il lui montre !

» Il est vrai que nous fidélisons une clientèle d'amateurs à qui les programmes d'accompagnement que vous citez sont destinés. Le forum souterrain du Carrousel, ses boutiques et ses restaurants, sont plutôt destinés aux touristes de passage. Je suis conscient de cet effet «pyramide» qui a fait grimper le nombre des visiteurs de trois à cinq millions depuis 1988. Mais nous avons toujours refusé d'envisager un établissement à deux vitesses, avec une partie «anthologique», un circuit court de deux ou trois salles où seraient concentrées les quelques œuvres-stars comme *la Joconde, la Vénus de Milo, la Victoire de Samothrace,* qui attirent les cars de touristes. Notre musée ne peut pas se visiter en un quart d'heure. La durée moyenne des visites a d'ailleurs légèrement augmenté. Elle est passée de deux heures à deux heures et demie. Au-delà, la fatigue se fait sentir.

– L'existence d'une telle machine ne pénalise-t-elle pas les vrais amateurs ?

– Nous faisons tout pour l'éviter ! L'existence de groupes très nombreux, guidés à grand bruit, qui s'agglutinent devant les œuvres, est certainement difficile à supporter pour l'amateur solitaire. C'est pourquoi nous essayons de mieux contrôler ces visites guidées et de limiter la puissance de leurs «décibels». Mais nous devons opérer avec délicatesse. L'ouverture de l'aile Richelieu va sans doute ventiler et diluer les visiteurs à travers l'ensemble des salles et aussi dans le temps, grâce au tarif réduit pour tous à partir de 15 heures. Il faut venir en nocturne...

– Ne craignez-vous pas que l'esthétique qui a présidé à l'élaboration du Grand Louvre ne date rapidement ?

– Je revendique une certaine responsabilité dans ce qui est en train d'être fait puisque je me suis, dès le début, beaucoup investi dans le débat du Grand Louvre et que j'ai eu un rôle de coordinateur avec tous les départements. Je partage avec l'architecte du Grand Louvre, Ieoh Ming Pei, et ceux qui lui ont été associés, Macary ou Wilmotte, ainsi, bien sûr, qu'avec Emile Biasini et Jean Lebrat, une vision commune de l'architecture, notamment la volonté de conserver tout ce qui était d'époque à l'intérieur des bâtiments – les escaliers, les cheminées, les appartements Napoléon III,– ainsi que le choix d'utiliser des matériaux constants (pierre de Chassagne, chêne, métal) et le goût de la précision muséographique.

» A partir de là, les architectes ont réinventé chacun un ensemble de salles et de galeries qui ne défigurent en rien la construction du XIX[e] siècle, Ce travail refuse toujours le pastiche et renvoie toujours, dans le détail, l'écho de notre époque. Nous avons refusé la reconstitution pure et simple, comme dans certaines salles du Metropolitan Museum, ou le décor «en phase» avec les œuvres. Nous avons aussi privilégié l'éclairage naturel sur lequel a beaucoup travaillé Pei. On nous reprochera peut-être d'être trop froid, trop abstrait. Comme on nous reprochera *a contrario* d'avoir introduit de vraies couleurs sur les murs. C'est vrai que chaque époque a ses modes muséographiques et que les couleurs fortes sont dans l'air du temps. Mais cela n'a pas de conséquences essentielles ni définitives sur la nature du musée.

– L'installation d'un musée neuf dans un palais ancien est-elle une chance ou une contrainte ?

– Incontestablement une chance. Certes, le palais n'a pas été bâti pour devenir un musée. Certes, les ouvertures dont il est percé peuvent parfois constituer une gêne. En revanche, il ne ressemble pas à un coffre-fort, comme certains établissements construits au siècle dernier et certains grands musées contemporains où ne pénètre qu'exceptionnellement la lumière du jour. Sa vocation palatiale veut qu'il soit installé au centre de la ville, sur les bords de la Seine, et que, de ses fenêtres, on ait les plus belles vues de Paris. Inversement, de la rue, on peut avoir en passant un aperçu de certains de ses trésors. C'est notamment le cas quand on emprunte le passage Richelieu. Les travaux entrepris depuis 1983 contribuent à intégrer davantage le musée à la ville. C'est une bonne chose.

– Avez-vous songé à modifier la structure du musée, le découpage des départements ou à accueillir d'autres collections ?

– Tout musée est doté d'une pesanteur légitime, liée à son histoire et dont il est difficile de ne pas tenir compte. Nos sept départements se sont constitués au cours de deux siècles. Je ne regrette pas leur maintien. Pour les annexions éventuelles, dont on a parlé jadis, celle des objets précieux du Cabinet des médailles ou des dessins de la Bibliothèque nationale, par exemple, ç'aurait été encore une fois nier l'histoire : ils se trouvaient là à la Révolution. De même certains avaient proposé d'enrichir le département des objets d'art en intégrant dans nos collections quelques pièces exceptionnelles du Musée des arts décoratifs. Là encore, cet «enrichissement» se serait fait au détriment d'un autre établissement.

» Pourquoi, me direz-vous, continuer à séparer les techniques – sculptures et peintures, par exemple – ou les écoles selon leur origine géographique, et gommer ainsi les influences qui ont pu se nouer entre les artistes d'un même temps ? Parce qu'une sculpture ne s'éclaire pas de la même manière qu'une peinture, et que la sculpture – nous le savons d'expérience – est toujours perdante dans ce type de confrontation. Parce que nos collections sont ainsi constituées – l'importance de la peinture et de la sculpture françaises est considérable, on s'en doute – que l'on n'arrive pas à faire une vraie démonstration en mêlant, dans nos salles, les œuvres d'artistes de pays différents vivant à la même époque. Nous avons donc préféré nous en tenir à la tradition. La présentation de nos collections tient aussi à des impératifs purement matériels : installer la sculpture en bas, à cause de son poids, la peinture en haut, à cause de l'éclairage zénithal, et les objets d'art près des appartements Napoléon III puisque cet ensemble exceptionnel est là depuis la construction du bâtiment par Lefuel.

– Puisque le Louvre est devenu un établissement public autonome, pourquoi n'avoir pas poussé la logique jusqu'au bout – comme pour le Centre Pompidou – et n'avoir pas rompu avec la Réunion des musées nationaux ?

– Nous entretenons à travers la RMN un lien de famille – très fort – que nous voulons conserver avec les autres musées nationaux. Nous reversons une partie du montant de nos entrées à un pot commun destiné à favoriser des établissements moins bien lotis que nous. Nos achats se font de la même manière, en commun, et c'est une bonne chose pour l'ensemble des musées français. La différence avec le Centre Pompidou s'explique aussi par les modalités d'achat auprès des galeries et des artistes vivants. C'est également notre intérêt que de posséder une structure comme la RMN, indispensable dans le domaine de l'édition ou dans le montage des expositions internationales.

– Avez-vous l'intention de revendiquer un jour la gestion du jardin des Tuileries ?

– Les statues qui sont déposées dans le jardin sont inscrites sur notre inventaire, et il ne serait pas extravagant de souhaiter– comme à Versailles – une unité de gestion entre le musée et son prolongement naturel, le parc ou le jardin. Mais je dois dire qu'aujourd'hui nous avons suffisamment de richesses en chantier pour ne pas nous charger d'un espace supplémentaire. Il sera toujours temps de régler cette question quand le Grand Louvre s'achèvera en 1997. »

Propos recueillis par
FRÉDÉRIC EDELMANN
et **EMMANUEL DE ROUX**

Repères

HISTORIQUE. – Annoncé en 1981 par le président de la République, François Mitterrand, le projet Grand Louvre a démarré en 1983 et devrait s'achever en 1997. Jean Lebrat a succédé en 1989 à Emile Biasini à la tête de l'établissement public chargé de la construction. Le musée, depuis 1991, est lui-même devenu un établissement public dont le président est Michel Laclotte. Principales étapes : aménagement des fossés Philippe-Auguste (1985), restauration de la cour Carrée (1986), inauguration de la Pyramide et déménagement du ministère des finances (1989), ouverture de 39 salles présentant la peinture française et restauration des façades (1992), ouverture de l'aile Richelieu et de la galerie marchande du Carrousel (1993).

COÛT DU GRAND LOUVRE (1983-1997). – 6,3 milliards de francs, dont près du tiers (1,9 millard) pour l'aménagement des espaces d'accueil du musée, de la cour Napoléon et de la cour Carrée.

SURFACES D'EXPOSITIONS. – En gagnant 22 000 mètres carrés, le Louvre propose aujourd'hui 52 000 mètres carrés de surfaces d'expositions (60 000 mètres carrés en 1997). Quelques comparaisons : Musée du Vatican, 43 000 mètres carrés; British Museum de Londres, 25 700 mètres carrés; Metropolitan de New-York, 58 820 mètres carrés; National Gallery de Washington, 16 800 mètres carrés; Prado de Madrid, 17 910 mètres carrés.

FINANCEMENT. – Seul établissement public parmi les trente-quatre musées nationaux, présidé par Michel Laclotte et placé sous la tutelle du ministère de la culture, le Louvre a une autonomie de gestion. Son coût de fonctionnement de 600 millions de francs est pris en charge à 80 % par l'Etat. Ses recettes (essentiellement les entrées, mais aussi le mécénat et concessions) couvrent les 20 % restants.

PERSONNELS. – 1 500 personnes environ, dont la moitié d'agents de surveillance et d'accueil. A l'occasion du Bicentenaire, ils porteront une nouvelle tenue (Balenciaga), de couleur grise. Le Louvre compte 64 conservateurs répartis dans 7 départements. On compte une quarantaine de métiers et 12 ateliers : tapisserie, encadrement, marbrerie, ébénisterie, architecture, électricité, etc. 240 emplois ont été créées en 1993 pour assurer le fonctionnement de l'aile Richelieu. Un agent de surveillance gagne entre 7 000 francs et 11 900 francs; un conservateur entre 11 000 francs et 32 000 francs.

SERVICES. – Surfaces d'accueil multipliées par douze en 1989, « feuillets » explicatifs dans les salles (traduits en cinq langues), visites-conférences, ateliers pour enfants, formation pour enseignants, médiathèque, auditorium, librairie (17 000 titres), librairie d'art pour enfants, boutique d'art (bijoux, moulages, cadeaux), films en cassettes, sept restaurants et cafés, poste, infirmerie, local change-bébé, prêt de poussettes et chauffe-biberons pour enfants, fauteuils pour handicapés.

VISITEURS. – Le Louvre accueillait 2,7 millions de personnes avant la Pyramide (1988), 4 millions après (1989) et 4,9 millions en 1992. On attend 5,5 millions de personnes après l'ouverture de l'aile Richelieu. Le public est constitué à 64 % d'étrangers et à 20 % de groupes. 54 % des visiteurs restent plus de deux heures.

COLLECTIONS. – Créé en 1793 autour des collections royales, le Louvre est aujourd'hui organisé en sept départements : antiquités orientales ; antiquités égyptiennes ; antiquités grecques, étrusques et romaines ; peintures; sculptures ; objets d'art ; arts graphiques. Chaque département est identifié par une couleur différente et s'organise en salles numérotées. L'ensemble rassemble 30 000 œuvres environ. Onze expositions temporaires ont eu lieu en 1992.

ACQUISITIONS. – Les collections se sont enrichies de 1 717 œuvres en 1992, dont *le Christ à la colonne*, d'Antonello de Messine (1430-1479) acquis 42 millions de francs par l'Etat. Par ailleurs, 12,4 millions de francs ont été consacrés à la restauration d'œuvres en 1992, dont *les Noces de Cana*, de Véronèse.

Renseignements pratiques

Ouverture : tous les jours, sauf le mardi, de 9 heures à 18 heures. Nocturnes jusqu'à 22 heures le mercredi (totalité du musée) et le lundi (aile Richelieu). Les espaces sous la Pyramide sont également ouverts jusqu'à 22 heures : accueil, auditorium, salles d'histoire du Louvre, fossés du Louvre médiéval, salles d'expositions provisoires, cafés, restaurants et librairie. A l'occasion de l'inauguration de l'aile Richelieu, le musée sera ouvert gratuitement samedi 20 novembre de 12 heures à 24 heures et dimanche 21 novembre, aux heures habituelles.

Accès : Entrée principale, Pyramide (cour Napoléon). Autres entrées : porte Jaujard (pavillon de Flore), passage Richelieu (réservé aux groupes et bénéficiaires de l'entrée gratuite) et Carrousel du Louvre. Métro : Palais-Royal et Musée-du-Louvre.

Tarifs : 35 francs pour les adultes, 20 francs pour les 18-25 ans, les plus de 60 ans et le dimanche. Gratuit pour les moins de 18 ans et les groupes scolaires. A partir du 1[er] janvier 1994, la tarification sera simplifiée : 40 F avant 15 heures, 20 F après 15 heures, dans le but de mieux étaler la fréquentation (52 % des visiteurs viennent aujourd'hui entre 9 heures et 13 heures).

Expositions temporaires : « Le dessin à Vérone aux 16[e] et 17[e] siècles », pavillon de Flore, jusqu'au 13 décembre. «De Khorsabad à Paris, la découverte des Assyriens», aile Richelieu, du 20 novembre au 14 février 1994.

Renseignements : tél. : 40-20-53-17 ou 40-20-51-51 (répondeur). Minitel : 3615 LOUVRE. Informations auditorium : 40-20-51-86. Réservation visites-conférences : 40-20-52-09 (individuels), 40-20-51-77 (groupes).



Le Monde
DES LIVRES

Kierkegaard et le paradoxe absolu

Intelligence, souplesse sérieuse, drôlerie insidieuse, foi magnifique : le philosophe danois est un romancier de la pensée

OU BIEN... OU BIEN, LA REPRISE, STADES SUR LE CHEMIN DE LA VIE LA MALADIE A LA MORT
de Soren Kierkegaard.
Traduit du danois,
par Paul-Henri Tisseau,
édition, chronologie et préface
de Régis Boyer.
Coll. « Bouquins », Laffont,
1 324 p., 188 F.

Voici un bourgeois de Copenhague, né de la faute, réparée par le mariage d'un père notable avec une jeune servante. Ce fils, donc, vit dans l'aisance, a plusieurs bureaux dans ses appartements, et, sur chacun de ces bureaux, la nuit, une bougie allumée. Il écrit vite, d'une pièce à l'autre, comme un musicien ou un acteur changeant de rôles selon l'inspiration du moment. Il est tantôt mystique, tantôt sensuel ironique, tantôt philosophe sarcastique, tantôt romancier accéléré, tantôt polémiste virulent contre l'Eglise de son temps. Ecrire, oui, jour et nuit, tel est son choix, son pari, sa respiration, sa vie plus vivante que la vie, sa certitude. De lui, un certain Kafka, à Prague, dira plus tard : *« Son cas est très semblable au mien. En dépit de différences essentielles, il est situé pour le moins du même côté du monde. Il me confirme comme un ami. »*

Kierkegaard, comme Kafka, n'est rien d'autre que littérature, mais c'est là que ce terme en apparence inoffensif prend tout à coup un pouvoir redoutable. A la médiocrité endémique des petites grimaces mondaines ou mercantiles ; au pseudo-sérieux clérical qui n'est que l'autre face de la même hypocrisie, il vient rappeler que les jeux sont rapidement faits et qu'on sait en réalité, très tôt, si une œuvre, oui ou non, s'impose. Kafka meurt à quarante et un ans. Kierkegaard à quarante-deux ans. Pascal à trente-neuf. Spinoza à quarante-cinq. Baudelaire à quarante-six. Nietzsche, lui, s'effondre spirituellement à quarante-cinq. On mourait plus jeune à l'époque ? Allons donc. Bavards ou traînards d'aujourd'hui, notez-le, et évitez, si vous le pouvez, le désespoir de n'être, en fin de compte, que vous-mêmes. Vous préférez ne pas y penser ou, plus suicidairement, renoncer à penser ? Cela se comprend.

Voici donc mille trois cents pages du grand Kierkegaard, reprenant les traductions mémorables de Paul-Henri Tisseau (1). L'intelligence, la souplesse sérieuse, la drôlerie insidieuse, une foi *magnifique*, y *éclatent* à chaque instant. Ah, c'est toute une histoire d'habiter le Danemark dans *la première moitié du dix-neuvième siècle* ! Il y a quelque chose de pourri derrière le rideau : le dire, ne pas le dire, tel est le problème. Un royaume chrétien ? Vous voulez rire. *Ils* se disent tels, les figurants, mais l'imposture est là : *« Ô Luther ! Tu as malgré tout une immense responsabilité, car je vois de plus en plus clairement qu'à la place du pape tu as mis le public. »*

Le protestantisme, vu de l'intérieur par Kierkegaard, c'est : le diable comme alibi, le mariage pastoral comme escroquerie, un calmant pour consciences angoissées, une maladie désormais sans médecin, la transformation de la structure ecclésiale en parti, un *« sabbat politique »* animé par des fonctionnaires, des parjures, des cannibales ; un encouragement permanent au *mensonge collectif*, là où *seul* l'individu devrait être pris en considération.


Soren Kierkegaard à 29 ans (1842)

BIBLIOTHÈQUE NORDIQUE/ARCHIVES DU SEUIL

Le défi de Kierkegaard, premier paradoxe, sera de montrer qu'en ne se disant pas chrétien, il l'est, lui, davantage que tous ceux, ministres du culte compris, qui prétendent l'être. Pourquoi ? Parce qu'il *« ose être l'extraordinaire »*, autrement dit l'exception. *« Si l'on veut exactement étudier le général, il suffit de chercher autour de soi une exception fondée : elle éclaire tout beaucoup mieux que le général. »* Socrate ? Oui.

Mais il y a mieux, un scandale et une folie uniques, le paradoxe cette fois porté à l'absolu : le Christ, vrai Dieu et vrai homme, l'absurde, l'incroyable, l'indéfendable, le pôle de toutes les dénégations. Or, si je prends cette exception au sérieux, je deviens immédiatement une énigme et un inconnu pour moi-même, obligé de m'interroger de tous les côtés à la fois : *« On ne doit pas être énigmatique vis-à-vis d'autrui seulement, mais encore de soi-même. Je m'étudie. Quand j'en suis las, je fume un cigare pour passer le temps et je me dis : Dieu sait qu'elle a été son intention à mon égard, ou ce qu'il a voulu tirer de moi. »*

Kierkegaard est sans cesse amusant, profond, enflammé, le contraire de la légende de l'*« auteur religieux »* ou du *« précurseur existentialiste »*. Avec des classements de ce genre, on l'anesthésie, on le tue. Les livres de ce traître radical au protestantisme (autrement dit à l'esprit moderne) *peuvent s'ouvrir* à n'importe quelle page, vous êtes aussitôt embarqués. Il utilise des pseudonymes, Constantin Constantius, Victor Eremita, Anti-Climacus ? Il se présente comme l'éditeur de ses personnages ? Bien sûr, puisqu'il s'agit de devenir un romancier de la pensée, un metteur en scène toujours en mouvement, en situation. Le mensonge a mille ruses ? La vérité en aura mille et trois.

Le clergé (pasteurs, intellectuels, professeurs, journalistes) est, par rapport au penseur, dans la situation de Leporello par rapport à Don Juan. *« Je me sens indiciblement heureux d'avoir compris Mozart et d'avoir deviné son bonheur »*... Ou encore : *« Je fonde une secte qui, non contente de placer Mozart au pinacle, n'admet encore personne d'autre que lui. » Le Journal du séducteur*, tout comme *Ou bien... Ou bien...* est à méditer sur fond de cette musique *« puissante comme la pensée d'un dieu, animée comme la vie d'un monde, émouvante en sa gravité, frémissante en son plaisir, écrasante en sa terrible colère, tonifiante en sa joie de vivre »*.

Il ne s'agit pas, comme on le croit trop souvent à propos de Kierkegaard, d'aller de Don Juan ou Faust à Abraham, de l'esthétique à l'éthique avec, pour finir, un saut christique dans le religieux, mais d'embrasser la totalité d'une expérience, celle du musicien comme celle du *« chevalier de la foi »*. Du moment qu'on n'accepte pas l'abstraction du système qui élimine la contradiction (Hegel), celle-ci se met à vivre librement et infiniment dans la sève du paradoxe, c'est-à-dire dans la puissance de l'instant. *« L'intelligence de l'instant n'est pas chose facile, et qui s'y méprend fait, habituellement, provision d'ennui pour le reste de ses jours. L'instant est tout, et c'est dans l'instant que la femme est tout. »*

L'angoisse, le doute, le désespoir sont des erreurs à la fois sur Dieu et sur le féminin ; une façon de ne pas savoir manier l'ironie, l'humour et le saut dans l'absurdité paradoxale. Se tromper sur l'instant, c'est manquer l'expérience cruciale où *« le temps coupe constamment l'éternité, où l'éternité pénètre constamment le temps. »* Est-ce en écrivant sans arrêt que Kierkegaard en a eu la révélation ? C'est probable. Il est encore plus *précis dans ce texte étourdissant qu'on* appelle *la Répétition* ou *la Reprise* (2) : le monde, selon Dieu, est une reprise, et ni le resouvenir ni la réminiscence ne peuvent en indiquer l'intérieur.

D'où, parfois, ce débordement de bien-être où Kierkegaard laisse aller sa plume comme peu d'écrivains ont su le faire : *« Mon corps avait perdu sa pesanteur ; il me semblait l'avoir dépouillé, car toute fonction jouissait d'une satisfaction complète ; chaque nerf se délectait en lui et à l'unisson de l'ensemble, et chaque battement du cœur ne témoignait de l'inquiétude de l'organisme que pour rappeler et rendre sensibles les délices de l'instant. Je marchais en planant, non comme l'oiseau qui s'envole, fend l'air et quitte la terre, mais comme le vent ondulant sur les moissons, comme la vague langoureuse sur la mer, comme le nuage qui glisse en rêvant. Mon être était transparent comme l'abîme profond des flots, comme le silence de la nuit, comme le calme monocorde de midi (...) »*

Philippe Sollers

Lire la suite page XV

(1) *Les Œuvres complètes* de Kierkegaard, traduites et préparées par Paul-Henri Tisseau et E.-M. Jacques Tisseau ont été publiées, de 1966 à 1986 aux Éditions de l'Orante, en vingt volumes. Cette édition ne comprend pas le *Papirer* (journal) dont les extraits ont paru dans la traduction de Knud Ferlov et Jean-J. Gateau, en cinq volumes, chez Gallimard de 1941 à 1960.

(2) L'édition de « Bouquins », tout en reprenant les remarquables traductions de Tisseau a préféré à *l'Alternative* et *la Répétition* – titres adoptés par celui-ci – *Ou bien... ou bien* et *la Reprise* (titre choisi par Nelly Viallaneix pour sa propre traduction, GF-Flammarion 1990). Les éditions de l'Orante ont exigé que « Bouquins » rappelle les titres de Tisseau sur la couverture du volume. Cet ajout a été fait.

LE FEUILLETON

de Pierre Lepape

Les plaisirs de la bouche

Piero Camporesi aime rapprocher ces deux faits de bouche, manger et dire : *« Le rapport de la cuisine à l'alimentation populaire est identique à celui de la parole à la langue »*. Après *le Goût du chocolat* et *l'Art de vivre au siècle des Lumières*, le professeur gastronome évoque dans *La Terre et la lune* l'histoire de l'alimentation en Italie.

Page XVI

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Secret professionnel

Sa mère descendait de l'impératrice Joséphine et son père de la Pompadour. Raymond Radiguet avait deux amours et deux pays : l'Ile-de-France et la littérature classique. Il rêvait d'une *élégance si discrète qu'elle* aurait *« l'air mal habillée »*. Stock publie les œuvres complètes de ce météore qui vécut vingt ans et demi et écrivit près de mille pages.

Page X

L'HISTOIRE

par Jean-Pierre Rioux

Aron et Tocqueville sans jérémiades

Qui critique aujourd'hui Raymond Aron ou Alexis de Tocqueville ? On cite presque à tout propos ces deux penseurs pessimistes, comme pour trouver des raisons aux doutes de nos fins de siècle. Nicolas Baverez propose une solide biographie du *« spectateur engagé »*, tandis que Françoise Mélonio livre un essai : *Tocqueville et les Français*.

Page XIV

Le cher ami de Dante

L'auteur de « la Divine Comédie » éclipsa, malgré lui, ses contemporains. Parmi eux le poète et philosophe Guido Cavalcanti

RIMES
de Guido Cavalcanti.
Traduit de l'italien
et préfacé par Christian Bec.
Imprimerie nationale,
222 p., 160 F.

Que Dante et Shakespeare se partagent le monde moderne – et qu'ils soient, comme l'observe T.S. Eliot, complémentaires – ne fait aucun doute : le premier, qui *épouse* la pensée de l'Europe de son époque, est poussé par un besoin de cohérence pour ainsi dire dogmatique (aucun scrupule à mettre des amis dans son *Enfer*, ou à les faire patienter dans son *Purgatoire*) ; le second, moins ambitieux, moins intellectuel, créateur heureux et hyperbolique, s'emploie à dévoiler, avec une amplitude hors de pair, les abîmes du cœur humain. *« Après Shakespeare et Dostoïevski*, disait Wilde, *il ne nous reste plus que des épithètes. »*

Mais tous les deux, à l'instar de bien d'autres génies, furent, certes, précédés, mais surtout entourés de poètes dont ils cueillirent parfois tel ou tel sujet, parfois leurs plus délicates nuances. Ainsi, Dante qui, à dix-huit ans, charmé par les *Rimes* de Guido Cavalcanti, lui envoie un sonnet où il lui offre son amitié en lui demandant la sienne ; et qu'il appellera *« le premier des amis »* – ce qui n'empêchera pas le poète des poètes d'enfourner le père de celui-ci, Cavalcante Cavalcanti et, peut-être à travers lui, *son* cher ami, dans le cercle infernal des *« épicuriens »*, parce qu'il n'avait pas cru à l'immortalité et avait soutenu que le bien suprême consistait dans les délectations du corps...

Guido Cavalcanti, Florentin né en 1250, quinze ans avant l'Alighieri, et mort un an avant celui-ci, en 1321, est, en tant que poète, et de même que le chantre de *la Comédie* – et Cino da Pistoia, Lapo Gianni ou Dino Frescobaldi –, un enfant de Guido Guinizelli, lequel, à Bologne, avait créé l'école que l'on désignera ensuite, dans l'histoire de la littérature italienne, comme celle du « style nouveau ».

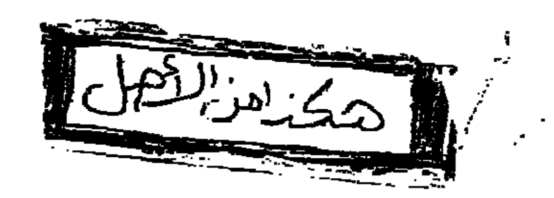
Elle annonce, avec deux siècles d'avance, Scève, Gongora, Giambattista Marino : sentiments traduits en symboles, chiffrés, sans référence à des situations biographiques concrètes ; mise au point stylistique d'après laquelle va se constituer tout un répertoire de métaphores, pour se résoudre en une métamorphose de la femme – leur seul sujet apparent – en abstraction : la féminité.

Dante ajoutera à ces principes rhétoriques le devoir de respecter la clarté, la gentillesse, *la levità – mot que l'on ne saurait traduire aujourd'hui par « légèreté »*, ni par « délicatesse », mais plutôt par « élévation », si l'on tient compte de la poétique d'une époque si mêlée de théologie.

Or Cavalcanti, courtois et hardi, mais hautain et solitaire, philosophe – *physicus* : « philosophe naturel » –, et des plus grands, selon Boccace, préfère la raison à la foi.

Hector Bianciotti

Lire la suite page XV



ŒUVRES COMPLÈTES
de Raymond Radiguet.
Edition établie, préfacée et annotée par Chloé Radiguet et Julien Cendres, Stock, 936 p., 250 F.

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Secret professionnel

CERTAINS écrivains se rendent en Amazonie pour vérifier leurs rêves. A moins qu'ils ne prennent *le Transsibérien*... D'autres, comme Raymond Radiguet, se contentent des bords de la Marne et vantent *« la douceur incomparable de cette rivière »* ou la *« modération »* des paysages qui l'entourent. Il semble que les gens de la seconde catégorie n'aillent pas très loin. Cependant, il faut se méfier des apparences géographiques. *« Tous les poètes ne sont pas allés à New-York »*, disait Radiguet. Mais *« chacun, à sa manière, fait le tour du monde »*...

L'auteur du *Diable au corps* avait deux « pays » : l'Ile-de-France et la littérature classique. Ces deux « patries » se confondaient, puisque Mme de La Fayette était venue, jadis, *« se reposer »* et méditer à Saint-Maur, la ville natale de Raymond. La chère comtesse se plaignait déjà de l'existence que l'on menait dans la capitale. *« Paris me tue »*, disait-elle à Mme de Sévigné, qu'elle appelait *« ma très chère »* ou *« ma belle »*. Tandis qu'à Saint-Maur, elle trouvait le *« loisir »* et la tranquillité nécessaires pour écrire... Naturellement, cela ravissait le petit Raymond, qui avait des airs d'émigré dans le XXe siècle.

D'ailleurs, il évoquait le *« charme créole »* de l'Ile-de-France. Sa mère descendait, en effet, de l'impératrice Joséphine. Et l'on sait que celle-ci naquit à la Martinique, aux Trois-Ilets précisément. Quant au père de Radiguet, il descendait, paraît-il, de la Pompadour. Quel mélange, n'est-ce pas ? Et quel exotisme ! Mais le métissage est toujours recommandé, dans la vie comme dans la littérature. Et Radiguet ne se privait pas de marier les contraires. Par exemple, le désordre des sentiments et les rigueurs de la syntaxe. A l'époque, la littérature française se dévergondait ou se dissipait. Et le désordre était à la mode. Raymond dépeignait celui des passions, mais il réprouvait celui du discours. Il détestait le débraillé. Son ambition, c'était une élégance si discrète qu'elle aurait *« l'air mal habillée »*. Le charme, c'est le secret professionnel des écrivains. Ils se retranchent derrière quand la police des lettres les interroge sur leur style, leurs recettes, leur emploi du temps et leurs relations avec la météorologie. *« Les manœuvres inconscientes d'une âme pure sont encore plus singulières que les combinaisons du vice »*, écrivait Raymond Radiguet en commençant *le Bal du comte d'Orgel*. Voilà de quoi dérouter toutes les polices, celle des lettres comme celle des mœurs...



A propos de Francis Scott Fitzgerald, Antoine Blondin parlait de ces vies qui sont des *« résumés foudroyants »*. On peut évoquer de la même façon la « carrière » de Radiguet. Elle fut encore plus brève que celle de Scott, mais pas moins « exemplaire ». Le jeune homme de Saint-Maur vécut de 1903 à 1923. Et celui de Saint-Paul, dans le Minnesota, de 1896 à 1940. Ils moururent tous les deux en décembre, et l'on imagine très bien Zelda parmi les invités du *Bal*...

On a fait à Radiguet une réputation de paresseux ou de dilettante. Jean Cocteau raconte qu'il *« devait l'enfermer dans sa chambre, pour l'obliger à finir un chapitre »*. Raymond faisait des « devoirs de vacances », comme les lycéens trop distraits pendant l'hiver. Pourtant, cet *« élève indocile »* a laissé près de mille pages, comme le prouve la publication de ses *Œuvres complètes* par Julien Cendres et Chloé Radiguet, sa nièce. C'est beaucoup pour un météore. Il n'y a, sans doute, que les vrais paresseux pour travailler autant. *« Il semble que c'est le diable qui a tout exprès placé la paresse sur la frontière de plusieurs vertus »*, disait La Rochefoucauld.

Raymond, qui publia ses premiers poèmes à quinze ans, mérita l'adjectif « précoce » autant qu'Arthur Rimbaud. Car les adjectifs, cela se mérite comme la chance ou la malchance. Ronsard, Malherbe et La Fontaine furent les « professeurs » de Radiguet. En 1919, il envoya certains de ses textes à Tristan Tzara. Celui-ci dirait que le jeune homme de Saint-Maur savait rendre *« la légèreté cocasse de la vie quotidienne »*. Il faut bien que la jeunesse s'amuse avec cette farce d'existence...

Dans sa poésie, Raymond célèbre, notamment, le *« paradis des demoiselles »*. Il rencontre des gens qui se taisent *« au-dessous de zéro »*, des détectives qui font *« semblant de sourire »* pour ne pas être *« remarquées »*, et des *« mauvais garnements »* qui tentent *« de se donner une contenance quand ils traversent le marché aux fleurs de la Madeleine »*. Naturellement, il déplore que les Anglais *« fassent des bûches pour leur Christmas »*, avec *« nos bergères »*. Puis il fait connaître le régime que l'on doit suivre *« au bord de la mer »* pour rester en forme : *« déjeuners de soleil »* et *« dîners de lune »*. C'est mieux que les pamplemousses et les bouillons...

CE volume, qui comporte de nombreux inédits, montre que Raymond Radiguet s'est « essayé » dans tous les genres littéraires : non seulement la poésie et le roman, mais aussi le théâtre, les chroniques journalistiques, l'essai, les maximes, les contes, les nouvelles et même le livret d'opéra. Durant son dernier été, alors qu'il se trouvait sur le bassin d'Arcachon, Raymond prit des notes pour une *« vie romancée »* de Charles d'Orléans. La mort l'empêcha d'exécuter ce projet. Il en avait d'autres, comme d'écrire un roman campagnard, faire des *« portraits de femmes »* ou dépeindre les états d'âme du *« policier amoureux »*...

Dans un poème, Radiguet avait fait, naguère, l'éloge des statues. Roger Nimier suppose qu'il était *« pressé de rejoindre (ce) peuple auquel il ressemblait si fort »*. Car les statues forment une étrange « nation » dans les villes et les jardins. Elles ont l'air tranquilles pendant la journée, mais, ensuite, elles profitent des prestiges et des incertitudes nocturnes pour déconcerter ou séduire l'espèce humaine. C'est, en quelque sorte, leur secret professionnel.

Raymond Radiguet s'est éclipsé à vingt ans et demi. Comme pour justifier, à l'avance, la fameuse phrase : *« Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie. »* L'auteur du *Diable au corps* avait deux ans de plus que Paul Nizan. Et le même âge que Jean Follain, Raymond Queneau, Georges Simenon et Marguerite Yourcenar. Cela étonne... Mais c'est l'habitude ou le métier des jeunes morts : ils paraissent toujours d'une autre époque.

Chienne de critique !

Un entretien avec Marcel Reich-Ranicki, feuilletoniste littéraire pendant trente ans, considéré comme le « pape de la littérature allemande »

La critique littéraire est chose importante en Allemagne. Peut-être la prend-on plus au sérieux qu'ailleurs. Ni berlinoise, ni munichoise, ni hambourgeoise, ni francfortoise, ni parisienne. Imagine-t-on, chez nous, qu'un critique puisse faire la « une » d'un grand hebdomadaire, comme ce fut le cas le mois dernier dans le *Spiegel* pour (ou contre) celui qu'on appelle, outre-Rhin, avec estime ou ironie selon les gens, le « pape de la littérature allemande », Marcel Reich-Ranicki ? Cette « une », il est vrai, avait de quoi surprendre : un chien... Sous un titre en pleine page (*Der Verreisser*, le démolisseur, le dépeceur), un chien à tête d'homme, oreilles pointues, lunettes d'acier, en train de déchiqueter entre ses pattes, entre ses dents, les pages d'un livre. A l'intérieur, quinze pages de reportage et d'entretiens, plutôt sympathiques et élogieuses, sous un autre titre ; « Le seigneur des livres » .

Itinéraire exemplaire que celui de ce « seigneur », Marcel Reich-Ranicki, âgé aujourd'hui de soixante-treize ans, dont la personnalité combative a, de tous temps, déchaîné les passions et les excès (1). Né en Pologne dans une famille de commerçants du côté paternel, de rabbins du côté maternel, études à Berlin jusqu'en 1938, évadé du ghetto de Varsovie en 1943 tandis que ses parents mourront à Treblinka, consul à Londres en 1948, exclu du Parti communiste polonais en 1950, arrivé en République fédérale en 1953 pour y devenir, à partir de 1958, le critique le plus influent de l'Allemagne : pendant quinze ans, maître du « feuilleton littéraire » de *Die Zeit*, puis de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* pendant quinze autre années, il jouissait d'un pouvoir incontestable, sinon incontesté, n'hésitant pas à se montrer provocateur, volontiers simplificateur. On aurait pu croire que cette puissance allait se volatiliser, lorsqu'il a quitté la *FAZ* à la fin de 1988. Et, chose incroyable, on n'a jamais autant parlé de lui que depuis sa retraite !



La couverture du « Spiegel » du 4 octobre consacré au « démolisseur » Reich-Ranicki

L'écrivain et les oiseaux

« Je n'ai jamais autant travaillé de ma vie. Je continue à écrire pour la FAZ *et j'ai commencé, pour la première fois de ma vie, à faire de la télévision, avec cette émission, le « Literarisches Quartett ». Ce sont quatre personnes qui discutent et qui ont des opinions différentes. On m'a comparé à votre Pivot de Paris, que je n'ai jamais vu. Mais il y a une grande différence, c'est que Pivot s'intéressait aux écrivains, mais moi, quand un livre paraît, ce qui m'intéresse le moins, c'est l'écrivain : il a tout dit dans le livre, et ses commentaires ne sont pas intéressants. C'est comme le discours que la mère tient à propos de la beauté de son enfant... L'important c'est que l'enfant soit là. Vous savez, les écrivains ne s'y connaissent pas plus en littérature que les oiseaux en ornithologie...*

» J'ai été très étonné du succès de l'émission de télévision. Nous pouvons vraiment décider du succès d'un livre. Ainsi, tout le monde sait qu'en Allemagne, personne ne veut lire de livres sur Auschwitz ou Terezienstadt. Un roman de Ruth Klüger, Weiter leben *(« Vivre quand même »), a paru à ce sujet : il s'était vendu à 23 000 exemplaires. Nous en avons parlé au « Quartet littéraire » et, tout d'un coup, il en est à 85 000. »*

De même, c'est lui qui a lancé le Hollandais Cees Nooteboom, à peu près inconnu en Allemagne, et qui est, depuis deux ans, sur la liste des best-sellers avec son roman *l'Histoire suivante*, puis avec un autre livre, plus ancien, qui vient d'être réédité, *Rituels*. *« Oui.* Rituels *avait paru en RDA et en RFA il y a neuf ans. Avec trois, quatre critiques amicales, et sans aucun succès. Le livre a reparu chez Suhrkamp au printemps, j'ai décidé de faire une émission sur Nooteboom. Et tout d'un coup, c'était 100 000 exemplaires. »*

» Mais ce qui m'intéresse le plus, c'est la critique écrite. On me reproche de traiter les livres de façon superficielle dans le Quartett. Ce n'est pas superficiel, c'est très très superficiel ! La critique nuancée, elle s'écrit dans les journaux. La télévision peut seulement dire qu'un livre est bon, le recommander, mais c'est forcément superficiel. Il est faux de dire que la télévision empêche la lecture. C'est juste le contraire. Le fait de lire un livre n'a pas de valeur en soi. Tout dépend de ce qu'on lit. Il vaut mieux regarder une bonne émission de télévision que lire un mauvais livre.

– Est-il compatible d'être traité à la fois de « démolisseur » et de « maître » de la critique. N'est-ce pas une anomalie ?

– Cette couverture n'a rien à voir avec l'article. Le Spiegel *voulait quelque chose d'agressif. Mais l'article ne l'était pas et ils ont été très déçus. Ce chien, c'est une vieille tradition de l'Allemagne, dans le style de Simplicissimus. Goethe, par exemple a haï la critique toute sa vie. Il y a un de ses poèmes de jeunesse qui dit : « Tuez-le ce chien, c'est un critique. » Les critiques ne sont aimés ni en France, ni en Angleterre, ni en Italie, mais dans aucun autre pays, on n'a interdit toute critique comme sous le IIIe Reich.*

» Avec cette couverture, ils ont voulu deux choses à la fois : d'une part, diffamer la critique et la culture en général. Et, d'autre part, comme on me dit que j'ai le type juif, donner une image antisémite. Il y a eu beaucoup de discusions au Spiegel. *Ceux qui ont fait cela n'étaient sûrement pas antisémites ; mais ils ne l'auraient pas osé il y a dix ans. Ils appartiennent à une tradition nazie. Même s'ils étaient trop jeunes pour connaître le nazisme. Si on m'étrangle, cela m'importe peu que ce soit par méchanceté, par gentillesse ou par ignorance.*

» En fait, cette illustration fait partie de toute une atmosphère allemande, depuis que Kohl a choisi pour la présidence un certain Haitmann. On m'avait fait poser en studio pour une autre couverture, un trône de livres : ils ont pensé qu'avec le chien le numéro se vendrait plus.

» Ce chien, je le connais. Dans la Leçon de la Sainte-Victoire, *Peter Handke écrit : « Je vois devant moi un chien horrible, le chien est mon ennemi, c'est un chien qui vient du ghetto. » Lorsqu'un auteur ne m'aime pas, il ne dit pas que j'écris de mauvaises critiques. Il dit : il est juif. Un ghetto pour Handke, cela a plusieurs significations ; c'est aussi un endroit où l'on garde les chiens... Dans une interview donnée à* Die Zeit *(2), André Muller lui a demandé : « De qui parliez-vous lorsque vous parliez d'un chien dans la Sainte-Victoire ? » et il a dit : « Je parlais de Reich Ranicki. Je souhaite qu'il meure » ! ... Il me serait très facile d'obtenir la sympathie de Peter Handke, ce serait d'écrire sur son dernier livre : il mérite le prix Nobel.*

– Les intellectuels vous reprochent souvent d'éreinter ce que vous n'aimez pas, et de ridiculiser les auteurs... Est-ce que ce désir de pouvoir, c'est une revanche du juif ?

– Oui et non. Je suis un obstiné. Ma vie tout entière repose sur l'obstination. J'étais un petit Polonais qui est venu à Berlin à neuf ans. A l'école, j'étais un élève moyen, le meilleur en mathématiques. Mais je voulais être le meilleur en allemand. C'était déjà le IIIe Reich et on disait : les juifs sont une race inférieure, ils ne sont pas capables de comprendre l'essence de la langue allemande. C'est pour cela que je voulais être le meilleur en allemand. J'ai été un critique à succès à la Zeit ; *le chef m'a dit : vous parlez excellemment des romans, mais l'essence de la poésie allemande, vous ne pouvez pas la comprendre. Depuis, je suis devenu critique de poésie.*

– On dit que vous n'aimez pas la littérature française

– Je n'aime ni Racine, ni Corneille, ni Molière. Je sais que Molière est un génie, mais ce n'est pas ma littérature. J'aime beaucoup Balzac, Stendhal, Flaubert, Maupassant et même Zola, Victor Hugo naturellement. Et Marcel Proust. Je méprise le nouveau roman, avec une seule exception : Michel Butor. J'aimais bien Marguerite Duras, mais l'histoire d'amour avec le Chinois, je l'ai lue trop de fois.

– Vous parlez toujours clairement

– C'est pour cela que j'ai tant d'ennemis. En fait, ce n'est pas le hasard. Je me donne beaucoup de mal pour écrire clairement. On me reproche d'écrire des critiques compréhensibles. Il y a en Allemagne beaucoup de critiques qui, même s'ils éreintent, un auteur ne le dérangent absolument pas, parce que personne ne comprend ce qu'ils ont écrit. »

Nicole Zand et Jean-Louis de Rambures

(1) Voir le portrait de Reich-Ranicki dans « le Monde des livres » du 14 octobre 1988.

(2) Entretien de Peter Handke avec André Müller dans *Die Zeit* du 3 mars 1989.

AU FIL DES LECTURES

La belle esclave

Pour son quatrième roman, Jean Soublin a choisi un récit bref, en forme de parabole, *Niobé*. Cet écrivain qui fait peu parler de lui – spécialiste du tiers-monde et critique à *l'Express* –, est une sorte d'« anomalie » : au lieu de chercher à gagner de l'argent en fabriquant de faux livres, il a renoncé à de l'argent (il était banquier) pour écrire.

Plus il avance dans son travail plus Soublin est économe, tenu, concentré. Ici, en 110 pages, c'est toute une société qui est montrée, jugée, sans jamais donner dans la bien-pensance ou le commentaire humanitariste. On est en Afrique, au début du siècle dernier et celui qu'on appelle le « Colonel » ne fait pas, contrairement à ce que croit sa famille, le commerce de l'or et de l'ivoire, mais la traite des Noirs. Et chez lui, son neveu, le sévillan Severino, venu se refaire une vertu après une sale affaire de mœurs, trouve à exercer sa cruauté.

Mais le roman est dominé par la figure de Niobé, la magnifique esclave noire, farouche, rebelle, qui devient la maîtresse du Colonel et qu'on voit courir sur la plage le matin, aérienne, animale. Niobé, la cruelle, qui semble avoir trahi les siens pour passer à l'ennemi. Est-ce si sûr ? Pour le savoir il faut lire ce récit en forme de question : comment vivre avec « l'autre », celui qui ne nous ressemble en rien ?

Josyane Savigneau

► **Niobé,** *de Jean Soublin, Phébus, 110 p., 89 F.*

Une femme et des « barbus »

Malika Mokeddem n'a pas le sens du récit sec, comme Jean Soublin. Si l'on aime la sobriété et si l'on éprouve une certaine aversion pour l'excès d'adjectifs qualificatifs et de métaphores incongrues, on peut même trouver qu'elle écrit plutôt mal. Pourtant on ne lâche pas *l'Interdite*, et demander à Malika Mokeddem de « polir » son écriture aurait sans doute été une erreur. Il lui faut cette fougue, ces excès verbaux, pour dire la blessure d'une femme arabe, médecin (comme elle) qui revient au pays et affronte les « barbus », les intégristes musulmans.

En retrouvant son village natal, Sultana, l'héroïne, n'est pas saisie par la banale nostalgie de l'enfance. Elle a souvenir d'abord de l'humiliation, de l'oppression, d'une vie qu'on lui refusait pour une unique raison, parce qu'elle était une femme. Elle revient en femme indépendante, qui a « fait sa vie », seule, en France. Elle décide de remplacer le médecin du village, l'homme qu'elle avait quitté pour être libre et qui vient de mourir. Mais comment travailler dans des conditions comme celles-ci : *« Un barbu veut que je le guérisse sans avoir à l'examiner (...) – Je suis médecin, pas sorcière. Je dois t'examiner. – Tu es une femme. Tu ne peux pas me toucher. C'est péché... »* ?

Partout, dans les regards, les commentaires sur son allure, les insultes, Sultana voit resurgir les menaces, la volonté de destruction. Toujours pour les mêmes raisons : les femmes, « on » les veut silencieuses et enfermées. Mais les « barbus » n'ont pas de chance : elles ne se tairont pas et ils auront, en travers de leur chemin, beaucoup de Malika Mokeddem, avec des livres combatifs et émouvants, contre le fanatisme religieux.

Jo. S.

► **L'Interdite,** *de Malika Mokeddem, Grasset, 264 p., 105 F.*

Un coup pour rien

Les métaphores peu heureuses de Malika Mokeddem sont vite oubliées quand on tombe sur les préciosités ridicules de David di Nota. Pourtant on l'attendait ce deuxième roman, quand on avait aimé le premier (*Festivité locale*, Gallimard 1991), rapide, joyeux, étincelant, prometteur. On ne peut pas dire qu'*Apologie du plaisir absolu* ne tienne aucune de ces promesses. Si on lit jusqu'au bout ces 150 pages qui paraissent bien longues (mais pourquoi le faire sans y être obligé professionnellement ?), on y trouve la trace des qualités de David di Nota : la vigueur, le goût de combattre le toc pathétique, les fausses tragédies pour fausse littérature, les refrains romantico-gluants – *il n'y a de bons romans, profonds, qu'avec du malheur*. Mais aussi un sens des situations, un art de parler des étoffes, des couleurs.

Deux belles pages, trop brèves, sur la vie à l'Opéra, où le narrateur – comme David di Nota – était jeune danseur avant de se consacrer à la littérature, une longue scène dans un magasin de vêtements... mais tout cela est noyé dans des « *objets* » qui « *respirent la présence* », ou « *l'aurore* » qui « *jute de phosphorescence sur son visage abandonné* ». On préfère ne pas en dire plus. Il vaut mieux considérer cela comme un « coup pour rien » et attendre la suite.

Jo. S.

► **Apologie du plaisir absolu,** *de David di Nota, Gallimard, coll. « l'Infini », 150 p., 82 F.*

L'Autriche, le paysage et le kitsch

Jean-Pierre Maurel signe un règlement de comptes et une reconnaissance de dettes à l'égard de ses racines : le Tyrol et Chartres

RÈGLEMENT
de Jean-Pierre Maurel.
Gallimard, 175 p., 88 F.

Lors de sa promenade savante et fabuleuse au milieu des paysages, des livres et de l'histoire de la Mitteleuropa (1), Claudio Magris avait montré ce que le Danube pouvait charrier de mythologies, de constances humaines et de symbolisme. Fidèle à l'esprit de Magris, mais surtout reconnaissant à celui des grands germanophones – Musil, Keyserling, Schnitzler, Thomas Bernhard et tant d'autres –, Jean-Pierre Maurel signe un *Règlement*, qui est autant un règlement de comptes qu'une reconnaissance de dettes à l'égard de ses racines. Son « Danube » à lui, son paysage fondateur, ce sont les lieux entre lesquels le narrateur-auteur a partagé certains moments fondamentaux de son existence : le Tyrol autrichien et (d'un autre exotisme...) la ville de Chartres.

Comme si l'Autriche, encombrée de son kitsch, presque obligée à la dérobade par le kitsch comme seul échappatoire à l'humidité des forêts et à la pesanteur des montagnes, prenait son sens par rapport à ce point de vue, ce double bizarrement inversé, ce faire-valoir inattendu : Chartres, ville plate, mesquine et bourgeoise qui a de commun avec le Tyrol de se trouver humiliée par les hauteurs et de trouver refuge, elle aussi, dans une forme de kitsch. Au Tyrol, ce sont les montagnes qui narguent le paysage. A Chartres, c'est la cathédrale, dont la splendeur insolente et incongrue a l'air de faire un pied de nez à la bêtise de la Beauce. Chartres, la ville que l'on quitte pour toujours, et l'Autriche, où l'on revient malgré soi.

Jean-Pierre Maurel parvient à faire de la réflexion une affaire affective et vécue, des anecdotes personnelles un passage évident vers leur commentaire, de ses lectures une vision du monde et une manière de vivre. Ce qu'il y décrypte, avec autant d'agacement que de tendresse rageuse, c'est l'âme de l'Autriche : ses clichés, ses symboles, sa littérature, son prosaïsme simple qui décrit le réel sans arrière-pensée, quand l'Allemagne le filtre au travers des idées, les châteaux de Louis II et les parties de chasse, les brasseries et les montagnes, les paysages.


JEAN-PIERRE FAVREAU POUR « LE MONDE »
Jean-Pierre Maurel : méditation savante et simplicité du regard.

Le lieu du conte

Pourtant *Règlement* n'est ni un livre sur l'Autriche, ni sur Chartres, ni sur l'Allemagne, ni sur les livres qui peuplent ce côté-là du Danube. Ce serait plutôt le récit de l'individu issu de ces expériences, qui se laisse porter par sa conversation intime, et par le roman qui, à l'intérieur du livre, émerge peu à peu, comme une petite statuette que l'on sortirait de terre. A l'origine de ce roman-là, un tonneau, une sorte d'espace protégé, comme le cabanon de Peau-d'Ane, la caverne d'Ali Baba ou la chambre d'Oblomov. L'espace du philosophe, le ventre de l'Autriche, le lieu du conte dont le narrateur et ses copains, qui s'y cachent en culottes tyroliennes pendant leurs vacances, ont décidé qu'il était *magique*. C'est là que seraient accueillis tous leurs secrets, c'est là que l'on savourerait les émotions, c'est là que naîtraient les *histoires*.

C'est là aussi que se concentrent les plus belles images de *Règlement*, celles de ces enfants enfermés dans leur château fort, avec leurs histoires. Ce sont eux qui voient juste, car ils rappellent que tout commence par le plus simple, dans un tonneau. Au cours de ses réflexions sur l'esprit des peuples et les contrats qui les unissent à la nature profonde des lieux, sur le monde de Musil, Mann, Stifter, Hofmannsthal, Trakl, Zweig, Freud, Husserl, Handke, Keyserling, Schnitzler, Bernhard... et surtout de Marlen Haushofer (2), l'art de Jean-Pierre Maurel est d'avoir su garder cette mesure : entre la méditation savante, souvent éblouissante, et la simplicité du regard qui donne envie de tout recommencer pour apprendre à voir, de revenir à ce moment où le prisonnier de la *Caverne* émerge de l'ombre. Il ne reste plus qu'à se trouver un bon tonneau.

Marion Van Renterghem

(1) *Danube*, de Claudio Magris, l'Arpenteur, 1988.

(2) *Le Mur invisible*, de Marlen Haushofer, Actes Sud, 1985, (repris en poche, coll. « Babel »).

Loin de la Voie lactée

Jean-Claude Carrière met en scène un prophète en proie au doute dans un roman bien peu bunuélien

SIMON LE MAGE
de Jean-Claude Carrière.
Plon, 262 p., 120 F.

On aime bien Jean-Claude Carrière. L'homme est agréable, d'une culture considérable, très érudite et toujours plaisante. Scénariste, humoriste, parolier, romancier, dramaturge, on ne se lasse pas de décliner ses « œuvres de noblesse » et le nom de ceux dont il a été le complice d'écriture : Tati, Malle, Peter Brook et Bunuel bien sûr, Bunuel surtout.

Pour préparer *la Voie lactée*, un film sur les hérésies du christianisme sorti en 1969, Carrière se plonge dans les controverses théologiques. Dans ce film surréaliste, deux clochards (Paul Frankeur et Laurent Terzieff) partaient à Saint-Jacques-de-Compostelle et rencontraient en chemin toute l'histoire de l'Eglise. Au cours d'une étape, un maître d'hôtel théologien parlait de Simon le Mage. Le personnage ne quittera pas Jean-Claude Carrière, qui lui consacre aujourd'hui un roman.

Au début de notre ère, les routes de Palestine et les déserts étaient très fréquentés. Jean le Baptiste criait de *« préparer les chemins du Seigneur et d'aplanir ses sentiers »* et Simon le Mage déplaçait les foules en accomplissant des miracles et en prophétisant. Il s'appelait *« la Puissance de Dieu »*. Il vivait avec une ancienne prostituée qui était, selon lui, la réincarnation d'Hélène de Troie, organisait des orgies. On le disait *« personnellement doué d'un pouvoir sexuel sans exemple »*. Rien de bien catholique. On le considéra d'ailleurs comme le père de toutes les hérésies.

Bien sûr, ses miracles étaient quelque peu arrangés. Mais il avait une vraie doctrine mystique et philosophique et il était certain de posséder un pouvoir venu de Dieu. Tout va changer lorsque à Cana il apprend qu'un homme a changé l'eau en vin. Son public se fera de plus en plus rare et il partira à la recherche de ce Jeshubar de Nazareth qui multiplie les pains, ressuscite les morts et refuse de le voir. Simon ne comprend pas qu'un homme se désigne comme le Fils de Dieu ou qu'un Dieu se fasse passer pour un homme. Il ne comprend pas que Jésus souffre en prison, il ne comprend pas non plus que Jésus lui demande : *« J'ai peur d'être un objet de haine et de division... J'ai presque peur qu'on se tue en mon nom. »*

Le roman de Jean-Claude Carrière décrit cette progression du doute chez celui qui s'appelait *« la Puissance de Dieu »*. Tous les repères qu'il avait échafaudés s'écroulent. Il essaie d'acheter Pierre, donnant son nom au péché de simonie. Mais il n'a d'autre solution que de lier son destin à ce mystérieux Jeshubar.

On sent tout au long du livre l'attachement de Jean-Claude Carrière à son personnage. Il brosse également un beau portrait de Jésus prenant conscience qu'il sera récupéré : *« J'ai donné au vent toutes mes paroles, je n'ai rien écrit, j'ai eu tort. »* Mais il manque à Jean-Claude Carrière le souffle romanesque et créateur de José Saramago dans son *Evangile selon Jésus-Christ* (Seuil). Sans doute lui manque-t-il aussi ce doigt de dry martini que Bunuel ajoutait à la préparation de ses films. Pourtant ce cocktail allait bien avec le sujet du roman : *« Un bon dry Martini, disait-on en Amérique, doit ressembler à la conception de la Vierge Marie (1). »*

Alain Salles

(1) *Luis Bunuel : Mon dernier soupir* (Laffont, 1982).

EN POCHE

La preuve de saint Anselme

«Nous croyons que tu es quelque chose tel que rien ne se peut penser de plus grand.» C'est ainsi que saint Anselme de Cantorbery, au milieu du onzième siècle, quelques années après avoir médité, dans le *Monologion* (Soliloque), sur l'essence divine, pose la première pierre de son argumentation visant à démontrer l'existence de Dieu. *«Ce n'est pas pour croire que je cherche à comprendre ; c'est pour comprendre que je crois. Car je crois également ceci : je ne comprendrais pas si je n'avais pas cru.»* L'acte rationnel de saint Anselme, rigoureusement développé dans le *Proslogion* et par lequel l'intelligence accède aux vérités de la foi, *suppose cette croyance en l'être souverainement grand de Dieu.* Cet acte est une étape, une ébauche qui prépare l'homme de foi à la contemplation de cette grandeur même : *«... en attendant, que désormais médite mon esprit, parle ma langue».*

Le *Proslogion* occupe dans la philosophie médiévale, et au-delà, une place centrale. *De saint Thomas d'Aquin à Hegel, en passant par Descartes* et Kant, toute la pensée occidentale discutera la «preuve ontologique» de saint Anselme. La traduction et l'édition de Bernard Pautrat est sobre et suffisante ; elle est accompagnée d'extraits de ces discussions. *«Et maintenant, va, petit homme, fuis un moment ce qui t'occupe, cache-toi un peu de tes pensées tumultueuses.»*

P. K.

► **Proslogion, allocution sur l'existence de Dieu,** *de saint Anselme de Cantorbéry, traduction et notes de Bernard Pautrat, GF-Flammarion, n° 717.*

• Signalons la réédition des *Œuvres* de saint François d'Assise dans la collection «Spiritualités *vivantes» d'Albin Michel (traduit* du latin par Alexandre Masseron, n° 117). Par ailleurs, *les Epîtres* de Maïmonide paraissent dans la collection «Tel» de Gallimard, dans *une traduction de l'hébreu de Jean* de Hulster (n° 231).

• Rivages Poche réédite dans la collection *«Bibliothèque étrangère» le Duel,* de Joseph Conrad. Ce texte, *qui fut adapté au cinéma* par Ridley Scott, aborde les thèmes du déclin de l'aristocratie, de la folie et de la femme rédemptrice (traduit de l'anglais et présenté par Michel Desforges, n° 106).

• Au moment où son adapta*tion cinématographique sort en* salles, *la Musique du hasard,* de Paul Auster, est disponible chez Babel, dans une traduction de l'anglais (Etats-Unis) de Christine Le Bœuf (n° 83).

• *Le Journal japonais* de Richard Brautigan paraît en édition bilingue chez 10/18, dans la collection «Domaine étranger» (n° 2415). Est éditée dans la *même collection Brautigan, un rêveur à Babylone,* la biographie consacrée à l'écrivain des années *psychédéliques de San-Francisco* par Keith Abott (n° 2416). La traduction de l'anglais (Etats-Unis) de ces deux ouvrages est due à Nicolas Richard.

• La littérature britannique est à l'honneur chez 10/18, puisque la collection «Domaine étranger» réédite *Une corne d'abondance,* de Barbara Pym (traduit par Anouk Neuhoff, n° 2412), *le Licencié ès lettres* de R. K. Narayan (traduit par Anne-Cécile Padoux), *Panama* de Thomas McGuane (traduit par Pierre Alien, n° 2422) et *le Cru de la comtesse,* de Tom Sharpe (traduit par Henri Loing, n° 2414). Lettres britanniques toujours : *A la bonne heure* d'Ed McBain est au *catalogue de la collection* «Grands détectives» (traduit par Louis Saurin, n° 2424).

DERNIÈRES LIVRAISONS

Critique littéraire

MIREILLE CALLE (textes, entretiens, manuscrits réunis par) : *Claude Simon. Chemins de la mémoire.* Cet ouvrage collectif dirigé par Mireille Calle se présente comme le *«procès mémoriel de l'écriture»* de celui qui *obtint le prix* Nobel de littérature en 1985. *Mémoire* collective et individuelle, mémoire des mots et des lieux, des textes ou des œuvres d'art : *Jacques Neefs, Guido Neri, Jean-Pierre Vidal, Michel Butor.* Claude Simon participe lui-même à l'étude, par le biais d'entretiens, de manuscrits inédits. (Presses universitaires de Grenoble/ Le Griffon d'argile, collection «Trait d'union», 244 p., 110 F.)

GILLES ERNST : *Georges Bataille, analyse du récit de mort.* Cet ouvrage se présente comme une *«thanatographologie»,* une analyse des structures narratives dans l'œuvre d'un auteur qui considérait que *«la littérature est l'essentiel ou n'est rien».* Gilles Ernst y décrit le rapport paradoxal qui unit, chez Georges Bataille, la mort à la parole littéraire, ce couple où *«l'une se tait tout en hantant l'autre qui, sans cesse à l'écoute de son contraire, ne fait jamais silence».* (Presses universitaires de France, collection «Ecrivains», 254 p., 140 F.)

Mythologie

OLIVIER DE MARLIAVE : *Petit Dictionnaire de mythologies basque et pyrénéenne.* Cet ouvrage présente la mythologie de l'antique civilisation agro-pastorale de l'Euskadi. (Entente, 295 p., 135 F.) A signaler chez le même éditeur : le *Petit Dictionnaire de mythologie égyptienne* d'Isabelle Franco. L'auteur expose l'essentiel des connaissances actuelles sur les *dieux, les animaux et les lieux sacrés de l'Égypte pharaonique.* (Entente, 252 p., 150 F.)

DIMITRI MEEKS ET CHRISTINE FAVARD-MEEKS : *la Vie quotidienne des dieux égyptiens.* Où et comment les dieux égyptiens vivent-ils entre eux ? Que font-ils de leur éternité ? Peut-on leur prêter une vie quotidienne ? Ce livre se veut une *«étude ethnographique et sociologique d'une tribu pas comme les autres».* Les auteurs commencent par *redonner vie aux figures hiératiques du panthéon égyptien, en prenant* au pied de la lettre les récits mythologiques et les représentations picturales ou gravées dans la pierre. Puis ils analysent la façon dont les cultes et les rituels organisent entre les dieux et le roi une relation quotidienne essentielle à la préservation des équilibres cosmiques. (Hachette, collection «la Vie quotidienne», 364 p., 125 F.)

Qui a démonté Georges Perec ?

On nous le livre en kit, en couleurs et en images. L'enquête continue...

CAHIER DES CHARGES DE «LA VIE MODE D'EMPLOI»
de Georges Perec.
Présentation, transcription et notes par Hans Hartje, Bernard Magné et Jacques Neefs,
CNRS-Zulma, 304 p., 350 F.

LE VOYAGE D'HIVER
de Georges Perec.
Seuil, «Librairie du XXe siècle», 33 p., 30 F.

GEORGES PEREC IMAGES
de Jacques Neefs et Hans Hartje.
Seuil, 191 p., 160 F.

PEREC OU LA CICATRICE
de Jean Duvignaud.
Actes Sud, 61 p., 48 F.

LE CABINET D'AMATEUR
revue d'études perecquiennes.
N° 1, printemps 1993.
Les Impressions nouvelles,
130 p., 80 F.

Un écrivain mort, on le couche sur le dos, on l'ouvre, on voit ses manuscrits. Sans la disparition prématurée de Georges Perec, aurions-nous su comment il avait machiné certains de ses livres ? Pour *la Disparition,* passe encore, un lipogramme, il suffit de le révéler (suppression de la lettre e), tout s'éclaire et tout se complique.. Pourquoi diable se soumettre à de si enfantines contraintes ? On sait bien que les écrivains de l'OuLiPo (Ouvroir de littérature potentielle) s'ébrouent sous les règles qu'ils inventent comme sous de délicieuses tortures. Mais tout un livre ! *La Vie mode d'emploi* livrée avec le mode de fabrication ? N'allait-on pas réduire cette saga bourrée d'inquiétante fantaisie à un tour d'adresse, à une horlogerie de bateleur maniaque ?

Perec dut sentir le danger. Il laissa bien entendre qu'une règle de composition gouvernait son ouvrage, mais il ne la révéla qu'un an après, prix Médicis en poche : *«Il s'agissait d'appliquer à un roman (ou à un ensemble de nouvelles) une structure mathématique connue sous le nom de «bi-carré latin orthogonal d'ordre 10».* C'était dans le numéro de la revue *l'Arc* à lui consacré en 1979. On était bien avancé, malgré les images censées éclaircir l'affaire : le dessin de l'immeuble parisien qui est le théâtre de ces nouvelles liées, le diagramme de la polygraphie du cavalier (figure d'un parcours retors sur l'échiquier), la reproduction du carré en question, et cette révélation ahurissante : *«Au terme de ces laborieuses permutations, j'en arrivai à une sorte de «cahier des charges» dans lequel, pour chaque chapitre* [99 au total], *était énumérée une liste de 42 thèmes qui devaient figurer dans le chapitre.»* En illustration, une page de ce cahier, une liste de mots. Cela suffit pour mettre à l'ouvrage une armée d'universitaires décrypteurs qui continuent aujourd'hui de contribuer efficacement au succès de lecture d'un roman tout à fait fascinant.

Perec est-il un grand écrivain ? Selon la règle bien connue que ce sont les universitaires qui en décident, et qu'ils en décident en fonction du travail plus ou moins grand qui leur est assuré par le candidat, grand il est assurément. Nul écrivain français depuis Sartre et Camus (et, soyons justes, Tournier et Duras) ne fournit aux campus autant de matière à exégèse et recherches en tout genre. Le côté recette appliquée continuera forcément à agacer ceux qui tiennent pour une littérature d'inspiration moins systématique, une recherche dans l'intérêt des familles.

La controverse, d'ailleurs, profite à l'écrivain : rien n'enterre mieux que l'unanimité. Et voici qu'un branle-bas salubre se produit dans la recherche grâce à la publication intégrale en fac-similé du *Cahier des charges* de *la Vie mode d'emploi.* D'abord, ces listes de mots, passés au stabylo, *c'est très joli.* Ensuite, si on apprend quelque chose sur l'*incitation* au travail de Perec, tout reste à découvrir sur le travail lui-même, sur l'écriture et ses échos existentiels, donc sur les effets de lecture. Comme le disait le Queneau de *Zazie : «Y a pas que la rigolade, y'a l'art».* Simplement (si l'on ose ainsi dire), voici chacun promu chercheur : le matériau est là, ouvert à tous, il n'y a plus qu'à comparer, réfléchir, essayer des hypothèses, bref se faire lecteur informé, c'est-à-dire livré à un plaisir décuplé. Le Livre mode d'emploi. C'est ce que nous voulons tous. Croyez-moi, l'affaire n'est pas simple, même excellemment exposée par Hartje, Magné et Neefs, agence réputée.

La mer de Devos

L'auteur aussi nous est livré, à la faveur de la mort. Douze ans après celle de Perec, pas encore de biographie, et c'est presque une bénédiction pour ses livres, mais déjà un superbe album iconographique, qui n'échappe pas tout à fait à la loi du genre, un reliquaire, mais intelligent, amical, chaleureux, à l'image de Perec, l'écrivain le plus aimable qu'on ait jamais rencontré. On aime croire qu'il aurait aimé cette enquête sur ses lieux, ses photos, ses objets, ses parcours expérimentaux (encore Neefs et Hartje). On ne pouvait mieux faire dans l'espace d'un livre.

Autre effet d'une canonisation rapide : on publie tout. Cela nous a déjà valu *53 jours, matériaux* d'un roman inachevé, et une série de tout petits volumes qui se vendent sur son nom. Une courte nouvelle amusante, sans prétention, perecquienne jusqu'à l'auto-imitation, parue en 1980 dans le bulletin *Hachette Information,* paraît maintenant sous l'élégante livrée de «La Librairie du XXe siècle». Elle s'appelle *le Voyage d'hiver* et ne vous mènera pas loin au-delà d'un petit vertige, dix minutes de lecture. C'est toujours ça de pris sur l'hiver (doit se dire l'éditeur).

Jean Duvignaud commence ainsi son bref essai sur Perec : *«Ceci n'est pas une biographie...» «Barthes remarquait, dit Perec à Venise, que l'on ne dispose d'aucune étude ou enquête sur le* travail *de l'écrivain : on en est encore à parler d'inspiration, de muse ou de génie.»* Et Duvignaud de nous donner à suivre la genèse d'un travail de Perec sur lui-même. C'est encore passionnant, comme si Perec stimulait chacun à écrire selon des procédures neuves. Perec ou la littérature en train de se faire, la littérature démontée... Comme la mer de Raymond Devos. Qui va la remonter ? Eh bien voilà *par exemple ce que ce joueur de* mots, comme on dit joueur de go, s'interdisait : le jeu de mots.

Michel Contat

★ **Une exposition Perec se tient jusqu'au 24 janvier 1994 à la BPI (Centre Georges-Pompidou, Paris 4e).**

Histoire d'un continent en crise

L'éditeur italien Einaudi publie le premier volume d'une monumentale «Storia d'Europa»

Alors que l'idée de l'Europe est remise en question un peu partout, la maison d'édition Einaudi présente au public italien le premier volume d'une grande histoire du continent, *Storia d'Europa.* Les noms des cinq historiens qui coordonnent l'ambitieux projet – l'Anglais Perry Anderson, le Français Maurice Aymard, le Belge Paul Bairoch et les Italiens Carlo Ginzburg et Walter Barberis – témoignent du caractère international de ce vaste chantier auquel participent plus de cent spécialistes provenant de quinze pays différents. Pour mieux élucider toute la complexité de la réalité européenne, le premier volume, *l'Europa oggi* (1), contre toute habitude chronologique, s'engage dans l'Histoire par le biais des problèmes contemporains.

Cette grande entreprise se situe dans le sillage de la tradition des grandes œuvres que la maison d'édition turinoise publie depuis plusieurs années (la *Storia d'Italia, l'Enciclopedia,* la *Letterature italiana,* etc.). Conçue comme un laboratoire de recherche et de réflexion, son achèvement n'est annoncé que pour la fin de 1995. Après ce premier volume, la *Storia d'Europa* en prévoit quatre autres qui retrouveront une approche plus traditionnelle ; le deuxième volume sera consacré à *Préhistoire et antiquité,* sous la direction de Jean Guilaine et Salvatore Settis ; le troisième au *Moyen Age, Ve-XVe siècles,* sous la direction de Gherardo Ortalli ; le quatrième parlera de *l'Age moderne, XVIe-XVIIIe siècles,* sous la direction de Maurice Aymard et Carlo Ginzburg ; le dernier enfin reviendra à *l'Age contemporain, XIXe-XXe siècles,* sous la direction de Paul Bairoch et Eric Hobsbawm.

L'introduction s'ouvre sur le constat des changements intervenus entre 1988, le moment où le projet est né, et 1993. En six ans le paysage du continent a beaucoup changé : l'Europe après la chute du mur de Berlin n'a plus le même visage. Alors qu'à la fin de la décennie passée l'Europe des Douze marchait confiante et sans hésitation vers l'intégration, aujourd'hui une Europe à la fois plus large et plus éclatée apparaît hantée par les tensions économiques et les tentations nationalistes.

C'est cette situation instable et incertaine que les auteurs de la *Storia d'Europa* ont su saisir. L'Europe contemporaine qu'ils nous montrent est un continent en crise, une réalité sans cesse en mutation, difficile à définir. Cette condition instable et opaque a amené les responsables du travail à s'attaquer d'abord au présent au lieu de partir d'un passé lointain et moins propice aux polémiques partisanes. Un tel choix n'a pas manqué d'animer un débat à l'intérieur du monde intellectuel italien.

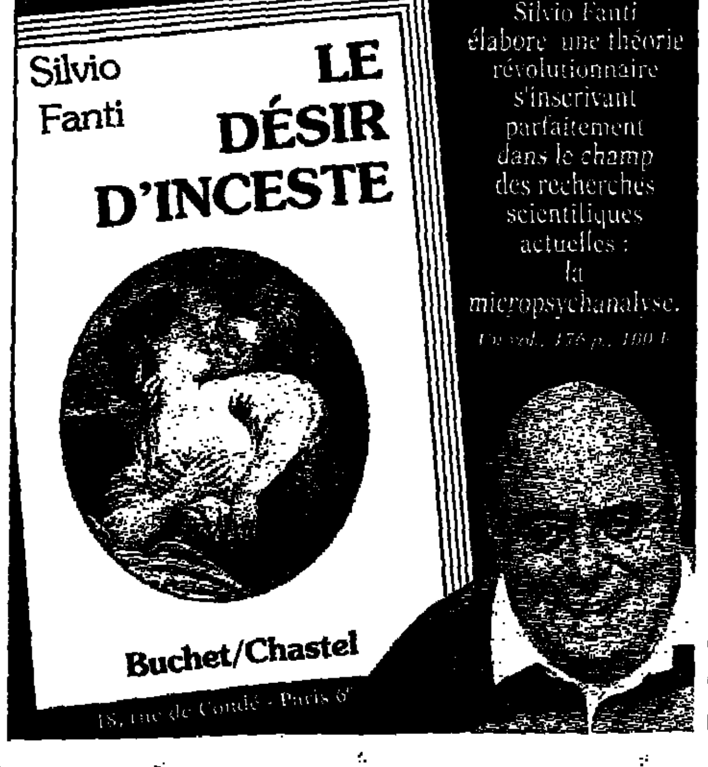
Carlo Ginzburg s'en explique : *«Il faut dépasser cette vieille opposition et concevoir la possibilité d'une synchronie qui incorpore la diachronie, puisque, dans le présent, il est possible de lire les multiples «passés» de notre continent, y compris ceux oubliés et méconnus. Bien sûr, parier sur le présent comporte évidemment un risque, mais rend le travail plus intéressant. Et si c'est vrai qu'entre-temps l'objet même de notre analyse, l'Europe, a changé de visage, d'autre part, les conflits que malheureusement nous connaissons aujourd'hui ne démentent pas l'image contradictoire et complexe de la réalité européenne que nous avons montrée dans ce livre. Au contraire, ils la confirment.»*

Raison de plus pour entreprendre – autre sujet de polémique – une étude croisée à partir de plusieurs compétences disciplinaires, et surtout des sciences sociales, qui peuvent enrichir le cadre traditionnel de l'Histoire. A côté des historiens, dans les cinq volumes de la *Storia d'Europa,* figureront ainsi démographes et géologues, biologistes et anthropologues, économistes et politologues, linguistes et sociologues. A ceux qui lui reprochent un cadre trop fragmentaire privé de véritable fil conducteur clair et précis, Ginzburg répond qu'à la fin du vingtième siècle on n'a plus besoin de grandes synthèses mais plutôt de perspectives originales.

«La réalité – ajoute t-il – *a plusieurs facettes et la fragmentation est dans les choses comme dans la recherche. Notre livre est comme une pièce dans laquelle plusieurs personnes discutent : le lecteur est invité à y entrer et à participer à la discussion avec intelligence et fantaisie.»* Cette *Storia d'Europa* est donc une «invitation» qui tombe à pic en cette phase agitée de la construction européenne, car elle peut contribuer à analyser et à comprendre le malaise actuel.

Fabio Gambaro

(1) *L'Europe aujourd'hui,* 924 p., 120 000 lires (environ 430 F).



EN BREF

Colloque Bataille à Orléans. – Un colloque international, intitulé «Bataille après tout», est organisé au musée des Beaux-Arts d'Orléans, les 27 et 28 novembre. A cette occasion, sera présentée, et jusqu'au 6 février 1994, une exposition consacrée aux liens entre l'auteur du *Bleu du ciel* et André Masson. (Renseignements : Chantiers. Tél. : (16)38-63-52-48).

Conférences de l'écrivain italien Daniel Del Giudice. – L'écrivain italien Daniel Del Giudice, auteur du *Stade de Wimbledon* (Rivages, 1985) donnera trois conférences à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, les 19 et 26 novembre. (De 14 heures à 16 heures, 54, bd Raspail, Paris (6e), tél : 49-54-24-14.)

Salon de Cognac. – Le sixième Salon de la littérature européenne de Cognac (Charentes) aura lieu les 19, 20 et 21 novembre. A cette occasion le Prix de la critique sera remis à Michèle Gazier. (Renseignements : (16)45-82-88-01.)

Arles capitale des traducteurs

Grand succès des Assises de la traduction littéraire d'Arles (ATLAS), qui fêtaient leur dixième anniversaire. Arles, *où depuis* 1989, à l'Espace Van-Gogh, le Collège international des traducteurs, reprenant la dynamique des assises, a reçu en cinq ans 250 traducteurs de 50 pays, représentant 40 langues... Dixièmes Assises qui se sont achevées, dimanche 14 *novembre, en présence du ministre* de la culture et de la francophonie, M. Jacques Toubon, venu, en outre, remettre les insignes de la Légion d'honneur à Umberto Eco. L'*auteur du Nom de la rose,* luimême traducteur des *Exercices de style* de Raymond Queneau, salua les membres de cette *«confrérie spirituelle»* réunis à Arles : *«Ils me connaissent mieux que moi-même. Ils m'expliquent»,* déclara-t-il notamment dans un brillant exposé intitulé «Traduction et langue parfaite».

Pendant ces trois journées, outre les ateliers de langue, auxquels participaient notamment Breytenbach, Kadaré, Bryce Echenique, les traducteurs eurent l'occasion, au *cours d'une table ronde sur «Le* traducteur et les mutations de l'édition», d'exposer quelques problèmes pratiques de leur métier et leur position difficile face à l'éditeur. On apprit ainsi avec étonnement que le traducteur du *Général de l'armée morte,* Jusuf Vrioni, dont le *nom n'apparaissait pas* dans le livre, comme l'avaient exigé les autorités albanaises, n'avait jamais été payé depuis 1971, malgré les rééditions et les éditions de poche !

Les lauréats des prix de traduction littéraire remis en 1993 furent rappelés : prix Halpérine-Kaminsky à Pascale Delpech *pour sa traduction* du serbo-croate de l'œuvre de Danilo Kis et à Antoine Chalvin pour *le Septième Printemps de la paix* de l'Estonienne Vivi Luik (Ed. Bourgois). *Prix Gérard de Nerval* à Jean-Paul Barbe pour sa traduction de l'allemand de *la Chaleur de la neige* de Sarah Kirsch (Le Dé bleu). Prix Baudelaire à Agnès Delahaye pour *Ce qu'il faut faire pour ne plus être écrivain,* de Cyril Connolly (Fayard). Prix Maurice-Edgar Coindreau à *Michel Lederer pour ses* traductions de l'américain de James Welch (Albin Michel) et de *Harold Brodkey (Grasset). Prix Nelly* Sachs à José Turpin pour sa traduction du latin de *De natura rerum* de Lucrèce (Aubier). *Prix Pierre-*François Caillé à Ana Gerschenfeld pour sa traduction de l'anglais de *Biologie de la conscience de Gérard* Edelman (Odile Jacob).

A l'occasion des assises viennent de paraître un *Répertoire des aides aux écrivains,* préparé par Jean Guiloineau et Geneviève Charpentier (Maison des écrivains, 53, rue de Verneuil, 50 F) ainsi que les textes des *Neuvièmes Assises. Arles 1992* (Actes Sud, 192 p., 120 F).

N. Z.

L'Algérie, de l'insurrection à la guerre

Dans un livre pédagogique, Pierre Miquel fait comprendre l'origine et le déroulement du conflit

LA GUERRE D'ALGÉRIE
de Pierre Miquel.
Fayard, 554 p., 150 F.

La littérature qui a déjà été consacrée à l'histoire de la guerre d'Algérie est trop abondante pour que l'on puisse attendre d'un nouvel ouvrage sur ce sujet de véritables révélations. Tel, d'ailleurs, ne semble pas être l'objectif de Pierre Miquel, dont le souci essentiellement pédagogique est beaucoup plus de faire comprendre, d'analyser une succession d'événements dans leur inexorable enchaînement.

Tout à fait caractéristique de cet esprit est la longue partie (un gros quart du total de l'ouvrage) consacrée aux préliminaires, aux événements qui ont précédé l'explosion – modeste – de terrorisme qui, à la Toussaint 1954, a marqué le début de la guerre. En Algérie même, d'abord, où les émeutes de Sétif en 1945 et leur sanglante répression avaient déjà marqué les mentalités et lancé un noyau de nationalistes sur la voie insurrectionnelle, par opposition à celle d'une évolution «légaliste» vers un changement de statut politique.

La résistance opiniâtre des Français d'Algérie, à commencer par les plus nantis d'entre eux, rebelles à tout changement y compris dans le cadre «français», et le soutien qui leur fut consenti à Paris allaient jouer un rôle déterminant dans la genèse du conflit. D'autant plus que les pays maghrébins voisins, Tunisie et Maroc, offraient l'exemple tout proche de troubles graves devant lesquels le gouvernement français était contraint, non sans à-coups, de céder.

Plus loin, il y avait la révolution égyptienne, qui alimentait un discours politique mais aussi religieux et par conséquent mobilisateur en terre d'islam. Pour ne rien dire de la guerre d'Indochine et de la chute de Dien-Bien-Phu, qui avait bel et bien marqué le début de la fin de l'ère coloniale. Tout ceci est remarquablement rappelé, présenté et conduit à s'interroger encore, quarante ans plus tard, sur «l'indifférence des cabinets ministériels» et les raisons pour lesquelles «l'administration française a été prise de court». Intéressante aussi est la description du processus par lequel le pouvoir, dès Sétif, a progressivement glissé des mains des politiques, incapables de prendre leurs responsabilités, à celles des militaires, à qui revenait la mission de gérer une situation par les moyens, de plus en plus inappropriés, du «maintien de l'ordre». On sait ce qu'il en advint et comment la République, un jour de mai 1958, s'écroula sans résistance devant les foules d'Alger sur lesquelles s'appuyaient colonels et généraux.



Le contexte économique

Victoire à la Pyrrhus pour ces derniers qui allaient trouver en de Gaulle un partenaire beaucoup plus coriace que les Guy Mollet et autres Félix Gaillard. Vaine victoire également pour des hommes qui, en dépit des moyens considérables engagés en 1960 dans le «plan Challe», seraient contraints de se rendre à l'évidence – Pierre Miquel le montre clairement – que l'insurrection algérienne ne pouvait être réduite par des voies militaires. A fortiori dans un contexte où la pratique dénoncée de la torture, une presse de plus en plus critique, la lassitude et la pression internationale faisaient sentir au sommet même de l'Etat que «le temps travaillait contre les Français» et pesait lourdement sur le moral des troupes, qui éprouvaient inévitablement «l'impression de piétiner». L'auteur s'appuie ici largement sur les archives militaires elles-mêmes, sources irréfutables – quitte à nous accabler un peu parfois sous l'avalanche des matricules d'unités.

Pierre Miquel nous livre enfin une réflexion originale, qui aurait pu être plus développée, sur le contexte économique dans lequel s'est déroulée la guerre d'Algérie. La France traverse alors ce que l'on devait plus tard appeler les «trente glorieuses», c'est-à-dire ces années de forte croissance économique, créatrices d'emplois et d'investissements. C'est cela qui permet de croire qu'«associer l'Algérie à la prospérité qui s'annonce en Europe n'est pas un vain rêve». C'est cela également qui autorise le délégué général, Paul Delouvrier, à chercher la voie de la paix dans les très gourmands projets du «plan de Constantine». C'est pour cela, enfin, que les pertes dues au conflit et l'indépendance finale de l'Algérie se sont, pour la France, «révélées négligeables dans l'euphorie des années 60 : la France a pu absorber sans difficulté la population nouvelle des rapatriés et la main-d'œuvre algérienne, qui s'était accrue de 30 % pendant la guerre». De tels atouts n'auraient-ils pas permis d'accueillir un peu plus dignement une foule misérable mais pas si nombreuse, à tout prendre, de musulmans d'Algérie – les pères de nos jeunes «beurs» – auxquels on avait fait croire que la France était leur patrie?

Alain Jacob

★ Sous le titre également de la Guerre d'Algérie, Pierre Miquel publie d'autre part un album de photographies présentées comme des «images inédites des archives militaires», réunies avec la participation du SIRPA (Service d'information et de relations publiques des armées) et de l'ECPA (Etablissement cinématographique et photographique des armées). (Editions du Chêne, 237 p., 280 F).

Les combats de l'« anticolonisme »

LE DÉSEMPIRE
Figures et thèmes de l'anticolonisme
de Jean Lacouture et Dominique Chagnollaud.
Denoël, 266 p., 140 F.

L'«anticolonisme» naît avec la conquête par les pays d'Europe de leurs premières colonies outre-mer. Jean Lacouture et Dominique Chagnollaud ont choisi ce terme, de préférence à ceux de «colonialisme» et «anticolonialisme» qui, disent-ils, se sont avec le temps chargés d'une «consonance abusivement péjorative». Surtout il donne au débat séculaire sur l'expansion coloniale toutes ses dimensions, humanitaires mais aussi politiques au sens le plus respectable du terme.

Depuis près de cinq siècles, ce sont en effet deux conceptions du développement, de l'épanouissement des grandes nations qui se sont affrontées. La puissance devait-elle s'appuyer sur la conquête de lointains territoires ou sur l'édification, chez soi, d'un Etat efficace assurant avant tout sa propre croissance économique et sociale, sa prospérité et, par là, sa défense? De l'une ou l'autre de ces deux voies, laquelle était la moins coûteuse – en hommes comme en argent – et donc la plus profitable? Et l'option ne se résume pas à la formule «cartiériste» qui fit fortune à la fin des années 50 : «Plutôt la Corrèze que le Zambèze.»

Nos deux auteurs approfondissent cet aspect du problème – on le verra avec les cas d'hommes comme Sully et plus tard Clemenceau, en attendant de Gaulle – mais privilègient au moins au départ le courant «anticoloniste» inspiré avant tout par la lutte pour les droits de l'homme, à commencer par celle menée par quelques idéalistes contre l'esclavage et la traite des Noirs. D'où le rôle d'initiateurs reconnu à des hommes comme l'abbé Grégoire ou Victor Schoelcher. Mais jusqu'à 1830 et la conquête de l'Algérie, c'est autour de la question de l'esclavage que continue à se concentrer l'essentiel du débat.

Jean Lacouture et Dominique Chagnollaud classent les «anticolonistes» à travers l'histoire en trois groupes principaux ou plus exactement «trois écoles de pensée et d'action». Les «radicaux», d'abord, dont la lignée remonte au milieu du siècle dernier et s'achèvera non seulement avec Sartre mais avec tous les «porteurs de valises» et leurs amis durant la guerre d'Algérie. Les partisans, ensuite, d'un «évolutionnisme actif», chez lesquels Léon Blum côtoie Jean Rous mais aussi des hommes commes Raymond Aron, Gide et, bien entendu, Mauriac.

Enfin les «politiques», de Savary à Mendès France et quelques autres qui furent, dans leurs responsabilités gouvernementales, les artisans du «désempire». Si un chapitre spécial ne lui était consacré, c'est dans cette école que l'on serait tenté de classer un de Gaulle qui acheva l'œuvre de décolonisation mais au terme d'un long parcours puisque le général avait d'abord considéré «l'Empire comme un facteur de puissance nationale» pour devenir, in fine, «l'exécuteur sans merci» des réalités. Une série d'entretiens avec quelques personnages encore vivants complète cette galerie de portraits et permet à chacun de s'expliquer, à froid, si l'on peut dire, sur les options prises à différentes étapes historiques des relations entre la France et ses colonies. Car à travers ces différents destins s'inscrit toute une histoire coloniale dont apparaît singulièrement le caractère incroyablement «répétitif».

De territoire en territoire, de génération en génération, les mêmes comportements s'observent, les mêmes réflexes, les mêmes obstinations. C'est face à ces dernières que les «anticolonistes» ont mené le combat jusqu'au jour où, au début des années 60, leurs derniers adversaires, après avoir refusé longtemps toute espèce de réforme, durent admettre que leur intérêt n'était plus de soutenir le régime colonial. Et tant pis si quelques uns, parmi les moins fortunés, devaient être laissés au bord du chemin.

A. J.

Du FLN au FIS

LETTRE OUVERTE A DES AMIS ALGÉRIENS DEVENUS TORTIONNAIRES
de Jacques Vergès.
Albin Michel, 134 p., 75 F.

S'autorisant de ses états de service lors de la «sale guerre d'Algérie», de ses «liens vivants» avec ce pays, Jacques Vergès apostrophe, dans cette «lettre ouverte» qui a l'épaisseur d'un opuscule, ses «amis algériens devenus tortionnaires». Comme à son habitude, il s'emploie, avec arrogance et mordant, à faire le procès d'un «Etat qui n'obéit plus à aucune règle».

«Par amour fraternel», l'avocat de Klaus Barbie, aujourd'hui défenseur des islamistes, s'est juré de faire entendre «les voix de l'Algérie aux supplices», cette «Algérie dont on ne parle pas parce qu'elle n'est pas bien-pensante», de dénoncer aussi une «campagne orchestrée» qui «tend à présenter le parti des généraux comme le parti des intellectuels et les militants du FIS comme des ennemis de l'intelligence».

A en croire ce pamphlétaire qui se livre à des raccourcis historiques, Alger ferait, aujourd'hui, «mieux que Vichy», et les galonnés algériens, «abdiquant tout idéal et toute raison», n'auraient rien à envier à Massu, qui, lui, avait l'«excuse», de «combattre dans un pays qui n'était pas le sien des hommes qui lui étaient en tout étrangers».

«Vous souvient-il, cher Ali Haroun, membre du Haut Comité d'Etat, de l'époque où, responsable de la fédération de France du FLN, vous me demandiez de recenser à l'intention de Redha Malek, lui aussi membre du Haut Comité d'Etat, et actuel premier ministre, tous les cas de tortures dont j'avais eu à m'occuper pour le Livre noir qu'il préparait. Comme le temps passe!», lance avec perfidie Jacques Vergès.

J. de B.

Le temps des cicatrices

Deux livres sur les ultimes jours de la guerre et un sur le sort des harkis

BARBÈS-PALACE
de Mohamed Boudjedra.
Le Rocher, 208 p., 98 F.

L'HONNEUR D'UN GÉNÉRAL ORAN-1962
de Joseph Katz.
L'Harmattan, coll. «Histoire et perspectives méditerranéennes», 369 p., 180 F.

LA FRANCE HONTEUSE, LE DRAME DES HARKIS
d'Abd-El-Aziz Méliani.
Perrin, 280 p., 135 F.

Le premier roman de Mohamed Boudjedra nous invite autant à découvrir un milieu, une micro-société, qu'à entendre une histoire. Certes, il y a une histoire à raconter. Nous sommes au début de l'été 1961, un an avant la fin de la guerre d'Algérie mais au moment où la violence qu'elle engendre approche de son paroxysme. Y compris à Paris, et en particulier dans ce quartier de Barbès et de la Goutte-d'Or, où les immigrés, nord-africains surtout, sont nombreux. Une nuit, le collecteur local de fonds pour le FLN est découvert dans une cave la gorge tranchée, déjà vidé de son sang et dépouillé à la fois d'une somme importante et de papiers – une liste de noms – naturellement compromettants. L'intrigue tourne autour de cet assassinat – qui a tué? où est l'argent? et la liste? – et elle ne se dénouera que tardivement.

Mais l'attrait principal de ce livre sympathique réside dans la description d'un monde d'adolescents bagarreurs, de filles et de femmes au corps accueillant (pas toujours pour de l'argent), de caïds interlopes mais avec pignon sur rue et qui s'appliquent sans états d'âme à faire respecter leur loi. Sans parler des flics, omniprésents à une époque où le couvre-feu tombe avant la nuit, et surtout des harkis, plus redoutés encore pour les méthodes avec lesquelles ils remplissent leur mission supposée de «maintien de l'ordre».

C'est sans doute l'essentiel mais le rôle de premier plan revient aux bandes. Il y a les «Pharaons» (le narrateur en fait partie), les «Mickeys», qui jouent les funambules sur les poutres métalliques du métro aérien. Et puis encore les «Rockets», les «Maraudeurs» d'Amokrane, etc. On se défend comme on peut quand on n'a pas la chance d'être «un Français authentique», un de ces êtres privilégiés qui peuvent s'avancer «à visage découvert», que l'on peut tenter d'imiter en «croyant l'exercice facile»... au risque de sévères désillusions.

Le livre du général Katz est évidemment d'un genre tout différent, même s'il nous replonge lui aussi dans cette période. Cette fois, le paroxysme de la violence est atteint dans cette ville d'Oran dont l'armée française dispute le contrôle à des commandos de l'OAS auxquels la population de pieds-noirs accorde tout son soutien. Sous le regard du FLN local, dont l'auteur nous dit qu'il s'efforce de respecter le cessez-le-feu conclu le 19 mars 1962 avec les accords d'Evian, mais qui ne parviendra pas à faire respecter tout à fait jusqu'au bout «la rigoureuse discipline» qu'il tente d'imposer à des musulmans en butte à d'incessantes et sanglantes provocations.

Ces Mémoires d'un homme qui, enfant trouvé, parvint au sommet de la hiérarchie militaire sont un journal de bord tenu presque heure par heure des mitraillages, des plasticages, des enlèvements, des assassinats qui mirent à feu et à sang la grande cité de l'Ouest algérien. C'est aussi un plaidoyer pro domo de la part d'un officier qui fut accusé des pires abus, traité de Gauleiter par ses adversaires et que divers auteurs, a posteriori, jugèrent avec sévérité. Mais c'est encore le procès sans aucune indulgence de diverses personnalités censées à l'époque représenter l'autorité française – du général Fourquet au ministre Pierre Messmer en passant par son collègue Louis Joxe et bien d'autres –, auxquels le général Katz reproche, nommément et avec vigueur, d'avoir failli à leurs responsabilités.

« Réserves d'Indiens »

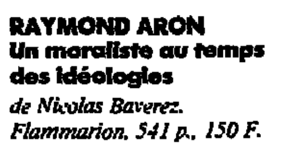
Si l'on en croit Jacques Delarue, qui présente l'ouvrage, le général de Gaulle a eu, en 1966, cette formule : «Katz a sauvé la République». Tardive reconnaissance, qui n'ôte rien à l'amertume avec laquelle celui que les Européens locaux nommèrent «le boucher d'Oran» vit s'accumuler les négligences et les incompréhensions, commanda une armée qui ne faisait plus son devoir qu' «avec résignation», supporta l'opprobre qu'entraîna le reniement, par d'autres, des promesses les plus solennellement données – tout spécialement aux musulmans qui s'étaient rangés, comme on les y incitait vigoureusement sinon sous la menace, dans le camp français.

C'est à ces derniers que s'intéresse Abd-El-Aziz Méliani, dont le livre vient après bien d'autres consacrés au même sujet et auxquels il emprunte de multiples et longues citations. Deux points forts dans ce document. Le martyre, d'abord, que subirent des dizaines de milliers de harkis, «supplétifs» en tout genre, laissés sur place par la France, théoriquement protégés par les clauses des accords d'Evian, aux mains non pas tant des responsables locaux du FLN devenus maîtres du terrain que de ceux qu'on appela «les marsiens», c'est-à-dire des bataillons de l'ALN venus de l'extérieur, entrés en Algérie après le cessez-le-feu du 19 mars et après l'indépendance proclamée le 1er juillet 1962. Atroce, mais malheureusement certain.

Ensuite la désinvolture avec laquelle furent traités quelque 270 000 «rescapés» qui parvinrent à gagner la France pour s'y retrouver parqués dans des «réserves d'Indiens» où les conditions de vie étaient des plus précaires. Le pire fut cependant l'humiliation infligée à des hommes et des femmes à qui l'on avait fait croire qu'ils étaient français lorsqu'ils voulurent, quels que soient leurs états de service, se voir reconnaître effectivement la nationalité française. Abd-El-Aziz Méliani est beaucoup plus sévère pour les gouvernements de gauche que pour ceux de droite dans cette sombre affaire. Mais il rend bien compte des sources profondes d'où naquirent, au sein des générations suivantes, en 1975 et 1991, les révoltes de ceux que l'on avait contraints à ne se considérer que comme «des bâtards de l'Histoire». Ont-ils des raisons d'être plus confiants aujourd'hui?

A. J.

★ Signalons également l'essai de Tassadit Yacine-Titouh, les Voleurs de feu, qui propose les «éléments d'une anthropologie sociale et culturelle de l'Algérie» (La Découverte, 192 p., 110 F) et le bel album de photos de plusieurs photographes, présenté par Assia Djebar, Chronique d'un été algérien (Plume, 172 p., 222 F).



RAYMOND ARON
Un moraliste au temps des idéologies
de Nicolas Baverez.
Flammarion. 541 p., 150 F.

TOCQUEVILLE ET LES FRANÇAIS
de Françoise Mélonio.
coll. « Histoires », Aubier.
408 p., 160 F.



L'HISTOIRE

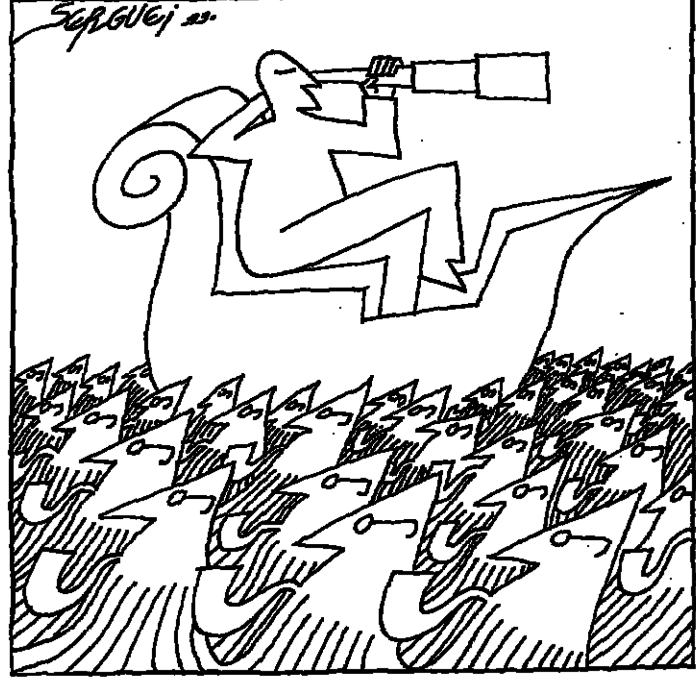
par Jean-Pierre Rioux

Aron et Tocqueville sans jérémiades

IL faut vraiment se lever matin aujourd'hui pour débusquer un adversaire déclaré de Raymond Aron ou un courageux détracteur d'Alexis de Tocqueville. Les pensées de l'un comme de l'autre, supposées jumelles en «libéralisme» et en pessimisme actifs, sont montées en puissance depuis une quinzaine d'années dans toutes les sphères de l'intelligence française, à proportion exacte de la fin des certitudes chez les doctes et des déroutes idéologiques ou des implosions du progressisme chez les plus militants ou les plus niais. Les bouleversements du monde depuis 1989 et la révélation de notre fragilité démocratique ont sur l'entrefaite rendu plus actuel que jamais l'impératif de lucidité. Ainsi Tocqueville et Aron peuvent-ils avantageusement passer désormais de concert pour les deux Jérémie de nos captivités de Babylone et de leurs délivrances.

Pour Tocqueville, une forte biographie d'André Jardin parue en 1984 chez Hachette et l'accélération de la publication des Œuvres complètes chez Gallimard ont alimenté le *take-off*. Aron, lui, survivant miraculeusement à son «petit camarade» Jean-Paul Sartre après une attaque cardiaque en 1977, mort en 1983 en clerc des clercs, au sortir du Palais de justice où il venait de témoigner en faveur de l'action intellectuelle de Bertrand de Jouvenel, avait en quelque sorte pris la précaution d'instaurer dès avant sa disparition un dialogue ravageur entre les générations en publiant deux best-sellers, *le Spectateur engagé* en 1981, puis ses somptueux *Mémoires* en 1983 (que Julliard réédite aujourd'hui) et en soutenant le lancement, dès 1978, d'une revue aussitôt prestigieuse, *Commentaire*, confiée à Jean-Claude Casanova. Une société des amis et un centre de recherche ont sans désemparer rassemblé depuis dix ans le matériau brut de sa gloire, grâce surtout à l'inlassable travail érudit d'Elisabeth Dutartre, tandis que des aroniens de souche, et Pierre Manent au premier chef, ont jeté tous les ponts indispensables, en direction de Tocqueville notamment.

Mais qu'y a-t-il, en vérité, au sens le plus historique, sous cette double aura qui outrepasse désormais le simple effet de mode ou de substitution ? Deux livres conjoints viennent nous le dire sans jérémiades inutiles. L'un, celui de Baverez, avec une ferveur joliment maîtrisée. L'autre, de Françoise Mélonio, avec toute l'autorité universitaire qui sied.



NICOLAS BAVEREZ n'avait pas la tâche facile. Comment saluer dignement un maître qui a pris soin de raconter déjà par le menu son aventure ? Les *Mémoires* étant la première et l'ultime référence, construite en outre sur un mode déjà moins autobiographique que biographique, il n'avait qu'une seule issue, vers laquelle il s'est précipité d'un très bon pas : lester le propos avec des inédits tirés des correspondances privées, préférer résolument le penseur au prophète, dire sa solitude pour mieux authentifier son rayonnement, faire du «spectateur engagé» un acteur majeur de notre temps. Mission accomplie : le livre du brillantissime héritier est bon, dans un mélange d'hagiographie doucement tempérée et de clarté khâgnale. Aussi discret et bien noué que les cravates de son héros, il participe sans peine de sa force d'analyse et de conviction.

Bien sûr, il campe tout au long le Raymond Aron public, l'esprit critique redouté, le conseiller des princes, l'expert en relations internationales mondialement consulté, l'éditorialiste vif-argent de *Combat*, le vrai penseur du *Figaro*, le «papi» de *l'Express*, le sage comblé d'honneurs qui grignotait les petits fours avec grâce et, disait-on à gauche, pour conjurer sa lucidité insolente, pensait bourgeoisement : celui qui s'est défini plus justement un jour comme *«un sans-parti, dont les opinions heurtent tour à tour les uns et les autres, d'autant plus insupportable qu'il se veut modéré avec excès et qu'il dissimule ses passions sous des arguments»*. Bref, le politique et l'écrivain raisonnable, hanté par cette raison kantienne que notre siècle de fer s'est obstiné à piétiner. L'incompris, au bout du compte, qui dut apprendre à ne pas plier son genou d'analyste devant des puissants : de Gaulle, dès le temps de *la France libre*, ou M. Hersant au *Figaro* en 1977, pour n'en citer que deux, de stature très inégale.

La force du livre de Nicolas Baverez n'est pas dans cet étalage des scènes de genre qui rapportent avec monotonie le personnage à sa solitude d'intellectuel ostracisé plus qu'à son tour par ses pairs trop gavés d'opium idéologique, à ses faiblesses dans la prévision ou à ses caricatures «bourgeoises». Elle tient dans l'obstination avec laquelle il rapporte toutes les interventions publiques d'Aron, qui hésitèrent entre le journalisme, la politique et l'étude, au cours secret de son destin personnel. Ce qui, me direz-vous, est faire œuvre très banale de biographe. Peut-être. Mais, pour Aron et sur ce plan-là, précisément, nous n'avions jamais été aussi gâtés.

Aron intime ? Il fallait, pour tout comprendre, l'évoquer comme le fait Baverez, avec en Surmoi l'échec professionnel du père, les drames familiaux de 1950 et l'attente apaisée de la mort depuis 1977, qui tissent la vraie trame de sa vocation. Il fallait dire aussi qu'il fut tout au long le jeune normalien bouleversé qui découvrit l'histoire dans la fureur de l'Allemagne de 1933 ravagée par l'hitlérisme, l'homme de plume dans Londres accablée sous les V2 allemands qui enrageait de ne pouvoir combattre dans son char. Car seule la fréquentation de cette intimité permet d'admettre que *la Tragédie algérienne* ou *Penser la guerre* furent des cris du cœur. Le Aron faustien, le penseur sans chair, l'imprécateur à froid, l'antitotalitaire obsessionnel ou l'homme d'ordre de mai 68 qu'on a si souvent décrits et sévèrement jugés, s'effacent enfin sous l'homme tout court avec, disait justement un jour Pierre Brisson, sa *«véhémence intime»* et sa *«fébrilité d'âme»*.

Mieux encore, le livre ramène sans répit à la figure d'origine, la seule qui embellit sa vie, celle de l'intellectuel et de l'universitaire, que Baverez a l'élégance de nous décrire sans tirer à la ligne le parallèle éculé avec Sartre. Car il est bon de dire sobrement aujourd'hui, dans l'état du débat intellectuel en France, qu'Aron ne fut Aron qu'en pleine fidélité avec le fracassant docteur publié par Gaston Gallimard en 1938 qui introduisait toute son œuvre par une réflexion – trop méconnue des historiens, mais qu'un Marrou sut saluer – sur la rude philosophie de l'histoire et son impossible objectivité.

Que l'homme de gauche ne devînt un libéral, plus politique qu'économique, qu'en plein et constant accord avec les Lumières qu'il avait tétées rue d'Ulm vers 1931 et dans une fréquentation constante et acharnée de Marx, qui l'entêta jusqu'aux derniers jours. Que, depuis 1955, après son élection difficile dans une Sorbonne vermoulue, jusqu'à son départ du Collège de France et de l'EHESS, il tenta de faire construire une sociologie fille de Max Weber et des meilleurs Américains, contre l'empirisme et le positivisme des durkheimiens tout-puissants. Qu'au fond l'homme qui voulut tant nous faire perdre le goût des prophéties et dénuda les belles âmes n'a qu'un devoir d'espérance à nous léguer après un demi-siècle de réflexion à haute voix : refuser d'être écrasé par le destin en travaillant d'intelligence.

ARON sociologue et politiste avait dès lors renoué précocement et intimement avec Tocqueville. Il vit un peu mai 68 comme Alexis avait vécu et décrit les barricades de 1848. Leur confrontation idéale fut souvent sans issue, Aron reprochant à l'homme de *l'Ancien Régime et la Révolution* d'avoir été trop indifférent à la question sociale dont la gravité submergeait le dix-neuvième siècle, alors que lui-même, hanté par les tragédies de notre siècle, négligeait – encore mai 68, qui reste le point aveugle de l'aronisme – de prendre en compte dans ses analyses l'état réel des sensibilités et des «mœurs» du citoyen, ou n'accordait jamais à la religion le rôle de transcendance où s'arrime la conscience morale et civique que Tocqueville lui reconnut toujours.

Tous deux pourtant ne triomphent pas sans raison dans notre atmosphère fin de siècle. C'est parce qu'ils ont perçu en parallèle que la singularité historique des sociétés de leurs temps n'était qu'une difficulté intime à consentir à leur modernité, que la tragédie était toujours à l'œuvre et qu'on ne la conjurerait pas en se réfugiant dans l'idolâtrie d'un sens de l'Histoire ou la tentation de la table rase.

La version tocquevillienne posthume de cette conviction réfléchie est subtilement exposée par Françoise Mélonio dans un livre sans bavures qui suit un siècle et demi d'aléas d'une pensée. L'auteur à succès de *la Démocratie en Amérique*, nous dit-elle, fut magnifiquement installé en maître d'inquiétude dès la publication de son livre en 1835, parce qu'il avait pour la première fois mis en forme une analyse de l'exception démocratique à la française, fondée sur un jacobinisme de la volonté générale qui prenait mal en compte une société de plus en plus égalitaire dans ses ambitions.

Désormais Tocqueville ne pouvait pas être un modèle pour la République triomphante après 1875, car il signalait trop cruellement les lacunes de la Révolution qui la fondait : il fut donc proprement rejeté et oublié. *«Aristocrate d'instinct et démocrate de raison,* conclut Françoise Mélonio, *au carrefour des deux cultures française et américaine, Tocqueville a été le refoulé de notre tradition démocratique.»* Jusqu'à sa résurrection, de nos jours, quand le modèle républicain fait de nouveau problème. Ainsi vient Alexis en renfort de Raymond, pour nous aider peut-être à formuler, enfin, et aussi raisonnablement qu'il se peut, notre vérité démocratique.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for 5 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine - France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER. Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT
301 MON 01 — PP Paris RP
Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ______ Prénom : ______
Adresse : ______
______ Code postal : ______
Localité : ______ Pays : ______
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

LETTRES ÉTRANGÈRES

James Bond en Mata Hari

JAMES BOND TOURNE CASAQUE
de Cyril Connolly.
Traduit de l'anglais
par Bernard Turle.
Préface de Peter Levi.
Dessins de Christian Lacroix.
Le Promeneur, 74 p., 75 F.

Un écrivain, à en croire Connolly, doit choisir entre quatre rôles : le grand prêtre (Mallarmé), l'observateur incorruptible (Maupassant), le philosophe détaché (Anatole France) ou le dandy. Connolly fut un dandy, suffoquant *« par le simple fait d'être au monde »*, un brillant esprit formé à Eton, mais dédaignant de poser sa candidature à l'existence. Blackboulé, expert en naufrages, il s'identifiait à Palinure (1), le pilote du vaisseau d'Enée, massacré et laissé sans sépulture sur le rivage. Plutôt échouer que se commettre avec le commun. Ne jamais faire de concessions aux 99 % de soi qui sont comme tout le monde, aux dépens du centième qui est unique, telle était sa devise.

Le seul devoir auquel est tenu un écrivain est le devoir d'irrespect. L'écrivain est un traître. Connolly se reconnaît en Guy Burgess et David McLean, ces deux diplomates qui passèrent à l'Est dans les années 50 (2). Il a l'humour meurtrier. *James Bond tourne casaque* en donne la preuve.

Connolly sort 007 du droit chemin. James Bond sera traître. Traître à sa virilité. En un temps (nous sommes dans les années 60) où le microphone a remplacé la femme fatale, James Bond se voit proposer le rôle de Mata Hari. Bien qu'il redoute d'avoir l'air *« d'un Winston Churchill jouant les hôtesses de nuit »*, James Bond se laisse travestir en croqueuse d'hommes avec toute la panoplie nécessaire – bas, porte-jarretelles, faux seins, soutien-gorge... Sa mission : séduire un général russe, amateur de night-clubs et *« mordu de travelos »*. *« Je veux,* dit le chef des services secrets, *que vous accédiez à toute requête de sa part, dans les limites autorisées par votre conscience. Et que votre patriotisme soit votre conscience... »*

Préfacé par Peter Levi, avec qui Connolly écrivit, à la fin de sa vie, *Meurtre au Gassendi Club* (3), accompagné de dessins de Christian Lacroix, ce petit livre est irrésistible de drôlerie. La plus belle jaquette du dandy naufrageur.

R. J.

(1) *Le Tombeau de Palinure* (Fayard, 1990) vient d'être repris en Livre de Poche « Biblio », n° 3 203.

(2) *Les Diplomates disparus* (Salvy, 1989).

(3) Le Promeneur, 1993.

Le dernier mot de Thomas Bernhard

Trois entretiens avec l'écrivain autrichien en forme de jeu de massacre

THOMAS BERNHARD
Entretiens avec Krista Fleischmann
Traduit de l'allemand
par Claude Porcell.
Ed. L'Arche, 164 p., 99 F.

Quelle est la plus grande falsification littéraire de tous les temps ? Celle qui a consisté à modifier les deux derniers mots que Goethe a prononcés avant de mourir : *« Mehr nicht ! »* (Ça suffit comme ça !) devenant : *« Mehr Licht ! »* (Plus de lumière !). *« Un prince des poètes,* note à ce propos Thomas Bernhard, *ne peut en aucun cas dire pour conclure sa vie : « Ça suffit », car ça équivaudrait à un suicide, et un suicidé, on ne peut pas en faire un prince des poètes, n'est-ce pas ? »*

Thomas Bernhard, prince du pessimisme jubilatoire, s'est visiblement amusé, dans les trois entretiens qu'il a donnés à Krista Fleischmann, entre 1981 et 1986, à tourner en dérision les rares certitudes et les pauvres espoirs de son interlocutrice. Le pathos de ses questions l'agace.

Le féminisme de Krista Fleischmann l'excède tout particulièrement et donne lieu à quelques échanges savoureux. Elle : *« Mais nous vivons dans un monde où le principe masculin a été élevé au rang de principe de domination... »* Lui : *« C'est possible, mais c'est trop emphatique pour moi. Et puis tout ça n'est pas vrai. Quand on dit quelque chose avec tant d'emphase, c'est que, dès le départ, ce n'est pas vrai... »* Elle : *« Mais les lois ont été faites par les hommes. »* Lui : *« Eh bien, que les femmes les renversent. Pourquoi ne le font-elles pas ? Il n'y a rien de plus simple. Ah, si on pouvait multiplier à grande échelle les Rosa Luxemburg, là ça donnerait peut-être quelque chose. »*

Féministes, universitaires, critiques littéraires, comédiens, psychanalystes, sans oublier sa tête de Turc, le pape Jean-Paul II, sont tour à tour dans le collimateur : personne n'échappe aux sarcasmes de Thomas Bernhard dont le négativisme cosmique, nourri de l'humour viennois d'un Nestroy, déclenche le même rire diabolique qu'Arthur Schopenhauer dont chacun aura remarqué que *« plus il est amer, plus il fait rire »*. Ce que Bernhard bannit, c'est l'esprit de sérieux – parce que nous ne sommes tous que des clowns, à commencer par Schopenhauer avec son caniche et Freud avec sa barbe en pointe.

Lorsqu'il mourut à Gmunden, le 12 février 1989, Thomas Bernhard, tout en murmurant : *« Mehr nicht ! »* songea que s'il avait parfois écrit aussi des phrases sérieuses, c'était uniquement pour faire tenir ensemble les phrases comiques. Sur la scène du monde, il avait joué le rôle de l'écrivain négatif, du bouffon, du démolisseur. Et voici que, maintenant, on se mettait à le prendre au sérieux, que critiques et thésards se penchaient sur son œuvre : une nouvelle falsification littéraire se préparait sans doute... Certains assuraient même qu'avant de rendre son dernier soupir, il aurait dit : *« Mehr Licht ! »* Dans l'éternel combat qui oppose les partisans du sens à ceux de la dérision nihiliste, tous les coups sont permis – et on n'est jamais sûr d'avoir le dernier mot.

Roland Jaccard

Le cher ami de Dante

Suite de la page IX

La foi : manifestation de la *« grâce »* impliquant une capricieuse intervention divine capable de modifier le passé et l'avenir d'un individu et, par conséquent, de l'univers ; transfiguration de l'impuissance à accepter la réalité et, *a priori*, ce que l'on est, et que le corps n'est pas l'enclos du mal ; que l'on n'a même pas la possibilité de pécher, puisque si péché il y avait, il aurait fallu naître différent pour ne pas le commettre ; *Dieu est-il « amour », comme ne* cessent de le répéter les théologiens, depuis Thomas d'Aquin et Duns Scot jusqu'aux ecclésiastiques qui prêchent à leurs ultimes fidèles, le dimanche ? C'est donc Son affaire d'aimer Sa création, et de façon toute-puissante, en accord avec Sa nature : de la sauver des *flammes – si chères* à l'Eglise.

Cavalcanti fut, au reste, le premier à soutenir que l'art ne dérive pas d'un *sentiment inné du beau*, mais d'une absence : celle d'un dieu qui n'existe qu'en vertu de l'imagination débridée des hommes ; et que le beau est partout dans le monde, dans ce que les sens perçoivent : dans les étoiles, les parfums, la cadence de mots bien agencés, les accords de couleurs d'un tableau, le modelé d'une sculpture, ou dans l'allure d'un *miséreux, dans la misère* elle-même, dans la corruption qui atteint le fruit.

Chez les poètes toscans ou provençaux, ce dieu caché, virtuel, est une déesse : la *Donna*, la femme sublime, angélique, rédemptrice. Cavalcanti, lui, oppose à cette image emblématique l'impossibilité de trouver dans la vie l'idéal conçu davantage par la pensée que par le cœur. Dante, maintes fois humilié dans sa vie par Béatrice, et par surcroît nargué au Paradis par l'aimée devenue une *véritable* garce le dénonçant devant les anges, *ne devait pas penser autrement* ; mais, ligoté par les lois de l'époque, et plus anxieux de l'avenir de son œuvre que de sa propre vie, voulait que l'amour *« fût »* ; et, plus encore, qu'il fût éternel, même en Enfer : Francesca et Paolo préfèrent rester ensemble dans la malédiction éternelle à ce que l'un *d'eux seulement bénéficie* de la béatitude céleste (1).

L'embellie de la douleur

Pour Guido, l'amour est, déjà, à chaque instant, du passé : la grande aile de la mort l'abrite et le menace. L'amour ne trouve plus, *chez lui*, comme chez les « stylnovistes », les cercles du ciel qui entourent la Terre jusqu'au cercle où commence le Ciel. Lucidement laïque, il savait que l'amour est – en marge des nécessités de l'espèce – un orage nerveux qui agite l'âme et ne laisse derrière lui que des désastres ; et, aussi, que la poésie n'est *pas un* moyen d'appréhender la vérité, *mais* une embellie de la douleur, une image mélodieuse du monde que le poète ajoute au monde.

Ezra Pound, à qui les poètes provençaux et toscans doivent d'exister si fortement encore pour nous, et qui a traduit Cavalcanti, avouait son incertitude quant à la possibilité du lecteur de capter la musique du Florentin après avoir saisi le sens du texte en anglais, alors que même le sens se dérobait, car les mots qui en apparence n'ont pas changé, et qui s'écrivent parfois de la même *manière dans une autre langue*, signifient, au fil des siècles, tout autre chose : rien de plus oublieux que les mots, d'où la multiplicité des langues.

La traduction de Christian Bec a rencontré les mêmes obstacles – comme celle, espagnole, de Juan Ramon Mosoliver (2) et, très souvent, il en a triomphé avec bonheur. On ne louera jamais assez les éditions *bilingues en matière* de poésie : lire un poème traduit est un acte de foi. Si Baudelaire avait écrit : « Mais le paradis vert des amours enfantines », le vers serait passé inaperçu. Or il a dit : *« Mais le vert paradis des amours enfantines »*, et c'est ce déplacement tout infime d'une épithète – *car le sens resterait le même – et* d'un accent qui rend la phrase mémorable.

Cavalcanti est, certes, un poète *mineur, si l'on* accepte avec Borges que la poésie mineure est l'une des catégories du genre, non un genre subalterne, du fait que le monde qu'elle embrasse n'est pas celui, vaste, du cosmos ou de la théologie. On pourrait, somme *toute, dire de lui que si la littéra*ture française comptait un Dante ou un Shakespeare, Cavalcanti serait leur Verlaine.

Hector Bianciotti

(1) Voir *Neuf essais sur Dante*, de Borges, Gallimard, « Arcades », 1987).

(2) Siruela Editor, Madrid.

Kierkegaard et le paradoxe absolu

Suite de la page IX

Et, à un autre moment : *« On se met au travail. Il est minuit passé. On éteint la lumière, on allume la veilleuse. Le clair de lune brille sans mélange. Une ombre apparaît encore plus noire, un bruit de pas met plus de temps à s'effacer (...) »* Voilà pour quels moments on a renoncé à Régine Olsen, mais aussi à toute respectabilité en ce monde. La société n'est rien. Kafka, en 1922 : *« Je n'ai aucun sentiment de la parenté et je ne vois dans les visites qu'une méchanceté littéralement dirigée contre moi. Un mariage ne pourrait pas me changer, pas plus que mon emploi ne peut le faire. »*

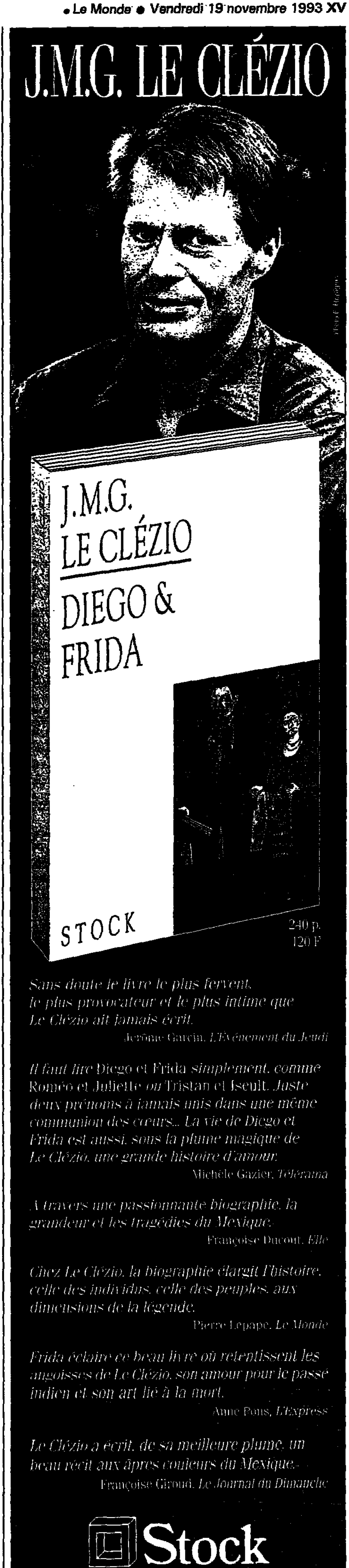
Mais voici Kierkegaard médecin, dans son dernier grand livre : *la Maladie à la mort*. Le « saut » dans la foi n'est en effet possible qu'en échappant au vertige du désespoir et ce saut, autre paradoxe, existe dans la possibilité même de la mort. Le désespoir est la « maladie à la mort » parce qu'il est une *« maladie du moi qui consiste à mourir sans cesse, à mourir sans mourir, à mourir la mort. Car mourir signifie que tout est fini, mais mourir la mort, c'est vivre le mourir, et le vivre un seul instant, c'est le vivre à jamais. »* Le désespéré ne « peut pas la mort », il s'en tient au *mourir* (le sien et celui des autres).

Il s'agit d'une autoconsomption, *« d'une inflammation, d'une gangrène, d'un corrosif dont l'action s'exerce toujours vers le dedans et pénètre toujours plus dans l'impuissance à se consumer »*. Ecoutez bien : les désespérés, gais ou mélancoliques vous parlent, ils voudraient se défaire d'eux-mêmes, *mais c'est impossible*. Le désespéré est *« cloué à son moi »*, *« il est contraint d'être le moi qu'il ne veut pas être »*. Or rien n'est plus précieux que le moi, *« infime concession faite à l'homme et en même temps exigence de l'éternité sur lui »*.

Soit j'oublie ce moi dans une sentimentalité abstraite, narcissique, fantastique, illimitée qui finit par invoquer « l'humanité », en justifiant par là n'importe quel gaspillage de vies humaines (quand ce ne sont pas des massacres) ; soit je confonds ce moi, en me résignant à être *« spirituellement châtré »* avec les exigences des autres, de la foule, en n'étant plus, donc, qu'un *« numéro, un homme de plus, une répétition nouvelle de la même uniformité »*. La maladie à la mort est donc emphase humanitaire sur fond de tuerie, ou consentement à l'aplatissement mécanique : on croirait lire la définition de notre époque.

Par rapport à cette description aussi exacte que percutante, Kierkegaard, avec audace, pose la possibilité d'un héroïsme chrétien : *« L'héroïsme chrétien, et vraiment il est assez rare de le rencontrer, consiste à oser devenir entièrement soi-même, un homme individuel, cet homme précis que je suis, seul devant Dieu. »* Car voici le jugement dernier : *« Quand un jour se sera vidé le sablier de la temporalité ; quand les bruits du monde se seront tus et que l'agitation fébrile ou oiseuse aura pris fin ; quand tu seras environné du calme de l'éternité ; qui que tu sois, homme ou femme, riche ou pauvre, heureux ou malheureux (...) l'éternité te demandera, comme à chacun de ces millions de millions d'humains, une chose uniquement ; elle te demandera si tu as vécu désespéré ou non (...) Et si tu as vécu désespéré, que tu aies gagné ou perdu, tout alors est perdu pour toi ; l'éternité ne te connaît pas, elle ne t'a jamais connu ou, chose plus terrible encore, elle te connaît comme tu es connu, elle te rive à ton moi dans le désespoir ! »* Amen.

Philippe Sollers



LE FEUILLETON

Pierre Lepape

Les plaisirs de la bouche

LA TERRE ET LA LUNE
Alimentation, folklore, société
de Piero Camporesi.
Traduit de l'italien
par Monique Aymard,
Aubier, 300 p., 145 F.

QUELQUES mois avant sa mort en 1826, quelques mois après avoir fait paraître, anonymement, sa *Physiologie du goût*, Anthelme Brillat-Savarin écrivait à l'un de ses amis : « *Voué par état à des études sérieuses, je crains que ceux qui ne connaîtront mon livre que par le titre ne croient que je ne m'occupe que de fariboles.* » La pire des hontes pour ce conseiller à la Cour de cassation. Il rêvait d'avoir jeté les fondements d'une science nouvelle : « *La gastronomie est la connaissance de tout ce qui a rapport à l'homme, en tant qu'il se nourrit.* » Une science sociale totalisante donc, faisant appel aussi bien à la physiologie qu'à la chimie, à la géographie qu'à l'histoire, à la sociologie qu'à l'économie, à la politique qu'à la psychologie. Le contraire d'une faribole.

Depuis, on a abondé dans son sens, en raffinant comme il se doit. La nourriture est, avec la littérature, *un des discours les plus volontiers* interprétés par nos modernes pythies. Piero Camporesi ne manque d'ailleurs pas de rapprocher *ces deux faits de bouche, manger et dire* : « *Le rapport de la cuisine à l'alimentation populaire est identique à celui de la parole à la langue.* » A la pure alimentation, commandée par le besoin, une analyse assez semblable à celle de Propp et de sa *Morphologie des contes populaires* ; à la cuisine, émanation du désir, celle des innovations de la création littéraire, individuelle et personnelle. A la première la poésie communautaire, les marques sacrées d'une lutte millénaire pour arracher à la nature – et au propriétaire – de quoi ne pas mourir de faim ; à la seconde, la geste aristocratique et le roman bourgeois, le triomphe sensualiste et profane sur une nature domestiquée par la science et par la civilisation.

Harpagon faisait déjà remarquer la nature perverse de la gastronomie. Ceux qui ne se contentent pas de manger pour vivre, mais qui vivent aussi pour manger sont autant coupables que les damnés qui font l'amour sans intention de procréer. Le luxe culinaire s'apparente à la luxure. Il est à remarquer pourtant que les théologiens les plus maigres n'ont jamais promis les gourmands aux feux de l'enfer. Il y a une gradation du péché que marquait Bossuet : « *Quel est le plus grand danger de la gourmandise ? C'est qu'elle nous porte à la luxure.* » De la même façon, le sexe a engendré *une littérature noire, maudite, convulsive* et volontiers mortifère alors que la cuisine n'a engendré que des livres aimables et tendres, véniels.

Ceux de Piero Camporesi sont *de savantes douceurs. Il y a* quelques années, d'austères professeurs s'improvisèrent spécialistes en sciences de la communication pour trouver un prétexte honorable à passer leurs journées devant la télévision ; on soupçonnera Camporesi de s'être consacré aux sciences de l'alimentation pour des motifs aussi peu avouables. Il y a trop de volupté dans son appétit de savoir pour que n'y entre que le seul *désir de connaître. Il a lu tous les livres*, les poètes, les mémorialistes, les folkloristes, les linguistes, les historiens, les pamphlétaires *politiques, les auteurs de recettes*, les philosophes, les théologiens, les romanciers, les agronomes, les mythologues, les modernes, *les anciens*, les Italiens, les Français, les Espagnols, les Allemands, les Russes, les savants, les populaires, les ésotériques, les illuminés, les *rationalistes*, les excentriques. La nourriture lui sert de sésame à la caverne encyclopédique.

DANS *le Goût du chocolat, l'art de vivre au siècle des Lumières*, qui a été traduit l'an dernier, Camporesi soulignait la césure qui se produit, à l'époque de la régence de Philippe d'Orléans, entre la cuisine baroque, ostentatoire, puissante, excessive, sanguine, marquée par la prépondérance des odeurs fortes, et la cuisine roccoco, légère, rationnelle, nerveuse, élégante, faite pour les yeux autant que pour les papilles gustatives (1). Le faste, le somptueux, le massif, subrepticement funèbre (la table y est aussi autel sacrificiel), cèdent la place à la simplicité élégante et équilibrée, aux mélanges savants, aux préparations onctueuses qui permettent à l'art de manger de ne pas tuer l'art tout laïque de la conversation.

Entre baroque et roccoco, Camporesi hésite. *Il aime l'abondance, la profusion des citations*, l'amoncellement des anecdotes, la prodigalité de l'érudition. C'est son côté glouton, *généreux, seigneurial. Plutôt que de géométriser* son propos, d'avancer selon une sage rhétorique, par petits plats délicats, il préfère le beau *désordre du monumental plat unique où il* pioche à pleines mains, selon ses envies, du roboratif et de *l'aérien, du salé et du sucré, du* suave et du pimenté, du cru et du cuit.

Dans *la Terre et la Lune*, qui évoque l'entière *histoire de l'alimentation en Italie, il passe ainsi* de l'étude théorique des rituels culinaires paysans à la cuisine des cardinaux de la Renaissance, de la confection du pain de glands à la répression par l'Eglise du rire funéraire et du rôle de *la Scienza in cucina* d'Artusi (1891) dans l'unité culturelle italienne à l'étude des baux ruraux qui réservaient, par exemple, la pêche littorale *aux propriétaires « jusqu'à la troisième vague »*. Le miracle est qu'une telle exubérance ne fasse pas de son livre un *étouffe-chrétien. Camporesi, en fait, est un* architecte subtil. Il est de ces buveurs qui profitent des apparences de l'ivresse pour tenir des *discours qui seraient mal entendus* dans le cadre d'une discussion de gens sobres. Le fil est soigneusement caché sous les digressions, *les historiettes, les volutes de la faconde érudite*, mais il n'est jamais perdu. Ces promenades délicieusement divagantes dessinent au *bout du compte un chemin d'où apparaissent* de vastes panoramas.

Au loin, se confondant avec le ciel, les grands *mythes élémentaires auxquels se rattachent* les rites culinaires : la terre, le feu, les rythmes saisonniers avec leurs peurs et leurs *fêtes, le sang, la semence, le pain qui lève avec* le jour. Avec la faim et la mort pour horizon. En plan moyen, l'Histoire, avec ses grandes *plaines presque immobiles, ses accidents*, ses ruptures, la ligne de faille de la lutte des classes qui paraît se faire, de nos jours, moins pro*fonde, les marais de la modernité où tout se* confond et s'annule dans une molle indifférence, rythmée par les seules vaguelettes de la *mode. Au premier plan*, la luxuriance des formes, l'infini dictionnaire des matières et des *plats*, des chimies et des alchimies culinaires, des sept cents variétés de poire (qui existaient encore, dit-on, au dix-septième siècle), *des discours sur la science de bouche*, des recettes et des préceptes, des beaux parlers gastronomiques et des *systèmes alimentaires argotiques*.

TOUT cela artistement peint sur une toile *dont la trame répète un motif* unique, comme une fatalité : les producteurs de nourriture sont les plus mal nourris. Camporesi fait un *sort au mythe petit-bourgeois*, urbain et contemporain du retour aux vertus premières de la cuisine paysanne. Parcourant les diverses *régions d'Italie, du Moyen Age* à la fin du siècle dernier, il a beau jeu de montrer qu'il y a deux langages alimentaires, celui du pain pour tous, *d'une cuisine* dont les bases immuables sont le feu, la marmite et l'eau, salée quand on peut, celui des campagnes et des pauvres ; et le langage des manuels de cuisine et des riches citadins, amené à la perfection hédoniste et privatisé par la bourgeoisie du dix-neuvième siècle : « *En matière de cuisine, la bourgeoisie est la seule à avoir été et à être révolutionnaire.* »

Ce qui l'amène à professer des vues assez pessimistes sur les assiettes – et donc sur la société – de demain. La rupture du lien entre les hommes et les saisons a *eu lieu, pour le meilleur* et pour le pire. On ne fera pas renaître le folklore alimentaire, *sauf sous les formes du* kitsch, de la brocante culinaire qu'on nomme aujourd'hui cuisine « *typique* », « *locale* » ou « familiale ». Ces opérations de nécrophilie, ces invocations *nostalgiques à un « goût populaire » dont le* secret serait sur le point de se perdre – voir le succès des gourous du *revival*, genre Jean-*Pierre Coffe – exprimeni une crainte plus élé*mentaire : l'impossibilité où nous nous trouvons, dans l'internationalisation de la planète, à *fixer une nouvelle tradition culinaire, une cuisine* post-bourgeoise en quelque sorte, qui éviterait que nos enfants ne deviennent des handicapés *gustatifs. Un vaste programme social et littéraire* par où pourrait commencer, par exemple, la construction de l'Europe culturelle. On ne *voit pas bien qui, à part Piero Camporesi, pourrait* être le Pellegrino Artusi de ce *risorgimento* à l'échelle d'un continent.

(1) Grasset, 268 p., 115 F.

Confessions des enfants d'une fin de siècle

Jay McInerney dresse le bilan romanesque des années 80 et décrit la génération des enfants de Woodstock et de Wall Street

TRENTE ANS ET DES POUSSIÈRES
(Brightness Falls)
de Jay McInerney.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Jacqueline Huet
et Jean-Pierre Carasso,
éd. de l'Olivier, 554 p., 140 F.

La réalité, souvent, marche plus vite que la langue et va de l'avant, suivie d'un sillage vide où les mots n'ont pas encore leur place. Ainsi de cette tranche d'âge comprise entre trente et quarante ans que l'on pourrait appeler celle des « trigénaires », comme il est question des « quadra » ou des « quinquagénaires ». Car le sentiment d'appartenir à une même génération, la tentation de dresser l'état des lieux d'une époque comme si l'essentiel était déjà derrière soi, ne sont plus l'apanage des âges canoniques. Par une singulière convergence, l'heure semble être aux bilans précoces alors même que *la vie* s'allonge. Plusieurs ouvrages récents rendent compte, de façon romanesque ou *non*, de ce regard porté sur une génération et sur un passé encore chaud (1). En l'occurrence la décennie 80, ses lumières, ses vertiges et ses miroirs aux alouettes.

Trente ans et des poussières, de Jay McInerney, trône en bonne place parmi ces livres de la semi-maturité. D'abord, parce qu'il s'agit d'un ouvrage marquant, en dépit de quelques faiblesses, d'un roman *dense et attachant*, qui *rompt* avec la monotonie du prêt-à-porter littéraire. Ensuite, parce que son auteur traîne derrière lui le panache sulfureux d'une jeunesse à scandale et d'un immense succès de librairie. Le *Journal d'un oiseau de nuit*, son premier roman, lui valut aux Etats-Unis un foudroyant succès et les feux de la presse à sensation. Agé de trente-sept ans, l'auteur a été *new-yorkais* avec passion, avec provocation et aussi avec abandon, puisant la matière de ses romans dans une existence agitée. Chroniqueur du temps, il se méfie cependant des interprétations réductrices. « *Aux Etats-Unis*, explique-t-il, *je suis vu comme le porte-parole d'une génération, un phénomène culturel. Or je voudrais que mes livres soient lus comme de la littérature et non comme de la sociologie.* » Serein, il revendique donc de pouvoir mener de front « *une vie et une œuvre* », sans que l'une vienne obligatoirement étouffer l'autre.

Un parti pris nécessaire pour qui veut, comme lui, « *capter la texture de la vie* » dans ses récits. Très ironique vis-à-vis de certains de ses confrères écrivains qui « *paraissent ne jamais sortir de leur chambre* », il a choisi d'écrire dans le siècle et, plus particulièrement, dans cette fraction de temps que l'on appelle fin de siècle, avec tout ce que ce mot porte en lui comme prémices de la déréliction. *Trente ans et des poussières* est la description angoissée des bâtards de mai 68 et des chocs pétroliers, de Woodstock et de Wall Street.

On y voit Russell Calloway, jeune éditeur, et sa femme Corrine, courtière en Bourse, évoluer sur le continent minuscule de l'intelligentsia new-yorkaise. Corrine est lasse des artifices de ce milieu, touchée au cœur par la misère qui entoure leur îlot de fausse prospérité. Russell, lui, aurait pu être révolutionnaire vingt ans plus tôt, mais l'époque *ne se prête plus* guère aux combats idéologiques. C'est dans l'arène professionnelle qu'il va tenter de réaliser des ambitions trop grandes pour lui, en lançant une OPA *sur la maison* dans laquelle il est salarié. Et puis il y a leur ami Jeff Pierce, l'écrivain noctambule qui flambe la recette d'un premier succès littéraire en dédaignant les conventions sociales et en s'immergeant dans des plaisirs destructeurs.


MARION ETTLINGER/OUTLINE

Jay McInerney : mener de front une vie et une œuvre.

Effets de mode

Sans qu'il s'agisse à proprement parler d'une morale, leur histoire se termine sur un mode particulièrement désenchanté. Le rimbaldien « *dérèglement de tous les sens* » et la *frénésie capitaliste finissent par* s'annuler l'un l'autre et par sombrer dans la mort et dans la faillite. Seule reste de ce téléscopage la conscience d'une « *intimité de plus en plus profonde avec la perte* », l'idée que toute vie est tissée de cette incurable « *douleur de la croissance et de la séparation* ». Ainsi en va-t-il des années 80, meurtrières de ce qui pouvait rester de « *vérités adolescentes* ».

Le tableau serait parfaitement noir si le livre ne se présentait, *dans le même* temps, comme un formidable laboratoire de style, l'insolente suggestion qu'il y aura toujours de la vie là où jailliront des phrases qui collent à la vie. Les *mots de Jay McInerney sont* d'abord destinés à susciter le rire et ils y parviennent parfaitement, à la manière acide et roublarde de Woody Allen. Puisqu'il n'y a *plus* de « *vérités adolescentes* », il faut se contenter d'un rire adolescent, fût-il de potache. Les mots servent aussi à former un miroir dans lequel se reflète une époque, avec ses travers et ses bouillonnements.

Les travers en question sont, entre autres, les effets de mode, que Jay McInerney dénonce *et* auxquels il ne résiste pas toujours. Il lui arrive de camper des scènes certes efficaces, *mais qui semblent tout* droit sorties d'un téléfilm américain, telle cette jeune banquière *soulevant brusquement sa jupe* pour défier un financier de haut vol. Autre facette de l'air du temps, le *mélange des références philosophiques*, des citations littéraires ou poétiques et de l'argot des rues. Tel *était aussi, récemment, le parti* adopté par Donna Tartt, américaine elle aussi et auteur à succès d'un roman de moindre envergure, *le Maître des illusions* (2).

Mais cet amalgame se transforme, chez Jay McInerney, en une *éclatante symphonie où se bousculent* les voix et les styles, le réalisme le plus cruel, le fantastique urbain et la dérive onirique, sans que le texte devienne jamais disparate. Car l'ensemble est tenu par un véritable *narrateur, qui mêle un fort* sens du récit et une réflexion sur l'écriture, les problèmes de la vraisemblance et de la place de la littérature dans la société.

Raphaëlle Rérolle

(1) On trouvera, parmi les ouvrages récemment parus, *Nos trente ans*, de Sophie Grassin et Gilles Médioni, Lattès, 251 p., 125 F et *Génération galère*, de Gérard Bardy, Albin Michel, 331 p., 98 F.

(2) Plon, 1993.